PLU

Commune de La Léchère (73)

1. Rapport de Présentation

TOME I

épode
études - maîtrise d'oeuvre

Siège social : Chambéry
Immeuble Axiome – 44 rue Charles Montreuil – 73000 Chambéry
Tél : 04 79 69 39 51 – mail : info@epode.eu - www.epode.eu
Antenne : Annecy le Vieux
Parc des Glaisins – 3 impasse des Prairies – 74940 Annecy le Vieux
Tél : 04 50 51 48 54

SOMMAIRE DETAILLE

INTRODUCTION 4
I. Préambule 5
II. Rappel législatif et réglementaire 6
1. Définition 6
2. Elaboration 6
3. Composition d'un document PLU 7
4. Contexte réglementaire de l'évaluation environnementale 7
III. LE CONTENU DU P.L.U. 9
IV. Articulation du PLU et de l'évaluation environnementale : démarche de l'équipe Epode 12

PARTIE 1 : 15
ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE ET COMPREHENSION DE LA COMMUNE 15
I. PRESENTATION DE LA COMMUNE 16
1. Localisation de la commune 16
2. Composition du territoire 17
II. HISTORIQUE 21
III. SITUATION ADMINISTRATIVE 23
1. La communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche 23
2. Le SCOT de Tarentaise Vanoise 24
IV. SITUATION DEMOGRAPHIQUE 32
1. Démographie et évolution de la population totale (selon INSEE) 32
2. Variation de la population 34
3. Répartition de la population 34
4. Composition de la population 34
5. Taille des ménages 36
V. LOGEMENTS ET MARCHE IMMOBILIER 38
1. Données générales 38
2. Les résidences principales 40
3. Rythme de construction 41
4. Les logements sociaux 42
5. Les logements pour travailleurs saisonniers 43
6. L'âge du parc de logement 43
VI. ACTIVITES ECONOMIQUES 45
1. Les actifs 45
2. Situation de l'emploi 45
3. Secteurs d'activités 46
4. L'industrie 47
5. Tourisme 48
6. Artisanat 52
7. L'activité agricole 53
VII. INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE 60
1. Desserte voirie et réseaux 60
2. Niveau d'équipements de viabilité 63
3. Commerces 68
4. Enseignement et formation 69
5. Equipements administratifs, culturels, sportifs et de loisirs 70
VIII. BILAN DU POS 72

PARTIE 2 : 73
ANALYSE PAYSAGERE ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 73
I. LES PAYSAGES NATURELS, URBAINS ET ARCHITECTURAUX 74
1. Les éléments de structure du grand paysage 74
2. Analyse urbaine et paysagère par secteur 77
3. Morphologie urbaine et formes architecturales 89
4. Le patrimoine archéologique 90
5. Analyse des entrées de ville 92
II. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 95
1. Topographie et relief 95
2. Climatologie 97
3. Géologie et géomorphologie 99
4. Hydrographie - Hydrologie 103
5. Hydrogéologie 106
6. Gestion de la ressource en eau 107
III. INVENTAIRE ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS 114
1. Zones naturelles soumises à des dispositions réglementaires 114
2. Les espaces naturels d'intérêt majeur 120
3. Les espaces naturels et le patrimoine écologique 129
4. Réserves de chasse et faune sauvage 145
5. Les dynamiques écologiques / Trame Verte – Trame Bleue 147
IV. PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX SENSIBLES 154
1. Les risques technologiques 154
2. Les risques naturels 156
3. Autres risques 158
4. Environnement sonore 162
5. Qualité de l'air et risques sanitaires 163
V. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS 167
1. Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers 167
2. Localisation de ces consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers 168
3. Analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis 170

INTRODUCTION

épode
études - maîtrise d'oeuvre
Siège social : Chambéry
Immeuble Axiome – 44 rue Charles Montreuil – 73000 Chambéry
Tél : 04 79 69 39 51 – mail : info@epode.eu - www.epode.eu
Antenne : Annecy le Vieux
Parc des Glaisins – 3 impasse des Prairies – 74940 Annecy le Vieux
Tél : 04 50 51 48 54

I. Préambule

C'est la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 qui est à l'origine de la rénovation du Plan d'Occupation des Sols, POS, en Plan Local d'Urbanisme, PLU. Cette loi réforme en effet l'approche de l'urbanisme devenue obsolète, en invitant les municipalités et les organismes de coopération intercommunale à intégrer dans leurs politiques de développement les notions de ville durable et de démocratie participative.

Le PLU est un outil de planification mais c'est aussi un document d'urbanisme réglementaire de droit commun qui régit notamment les possibilités de constructions et d'usages des sols. Son objet ne se limite pas à un zonage, mais veut présenter le projet politique de la commune en matière d'urbanisme. Le PLU est le cadre de référence des différentes actions d'aménagement visant au renouvellement urbain et à la maîtrise des extensions périphériques.

Ce document a pour ambition d'afficher les orientations en matière d'urbanisme, de traitements des espaces publics, de trames viaires, de valorisation et de préservation des paysages, d'environnement et de l'agriculture, dans une optique de développement territorial durable.

Le PLU, couvrant l'ensemble de la commune, permet de zoomer sur des secteurs particuliers, identifiés comme stratégiques.

En date du 13 février 2015, le Conseil Municipal de La Léchère a délibéré pour prescrire la révision du PLU.

La délibération prévoit les modalités de la concertation suivant :

- organisation de réunions publiques tout au long de la procédure
- la mise à disposition d'un registre afin que chacun communique ses remarques
- la diffusion d'information tout au long de la procédure dans les supports de communication de la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme est élaboré à L'INITIATIVE ET SOUS LA RESPONSABILITE DE LA COMMUNE.

Il doit cependant être compatible avec les prescriptions nationales ou particulières, les schémas globaux d'aménagement, respecter les servitudes d'utilité publique ainsi que les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des projets d'intérêt général.

La commission de conciliation peut être éventuellement saisie en cas de désaccords, par les personnes associées ou consultées et par les associations agréées ayant éventuellement demandé à avoir connaissance du dossier.

II. Rappel législatif et réglementaire

1. Définition

Sa définition est fixée par l'article L 123-1 du Code de l'Urbanisme. Il réglemente l'utilisation des sols compris dans le périmètre communal

2. Elaboration

1 – Autorité compétente
La conduite de l 'élaboration du Plan Local d'Urbanisme revient au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale

2 – Personnes publiques associées
Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale consulte :
- Le président du Conseil Général
- Le président du Conseil Régional
- Les présidents des organismes consulaires
- Le président de l'EPCI en charge du SCOT
- Le président de parc naturel
- Le président d'organisation des transports

3 – Personnes consultées
Les maires des communes voisines et les associations agréées dans les conditions prévues aux articles R 121-5 du Code de l'Urbanisme sont consultés.

4 – Concertation avec la population
Les modalités sont définies par la délibération qui prescrit l'élaboration ou la révision du plan. La concertation avec la population fait l'objet d'un bilan que le maire présente au conseil Municipal.

5 – Porter à connaissance
Désormais, le porter à connaissance du préfet a un caractère continu. Il s'agit des dispositions particulières relatives au territoire telles que :
- les directives territoriales d'aménagement
- les dispositions relatives aux zones de montagne ou du littoral
- les servitudes d'utilité publiques
- les projets d'intérêt général
- les opérations d'intérêt national
- les études techniques en matière de protection de l'environnement et de prévention des risques.

6 – Elaboration du projet de plan
Le maire ou le président de l'EPCI consulte le document de gestion de l'espace agricole et forestier (instauré par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999) qui remplace la carte des terres agricoles.
La délibération du projet de P.L.U est affichée pendant un mois.

7 – Commission de conciliation
Elle reste inchangée par rapport à celle du P.O.S.
Elle est convoquée par le préfet, siège à la préfecture et se compose de six élus communaux et de six personnes qualifiées en matière d'aménagement, d'urbanisme d'architecture et d'environnement

8 – Enquête publique
A la différence du P.O.S., le P.L.U. n'est pas rendu public avant d'être soumis à enquête publique.
Le maire reste l'autorité compétente pour soumettre le P.L.U. à enquête publique.
L'enquête concerne les cinq éléments du P.L.U.

9 – Avis préalable à l'approbation du P.L.U.
Dans certains cas, on peut demander l'avis de la personne publique sur l'initiative de la Z.A.C. s'il y en a une, la Chambre d'Agriculture et l'Institut National des Appellations d'Origine

10 –Publicité
La délibération qui approuve, modifie ou révise le P.L.U. fait l'objet :
- d'un affichage pendant un mois en mairie
- d'une publication au recueil des actes administratifs.

Dès que ces opérations sont effectuées, l'arrêté ou la délibération est alors effectif.

3. Composition d'un document PLU

Le nouvel article R. 123-1 du Code de l'urbanisme issu du décret du 9 juin 2004 stipule : « le plan local d'urbanisme comprend un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable de la commune et un règlement ainsi que des documents graphiques. Il peut comporter en outre des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs, assorties le cas échéant de documents graphiques. (…). Il est accompagné d'annexes».

4. Contexte réglementaire de l'évaluation environnementale

Le décret n°2012-995 du 23 août 2012, entré en vigueur le **1er février 2013**, modifie les dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme.

Néanmoins, pour les élaborations et révisions générales de PLU, lorsque le débat portant sur le PADD a eu lieu avant le 01/02/2013, ce qui est le cas pour la commune de La Léchère, ces nouvelles dispositions ne s'appliquent pas et le PLU devra donc être conforme aux dispositions antérieures, rappelées ci-dessous.

- ✓ <u>Contexte général</u>

L'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement a été instaurée par la Directive n°2001/42/CE (pour les plans et programmes) du Parlement européen et du Conseil du 21 juin 2001relative à l'évaluation de certains plans et programmes sur l'environnement, directive transposée en droit français depuis 2005 par deux décrets et précisée en 2006 par deux circulaires d'application.
La directive européenne a été transposée en droit français par l'ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004.

- ✓ <u>Le cas particulier lié à Natura2000</u>

Les sites Natura2000 sont les zones de protection spéciale (ZPS) et les zones spéciales de conservation (ZSC) désignée par l'article L.414-1 du Code de l'Environnement. Elles comprennent notamment des habitats menacés de disparition, des habitats de faune ou flore sauvages rares ou menacés ou encore des sites particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction des espèces d'oiseaux sauvages.

L'article 6.3 de la Directive « Habitats » dispose que « *tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion d'un site Natura2000, mais susceptible de l'affecter de manière significative … fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site, eu égards aux objectifs de conservation de ce dernier* ».

Les PLU concernant un territoire situé dans ou à proximité d'un tel site doivent donc faire l'objet d'une évaluation environnementale.
En effet, en application du principe de précaution, le Juge, tant communautaire que national, est venu préciser que l'absence d'effet significatif devait être certaine, donc démontrée, et que les projets étudiés ne se cantonnaient pas à ceux envisagés au sein des sites, mais bien à l'ensemble des projets susceptibles de porter atteinte au site, donc présents dans son aire d'influence.
Le PLU de la commune de Saint Bernard qui compte un site Natura2000, ne peut être dispensé d'une évaluation environnementale en application de la directive relative « à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement » (EIPPE). En effet, bien que le site Natura2000 soit situé en amont de l'urbanisation, il ne peut être exclu à priori, que le PLU puisse n'avoir aucune incidences sur ce site.

Dans cette situation, conformément à l'article R.123-2-1 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation du PLU reprend pour partie les exigences de l'article R.123-2 du même code et se voit enrichi de données complémentaires.
En effet, cet article précise que le rapport de présentation du PLU "*Évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur*".

III. LE CONTENU DU P.L.U.

Article R123-2

Le P.L.U. comprend :

- Le présent rapport de présentation
- Le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Des documents graphiques
- Un règlement d'urbanisme
- Des annexes

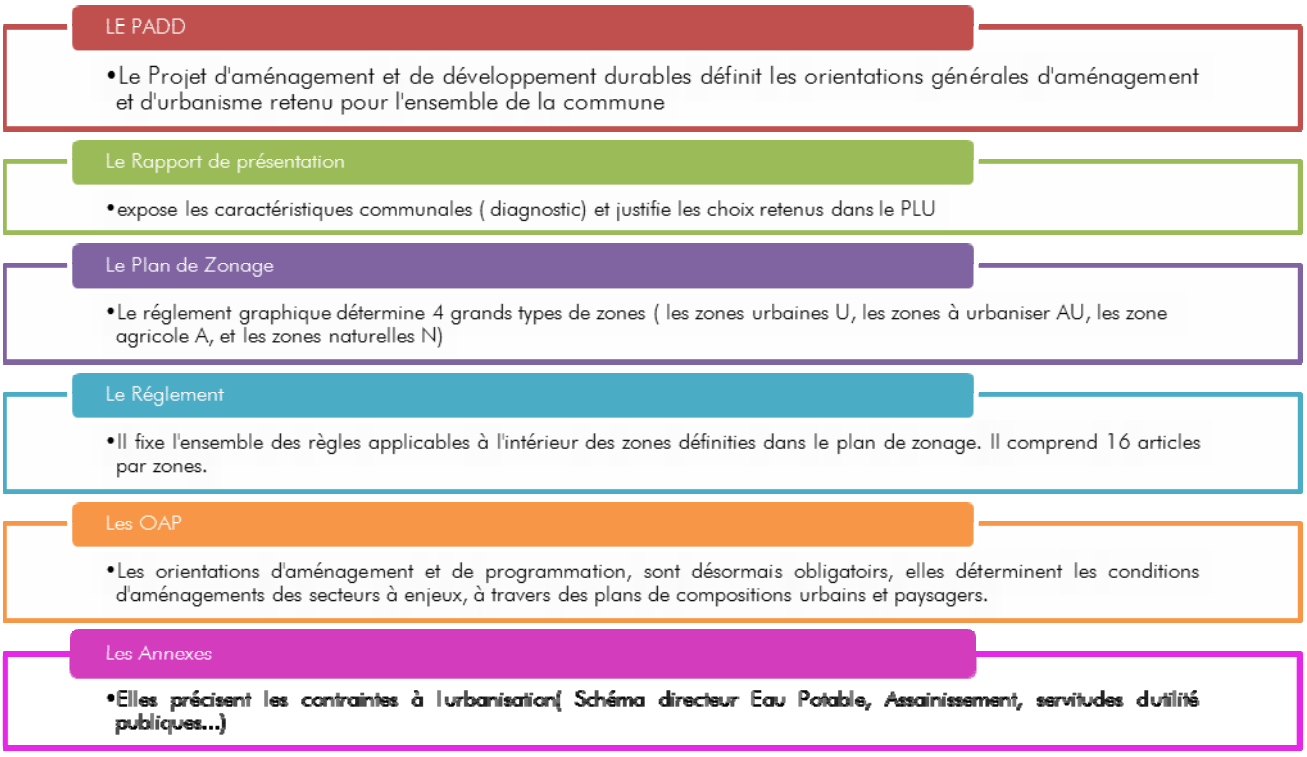

a) Le rapport de présentation comporte six parties importantes :

Le rapport de présentation (article R.123-2) se présente comme le document explicatif ayant pour vocation d'exprimer le plus clairement possible la rencontre entre le territoire communautaire et son projet. Il doit constituer une source d'information complète et cohérente et revêtir une dimension pédagogique qui en fait une pièce accessible et compréhensible par tous.
En fait, la conception de ce rapport doit répondre à une triple exigence :
– avoir un contenu qui satisfait aux dispositions de l'article R. 123-2 du Code de l'urbanisme ;
– être adapté au territoire concerné ;
– être clair et structuré.

Lorsque le PLU fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément aux articles L.121-10 et suivants, le rapport de présentation :

1° **Expose le diagnostic** prévu au premier alinéa de l'article L. 123-1 et décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L.122-4 du Code de l'Environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération

2° Analyse **l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution** en exposant notamment les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan.

3° **Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement** et expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R.214-18 à R. 214-22 (1) du Code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

4° **Explique les choix retenus** pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et , le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré par rapport aux autres solutions envisagées.
Il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L.123-2 ;

5° **Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement** et rappelle que le plan fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation ;

6° **Comprend un résumé non technique** des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Sur le plan juridique, le rapport ni caractère réglementaire, ni de valeur normative vis-à-vis des pétitionnaires.

<u>b) Le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) :</u>
Il définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver et mettre en valeur la qualité architecturale et l'environnement.

<u>c) Les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.) :</u>
Les orientations d'aménagement sont relatives à certains quartiers ou secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Elles peuvent prendre la forme de schéma d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.

d) Les documents graphiques :

- Il fait apparaître quatre catégories de zones :

– les zones **urbaines**, dites « U ».

Il s'agit des secteurs déjà urbanisés et ceux où les équipements publics existants (ou en cours de réalisation) ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

– les zones **à urbaniser**, dites « AU ».

Il s'agit des secteurs naturels de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation

– les zones **agricoles**, dites « A ».

Il s'agit des secteurs, équipés ou non, à protéger en fonction du potentiel biologique, agronomique ou économique des terres agricoles. Seules deux catégories d'installations sont autorisées : celles nécessaires au service public et à l'exploitation agricole

– les zones **naturelles et forestières**, dites « N ».

Il s'agit des secteurs à protéger non pas en raison des risques et nuisances *(comme dans l'ancien P.O.S.)* mais en raison soit de la qualité des sites, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

- Le tracé et les caractéristiques des principales voies de circulation à modifier ou à créer,
- Les emplacements réservés aux ouvrages et installations d'intérêt général (services publics ...),
- Les zones de risque naturel
- Les éléments du patrimoine rural remarquable à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme.

e) Le règlement :

Il fixe les règles applicables aux terrains compris dans les diverses zones et en particulier pour chaque zone :

- La nature de l'occupation et de l'utilisation du sol :

Article 1 Occupation et utilisations du sol interdites
Article 2 Occupation et utilisations du sol soumises à conditions particulières

- Les conditions d'occupation du sol :

Article 3 Accès voirie
Article 4 Desserte par les réseaux
Article 5 Caractéristique des terrains
Article 6 Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
Article 7 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
Article 8 Implantation des constructions sur une même parcelle
Article 9 Emprise au sol
Article 10 Hauteur maximum des constructions
Article 11 Aspect extérieur
Article 12 Stationnement
Article 13 Espaces libres, plantations et espaces boisés

- Les possibilités maximales d'occupation du sol :

Article 14 Coefficient d'occupation du sol

- Dispositif constructions passives

Article 15 Performances énergétiques et environnementales
Article 16 Infrastructures et réseaux de communications électroniques

f) Les annexes comprennent :
La liste des emplacements réservés
La liste des servitudes d'utilité publique
Des plans et annexes sanitaires
Divers éléments annexes

Le présent rapport constitue le rapport de présentation du PLU de La Léchère. Il s'agit d'un diagnostic thématique établi au regard des constats économiques et démographiques de la commune, et dont l'objet est de dégager les grandes orientations pour le futur développement de Morestel.

Les différentes thématiques sont autant de clés pour appréhender l'ensemble des enjeux auxquels doit répondre le PLU. Ces grandes thématiques sont : l'urbanisme et le paysage, l'habitat, l'agriculture, les activités économiques, les équipements et installations d'intérêt général et les services, les déplacements et l'environnement.

IV. Articulation du PLU et de l'évaluation environnementale : démarche de l'équipe Epode

L'évaluation environnementale du PLU est une démarche intégrée et itérative élaborée parallèlement à la démarche d'élaboration du PLU. Cette démarche est proportionnée aux enjeux et au projet du territoire. Elle est progressive s'affiner au fur et à mesure que le projet se dessine et que des risques d'incidences sont mis en évidence.
Elle commence très en amont avec l'analyse du diagnostic du PLU. A ce stade, elle doit également permettre d'anticiper le suivi du PLU dans le temps avec l'établissement d'indicateurs de suivi, intégrés dans le Tome II du rapport de présentation. Elle continue ensuite pendant toute la durée d'élaboration du PLU avec l'analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du document et de ses orientations.

Présentation du site Natura2000
Il est important de noter que l'évaluation environnementale vaut évaluation des incidences Natura2000 pour le PLU. Dans un souci de protection des sites Natura2000, la présentation des sites Natura2000 fera l'objet d'une attention particulière.

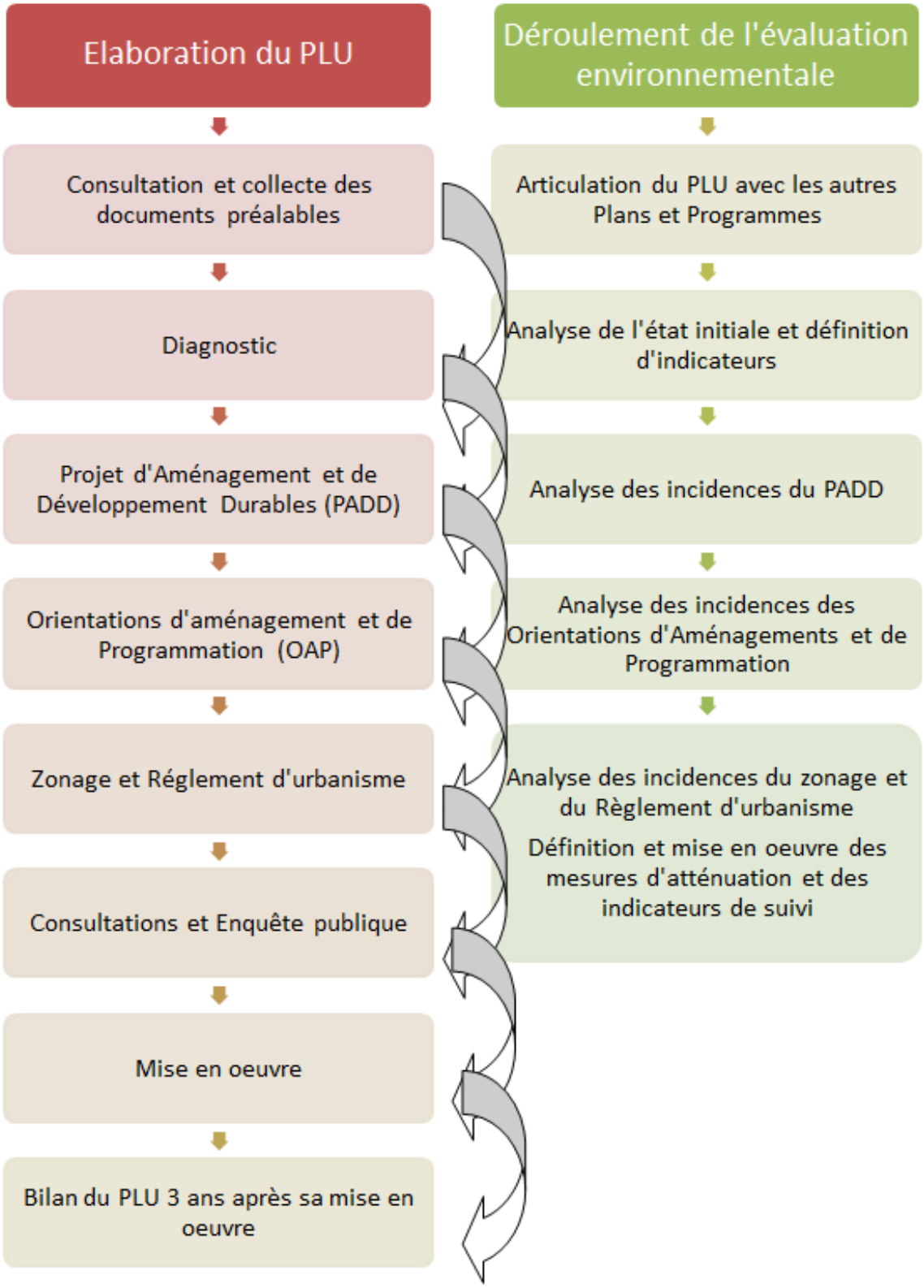
Elaboration du PLU
Déroulement de l'évaluation environnementale
Consultation et collecte des documents préalables
Articulation du PLU avec les autres Plans et Programmes
Diagnostic
Analyse de l'état initiale et définition d'indicateurs
Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
Analyse des incidences du PADD
Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP)
Analyse des incidences des Orientations d'Aménagements et de Programmation
Zonage et Réglement d'urbanisme
Analyse des incidences du zonage et du Règlement d'urbanisme
Définition et mise en oeuvre des mesures d'atténuation et des indicateurs de suivi
Consultations et Enquête publique
Mise en oeuvre
Bilan du PLU 3 ans après sa mise en oeuvre

Structure du présent rapport de présentation, reprenant l'ensemble des thématiques indiquées dans le Code de l'Urbanisme

TOME I *: Ce premier tome dresse le profil actuel de La Léchère et met en avant les enjeux de son développement.*

La première partie est une analyse de la situation actuelle dont le but est d'appréhender la situation de la commune tant au point de vue démographique qu'économique et social, la deuxième porte sur l'analyse paysagère de l'état initial du site et de l'environnement.

TOME II : *Ce second volet expose les choix retenus pour établir le projet communal et la justification de ces choix, au regard, notamment, de l'analyse environnementale.*

Dans la troisième partie, sont énoncés les enjeux, hypothèses et les objectifs d'aménagement en fonction desquels sont prises les dispositions du P.L.U.
La quatrième partie présente l'appréciation des incidences du P.L.U sur leur évolution conformément aux articles L. 123-1 et R. 123-2 du code de l'urbanisme.
La partie cinq donne les indicateurs de suivi et d'évaluation du PLU, qui seront utilisés afin d'établir le bilan du PLU tous les trois ans après sa mise œuvre.
La sixième et dernière partie constitue le résumé non technique de la démarche d'évaluation du PLU et des choix retenus.

PARTIE 1 :

ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE ET COMPREHENSION DE LA COMMUNE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE

1. Localisation de la commune

La commune de La Léchère se situe au cœur des massifs du Beaufortain, de la Lauzière et de la Vanoise dans le département de la Savoie, en région Rhône-Alpes.

A mi-chemin entre Albertville et Moûtiers, elle est située dans la vallée baptisée d'Aigueblanche, composée des vallées du Morel, du versant de Naves et de la vallée de Celliers.
Elle est donc au cœur des plus grands domaines skiables des Alpes.

Situation de La Léchère en Savoie.

La Léchère se situe à des distances proches de :

- 6 km de Moutiers, soit 0h07 de trajet,
- 22 km d'Albertville, soit 0h18 de trajet,
- 71 km de Chambéry, soit 0h47 de trajet,
- 66 km d'Annecy, soit 1h05 de trajet,
- 101 km de Grenoble, soit 1h de trajet,
- 158 km de Genève, soit1h46 de trajet,
- 156 km de l'aéroport Saint Exupéry, soit 1h31 de trajet
- 179km de Lyon, soit 1h49 de trajet
- 222 km de Turin, soit 2h31 de trajet.

L'accès à La Léchère s'effectue par la route nationale 90 (sortie n°37) qui relie Moutiers à Albertville.

La commune est traversée par l'Isère du Sud au Nord. Elle possède également de nombreux torrents : le Grand Nant de Naves et le torrent de Glaize, au Nord qui prend sa source dans le Beaufortain, le ruisseau de Pussy et le torrent de la Clef, à l'ouest qui prend sa source dans le Mont Bellacha et le Torrent d'Eau Rousse au sud qui sert notamment de frontière avec la commune de Bonneval.
La Léchère est située au pied des stations de ski parmi les plus importantes de l'arc Alpin.

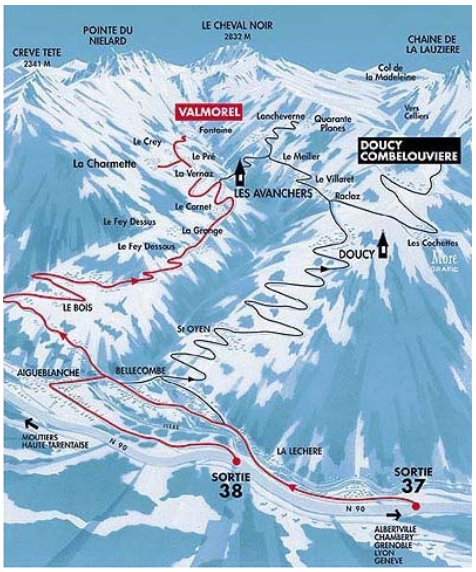

La Léchère au pied de la station de Doucy-Combelouvière

Sur le versant Ouest de la vallée du Morel, la commune associée de Doucy-Combelouvière est reliée à la station de Valmorel.

2. Composition du territoire

D'une superficie de 10 285 ha, La Léchère s'étend sur les deux rives de l'Isère dans la vallée d'Aigueblanche et sur les deux rives de L'Eau Rousse au sud ouest.

Une partie s'étend sur la rive droite de l'Isère avec la vallée de la Grande Maison à l'ouest et la vallée de Naves à l'est. Ces zones sont traversées respectivement par le Torrent de Glaize et le Grand Nante de Naves.

La rive gauche de l'Isère se décompose de la vallée de Pussy vers le Mont Bellacha à l'ouest, du massif de la Lauzière sur la rive gauche de l'Eau Rousse et de la vallée du Morel au sud.

La commune de La Léchère englobe donc quatre vallées bien marquées par le relief général de la commune :

- La vallée de la Grande Maison et la vallée de Naves se situent en rive droite de l'Isère direction Sud-Ouest/Nord-Est vers la vallée du Beaufortain.
- La vallée de Pussy se situe en rive gauche à l'ouest de la commune et s'étend jusqu'au Mont Bellacha.
- La vallée de la Lauzière se situe également sur la rive gauche, au sud-ouest. Elle se trouve très marquée par le torrent de l'Eau Rousse par rapport à laquelle s'étend la commune « associée » de Celliers.
- La vallée du Morel se situe à l'est de celle de la Lauzière et regroupe Doucy et ces différents hameaux.

La commune associée de Notre-Dame-de-Briançon se situe en plaine entre la RD 1090 et l'Isère.
Naves et Petit Coeur se situent à l'adret de leur vallée respective, plus propice à l'activité agricole et plus agréable à vivre,
Cellliers et Pussy se situent sur le versant ouest de la vallée de la Lauzière.
Le versant de Doucy a vu se développer, dès les années 70 et 80, la station de Doucy-Combelouvière.

Notre-Dame-de-Briançon, comme Petit-Cœur, Pussy et Doucy-Tarentaise possèdent une proximité aux services disponibles en vallée ce qui leurs confère un cadre de vie favorable au développement des activités économiques ou résidentielle.

Celliers et Naves sont des communes associées éloignées de l'activité communale de bas de vallée d'Aigueblanche, ce qui rend leur dynamisme et leur développement complexe en terme économique et résidentiel.

On dénombre enfin quelques ensembles isolés.

Les 6 communes associées sont respectivement à des altitudes de :

- Notre-Dame-de-Briançon : 430 m
- Petit Cœur : 530 m
- Pussy : 738 m

- Doucy : 961 m
- Celliers : 1 300 m
- Grand Naves : 1 316 m

La Léchère compte de nombreuses forêts : les forêts domaniales du Morel de Celliers, la forêt du Cudray, de Lévétay, de Bardet, de Barlet et le bois des Fontaines. La forêt recouvre 20 % du territoire communal.

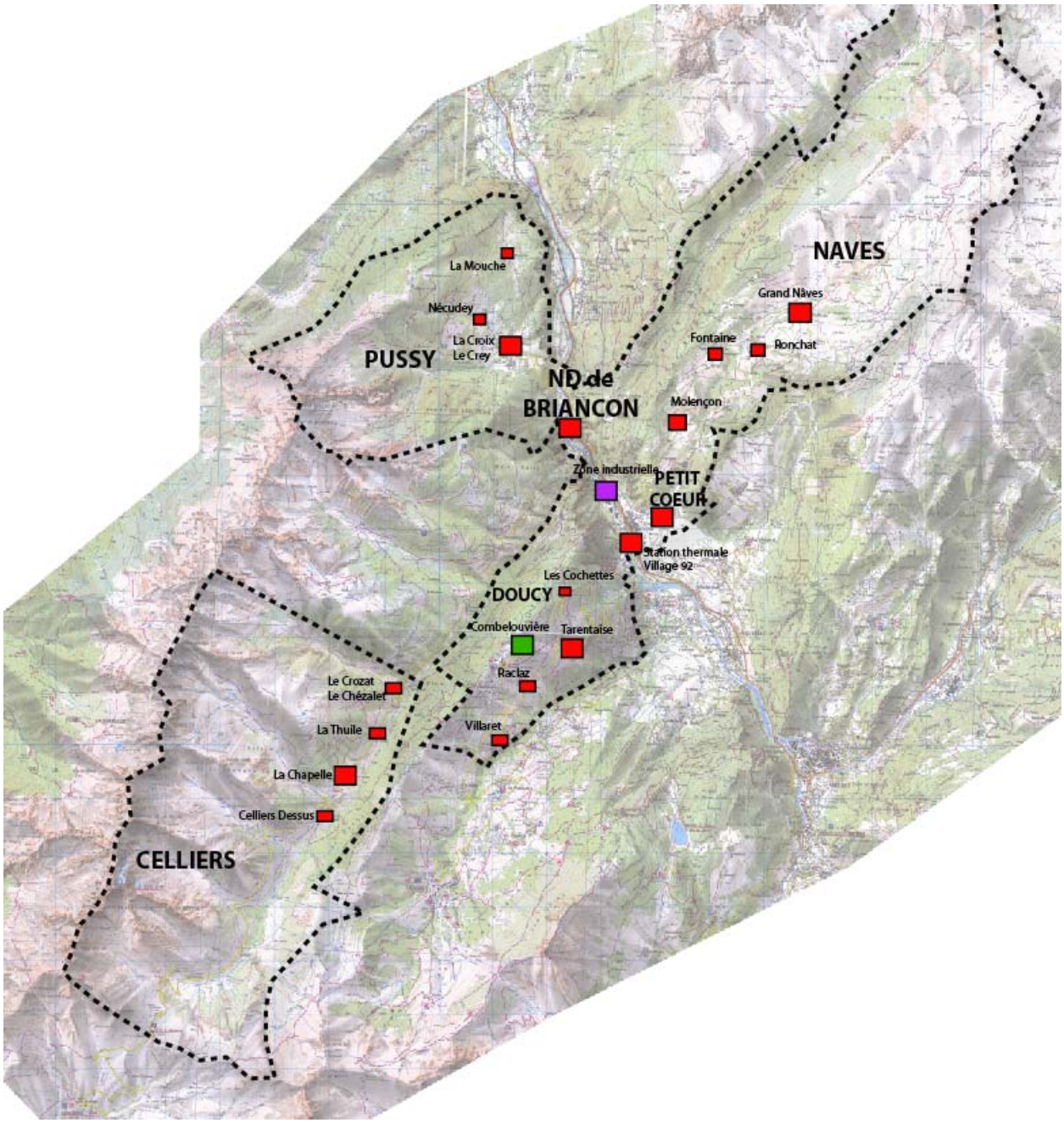

Localisation des principaux hameaux de La Léchère

- La commune de **Notre-Dame-de-Briançon** (520 ha) englobe les hameaux de Contamine d'en bas, La Plantaz, Glaize, Glaizette, la Léchère les Bains et Le Cudray.

- La commune de **Pussy** (1 755 ha) englobe les hameaux de La Mouche, Nécuday, La Croix, La Cour, Le Jarre, Outrenant, Chef-lieu et La Crey ;

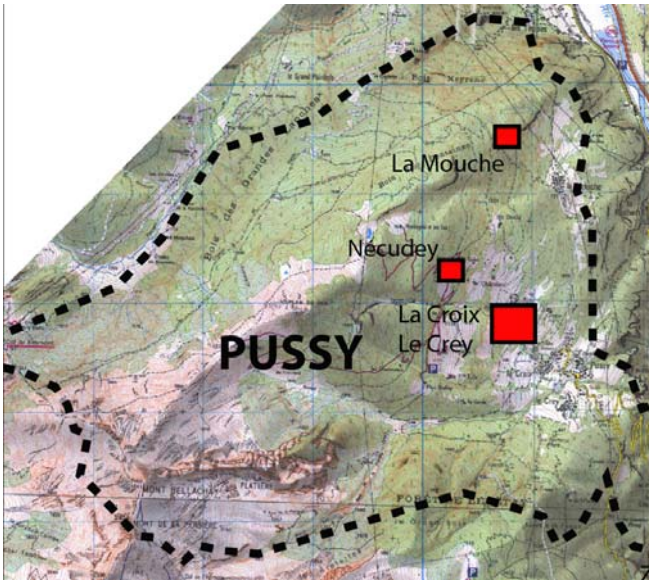

- La commune de **Naves** (3 277 ha) englobe les hameaux de Grand Naves, Ronchat, Fontaine et Molençon ;

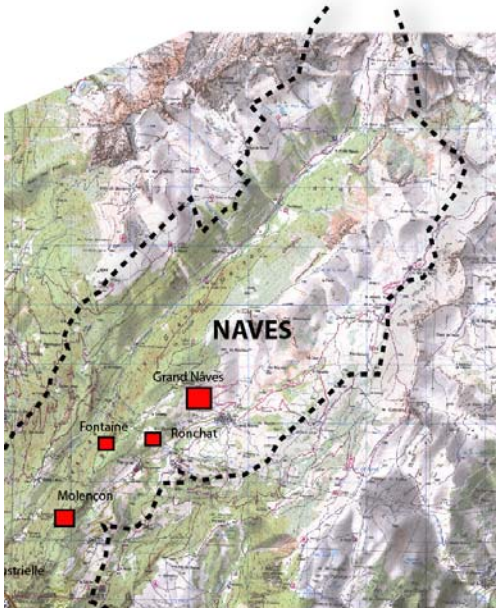

- La commune de **Doucy** (2 667 ha) englobe les hameaux du Villaret, Le Raclaz, Chantemerle, Combelouvière, le Chef-lieu, Les Cochettes et Le Régnier ;

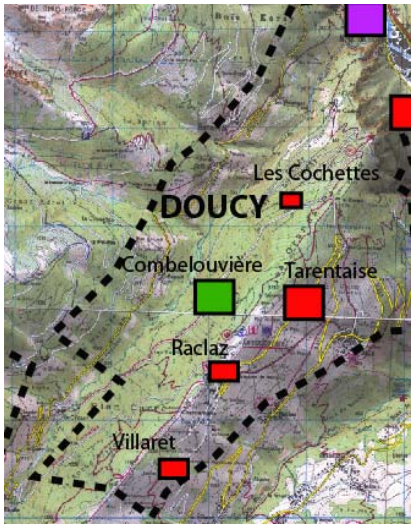

- La commune de **Celliers** (1 762 ha) englobe les hameaux de La Thuile, Le Crozat, Le Chezalet, Celliers la Chapelle et Celliers Dessus ;

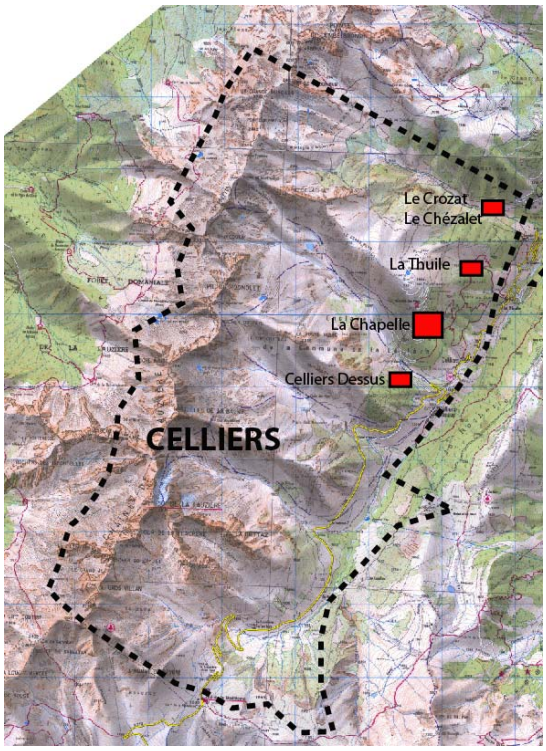

- La commune de **Petit Cœur** (304 ha) ne compte qu'un seul hameau principal.

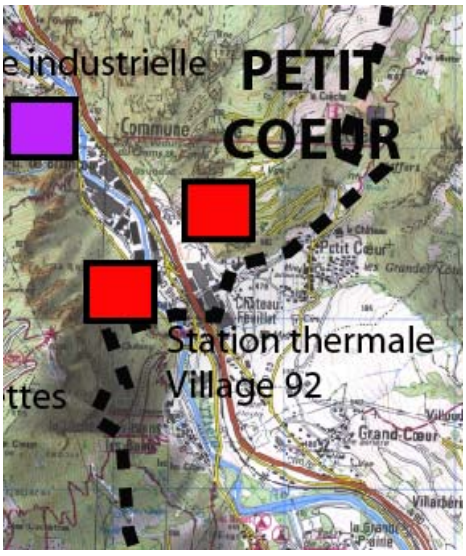

II. HISTORIQUE

Les six communes de La Léchère partagent depuis juin 1972 un destin commun. Notre Dame de Briançon, Pussy, Celliers, Petit Cœur, Doucy et Naves poursuivent depuis, une aventure qui trouve racine dans le même socle historique.
L'Histoire identifie les premières traces de l'habitat dans les années 1250 avant JC quand des hommes du Nord ont colonisé les bas versants de la vallée libérée des glaces.
Malgré ces traces, c'est l'occupation romaine qui cimentera une première identité commune en latinisant les noms des villages (Cella, Brigantione, Ducius, Pussius, Cor et Nava). De part et d'autre de la voie romaine qui sillonne dès 45 avant JC le fond de vallée, ces villages partagent leur quotidien entre agriculture, élevage et commerce.
Le christianisme du 4ème siècle débaptisera ces lieux en essaimant au fil des chemins, églises et chapelles de la nouvelle religion. Les noms actuels de cinq communes verront donc le jour à l'exception de Pussius qui sera alors Saint Eusèbe de Cœur.

L'entrée dans la période moyenâgeuse posa de ça et là, châteaux et tours fortifiées. C'est ainsi que naquirent le fameux **château en nid d'aigle de Notre Dame de Briançon** ou le **donjon de Petit Cœur**. De là, les « seigneurs de Briançon », baptisés aussi « Portiers des Alpes », contrôlèrent le principal axe de passage alpin jusqu'au 11ème siècle.
Les 12ème et 13ème virent la commune sous domination des Comtes de Savoie plus tard Rois de Piémont Sardaigne. Cette période vit fructifier la terre, socle de vie des communes à l'époque, où le peuple paysan donne aux montagnes le visage d'un pays à vivre et à aimer. Témoins de leur foi, les églises et chapelles ponctuent depuis les places des lieux comme **l'église baroque de Naves Fontaine** ou les **dorures du maître autel de Doucy**.

Au crépuscule du 18ème siècle, les communes de La Léchère rejoignent les destinées de la République française sous le vocable de « département du Mont Blanc » suite aux tourmentes révolutionnaires. En septembre 1792, les armées françaises pénètrent en Tarentaise, semant innovations sociales et conscription forcées, débaptisant les communautés à consonance religieuse (Saint Eusèbe de Cœur devint « Petit Cœur » et Notre Dame de Briançon, « Les Cols »). Dès 1815 et la fin de l'empire napoléonien qui sonna le retour au giron Piémontais, les communes ont vécu dans le quotidien des campagnes.

L'annexion par la France en 1860, marque un tournant majeur dans l'économie locale. C'est à cette époque que s'amorcent deux nouvelles aventures économiques qui vont modifier en profondeur les quotidiens de chaque lécherains. De par la découverte à Lancey de la « fée électrique » en 1897, Notre Dame de Briançon entre dans la modernité avec la création de l'une des premières usines chimiques de France : **« Les Carbures métalliques ».** La vallée voit donc fleurir fours et cheminées autour desquels naissent les quartiers ouvriers où Italiens, grecs, Espagnols, Polonais, Yougoslaves s'installent. La population explose alors sous la montée industrielle de Notre Dame de Briançon mais aussi de Petit Cœur qui accueille en 1928 une usine de ferro silicium. Alors que Petit Cœur multiplie par quatre sa population, Notre Dame de Briançon dépassera le millier d'habitants aux alentours de années quarante. Au fil des pentes, le phénomène original de « l'ouvrier paysan » prend de l'ampleur. Progressivement les hameaux du haut se désertifient au profit des « pays » du bas comme Petit Cœur.
Les savoir-faire se multiplient autour du carbone et du graphite dont les applications se retrouvent dans la sidérurgie, l'électrométallurgie ou le nucléaire.

A cette nouvelle orientation industrielle s'ajoute alors un avenir thermal avec la découverte fortuite des eaux de la Léchère en 1869. Dès 1897, naît un établissement de bains qui s'oriente vers les soins phlébologiques et rhumatologiques. En 1926, sous l'impulsion de la famille Stern, **la station** acquiert une renommée internationale avant de rejoindre le sillage des collectivités locales et de prendre en 1987, le visage d'un grand pôle thermal. Les Jeux olympiques de 1992 enfantent en ces lieux le Centre de presse international qui offrira au terme de sa reconversion de nouveaux espaces d'accueil à la station.

Il restait à compléter la quadrature économique locale par la définition d'un nouveau futur touristique. Doucy-Combelouvière pour le ski alpin et Naves pour le ski nordique s'équipent dès les années 80 pour offrir un tourisme d'hiver à la commune.
Naves et Celliers offrent eux un tourisme doux où les randonnées se multiplient, offrent un regard sur une flore méditerranéenne et polaire importante entre les crêtes de la Lauzière et son grand Pic.

III. SITUATION ADMINISTRATIVE

La Léchère appartient à l'arrondissement d'Albertville, sous-préfecture du département de la Savoie. Elle fait partie des 16 communes du canton de Moûtiers avec Aigueblanche, Les Avanchers, Le Bois, Bonneval, Feissons-sur-Isère, Fontaine-le-Puits, Hautecour, Moûtiers, Notre-Dame-du-Pré, Saint-Jean-de-Belleville, Saint-Marcel, Saint-Martin-de-Belleville, Saint-Oyen, Salins-les-Thermes et Villarlurin.

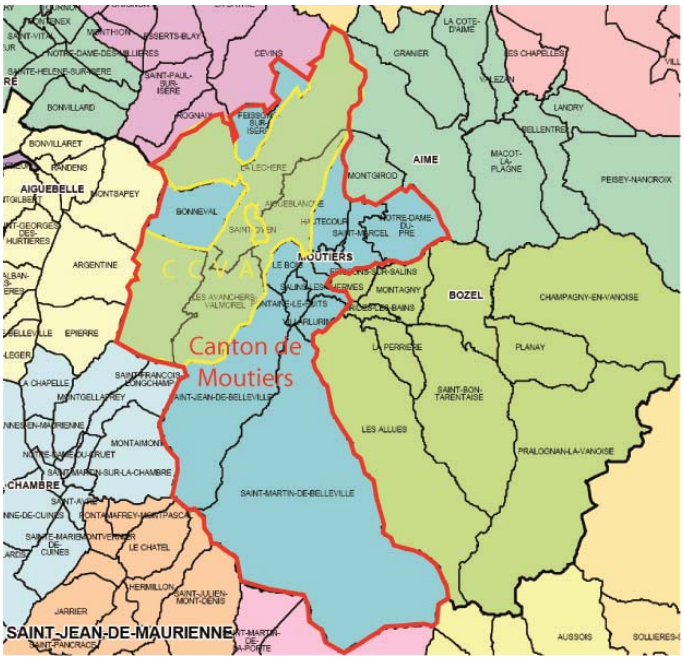

La commune fait partie du SIVOM du Canton de Moûtiers qui s'occupe du transport scolaire, de l'entretien des cours d'eau, ….

1. La communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche

Elle appartient également à la **Communauté des Communes des Vallées d'Aigueblanche** dont les compétences sont celles de l'eau, l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets, de la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique (dont Doucy Combelouvière et la Léchère Thermal), actions spécifiques en matière de tourisme….

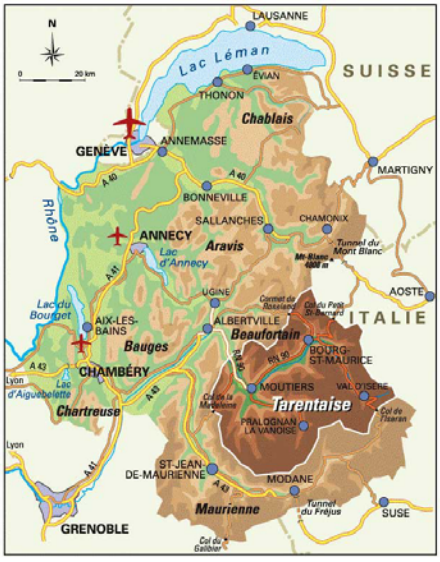

2. Le SCOT de Tarentaise Vanoise

La commune appartient en outre depuis le 4 mars 2005 à **l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV).** Syndicat mixte regroupant les 43 communes de la vallée, c'est un outil de réflexion et de programmation permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Définir un projet de territoire commun.
- Organiser les réflexions et projets de dimension « Tarentaise ».
- Rationaliser les démarches.
- Mobiliser les financements.

Concrètement, l'APTV assure l'animation et les réflexions préalables à la définition d'un projet de territoire. Certaines procédures contractuelles (et financières) proposées notamment par la Région, le Département ou l'Etat permettront la mise en œuvre de certains programmes d'actions. L'APTV peut aussi mener et financer des études concernant l'ensemble du territoire de Tarentaise-Vanoise. Les communes, les intercommunalités mais aussi les associations ou divers partenaires pourront être les maîtres d'ouvrage d'actions définies dans le cadre du projet de territoire.

Cette instance a donc en charge l'élaboration du SCOT. Il est en cours d'élaboration depuis 2011.

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et sur le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir). Cependant, ce n'est pas un document « gravé dans le marbre » mais un outil « vivant » qui peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble. (au même titre que le PLU)

Le SCOT se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. Ce document défini l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Son contenu précis est défini par le code de l'urbanisme. Il abordera notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques…

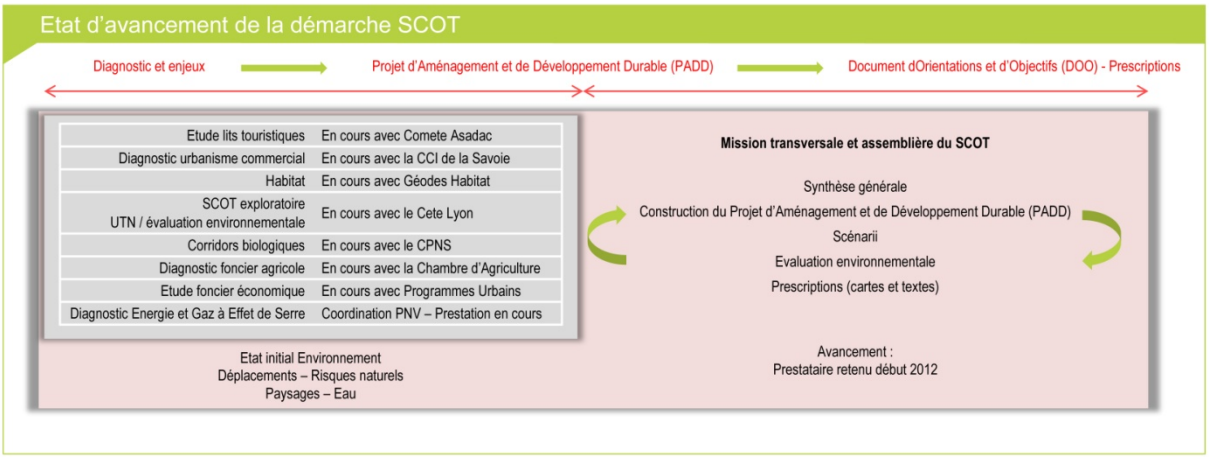

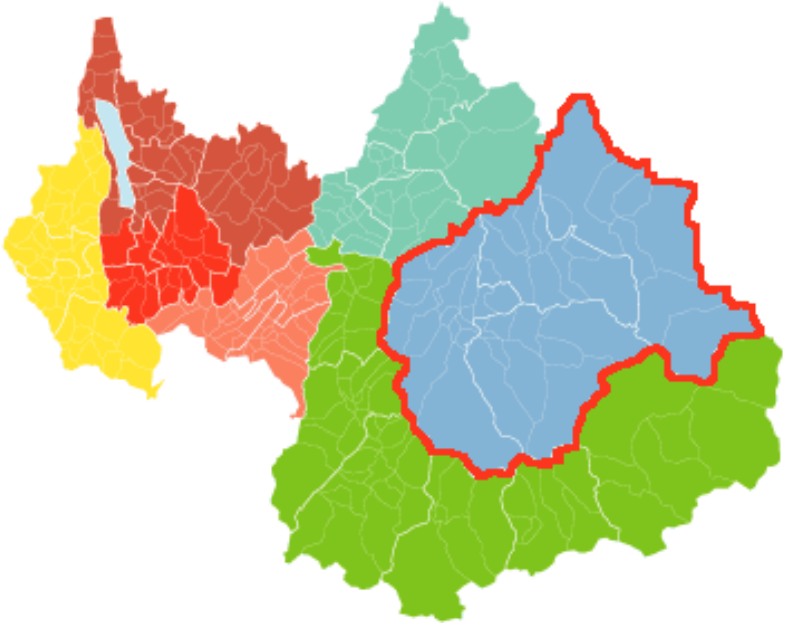

Le SCOT Tarentaise Vanoise au sein du département de la Savoie– *Source APTV : - Traitement : Epode*

La commune de La Léchère fait partie du SCOT tarentaise, ce territoire est composé de 4 cantons : Bourg-Saint-Maurice, Aime, Bozel, Moûtiers et de 43 communes (territoire de l'APTV : Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise) :

Aigueblanche, Aime, Bellentre, Bonneval Tarentaise, Bourg Saint Maurice, Bozel, Brides les Bains, Champagny en Vanoise, Feissons sur Isère, Feissons sur Salins, Fontaine Le Puits, Granier, Hautecour, La Côte d'Aime, La Léchère, La Perriere, Landry, Le Bois, Le Planay, Les Allues, Les Avanchers Valmorel, Les Chapelles, Macot la Plagne, Montagny, Montgirod Centron, Montvalzan, Moûtiers, Notre Dame du Pré, Peisey Nancroix, Pralognan la Vanoise, Saint Bon Courchevel, Saint Jean de Belleville, Saint Marcel, Saint Martin de Belleville, Saint Oyen, Sainte Foy – Tarentaise, Salins les Thermes, Seez, Tignes, Val d'Isère, Valezan, Villarlurin, Villaroger.

Le SCOT Tarentaise a une superficie de 1773,01 Km^2, la population totale est de 53 371 habitants (en 2006). La densité de population en 2006 est de 30,1 hab. /Km^2.

Photos : Source :www.tarentaise-vanoise.fr - Epode

Le SCOT Tarentaise Vanoise s'inscrit dans une réflexion globale et transversale afin de porter une politique cohérente sur l'aménagement d'un territoire riche et diversifié.

Plusieurs études sont menées par l'APTV dans le cadre de la réalisation du SCOT :

-Une étude « lits touristiques » qui traite de l'immobilier en stations (décompte des lits professionnels et diffus, prospective).
-Un diagnostic foncier qui identifie les terrains à enjeux agricoles forts
-Une étude sur le foncier économique qui évalue les besoins des entreprises et les met en perspective avec l'offre en matière de parcs d'activités.
-Une étude sur le foncier économique qui évalue les besoins des entreprises et les met en perspective avec l'offre en matière de parcs d'activités.
-Une étude habitat qui définit les besoins en matière de logement locatifs et en accession
-Une mission pour délimiter les corridors biologiques qui assurent les connexions entre noyaux de biodiversité.

Ci-dessous la synthèse de cette approche transversale :

Lits touristiques

Source :www.tarentaise-vanoise.fr - Epode

L'activité touristique est le pilier de l'économie de la Tarentaise. C'est un secteur puissant et structurant pour la vie locale. Cependant la situation de l'hébergement est en perpétuelle évolution et on assiste depuis plusieurs dizaines d'années à une érosion du parc marchand, générant une croissance des « volets clos » ou « lits froids ». Aujourd'hui, la fréquentation touristique semble maintenue autour de 15 millions de nuitées hivernales, l'érosion du parc marchand étant compensé par la construction neuve, principalement sous forme de résidences de tourisme.

Afin de connaître précisément les dynamiques de l'immobilier touristique, une étude a été lancée fin 2009 et confiée au groupement ASADAC – Comète.

Cette démarche poursuit plusieurs objectifs :

- Actualiser le **décompte** des lits touristiques station par station (lits marchands et lits non marchands)
- Mesurer les **fréquentations** par type de lits (lits hôteliers, lits en résidences de tourisme, lits en clubs, lits tours opérators, lits non marchands)
- Mesurer les **rythmes de sorties** des circuits commerciaux (érosion du parc marchand)
- Réaliser un bilan des **réhabilitations** immobilières
- Définir les **points d'équilibre** pour chaque station dans l'objectif du maintien de la fréquentation touristique (prospective).

Le développement de l'hébergement touristique doit venir en réponse aux besoins liés à un « **produit touristique** » défini et identifié. Quantitativement et qualitativement, le développement devra permettre de maintenir l'équilibre économique des stations sans dénaturer le produit touristique. Le développement du parc d'hébergement sera défini en tenant compte:

- de la ressource en **eau potable** et la lutte contre les pollutions dans l'objectif de garantir un équilibre besoins/ressources en matière d'approvisionnement en eau et un équipement suffisant en dispositifs d'assainissement,
- de la **capacité du milieu naturel** et du territoire plus largement, à supporter les pressions croissantes, afin de préserver les grands équilibres du territoire et la durabilité du système,
- de la préservation des **paysages**, patrimoine commun identitaire et « fonds de commerce » de l'activité touristique
- des **risques naturels**,
- des conditions **d'accès** à la Tarentaise,
- de la **capacité des domaines skiables** à garantir les conditions de qualité du produit ski et de sécurité des skieurs.

Au-delà de ces éléments, la **nature et le mode de gestion de l'hébergement** touristique, les surfaces des unités d'hébergement, la qualité de l'hébergement… sont les éléments centraux des réflexions en cours.

Urbanisme commercial

Le SCOT intégrera l'élaboration d'un **Document d'Aménagement Commercial** (DACOM) qui définira les conditions d'octroi des autorisations d'exploitations commerciales. En effet, en plus du permis de construire classique, ces autorisations sont nécessaires à l'ouverture d'un nouveau magasin (ou l'extension) de plus de 1000 m^2.

Suite à la sollicitation par l'APTV mi 2010, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie a produit un diagnostic commercial initial. Il ressort que la Tarentaise est le second territoire commercial de la Savoie après Chambéry Métropole. Son activité est rythmée par le tourisme d'une part et les résidents d'autre part.

Dans un contexte démographique modérément porteur, et en présence d'un territoire limitrophe commercialement actif (Albertville), les orientations du SCOT devront soutenir un maillage commercial équilibré et répondant aux critères du développement durable.

Edictées par le Document d'Aménagement Commercial (DACOM), les orientations relatives au commerce seront concrètes, précises et aborderont :

- la délimitation de périmètres commerciaux stratégiques,
- la gestion du développement des zones d'activités investies par le commerce,
- les paramètres de maîtrise de la mobilité, à la fois sur le plan du bilan énergétique que des « déplacements subis » des consommateurs,
- la nécessaire gestion économe du foncier commercial,
- l'identification des emplois commerciaux durables à privilégier.

Habitat

En complément de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) il a été confié au Cabinet Géode la réalisation du diagnostic Habitat, nécessaire au SCOT.

Les objectifs de ce diagnostic habitat sont :

- La synthèse des évolutions démographiques depuis une vingtaine d'années
- L'analyse de l'offre en logements pour les différentes catégories de population et en particulier les jeunes ménages, les primo accédants, les saisonniers
- La définition d'une stratégie d'habitat à adopter en lien avec les déplacements et les services à la population
- Le calcul des besoins globaux en logements sur l'ensemble de la Tarentaise et pour chaque intercommunalité.

Source :www.tarentaise-vanoise.fr - Epode

Corridors biologiques

La principale cause de la perte de biodiversité à l'échelle mondiale résulte de la disparition et de la fragmentation des milieux naturels, conséquences de l'accroissement accéléré des activités humaines au cours du siècle dernier.

Source :www.tarentaise-vanoise.fr - Epode

Ce constat a fait évoluer les stratégies de protection de la nature, longtemps restées cantonnées à la protection de sites isolés abritant des espèces ou des milieux vulnérables, rares ou menacés

Cette logique laisse place à une stratégie plus globale qui s'appuie sur la construction de « corridors biologiques ». Cette approche cherche à résorber les effets de la fragmentation et de l'isolement des milieux naturels. La préservation des sites de biodiversité remarquable s'accompagne désormais de la recherche d'une gestion pertinente des éléments de nature plus « ordinaire » qui les relient et qui constituent ce qu'on appelle les « trames vertes » (milieux

terrestres) et
les « trames bleues » (milieux aquatiques).

Les corridors biologiques assurent les connexions indispensables entre les différents espaces naturels reconnus au titre de la biodiversité (Natura 2000, arrêté préfectoraux de protection du biotope, ZNIEFF,…). Ils permettent les déplacements des animaux, en évitant la mortalité sur les infrastructures, tout en favorisant le brassage génétique nécessaire à la dynamique des populations.

En Tarentaise ces connexions sont menacées par la pression urbaine et le cumul d'infrastructures en fond de vallée. En déclinaison du Grenelle de l'Environnement, le SCOT Tarentaise-Vanoise abordera la thématique des corridors et continuum biologiques.

Le Conservatoire de Patrimoine Naturel de la Savoie (CPNS) est chargé par le Conseil Général de définir cette cartographie des corridors, en coordination avec les SCOT savoyards. Ainsi, début 2011, l'APTV a signé une convention avec le CPNS afin de définir de manière concertée la délimitation des corridors biologiques à intégrer au futur SCOT.

Plusieurs réunions sont prévues avec le Bureau SCOT et une démarche approfondie au niveau de groupes de travail constitués à l'échelle des intercommunalités. Le travail se réalise en relation avec les chasseurs, les naturalistes, les gestionnaires d'infrastructures routières ou ferroviaires…

Foncier agricole

Sur le territoire « Tarentaise », le foncier peu pentu et à une altitude inférieure à 1500 mètres représente 1,3 % du territoire. Ces 2400 ha concentrent la quasi-totalité de l'habitat permanent, du foncier économique, des infrastructures linéaires… mais sont aussi stratégiques pour l'agriculture ! Dans ce contexte territorial et dans l'objectif de bâtir Le SCOT Tarentaise, une démarche spécifique traitant des enjeux fonciers agricoles a été lancée.

L'objectif sera de répondre aux questions suivantes :

Quelle est la situation de l'agriculture de Tarentaise en 2011 ?

Où sont les secteurs à enjeux agricoles forts (localisation au 1/25000) ?

Quelle valorisation envisager pour certains secteurs avec peu d'intérêt agricole ?

Cette étude est pilotée par un comité de suivi spécifique regroupant des élus du territoire, des représentants de la profession agricole et des techniciens.

Source :www.tarentaise-vanoise.fr

Foncier économique

La Tarentaise concentre une grande partie de l'offre touristique de la Savoie et occupe une place de leader sur le marché international des sports d'hiver. Cependant, du fait des contraintes géographiques, des risques naturels liés et d'un manque de vision globale, les entreprises locales ne trouvent pas, ou très difficilement, les solutions foncières ou immobilières nécessaires à leur parcours de développement. L'étude aborde donc les besoins des entreprises, principalement celles déjà implantées en Tarentaise. Certains emplois pourront se localiser et se développer opportunément en mixité urbaine, mais le développement de certaines entreprises passera nécessairement par une implantation en parcs d'activités dédiés.

Aujourd'hui, des projets de zones artisanales ou parcs d'activités sont inscrits dans les PLU ou le seront bientôt ou mériteraient de l'être. Dans ce contexte et dans l'objectif de bâtir le SCOT Tarentaise, une démarche spécifique traitant de l'armature économique est nécessaire.

La présente mission fait partie des études de diagnostic, réalisées préalablement à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT. Pour les besoins du SCOT, l'objectif de la présente étude est de répondre aux trois questions suivantes :

- Quels sont les besoins des entreprises ? Evaluation de la demande des entreprises (développement endogène principalement), quantification et qualification des besoins
- Quelle est l'offre des collectivités ? Identification des disponibilités actuelles (PLU) et potentialités futures (projets des collectivités) en matière de foncier économique
- Comment rapprocher offre et demande ? Préconisations pour une armature économique pertinente

Afin de prendre en compte les spécificités territoriales au sein de la Tarentaise, l'évaluation des besoins en logements à été réalisée à l'échelle de 5 entités : MIHT, CC Canton d'Aime, CC Vallées d'Aigueblanche, Canton de Bozel, CC Coeur de Tarentaise St Martin de Belleville. Les besoins en logements de la Tarentaise correspondent à la somme des besoins évalués dans les cinq sous-territoires

Deux scénarios de développement sociodémographique potentiellement envisageables ont été définis à échéance 2030, guidant le choix des hypothèses de variation des facteurs de besoins en logements dans chaque sous-territoire (évolution de la population et du nombre de ménages, renouvellement, fluidité) Un scénario de ralentissement marqué de la croissance démographique, correspondant globalement aux projections de l'Insee Omphale 2006-2031 (» +0.4%/an jusqu'en 2031, basées sur des hypothèses de prolongement des tendances constatées sur la dernière décennie en termes d'évaluation des taux de fécondité, de migration, de mortalité).

Un scénario de poursuite, avec une légère atténuation, du taux de croissance démographique constaté entre 1999 et 2008 en Tarentaise

Les différentes communes du territoire doivent dans le respect du principe de subsidiarité, mettre en cohérence leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme, des déplacements et de l'environnement.

Réflexion croisée entre le PLU et le SCOT durant l'élaboration simultanée de ces deux documents.

Le PLU de la Léchère s'élaborant de manière concomitante avec le SCOT de Tarentaise Vanoise, plusieurs réunions ont été organisées pour croiser les enjeux de ces deux documents, afin de garantir la compatibilité du PLU avec le projet de SCOT.

IV. SITUATION DEMOGRAPHIQUE

1. Démographie et évolution de la population totale (selon INSEE)

La Léchère comptait en 1962, 3 147 habitants. Avec l'exode rural, la population a irrévocablement diminué puisque la commune n'a jamais retrouvé ce niveau de population.
Le nombre d'habitants a baissé progressivement entre 1962 et 1999, pour croître ces dernières années. En 2009, la population de La Léchère compte, en effet, 1 938 habitants, soit 165 habitants de plus qu'en 1999.
La baisse démographique a donc été constante entre 1962 et 1999, de l'ordre de - 1,18% par an. La croissance positive de la population reprend après 1999 (+0.9 %/an entre 1999 et 2009).

En 2014, la population est estimée à 2 036 habitants.

Taux d'évolution de la population entre 1975 et 2008 dans chaque commune

Naves	- 48,44 %
Celliers	- 32,08 %
Notre Dame de Briançon	- 24,45 %
Petit Coeur	- 23,03 %
Pussy	+ 5,02 %
Doucy	+ 16,67 %
La Léchère	**- 16,62 %**

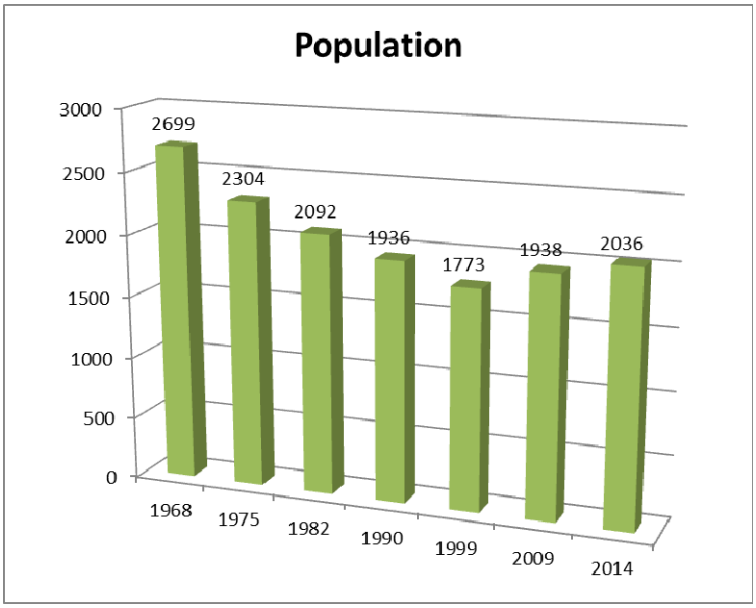

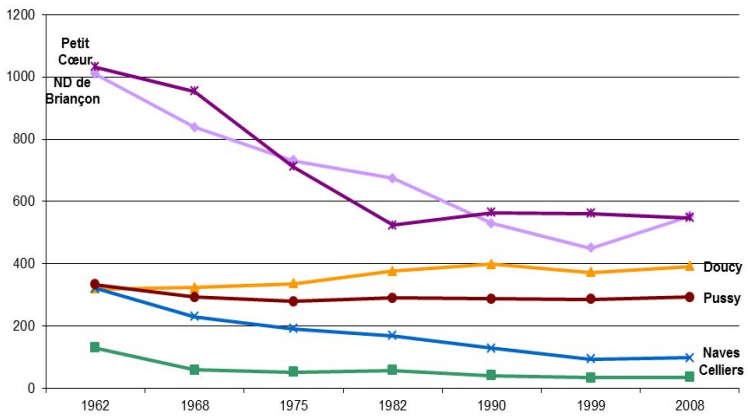

La commune de La Léchère a subi une baisse de population de 17 % depuis 1975 mais l'évolution des communes associées qui la compose aujourd'hui ont connu des évolutions diverses.
Celliers et Naves sont les deux communes associées ayant le plus subi l'exode rural avec une diminution de leur population de 30 à 50 %.
Notre Dame de Briançon et

Petit Cœur ont connu cette tendance de dépeuplement mais dans une mesure quasiment équivalente à la tendance communale (environ - 20 %).

La population de Pussy est passée de 279 habitants à 293 habitants (+ 5,02 %).
Enfin, Doucy connaît une tendance particulière dans ce contexte communal puisqu'elle est la commune associée ayant connu la plus forte hausse de sa population (+ 16,67 %) ; pouvant entre autre être justifié par une hausse de population de plus de 12% entre 1975 et 1982, période de développement de la station de Doucy-Combelouvière.

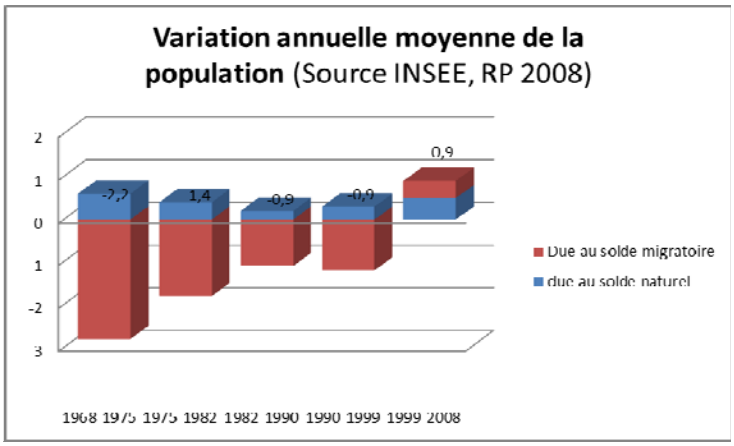

Notre-Dame-de-Briançon a vu sa population diminuée très progressivement jusqu'en 1999 (- 15 hab/an en moyenne) pour augmenter sensiblement depuis et pour atteindre 553 habitants.
La population de Petit Cœur a également décru depuis 1962 (-10 hab/an en moyenne). Une forte diminution du nombre d'habitants a été effective entre 1962 et 1982 avant de connaître une stagnation autour des 540 habitants.

Celliers a aussi souffert de son dépeuplement avec une perte de population (- 2 hab/an) avec un passage de 131 habitants en 1962 à 36 habitants en 2008. Le nombre d'habitants de Celliers a baissé de moitié avant les années 70 et la fusion de La Léchère puisqu'il y avait 131habitants en 1962 et 60 en 1968.

Doucy est la commune associée qui a connu une augmentation significative de sa population durant les 47 dernières années avec un accueil moyen de 1,5 habitant par an pour atteindre en 2008 une population égale à 392 hab.

Naves a subi, comme ND de Briançon, un dépeuplement progressif. Avec une baisse moyenne de 4,7 hab/an, la population de Naves est passée de 321 habitants en 1962 à 99 habitants aujourd'hui.

Jusqu'en 1999, Pussy a connu la même trajectoire que Celliers mais à un degré plus important au vu de la population. De 333 habitants en 1962, Pussy ne comptait plus que 293 habitants en 1968 ; le même nombre qu'aujourd'hui en 2008.

L'essor démographique connu par la commune depuis 1999 s'avère au profit d'une partie des communes « associées » sauf Petit Cœur qui a perdu une vingtaine d'habitants.
Notre-Dame-de-Briançon, qui avait connu un déclin continu entre 1962 et 1999 (- 50% de population), est la commune majoritairement responsable de ce gain démographique. En effet, sur les 122 nouveaux habitants de La Léchère depuis 1999, 102 (83%) se sont installés sur la commune associée de Notre-Dame-de-Briançon.

2. Variation de la population

Cette baisse démographique est due, pour une large part, au solde migratoire. En effet, entre 1975 et 1982, alors que la commune accueillait 67 nouveaux habitants par l'intermédiaire du solde naturel, elle en perdait 219 avec un solde migratoire négatif.
Même si cette tendance s'est atténuée, elle s'est poursuivie jusqu'en 1999 : en effet, de 1982 à 1990, tandis que le solde naturel était de +26, le solde migratoire était de -182.
De 1990 à 1999, la situation est quasi équivalente avec +45 en solde naturel et -207 en solde migratoire.

3. Répartition de la population

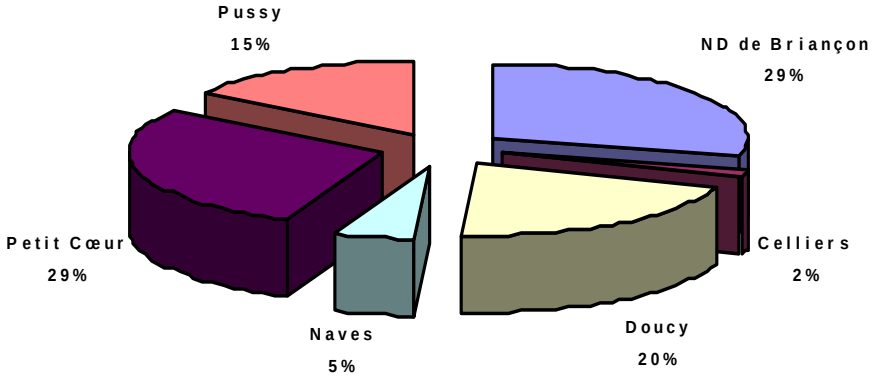

Notre-Dame-de-Briançon et Petit Cœur regroupent à elles deux, prés de 60% de la population communale avec respectivement 427 et 556 habitants.
Doucy est la troisième commune associée en part d'habitants avec 20% de la population totale.

Pussy regroupe elle 15% avec 286 habitants.
Naves et Celliers sont les communes associées ayant le moins de poids démographique avec respectivement 94 et 34 habitants en 2008.

4. Composition de la population

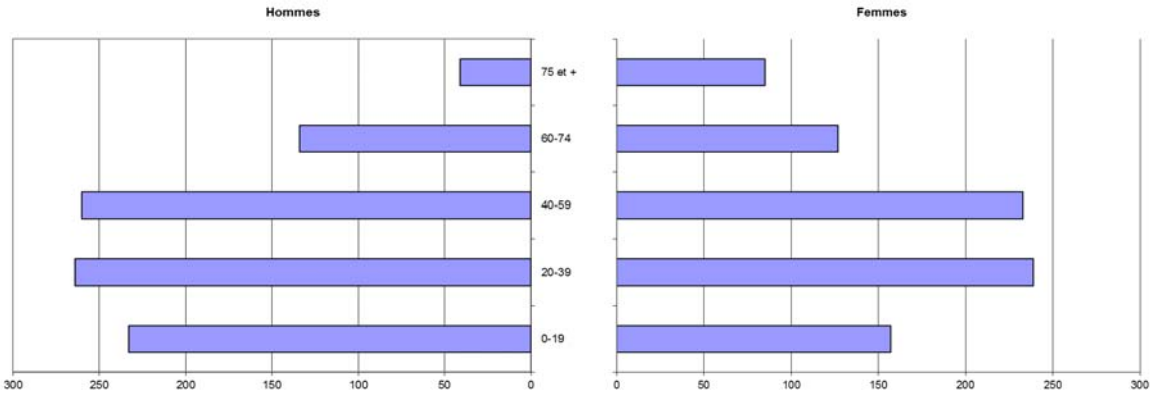

Source : INSEE RGP 99

En 1999, il y avait :

- 22% des habitants de 0 à 19 ans
- 28% habitants de 20 à 39 ans
- 28% habitants de 40 à 59 ans
- 15% habitants de 60 à 74 ans
- 7% habitants de 75 ans et plus

Source : INSEE RGP 99

Source : INSEE RGP 99

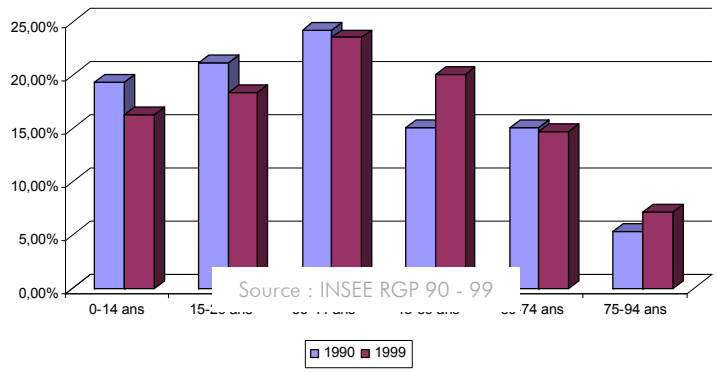

Source : INSEE RGP 90 - 99

La population est donc majoritairement jeune avec plus de 50% des habitants ayant moins de 44ans. La tendance est cependant à un vieillissement de la population entre 1990 et 1999.

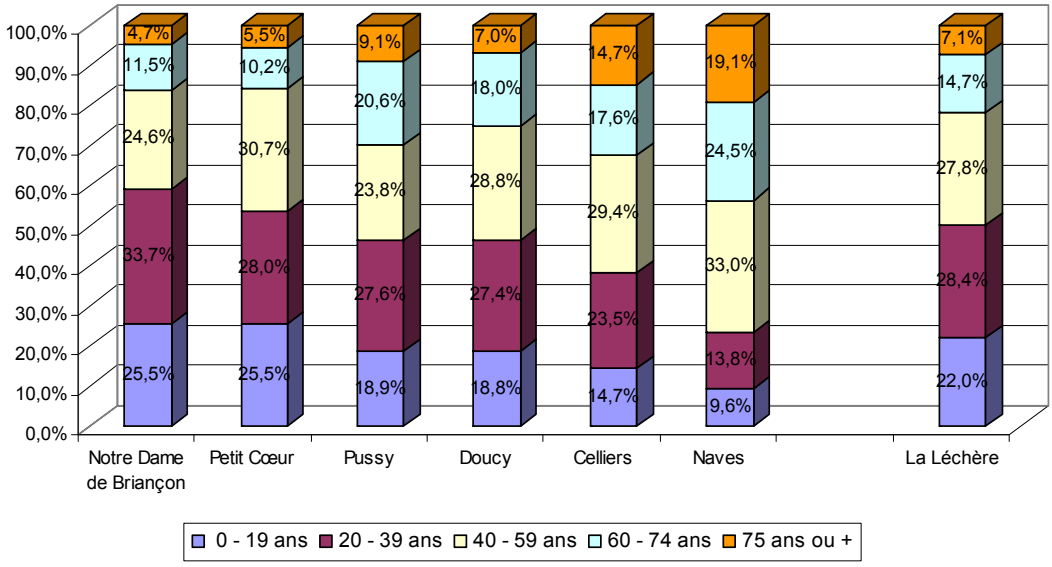

Notre Dame de Briançon est la commune la plus jeune des six communes associées en termes de population. Avec 60% de moins de 40 ans, cette commune, comme celle de Petit Cœur, connait une population plus jeune que la moyenne communale.
Pussy et Doucy se situent elles deux très légèrement en dessous de la moyenne communale avec moins de 50% de moins de 40 ans.
Naves, et Celliers dans une moindre mesure, se composent en majorité de personnes de plus de 40 ans. Avec respectivement 62% et 78% de plus de 40ans, les deux communes se différencient de la tendance communale.

Source : INSEE RGP 99

5. Taille des ménages

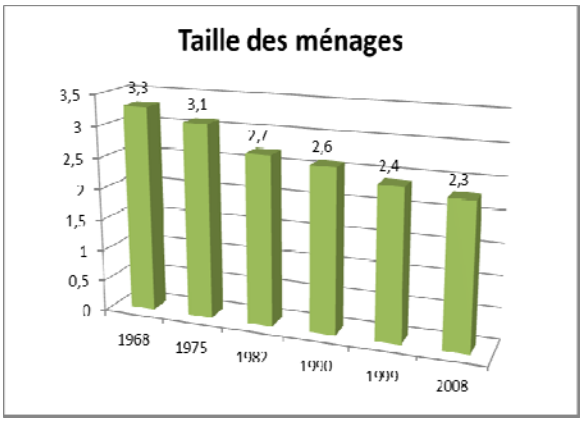

On observe une baisse régulière de la taille des ménages, aboutissant à une domination des petits ménages regroupant moins de deux personnes (60 %).

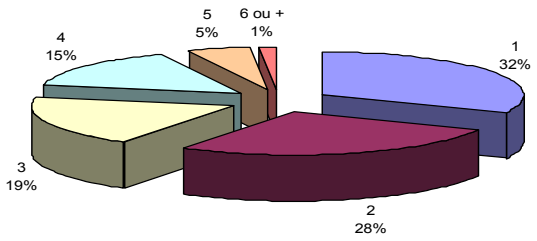

Source : INSEE RGP 2008

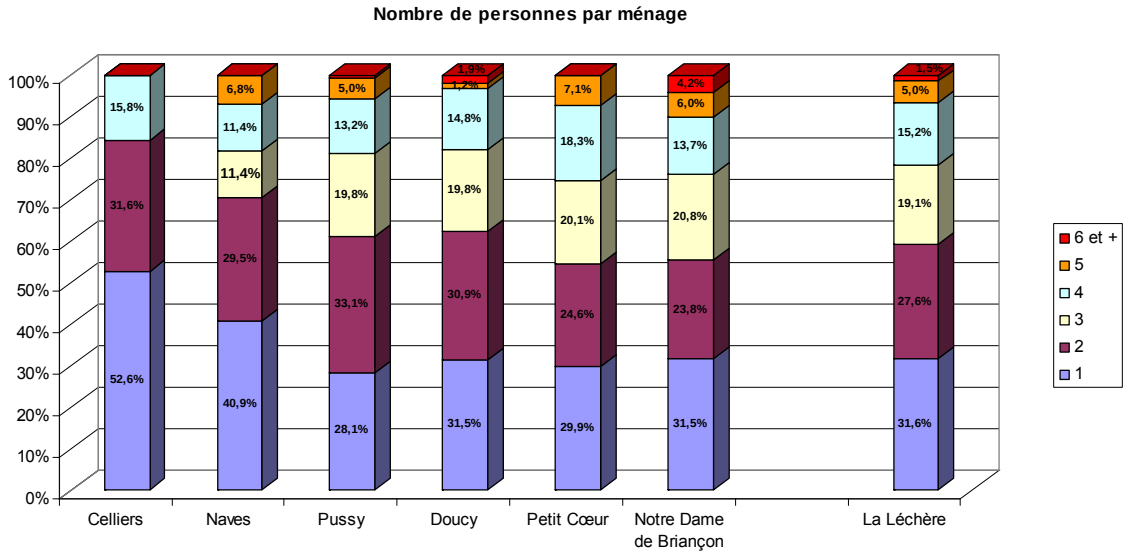

Source : INSEE RGP 99

L'analyse de la taille des ménages contirme l'observation taite sur la typologie et l'âge de la population de chaque commune associée.

Alors que Celliers et Naves possèdent une population importante de plus de 40 ans, on observe un nombre important de petit ménage (plus de 80% de ménages avec 1 ou 2 personnes). Naves connait dans une moindre mesure le même phénomène.

A l'inverse, Notre Dame de Briançon et Petit Cœur, dont la population est assez jeune, possèdent plus de 40% des ménages avec 3 personnes et plus.

Pussy et Doucy connaissent la même typologie que la tendance communale dans la composition des ménages.

Synthèse démographie :

► La baisse de population s'est faite progressivement entre 1968 et 1999, à raison de 1,1 % par an en moyenne, ce qui s'explique par un solde migratoire négatif sur cette période.
En comparaison avec l'évolution démographique du canton, La Léchère se distingue comme les communes de St-Marcel, Salins-les-Thermes, Notre-Dame-du-Prè, Bonneval, St-Jean-de-Belleville et Moûtiers par une baisse de population entre 1975 et 1999. Certaines communes du canton profitent cependant de la proximité de Moûtiers, de Brides Les Bains ou bien de certaines stations (Les Avanchers avec +56 %, Saint-Martin-de-Belleville avec +52 %, Hautecour avec +36 %, St Oyen avec +36 % de 1975 à 1999). Les autres communes telles que Feissons-sur-Isère, Aigueblanche et Villarlurin ont une évolution moins marquée de 1982 à 1999.

► La baisse démographique de La Léchère, de plus de 22 % de 1975 à 1999, peut s'expliquer par un solde migratoire négatif et le dépeuplement progressif des communes de Naves, Celliers, Pussy, Petit-Coeur et Notre Dame de Briançon. L'évolution de population de Doucy de 11% entre 1975 et 1999 et, dans une moindre mesure, de Pussy (+5 %) ne suffit pas à compenser ce dépeuplement communal.

►La croissance positive de la population reprend sur la période 1999-2012, avec une hausse moyenne de 1% par an, pour atteindre une population de 2036 habitants en 2014.
Les nombreux projets de lotissement en cours vont permettre de continuer sur cette tendance.

► La baisse de la taille moyenne des ménages, combinée au regain démographique connu entre 1999 et 2014, engendre un besoin accru de logements (tailles inférieures, quantité...).

La population est relativement jeune avec 50 % de moins de 40 ans.

Enjeux :

➔ Augmenter la population et permettre aux résidents actuels de rester à La Léchère.

➔ Limiter la tendance de vieillissement de la population.

V. LOGEMENTS ET MARCHE IMMOBILIER

1. Données générales

Il y avait 1 566 logements en 1990, 1 744 logements en 1999 et sont estimé au nombre de 1 879 en 2008. Le nombre a donc augmenté de 20% en presque 20 ans.

La part des résidences principales a diminué entre 1990 et aujourd'hui, passant de 48 % à 42 % du parc de logements total.

	1990	1999	2008
Résidences principales	746	738	786
Résidences secondaires/occasionnels	664	861	975
Logements vacants	156	145	118
Total	1566	1744	1879

D'autre part, il existe un nombre important de résidences secondaires (664 en 1990 soit 42 %, contre une moyenne nationale de 10 %).

Un phénomène important est à noter sur la part plus importante de résidences secondaires que de résidences principales sur la commune depuis 1999 (861 résidences secondaires contre 738 résidences principales). En effet, le nombre de résidences secondaires a accru de près de 30% entre 1990 et 1999.

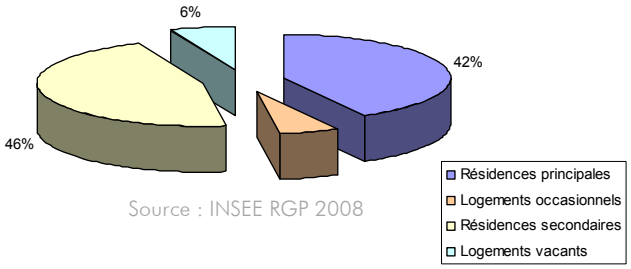

Source : INSEE RGP 2008

Ces données soulignent le caractère touristique de La Léchère.

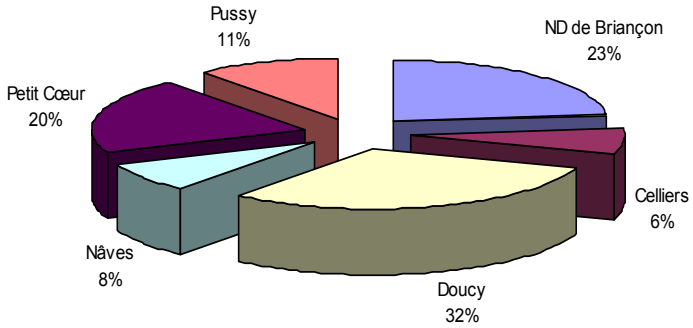

Source : INSEE RGP 2008

Doucy est la commune associée dont le parc de logements est le plus vaste avec 32% des logements communaux de La Léchère.

Notre Dame de Briançon et Petit Cœur représentent respectivement 23% et 20% du parc de logements communal avec 441 et 381 logements

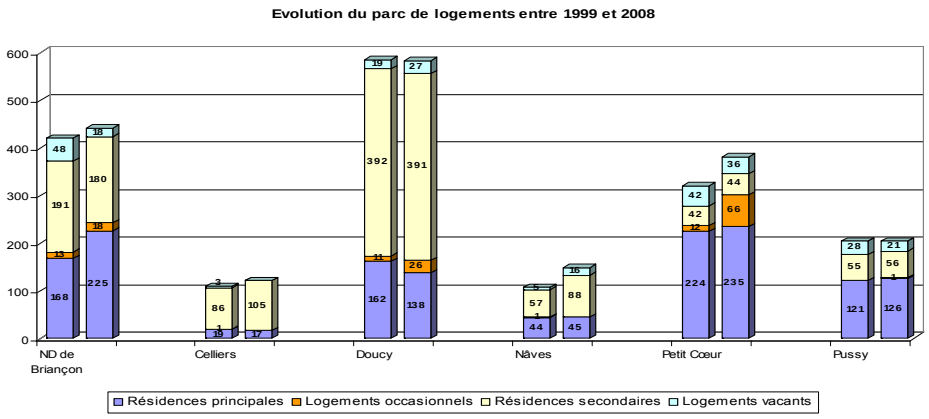

Source : Estimation INSEE 2008

Pussy compte un parc de 204 logements (soit 11%), Naves comptabilise 149 logements (soit 8%) et Celliers, enfin, regroupe 122 logements (soit 6%).

Avec respectivement 86%, 67% et 59% de résidences secondaires, les parcs de logements de Doucy, Celliers, et Naves sont majoritairement exposés à l'activité et à l'accueil de touristes.

Pussy, Petit Cœur et Notre Dame de Briançon connaissent un meilleur équilibre entre résidences secondaires et résidences principales puisque ces dernières représentent plus de 50% du logement total.

La part de logements vacants (6%) sur le territoire de La Léchère se situe principalement sur les communes de Naves, Pussy et Petit Cœur. En revanche, les logements occasionnels se regroupent très majoritairement sur la commune du Petit Cœur (66 logements vacants sur les 118 comptabilisés sur la commune de La Léchère) et sur les communes de Notre Dame de Briançon et Doucy.

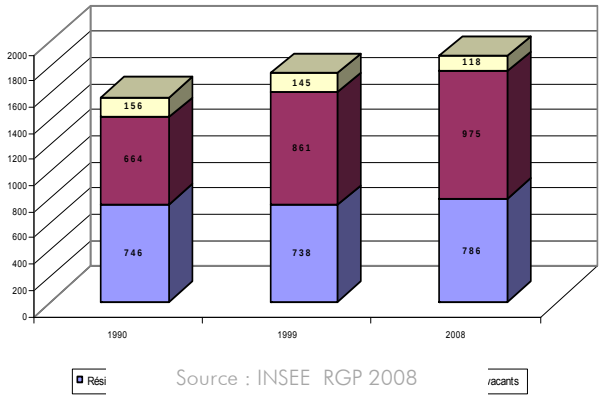

Source : INSEE RGP 2008

On observe une baisse significative (-24,4%) des logements vacants entre 1990 et 2008 : ils passent de 156, soit 10 % des logements, à 118, soit 7 % des logements. Cette diminution a été significative entre 1999 et aujourd'hui avec un taux de variation de -19%.

Le nombre de résidences secondaires et logements occasionnels a quant à lui connu une hausse significative. L'activité touristique de La Léchère a, en effet, engendré une hausse de résidences secondaires de 664 à 861 résidences entre 1990 et 1999.

2. Les résidences principales

En 1999, les résidences principales sont en majorité des maisons individuelles (493, soit 67 %). 28% font partis d'un immeuble collectif (207).
La part assez importante des logements collectifs, en comparaison à d'autres communes de montagne, est due encore une fois au tourisme et aux logements sociaux fortement développés en vallée dans la commune de Notre-Dame-de-Briançon.

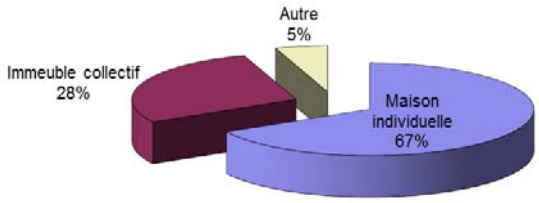

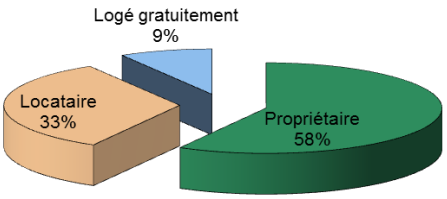

Source : INSEE RGP

L'activité touristique implique l'attraction de travailleurs saisonniers et le développement des logements à vocation de location mais on remarque que le statut d'occupation de logements recensés sur la commune est majoritairement celui de propriétaire, soit 429 logements en 1999 (58% du parc de logements).

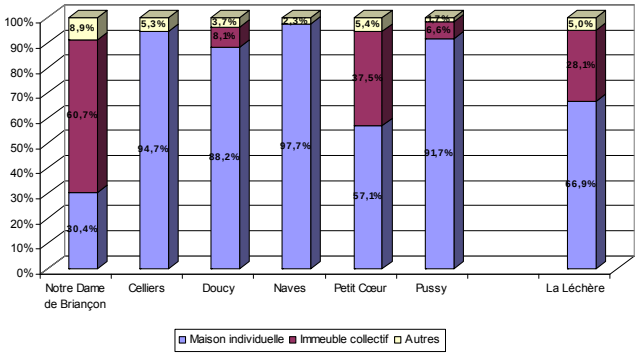

Source : INSEE RGP

Notre Dame de Briançon, avec 102 logements, est la commune associée possédant la majorité des logements collectifs sur la commune. En effet, seul 30% de son parc est composé de résidences individuelles.
Petit Cœur, autre commune du bas de vallée, possède elle aussi un parc de logements collectifs représentant 38% de son parc de résidences principales.

Les communes associees situees en amont ne possèdent pas ou peu de logements collectifs. Alors que Celliers et Naves ne compte aucun logement principal, Naves et Pussy n'en comptabilise que 8%.

Source : INSEE RGP 99

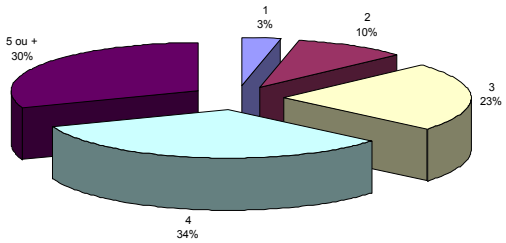

Les résidences principales sont principalement de taille conséquente puisqu'elles se composent en majorité (64% du parc) de 4 pièces ou plus. Les résidences ayant 3 pièces représentent 23% des résidences principales alors que les résidences à une ou deux pièces ne représentent que 13%.
Le fort contraste existant entre la taille des ménages et la taille des résidences met en avant la nécessité de produire plus de petits logements, notamment sur les communes de fond de vallée.

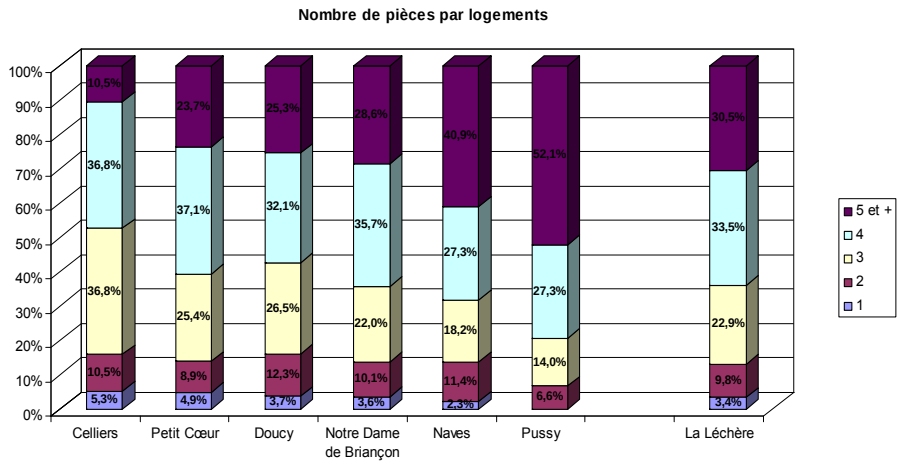

La taille moyenne des résidences principales dans chacune des communes associées est la suivante :

Source : INSEE RGP 99

Celliers :	3,8 pièces / logements
Petit Cœur :	3,6 pièces / logements
Doucy :	3,4 pièces / logements
Notre Dame de Briançon :	3,9 pièces / logements
Naves :	3,7 pièces / logements
Pussy :	4,2 pièces / logements
La Léchère :	**3,8 pièces / logements**

L'analyse des Permis de Construire des dernières années sur la commune, permet d'évaluation à 885 le nombre de résidences principales sur la commune, en 2014.

3. Rythme de construction

Les permis accordés sur la commune de La Léchère ces dix dernières années concernent principalement des habitations individuelles et peu de logements collectifs.

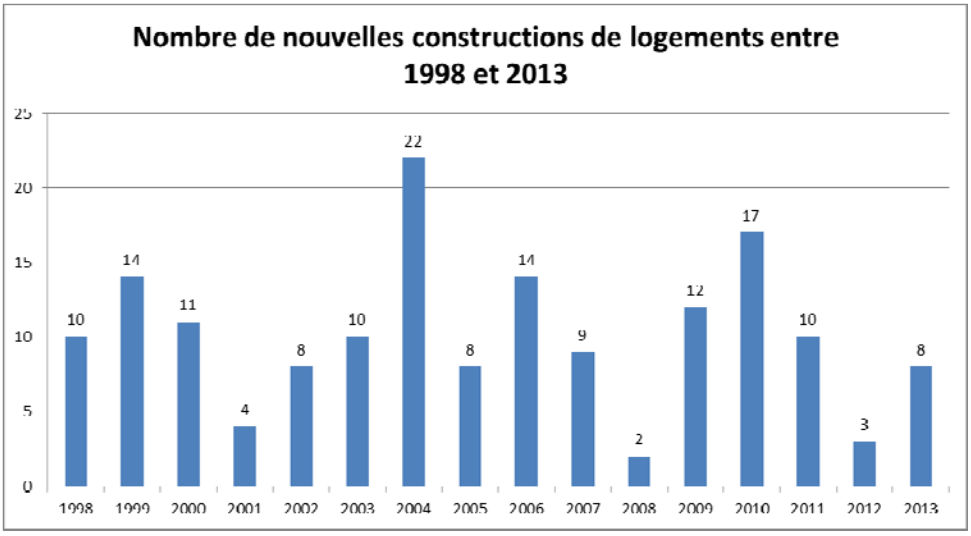

Source : Commune

Entre 1998 et 2013, la commune a connu la création de 162 logements, soit une moyenne de 11 nouveaux logements / an.

Doucy est la commune ayant connue le plus de constructions d'habitations entre 1998 et 2007.
La pression touristique est telle qu'il s'agit principalement de résidences secondaires.

4. Les logements sociaux

En 2013, L'OPAC gère 185 logements collectifs (T1 au T5 et +) et 29 villas individuelles soit environ 11% du parc total de logements.
Le parc de logements sociaux se compose à 83% de logements de type T3 ou T4.

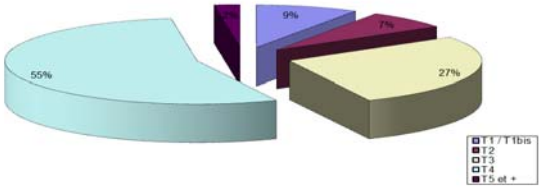

Source : OPAC 73
Source : Commune

Il y a 35 demandes en attente, avec un taux de rotation de 9,18%. La majorité des locataires sont des actifs, mariés sans enfant.

Le taux de vacance est en corrélation négative avec le type de logement. Les T1 ont un taux de vacance de 18%, les T2 de 7%, les T3 de 3% et les T4 de 2%.

Les logements sociaux se situent en quasi-totalité (80% des logements OPAC) sur le secteur de Notre Dame de Briançon :
3 bâtiments construits par l'OPAC le reste a été racheté aux usines anciennement propriétaires.
Dans le quartier des Coulées (Carrefour des Mermets) – 6 bâtiments

- Coulée 1, 2 et 3 (3*(6 logements + 2 studios))
- Coulée 4 (16 logements)
- L'OPALE (16 logements)
- L'Amthyste (8 logements)

Au carrefour, lotissement de 4 villas T4 (Le Peisey)

Direction de l'école, 2 bâtiments : Mermet route (3*8 logements), Mermet Isère (3*8 logements) + le bâtiment « le jeu de boules » (4 logements + 2 studios)
Direction de la caserne : L'Acray-Le Quigey : 2 bâtiments de 14 logements et 1 bâtiment de 13 logements
Un deuxième lotissement Le Verney, 2 villas T4

A Petit-Cœur, l'OPAC est propriétaire d'un lotissement de 23 villas individuelles (la résidence du Château).

A Pussy, deux logements sociaux ont été réhabilités dans l'ancienne maison forestière. Il s'agit d'habitat collectif individuel T4 et T5. Parmi le lotissement prochainement créé, 6 logements OPAC sont en projet dans cette zone.

A Village 92, bâtiment Le Feuillet : 18 logements collectifs.

Naves, Doucy et Celliers ne possèdent aucun logement social sur leur territoire.

En 2009, le nombre de logements sociaux est de 185 unités, soit 19% des résidences principales (et 8% de l'ensemble des logements).

5. Les logements pour travailleurs saisonniers

La Léchère ne possède pas sur son territoire de foyer-logement public destiné à l'accueil de travailleurs saisonniers. La présence d'un foyer-logement existe à proximité du Village 92 pour le compte d'une association. Il contient 22 appartements dont 10 sont occupés à l'année (3 T1bis, 16 T1C et 3 T1D).
On compte également l'immeuble le St Bernard (Chateau Feuillet) : logements privés pour saisonniers (hiver 2006-07 et 2007-08).

6. L'âge du parc de logement

Les logements de La Léchère date, à 50%, de plus de 30 ans puisque 398 logements ont été construits avant 1949 et 451 entre 1949 et 1974. Le parc de logements est donc assez ancien.

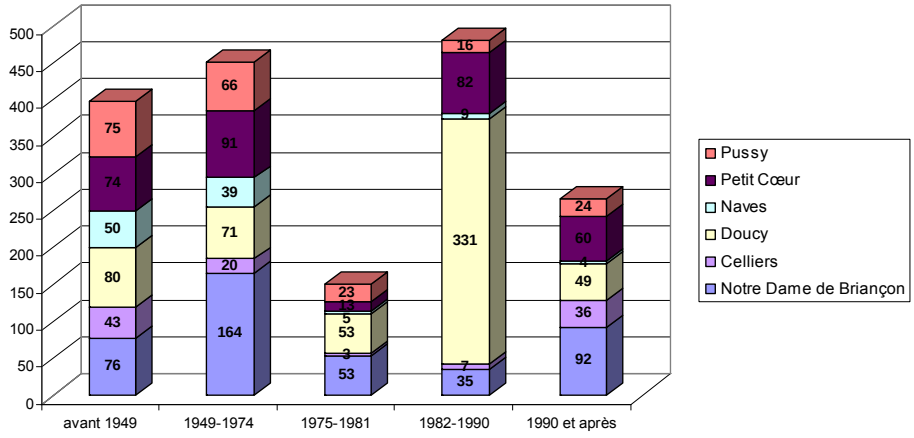

La commune a connu une autre vague de construction entre 1982 et 1990 avec 480 logements construits.

De nombreux lotissements communaux ont été créés à La Léchère :

- Le lotissement « Chantemerle », anciennement « La Grande Forêt (Doucy) en 1972 (22 lots soit 11 178m² avec un Cos de 0.20 autorisé dans le PO, voirie de 2 380m², espace vert de 2610m²) 735m² d'espace consommé par lot en moyenne.
- Le lotissement « Le plan de Nécuday » (Pussy) en 1999 (4 lots d'un total de 2 300m² avec SHON max de 690m²) 575m² d'espace consommé par lot en moyenne.
- Le lotissement à vocation de résidences principales des Cosettes (Naves) en 2005 (6 lots d'un total de 5022m², voirie de 1311m², espace vert de 326m² ; soit 6659m²) 1 110m² d'espace consommé par lot en moyenne.
- Le lotissement « Sous Ville » à vocation d'habitations résidentielles en cours (20 lots).

- A Pussy, Un lotissement de 30 lots est actuellement en cours de viabilisation. Il se situe en amont du hameau principal de Pussy.

La création de la ZA de la Charbonnière s'est faite en 1991. La phase de commercialisation s'est faite sur une période de 20 mois à partir du compromis de vente.

Synthèse Logements :

► Une forte augmentation des résidences secondaires depuis 1990 avec + 30 %. Depuis 1999, La Léchère possède un parc de logements majoritairement constitué de résidences secondaires (à 48% en 2008).

► 11 logements par an sont construits (moyenne sur 10 ans).

► Une forte baisse des logements vacants entre 1990 et 2008 est observée, ce qui est révélateur de la tension sur le marché du logement.

► Une part importante du parc de logements est postérieure aux années 70, ce qui rend surement nécessaire de continuer le même travail de réhabilitation entrepris.

► Un contraste important existe entre la taille des ménages et la taille des résidences principales. Majoritairement composé de 4 pièces ou plus, les résidences principales accueillent principalement des ménages de une à deux personnes. Les besoins de petits logements s'avèrent donc important.

► Les logements sociaux représentent moins de 10 % du parc total de logement (mais 20% du parc de résidence principale), soit 185 unités. Les demandes de logements sociaux recensées avoisinent autour des 30 à 40.

► Les communes associées connaissent une forte hétérogénéité entre elles en ce qui concerne leur composition du parc de logements.

Enjeux :

➔ Répondre aux demandes de résidences principales pour faire face au regain de population de ces dix dernières années.

➔ Favoriser l'habitat de petits collectifs et de maisons groupées.

➔ Envisager la réhabilitation des logements collectifs et des logements sociaux.

➔ Gérer les logements vacants

➔ Diversifier l'offre dans le type de logements proposés

VI. ACTIVITES ECONOMIQUES

1. Les actifs

En 2009, il y avait 927 actifs parmi les habitants de La Léchère sur un total de 1 938 habitants, soit un peu moins de la moitié de la population (environ 48 %). Le chiffre national étant de 44,8 %, La Léchère est donc une commune plus active que la moyenne.

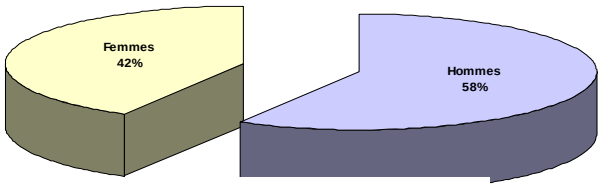

Source : INSEE RGP 99

On dénombre 78 chômeurs, dont 52 femmes et 26 hommes. Cela correspond à un taux de chômage dans la moyenne départementale et nationale avec 9,2% (contre 9 % au niveau départemental et national). Ce chiffre est recensé au mois de mars en période de plein emploi ; il est donc relativement faible.

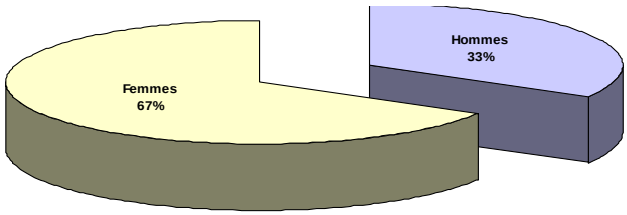

Source : INSEE RGP 99

Sur la commune de La Léchère, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes. On dénombre 14,8% des femmes au chômage contre 5,3% des hommes.

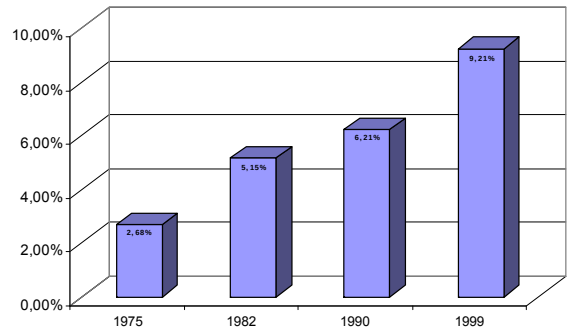

Source : INSEE RGP 99

Le taux de chômage a significativement augmenté sur la commune de La Léchère en passant de 2,68% en 1975 à plus de 9% en 1999.

Cette hausse est notamment justifié par la hausse du chômage des femmes lécheraines qui n'étaient que 14 en 1975 et qui sont en 1999 au nombre de 52.

En 1975, on comptait 1 043 actifs sur 2 302 habitants, soit seulement 45 % d'actifs. On observe en effet, à cette époque, un solde migratoire négatif qui correspondait à une fuite des actifs vers des régions plus attractives.

2. Situation de l'emploi

En 1999, une majorité de ces actifs exerçait dans la commune (50%).

En 2009, ce taux est passé à 37%, donc à cette date, 583 actifs sur 927 vont travailler à l'extérieur (en majorité à Moûtiers, les Avanchers-Valmorel, Aigueblanche et Albertville)

3. Secteurs d'activités

La population active ayant un emploi est répartie entre 662 salariés (86 %) et 107 non salariés (14 %) :

- 8 agriculteurs exploitants (1% de la population active)
- 68 artisans commerçants (5 %)
- 68 cadres (5 %)
- 94 professions intermédiaires (7 %)
- 121 employés (9 %)
- 726 ouvriers (56 %).

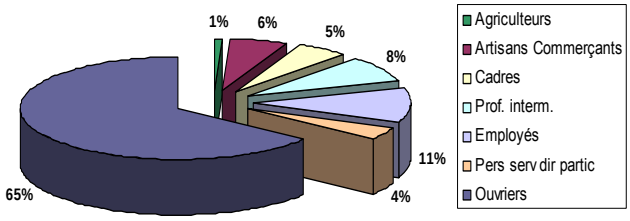

Source : INSEE RGP 99

La comparaison de ces chiffres avec les chiffres nationaux souligne qu'il y a moins de salariés qu'au niveau national (90 % au niveau national), qu'il y a beaucoup plus d'ouvriers (30 %) et moins de cadres (14 %). L'activité de La Léchère se distingue donc bien par un fort taux d'ouvriers en 1999. La part d'artisans-commerçants est une illustration du poids du tourisme dans l'activité économique à La Léchère ; présent mais pas dominateur.

En termes d'effectifs salariés en 2006, la part de salariés en Industrie confirme la part importante de ce secteur d'activité dans l'activité communale. Le nombre de salariés dans le secteur des services illustre également la part du tourisme sur la commune. La baisse de l'activité industrielle a été significative entre 2002 et 2006 avec -66% d'emplois salariés. Les emplois dans le secteur des services ont eux en revanche augmenté mais ne compensent en aucune mesure les pertes d'emplois.

Secteur (NES 5)	2002	2003	2004	2005	2006	2002-2006 (%)
BTP	43	42	63	71	79	83,72%
Commerce	41	34	36	37	35	-14,63%
Industrie	865	849	821	797	289	-66,59%
Services	150	153	170	184	201	34,00%
Territoire(s) étudié(s)	1 099	1 078	1 090	1 089	604	-45,04%
Total Savoie	*116 639*	*118 370*	*120 265*	*121 568*	*123 046*	*5,49%*

Source: UNEDIC*

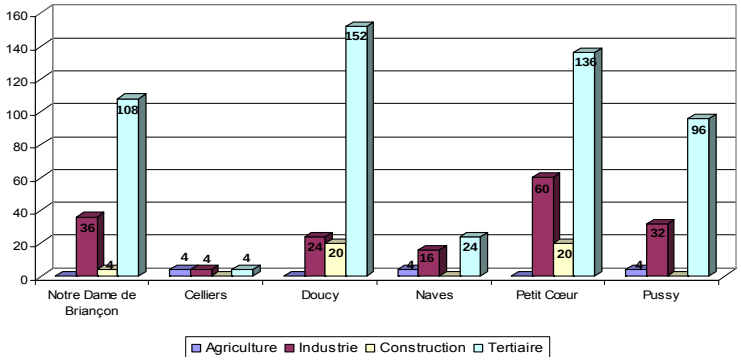

Source : INSEE RGP 99

L'activité tertiaire est l'activité principale des habitants de chacune des communes associées.
L'industrie est la seconde activité exercée et concerne proportionnellement globalement toute les communes.
La construction se limite principalement aux communes de Petit Cœur et Doucy où l'on compte respectivement 20 salariés de la construction.

4. L'industrie

La Léchère connaît une forte tradition industrielle sur Notre-Dame-de-Briançon et Château-Feuillet.
Depuis plus d'un siècle maintenant, la prospérité du secteur dépend de la bonne santé des trois usines de Notre Dame et Petit Cœur. A elles seules, elles assurent 80% des recettes de la taxe professionnelle de la commune.

Trente ans après la fusion en 1972, la commune dispose d'une économie confortable mais elle ne maîtrise toujours rien de sa santé financière.
Depuis 2002, les trois grandes usines de La Léchère (Carbone Savoie, FEROPEM et UCAR SNC) pèsent pour 84% des bases communales de la taxe professionnelle.

- Carbone Savoie, dont l'activité est la fabrication d'électrodes et de cathodes en carbone et en graphite, possède un effectif salarié de 600 personnes.
- FEROPEM emploie 184 salariés dans la production de ferro-alliage.
- UCAR SNC, racheté dernièrement par Carbone Savoie, comptabilise 104 salariés pour le développement, la production et la vente de solutions en matériaux avancés (carbone et graphite).

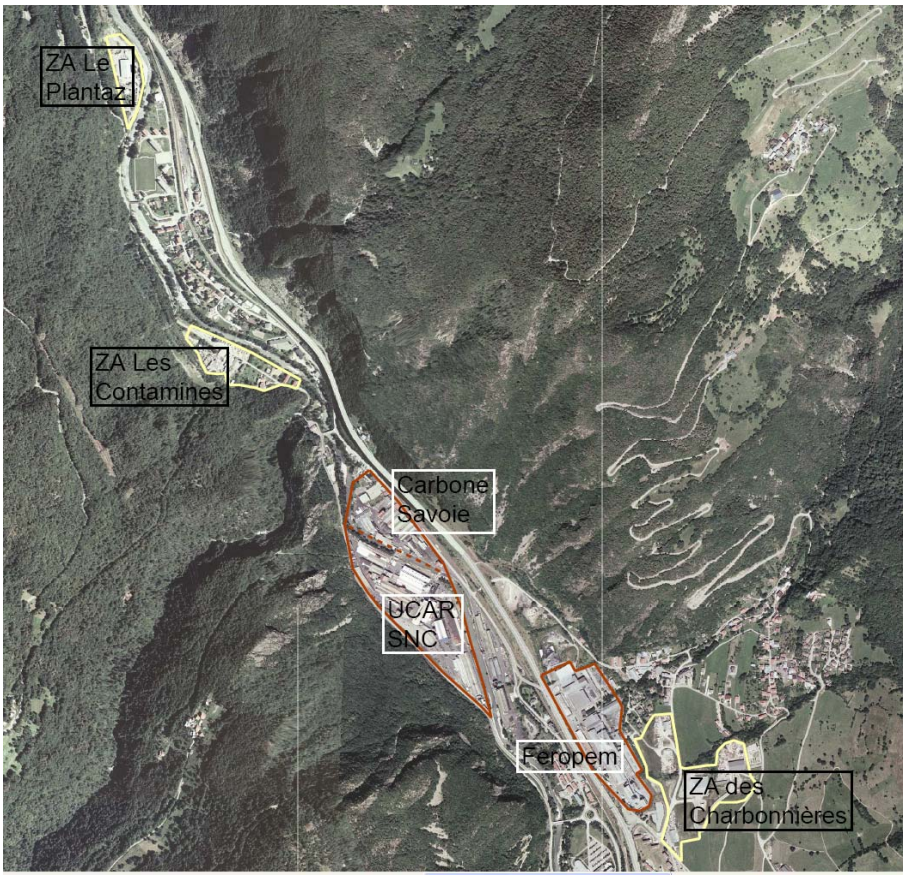

UCAR SNC n'existe d'ailleurs plus sous ce nom puisque l'entreprise a été rachetée depuis par la filiale d'Alcan déjà gestionnaire de Carbone Savoie.
Les deux industries se situent sur la commune de Notre-Dame de Briançon et Petit Cœur.

5. Tourisme

A la croisée des massifs du Beaufortain, de la Lauzière et de la Vanoise, les vallées d'Aigueblanche (situées à 1h de Chambéry) permettent une multitude de pratiques de la montagne en toutes saisons.
En particulier, la situation idéale de La Léchère au cœur de la Tarentaise et à proximité des sites touristiques de renom, en fait une destination attractive, aux multiples possibilités de découvertes à vivre toute l'année.

La commune de La Léchère développe des activités économiques et touristiques basées avant tout sur la station thermale et sur la station de Doucy-Combelouvière, reliée à celle de Valmorel par la Montagne de la Tête, et sur les sports d'hiver : randonnées en raquette dans la vallée de Celliers, ski nordique sur le versant de Naves et la vallée de la Grande Blanche.

Les propositions de La Léchère en termes d'activités touristiques concernent en été les sentiers de randonnées et la découverte du patrimoine architectural et l'hiver l'accès aux différents secteurs skiables.

La Station thermale

La *station thermale de La Léchère* constitue un atout supplémentaire pour la commune en termes d'activité touristique. L'usage thermal de la source à La Léchère date de 1897 avec la création du premier centre thermal. En 2006, l'activité thermale globale a enregistré 6 101 curistes sur une période de sept mois d'avril à octobre 2006.
En termes de chiffre d'affaire, les cures de La Léchère représentent plus de 3,6 millions d'euros réparti sur le Thermal Parc et le Thermal Radiana.
Sur l'année 2006, l'activité remise en forme a accueilli 1 150 clients pour un chiffre d'affaire de 141 329 euros.

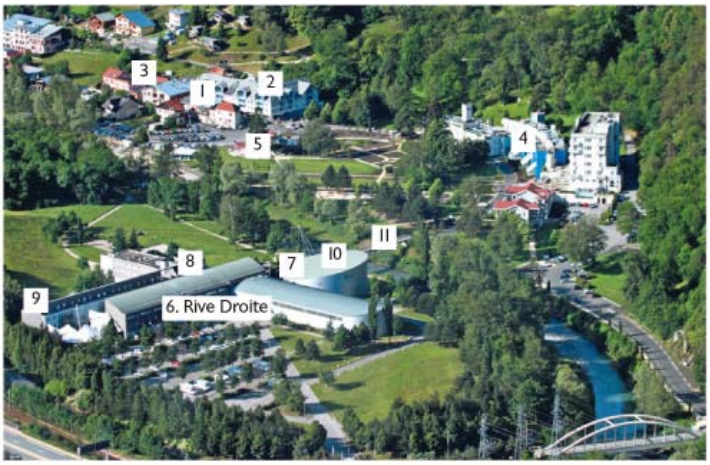

1. Office de Tourisme - Point poste
2. Les Eaux Claires
3. Commerces
4. Établissement Thermal
5. La Halle
6. Rive Droite
7. Inscriptions thermales
8. Médiathèque - Pharmacie
9. Maison du Curiste
10. Auditorium
11. Passerelle

Son hébergement touristique

La station thermale regroupe un parc d'hébergement assez riche dans son offre. Il propose en effet des hébergements en hôtels, en campings, en gîtes, en chambre d'hôtes, en résidences, ….
La Léchère compte six hôtels sur son périmètre communal : le Radiana, la Cabrière, les Clarines, la Darentasia, le Rive Droite et la Saubadia.

Au niveau des agences, les thermes propose les agences des « Eaux Claires », « Le Sureau » et « Le Sappey ».
Les campings, les gîtes et les chambres d'hôtes ne se trouvent pas automatiquement sur le périmètre communal mais le rayonnement des thermes est tel que leur prise en compte est nécessaire. Les campings se situent sur le secteur de Bellecombe (commune d'Aigueblanche), le gîte à Pussy et les chambres d'hôtes sur Bellecombe ou Grand Naves.

Le village 92, né lors des JO d'Albertville, offre une capacité d'accueil en logements supplémentaire. Il concentre également des équipements culturels tels que le cinéma ou la médiathèque.

L'activité sport d'hiver et ski

La *station de Doucy-Combelouvière* se situe à 1 270m d'altitude à l'amont de la vallée du Morel sur la commune de La Léchère dans la Tarentaise. Son domaine skiable culmine jusqu'à 2 550m d'altitude.

La commune a fait réaliser, par l'ASADAC en 2007, un diagnostic touristique de la station. Les conclusions sont reprises dans les éléments qui suivent.

L'essentiel des équipements a été réalisé dans les années 1970 et 1980 et initié par le district de bassin d'Aigueblanche, transformé depuis en Communauté des Communes.
Le domaine commun à celui des Avanchers-Valmorel constitue le « Grand Domaine », c'est-à-dire un domaine skiable avec un total de 152km de pistes et 54 remontées.

L'hiver, 75km de pistes de ski de fond de tout niveau sont tracés à Naves en plus des 5 km de pistes aménagées en forêt sur la commune de Doucy.

<u>Son hébergement touristique</u>

La station de Doucy-Combelouvière compte un peu plus de 2 000 lits, soit environ un sixième de la capacité d'accueil de la vallée du Morel.

85% du parc est antérieur à 1990 et 95% à 1992.

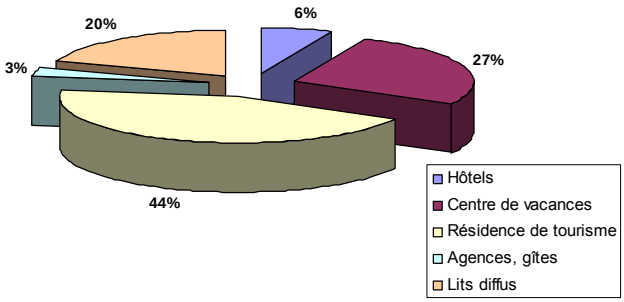

Il se compose en très grande parti de résidences de tourisme (44%) et de centres de vacances (27%) ce qui peut être explicatif d'un taux de banalisation fort de 80%.

Le parc est tout de même relativement diversifié avec quelques chalets locatifs mais aussi par la formule plus classique des résidences secondaires qui se situent principalement dans les immeubles de première génération antérieure à la création de Valmorel (en 1976).

L'offre touristique n'a quasiment pas évolué depuis une quinzaine d'années, ce qui rend la station de Doucy-Combelouvière difficilement concurrentielle par rapport aux stations voisines.

Sur un total de 2 030 lits, Doucy connaît une fréquentation hivernale comprise entre 65 et 70% avec une forte fréquentation des hôtels, centre de vacances et des résidences de tourisme.

	Doucy	
	lits	taux d'occupation
Hôtels / Centres de vacances	670	85%
Résidences de tourisme	900	75%
Agences, gîtes	60	60-70%
Lits en secteur diffus	400	25-30%
Total / moyenne	2 030	65-70%
Nuitées (sur 110 à 120jrs)	150 000	

	Doucy	Valmorel	Tarentaise
% Lits marchands	80%	93%	57%
% Résidences de tourisme	44%	40%	16%
Taux de fréquentation Hiver	70%	60%	40%
Taux de fréquentation Eté		40-45%	25%

En hiver, le taux moyen de fréquentation de la Station de Doucy-Combelouvière s'élève à environ 70% en 2006 soit un niveau supérieur de moitié au taux moyen de fréquentation des stations de Tarentaise.

En été, le pôle de Doucy-Combelouvière affiche des taux de remplissage très variable entre 40 à 90% selon les semaines.

Doucy connaît cependant une stagnation, voir même une érosion, de sa fréquentation hivernale. Comme Valmorel et l'ensemble des grandes stations de Tarentaise, Doucy possède une conjoncture plutôt défavorable depuis 3 ou 4 ans pour voir croître son taux de remplissage. Cela peut être dû à une conjoncture économique maussade mais aussi à une maturation du marché, une érosion du parc des hébergements touristiques, …etc.

Saison	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
JournéesSkieurs	596 814	590 720	613 553	515 237	547 375	600 223	585 026	577 661
Evolution annuelle		-1,02%	3,87%	-16,02%	6,24%	9,65%	-2,53%	-1,26%
Evolution cumulée		-1,02%	2,80%	-13,67%	-8,28%	0,57%	-1,98%	-3,21%

La fréquentation de Doucy est, comme beaucoup de stations alpines, sensible à la qualité des prestations qu'elle propose.
L'intérêt est donc de réaliser des programmes immobiliers gérés, proposant des prestations de qualité supérieure qui viendront compléter et enrichir l'offre d'hébergement et de services.

L'activité touristique de Doucy-Combelouvière connaît certaines fragilités en :

- Problème d'obsolescence du téléphérique des Charmettes (télésiège intermédiaire pour joindre Valmorel).
- Pressions et prospections importantes exercées par certains opérateurs (MGM pour la zone de Chantemerle pour le développement de villages de vacances ou de résidences de tourisme).

Une interrogation forte existe pour finir sur la réalisation du téléphérique de Celliers dont la finalité première reste le désengorgement de la commune et non un développement touristique incontrôlable.

Notons ici que la CCVA réalise une étude sur le positionnement touristique de Doucy Combelouvière. Les conclusions ne sont pas connues à ce jour.

Le tourisme vert

La Léchère compte enfin de nombreux chemins de randonnée, ainsi que les refuges du Col de l'arc, de la Montagne d'en haut, du Plan Bérard, de la Cave et le refuge communal du Nant du Beurre qui est ouvert en hiver et en été, périodes où il est gardé.

L'été, la commune propose de nombreuses activités comme par exemple le tennis, la piscine, le mini-golf sur la base de loisirs du Morel située à proximité, des murs d'escalade, des parcours de VTT, un canyon, un stade de football, du VTT, la pêche ...

La Léchère possède et gère sur sa commune le refuge du Nant du Beurre, situé à 2 075m d'altitude sur le tracé du tour du Beaufortain au-dessus de Grand Naves. Anciennement simple chalet d'alpage, le chalet actuel a été sommairement aménagé par le CAF il y a une quinzaine d'années et demande un certain réaménagement, en projet à la commune et à la CCVA.
Le dépôt en commission UTN est en cours de réalisation.

Le tourisme vert connaît un enjeu fort de développement sur la commune de La Léchère. Avec l'offre disponible avec les divers sentiers de randonnées, la commune possède un potentiel touristique important qu'il faut conserver et développer dans une logique de durabilité. L'UTN concernant le refuge du Nant de Beurre en est un élément significatif.

Etude de positionnement touristique de Doucy

En 2012-2013, la CCVA a fait réaliser une étude sur le positionnement touristique de la station de Doucy. Cette étude a fait le constat suivant :

Forces	Faiblesses
Première station en Tarantaise	Signalétique d'accès à revoir
Bonne desserte routière, accès rapide	Manque de lisibilité et de notoriété
Accueil, calme, disponibilité des acteurs du tourisme	Faiblesse qualitative des commerces et restauration
Accès au Grand Domaine (Valmorel)	Faible reconnaissance par les prescripteurs (TO, etc.)
Climat et orientation favorables	Pas ou peu de collaboration entre acteurs du tourisme
Paysage et vue sur la vallée	Pas d'identité de territoire marquée
Cadre rassurrant, échelle humaine	Remontées mécaniques ne satisfont pas les besoins de la clientèle
Un parc d'hébergements sur lequel la collectvité a la main	Une part d'hébergements locatifs gérés de manière individuelle
Une maîtrise foncière à dominante publique	
Opportunités	**Menaces**
Recherche de calme et de détente	Une concurrence forte et voisine
Peu de territoires axés sur la recherche de calme, santé, nature	Exigence forte des clientèles (hébergement, innovation, ...)
Marché des séniors en croissance	Concurrence accrue du littoral et de la ville
Clientèles de plus en plus sensibles à la recherche du bien être	Communication quasi-inexistante aujourd'hui : tout reste à faire
Lien à renforcer entre Doucy, et les nouvelles attentes de la clientèle	Aléas climatiques à venir
Simplicité, hospitalité, relations humaines	Grande difficulté à faire coopérer les acteurs, les mettre en réseau
Offre simple, lisible, compétitive	Difficulté à trouver un "fil rouge" solide et durable pour la commercialisation
Sortir des sentiers battus	Difficulté à faire accepter aux acteurs un chois d'image et de positionnement
S'éloigner des foules	
Développer des outils de communication promotion efficaces	
Fédérer les acteurs, les faire travailler ensemble	

De manière générale, Doucy est une station qui a vieilli dans ses installations comme dans son projet.

Les axes de progression tels que définis sont les suivants :

- Création d'hébergement différenciant pour élargir les types et gammes de clientèle (chalets…)
- Renforcer l'offre de la SOGETOBA en lui donnant les moyens de son autonomie de produit par la création d'un restaurant
- La création d'une offre festive sur Doucy
- L'augmentation d'offres attractives sur Doucy pour augmenter les flux de skieurs sur la station
- Mise en œuvre d'une signalétique touristique interne à Doucy

En complément à ces axes de progression, plusieurs démarches immatérielles d'accompagnement sont d'ores et déjà mises en place :

- Politique très ambitieuse en matière d'animation de station et domaine skiable
- Changement de nom commercial pour clarifier la destination
- Mise en œuvre de produits types, matérialisant le positionnement
- L'organisation de la gouvernance locale

6. Artisanat

La Léchère comptabilise 59 artisans dont 5 se trouvent dans la zone artisanale de La Charbonnière, mise en place en 1991.

Cette zone artisanale s'étend sur une superficie de 12 ha (dont 60 000 m² commercialisables).
Elle accueille des entreprises dont le secteur d'activités principal est le bâtiment et la construction.

De par son dernier lot disponible, elle l'offre la possibilité d'accueil d'une ultime entreprise artisanale.

La ZA du Plantaz située sur la rive opposée de la station d'épuration se compose d'habitations résidentielles et de deux entreprises spécialisées dans la charpente et les ossatures bois ou dans la peinture.

La zone des Contamines regroupe enfin des artisans sur la rive gauche de l'Isère à proximité de la Mairie.

7. L'activité agricole

Dans le cadre de la révision du PLU, la commune de La Léchère a fait réaliser un diagnostic agricole par la Chambre d'Agriculture, en 2008.

<u>Evolution générale :</u>
En 2008, on compte 28 exploitants qui utilisent plus de 5 ha sur la commune de la Léchère.
Le RGA de 2010 en comptabilise 24.
On compte, 21 exploitants implantés sur le territoire.

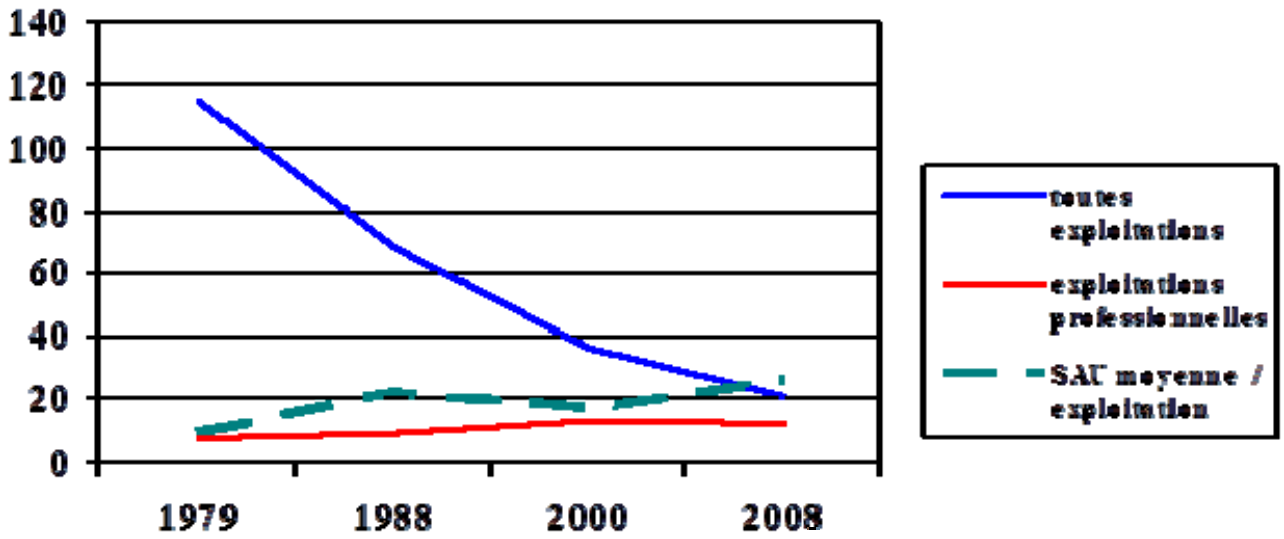

Evolution du nombre d'exploitations implantées sur la commune et de la SAU moyenne / exploitation.

Depuis 1979, on note une diminution importante du nombre d'exploitations. En revanche, on observer un nombre de structures professionnelles qui se maintient.

Dans le même temps, la surface utilisée par exploitant a peu évolué : en moyenne : un peu plus d'une vingtaine d'hectares, hors alpages.

<u>Les systèmes implantés sur la commune :</u>
Sur les 21 systèmes implantés sur la Léchère, 12 structures sont professionnelles, et représentent 18 ETP (équivalent Temps plein), et 9 structures sont patrimoniales et représentent 4,5 ETP.

Ainsi, cette agriculture est très professionnelle, et représente l'équivalent de 22,5 ETP en emploi direct.

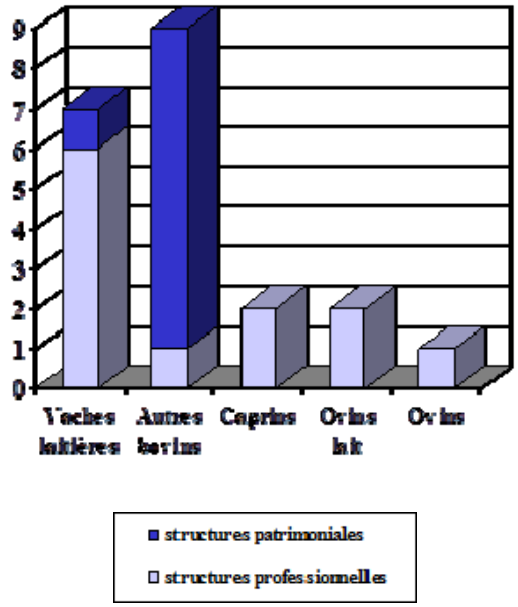

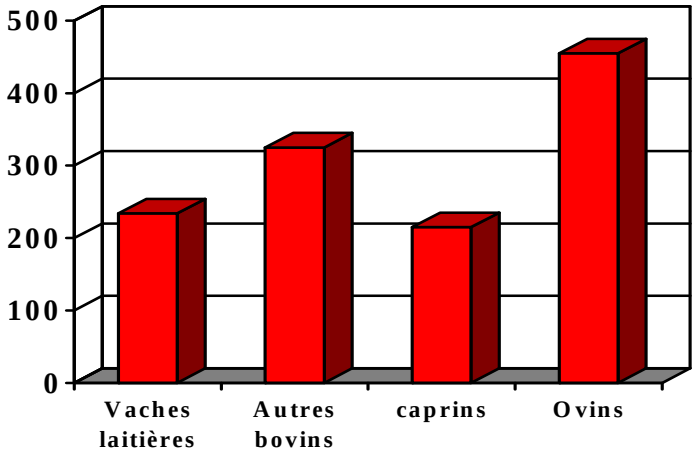

L'orientation technico-économique de la commune est tournée principalement vers l'élevage, et surtout l'élevage bovins mixte.

Les surfaces agricoles sur la commune :

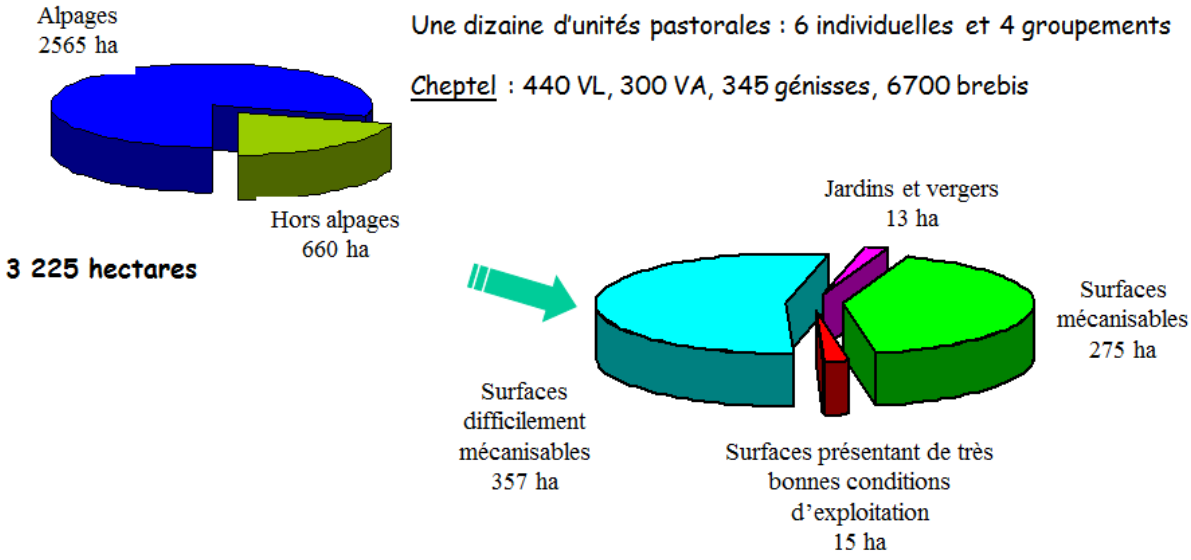

Les surfaces agricoles représentent plus de 3 000 ha, soit un tiers du territoire communal.
Elles se partagent entre les alpages largement majoritaires, car représentent 2 565 ha, et les autres surfaces utilisée qui sont de l'ordre de 600 ha.
On notera ici que la topographie de la commune rend plus de la moitié de ces surfaces difficilement mécanisables.

La commune de La Léchère est inscrite dans l'aire de production du Beaufort, plus de 9713 ha sont ainsi concernés.

Les surfaces agricoles par territoires :

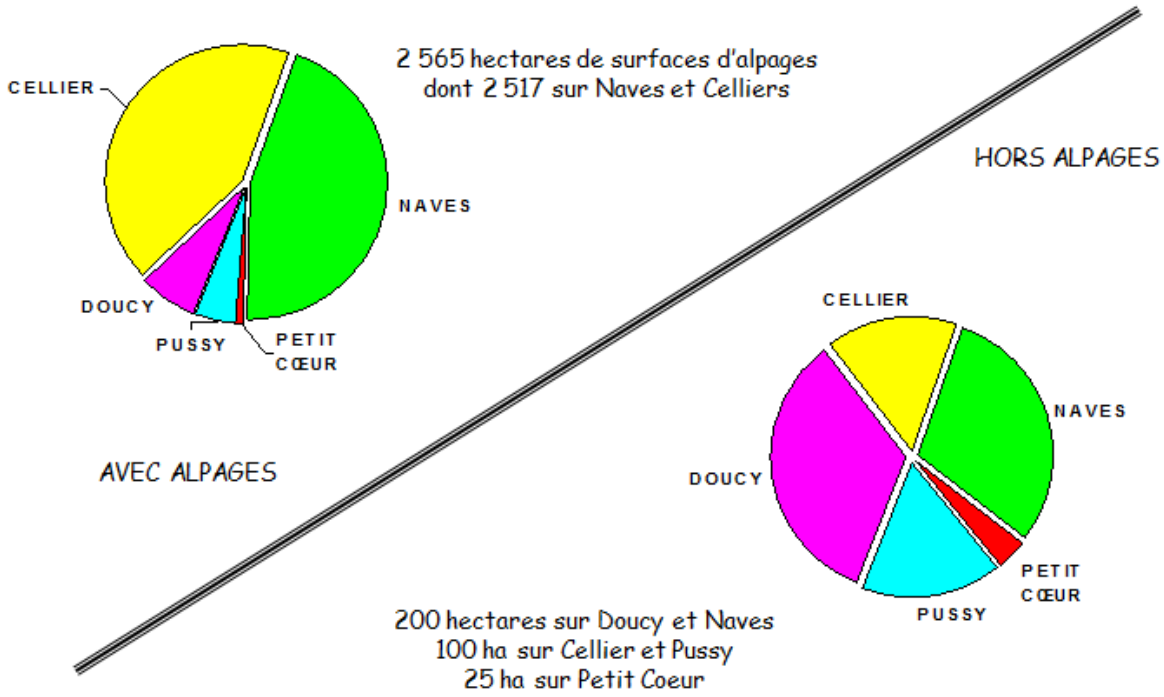

Les secteurs de **Celliers et Pussy accueillent la quasi totalité des alpages** sur le territoire.

En affinant l'analyse **hors alpage, les surfaces exploitées sont réparties de manière équivalente** entre Doucyn Celliers, Nâves et Pussy.

Ainsi, l'ensemble du territoire de La Léchère (exceptés les secteurs de vallées) a son importance au vu de l'activité agricole.

Modes d'utilisation des terrains agricoles, ex Zoom sur Nâves

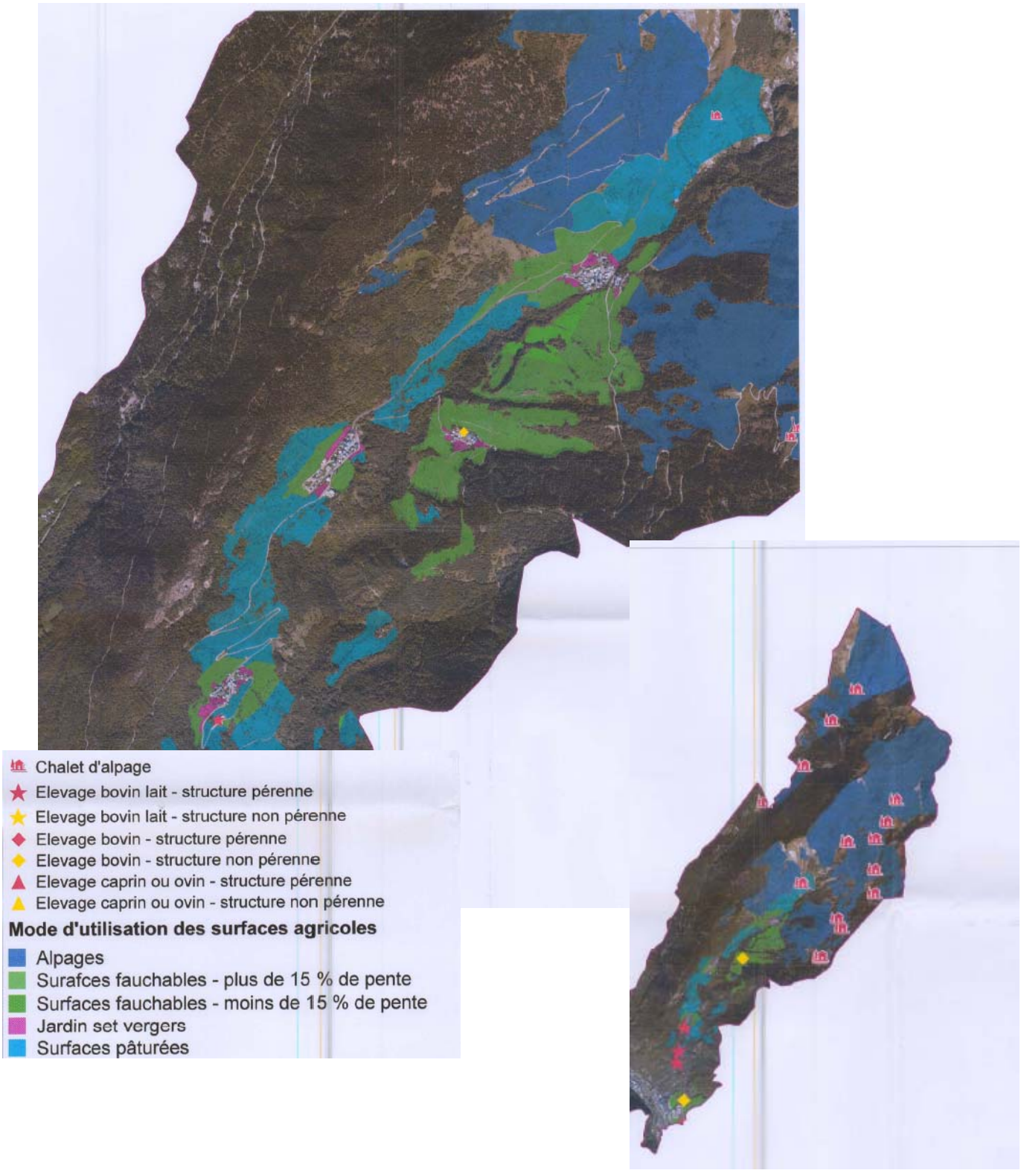

L'importance des terrains agricoles par territoires :

La Chambre d'Agriculture a élaborée une carte d'importance des terrains agricoles.

La légende est la suivante :

Secteurs présentant un enjeu fort pour l'activité agricole :
- les grands ensembles agricoles encore vierges de toute construction,
- les surfaces qui présentent les meilleures conditions d'exploitation,
- les abords des bâtiments abritant des animaux.

Secteurs présentant un enjeu moyen :
- surfaces présentant de conditions d'exploitation difficiles, bordant des lieux urbanisés et délimitées par des limites « naturelles »,

Secteurs ne présentant pas ou peu d'enjeu pour l'activité agricole :
- surfaces présentant des conditions d'exploitation très difficiles en limite de secteurs déjà urbanisés,
- parcelles totalement enclavées dans des zones bâties,

Importance des terrains agricoles, ex Zoom sur Pussy

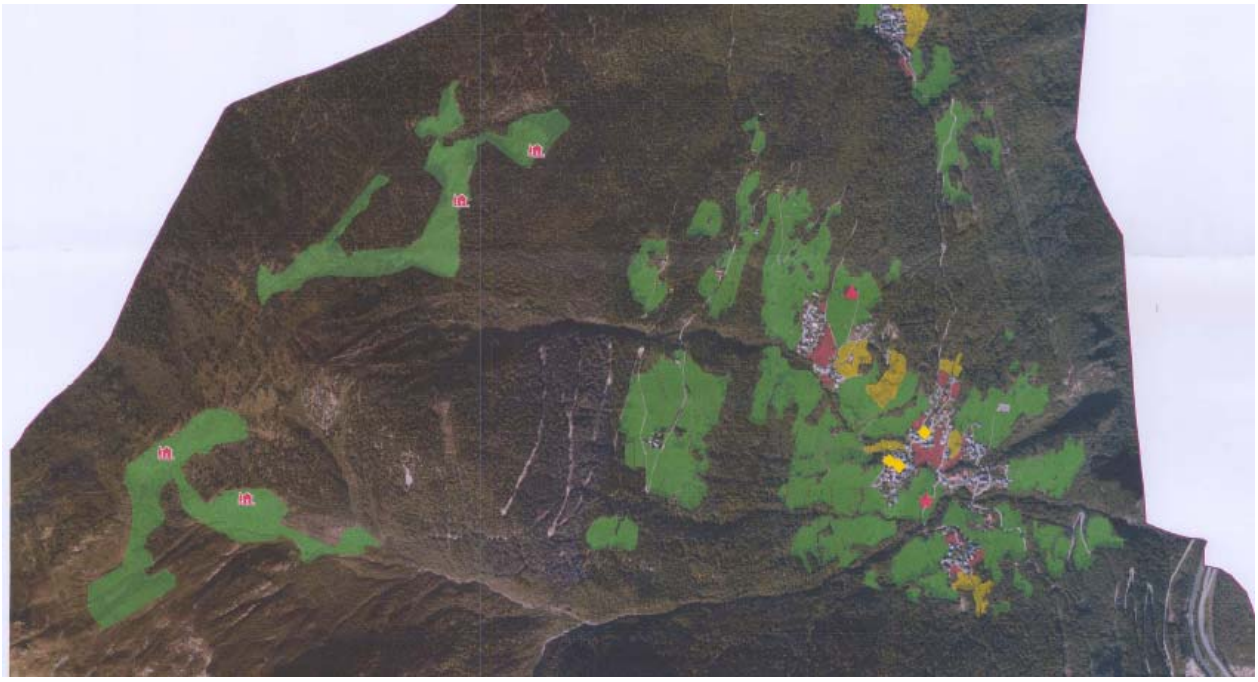

Synthèse activités économiques :

► Emploi : depuis une décennie, la Léchère voit ses actifs se déplacer quotidiennement pour aller travailler sur les territoires voisins (alors même qu'elle propose un nombre d'emploi important sur place). Un taux de chômage dans la moyenne nationale mais avec un taux de chômage significatif chez les femmes.
► Industrie : l'économie de La Léchère est fortement tributaire de l'activité industrielle et des trois principales entreprises qui emploient quasiment 700 salariés. La faiblesse de cette ressource économique est incontestablement l'incertitude d'avenir qui pèse sur l'activité de ces trois industries.
► Tourisme : l'économie de La Léchère est également tributaire de l'activité saisonnière liée au tourisme (capacité d'accueil, activités touristiques ...). Le tourisme lécherain se base sur la station thermale, le tourisme vert et le ski de fond sur Naves et le ski alpin sur la station de Doucy-Combelouvière. On note quelques faiblesses du point de vue du tourisme.
► Commerce : L'activité artisanale est également importante pour une commune de la taille de La Léchère (68 artisans commerçants). Cependant, la zone artisanale Charbonnières est devenue insuffisante.
► Agriculture : l'activité agricole est importante sur le territoire de La Léchère, qui dispose de terres mécanisables mais leur développement reste difficile en raison d'une topographie défavorable et d'une pression foncière qui a poussé à consommer une partie des terres agricoles mécanisables.

Enjeux :

➔ Conserver cette capacité d'emploi sur la commune.
➔ Mener un développement de l'activité touristique en menant une réflexion raisonnée sur le potentiel touristique et son devenir sur la commune. Il est nécessaire de conserver et de renforcer la pluriactivité dans l'offre touristique.
➔ Renforcer le potentiel thermal sur Notre-Dame-de-Briançon.
➔ Renforcer le tourisme doux sur Naves et Celliers.
➔ Concentrer les efforts envers les sports d'hiver sur Combelouvière (ski alpin) et sur Grand Naves (ski nordique).
➔ Enrichir la capacité d'accueil et les services sur les pôles touristiques.
➔ Maintenir et développer l'activité artisanale.
➔ Conserver des services et des commerces de proximité.
➔ Pérenniser l'activité agricole.

VII. INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE

1. Desserte voirie et réseaux

Transports et déplacements

La Léchère est traversée, dans la vallée, par la D97 et la RN 90. Les flux de circulation la traversant donnent sur un axe principal, Albertville - Moutiers.

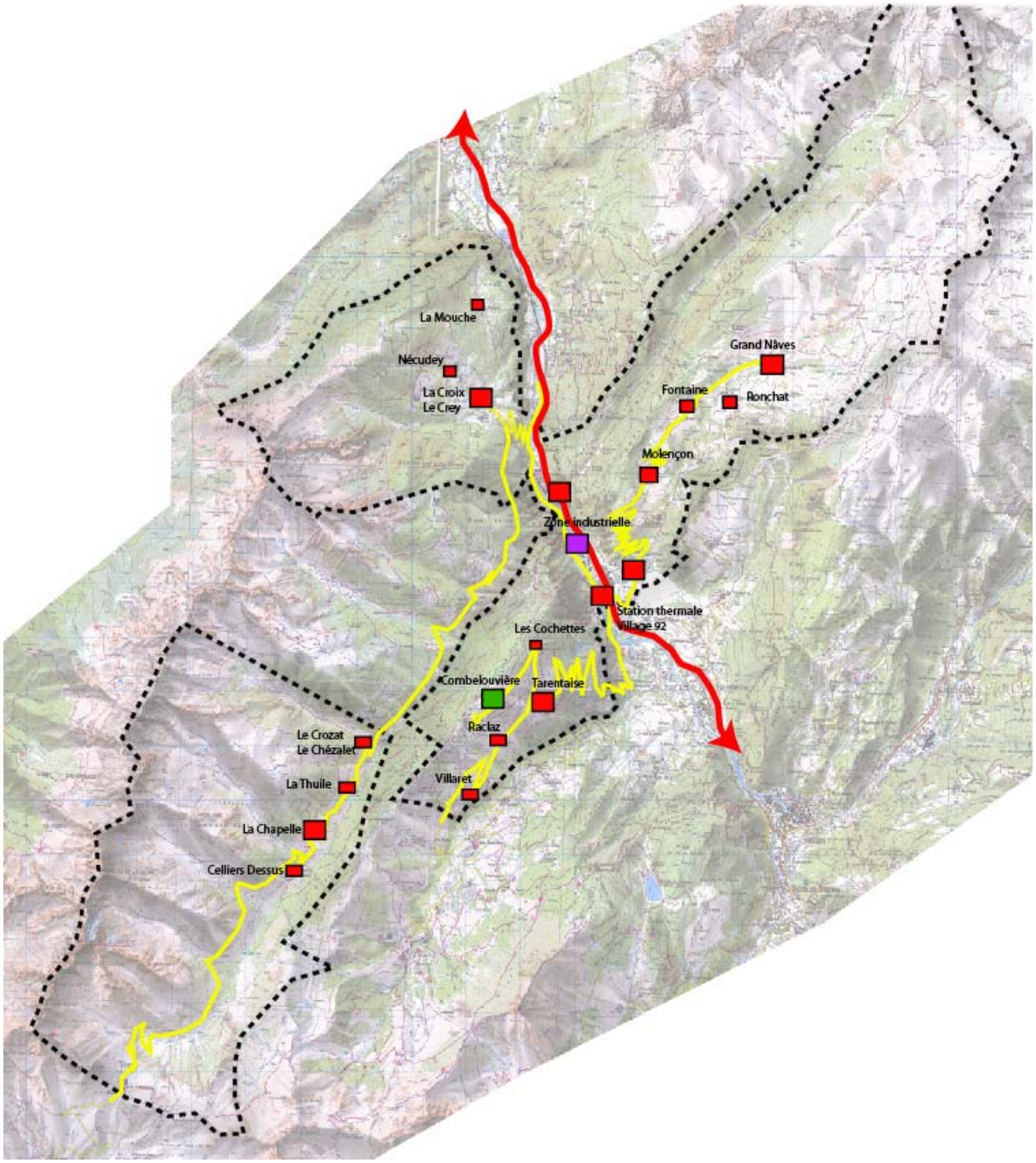

Réseau viaire de La Léchère

Lors de certaines périodes hivernales, il existe un problème de saturation de la RN 90 puis de la D 97 qui mène à La Léchère depuis Albertville. Cette saturation du réseau routier a lieu principalement le week-end. Elle résulte de la fréquentation des stations voisines.
La RN90 est d'ailleurs classées comme voie expresse à grande circulation suivant l'article L111.1.4 du code de l'urbanisme sur la partie traversant La Léchère.

Au niveau communal, les mouvements pendulaires des travailleurs logeant à La Léchère présente également une influence importante sur cette saturation.

Autour de ces axes principaux que sont la RN 90 et la D 97 en vallée, La Léchère englobe trois autres axes routiers :

- La D93 qui relie la vallée de l'Isère à Naves,
- La D94 qui relie Pussy, mais aussi Doucy et Celliers, à cette même vallée de l'Isère.
- La D213 qui relie Pussy et Velliers à la vallée de l'Isère

La gare SNCF la plus proche est celle de Moûtiers. Elle est desservie le samedi, l'été en haute saison, par des TGV Paris-Moûtiers-Bourg St Maurice.
Les trains régionaux (TER) s'arrêtent à la gare de Petit Coeur - La Léchère.
Une gare existe également sur la commune associée de Notre-Dame-de-Briançon dont l'utilisation reste limitée.

Stationnement

Le territoire dénombre un stationnement suffisant sur l'ensemble de la commune à l'exception faite de la commune associée de Doucy Tarentaise qui peut connaître un certain engorgement de ses parkings lors de la saison hivernale.
L'inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public montre qu'une centaine de places sont répartis sur les secteurs de la vallée (essentiellement autour de la station thermale et du village 92), et une trentaine de places répartis sur l'ensemble des hameaux.

Le transport en commun

TransdevSavoie et Doucy Bus propose des lignes de bus en tant que transports saisonniers mais aussi journaliers. Ils concernent le transport en scolaire comme les lignes régulières.

La commune possède 30 points d'arrêt sur son territoire. Le réseau dessert les principaux lieux lécherains avec la cité thermale, Doucy, Notre Dame de Briançon, l'usine, les écoles et les différents hameaux à l'exception de Celliers qui dépend du réseau offert par la commune de Bonneval.

L'aéroport le plus proche est l'aéroport St Exupéry à Lyon.

Les modes doux

La commune de La Léchère possède un réseau de modes doux assez développé. Il est essentiellement lié au réseau de randonnées.

De nombreux GR traversent la commune, notamment sur Nâves et Doucy.

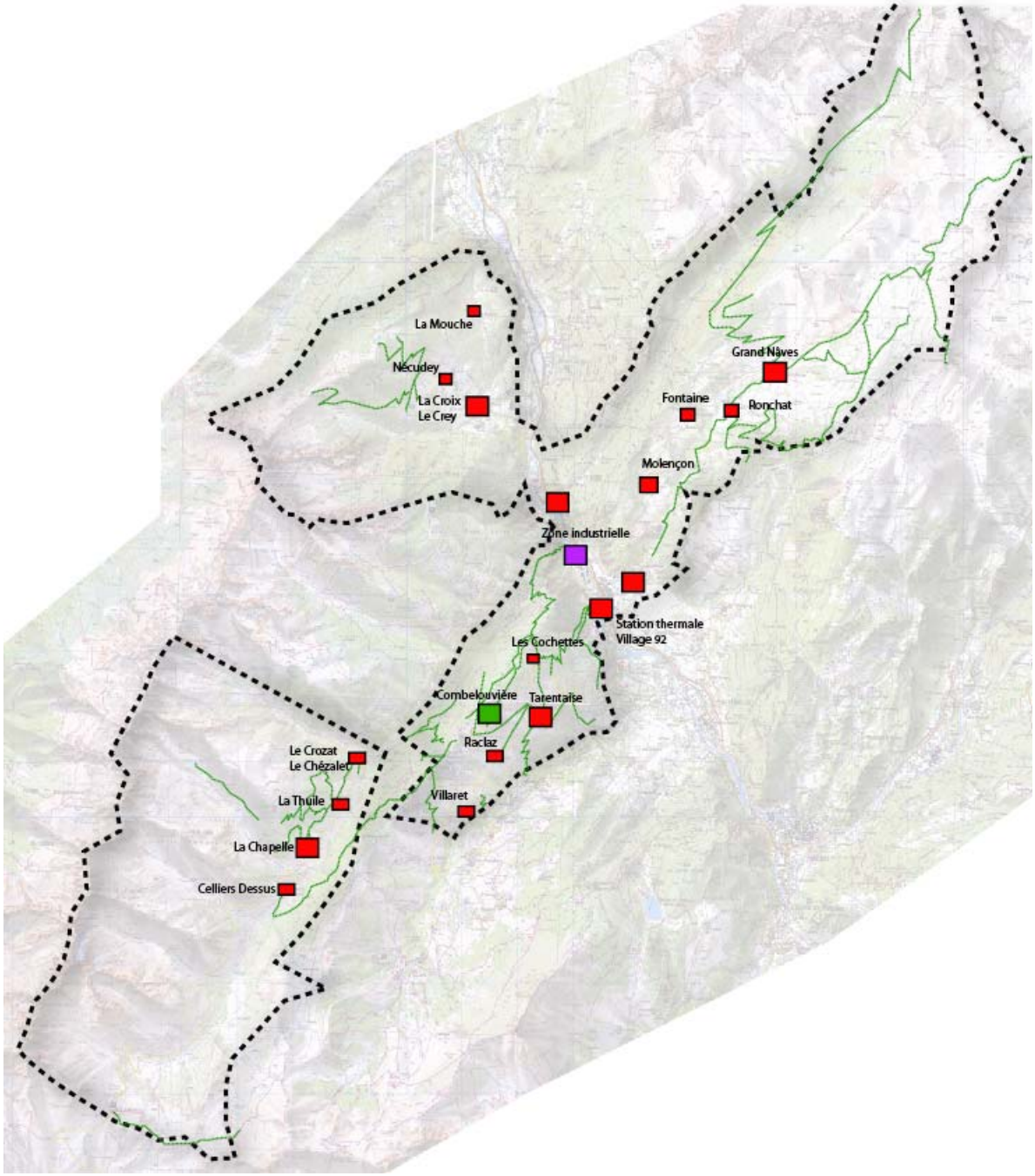

Les principaux chemins de randonnées de La Léchère

Les cheminements liés aux usages quotidiens (domicile, travail, école…) se font essentiellement sur voirie ou trottoirs aménagés.

Notons que les liens piétons entre la station thermale et le Village 92 sont aisés.
De même, Doucy Combelouvière est équipée de ce type d'aménagement.

En revanche, certains hameaux posent problème en terme de circulation/sécurité. Il s'agit essentiellement de Doucy Combelouvière (qui supporte le trafic routier de Combelouvière).

Traversée de Doucy chef-lieu

2. Niveau d'équipements de viabilité

L'eau potable (données issues du SDEAP et de la note complémentaire du 05 novembre 2015)

La Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche est compétente en matière d'eau potable

Les réseaux de La Léchère sont répartis entre les deux rives de l'Isère :
-en rive gauche de l'Isère :

►Le réseau de Notre Dame de Briançon qui, à partir du captage des Iles et du trop-plein de l'adduction de Bonneval Tarentaise et des captages du Cuday, représentant à l'étiage une ressource de 14,96 L/s assurent l'alimentation de la rive gauche de La Léchère.

-en rive droite de l'Isère :

►Le réseau de Petit Cœur qui, à partir des captages de la Fougère, représentant à l'étiage une ressource de 23,4 L/s, assure l'alimentation de Fontaine, Ronchat, Molençon, Petit Cœur, et de la rive droite de l'Isère.
Il existe aussi plusieurs réseaux totalement indépendants qui desservent Grand Naves, Pussy, la Croix, le Crey, Nécudey et la Mouche.

Les réseaux d'alimentation de La Léchère, sont au nombre de trois, donc celui dit « réseau de Celliers » qui, à partir des captages du Nant Perou dit « sources des Plans » et du Nant Bridan dit « source des Charmieres », représentant a l'étiage une ressource de 19,97 L/s, assure

l'alimentation en eau potable des villages de Quarante Planes, le Meiller, Lachat, le Villaret, Combelouviere, Raclaz, Cochette, Doucy, St-Oyen, Bellecombe et Aigueblanche.

Pour le secteur de La Léchère, l'exploitation du service de l'eau est assurée par la Générale des Eaux de Bourg Saint Maurice au travers d'un contrat de prestation de services.

Suite aux différentes évolutions du territoire, la CCVA a réalisé une actualisation du bilan besoins – ressources SDAEP (en annexe du PLU) sur les différentes Unités de Distribution de son réseau d'eau potable en intégrant les données suivantes :

- Actualisation des besoins intégrant les aménagements réalisés sur le réseau depuis le dernier schéma directeur et qui ont permis d'améliorer:
  - Le rendement du réseau par une diminution des pertes,
  - La diminution des volumes consommés au niveau des bassins,
  - La diminution des volumes consommés par la mise en place de compteurs et une sensibilisation des usagers
- Prise en compte de la modification du fonctionnement du réseau de Bellecombe qui est désormais alimenté par le réservoir du Raffort (sources de le Fougère) et non plus par les captages de la Lauzière.
- Actualisation des perspectives d'évolution de la population à partir des retours de chacune des communes,
- Actualisation du débit d'étiage des sources de la Lauzière à partir de la campagne de mesure réalisée par ATEAU de décembre 2013 à juillet 2015

Le calcul du bilan besoins-ressources est réalisé à partir des hypothèses suivantes :

- Evaluation du besoin de pointe hivernal sur la période décembre/mars correspondant à l'étiage hivernal des ressources (période la plus défavorable pour le bilan besoins-ressources)
- Estimation des besoins réels du réseau à partir des volumes mis en distribution au niveau des réservoirs
- Pour l'évaluation des besoins futurs : le besoin par habitant/lit supplémentaire a été évalué à 150 l/jour
- Le coefficient journalier de pointe correspondant au ratio entre le volume journalier de pointe et le volume mensuel de pointe a été estimé à 1,2 (cette valeur correspond au coefficient journalier de pointe mesuré sur le départ de distribution du réservoir de Valmorel).

Calibrant son étude sur une augmentation de 260 habitants supplémentaires et de 300 lits touristiques à l'horizon 2025, l'actualisation démontre que les ressources permettent de satisfaire au développement de la commune de La Léchère.

Les périmètres de captage

En date du 26 janvier 2012, un arrêté préfectoral a été pris portant DUP sur l'instauration des périmètres de protection des captages des Plans, les Charmières, Pont Botto, les Iles, La Fougère, les Avignons, le Crey, la Gorraz amont, la Gorraz aval, la Mouche, la Tuile, la Queue à l'Ane amont, la Duy, Plansoire aval.

La défense incendie

Concernant la défense incendie, celle-ci, de par son volume dédié, n'est aujourd'hui pas conforme sur plusieurs secteurs par rapport à la circulaire de 1951 en vigueur.

L'assainissement

La commune a élaboré son schéma directeur d'assainissement (SDA) sous maîtrise d'ouvrage communale et réalisé le zonage d'assainissement collectif et non collectif. La Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche (CCVA) a pris depuis 2005 la compétence assainissement sur l'ensemble des communes adhérentes.
La CCVA devrait prochainement lancer la révision de son SDA.
La CCVA est gestionnaire de la station d'épuration Intercommunale, du collecteur intercommunal et des différents réseaux de collecte à l'exception de ceux de St Oyen.
L'exploitation de l'assainissement collectif est réalisée par la VEOLIA au travers d'un contrat d'affermage. Celui de l'assainissement non collectif est lui à la charge de la CCVA.
La station d'épuration intercommunale actuelle date de 1989 et sa mise en service de 1994. Elle est située sur La Léchère, rive droite de l'Isère, et dessert Aigueblanche, les Avanchers Valmorel, La Léchère et Saint Oyen. Les industries GRAFTECH, CABONE SAVOIE FERRO PEM (usine de château feuillet) y sont également connectées.

Elle utilise un confinement des odeurs, désodorisation de l'air de ventilation et une double file de décantation pour faciliter son exploitation. Elle a une capacité de traitement de 19 800 équivalents habitants.

L'assainissement collectif

Il concerne les communes de Notre-Dame-de-Briançon, Petit Cœur, Combelouvière et la station thermale de La Léchère.
Les villages sont équipés de réseaux séparatifs et sont raccordés à la station d'épuration intercommunale.

L'assainissement non collectif avec réseaux

Il concerne les communes de Doucy et Pussy, les hameaux de Grand Naves, Fontaine, Ronchat, Molençon, la Raclaz, le Villaret, le Régnier, Celliers la Chapelle, Cellier Dessus, la Thuile, le Crozat le Chezolet et la Mouche.
Grand Naves, Fontaine, Ronchat, Molençon : brides de réseaux récupérant les fosses septiques des habitations. Les effluents sont rejetés dans le Grand Nant de Naves pour Grand Naves, dans un talweg en aval pour Fontaine et Molençon.
Doucy : réseaux unitaires. Les effluents sont rejetés directement dans le milieu naturel.
La Raclaz, Le Villaret, Le Régnier : réseaux unitaires conduisant plusieurs rejets. Les filières actuelles ne sont pas réglementaires.

Celliers La Chapelle et Celliers Dessus : réseaux séparatifs et un décanteur-digesteur dimensionné pour 400 équivalents habitants.
La Thuile : réseau unitaire. Les effluents sont rejetés dans un terrain naturel sans traitement préalable. Les filières actuelles ne sont pas réglementaires.
Le Crozat : réseau unitaire. Les effluents sont rejetés par infiltration dans les alluvions de l'Eau rousse.
Le Chevalet : réseau unitaire. Les effluents sont rejetés en contre bas de la route départementale n°94.

La Mouche : réseaux unitaires. Les effluents sont rejetés dans le ruisseau en contrebas du village. Les filières actuelles ne sont actuellement pas conformes.

L'assainissement individuel sans réseau de collecte concerne 3 hameaux :

La Contamine d'en Bas, Le Plantaz et Le Cudray.
La Contamine d'en Bas : assainissement par infiltration. Les effluents sont rejetés sans traitement dans le canal EDF puis dans l'Isère.
Le Plantaz : fosses septiques individuelles se rejetant dans l'Isère. Les filières actuelles ne sont pas réglementaires.
Le Cudray : fosses septiques individuelles. Les effluents se rejettent en aval par infiltration.

Les écarts, tels que les chalets d'alpage, les restaurants d'altitude et autres habitations isolées : assainissement non collectif avec mise en conformité des installations et des filières après étude géologique du sol.

Scénarios retenus sont :

- Pour Notre Dame de Briançon, Petit Cœur, Combelouvière et la station thermale : amélioration des réseaux suite au diagnostic.
- Pour la Contamine d'en Bas : raccordement aux réseaux d'assainissement par pompage en vue du traitement à la station d'épuration intercommunale ou réalisation de fosses tous eaux et un champ d'épandage communs à toutes les habitations.
- Pour La Plantaz : mise en place d'un assainissement non collectif avec installation de filières complètes sur chaque habitation.
- Pour Le Cudray : mise en place d'une filière d'assainissement non collectif sur chaque habitation existante.
- Pour Grand Naves, Fontaine, Ronchat et Molençon : mise en place d'un assainissement collectif avec une unité centrale pour Grand Naves, Fontaine et Ronchat et une unité de traitement pour Molençon.
- Pour Doucy : mise en place d'un réseau séparatif et raccordement sur le collecteur intercommunal passant à proximité pour un traitement à la station d'épuration intercommunale.
- La Raclaz, Le Villaret, Le Régnier : création d'un assainissement non collectif avec mise en place sur chaque habitation d'une filière complète individuelle.
- Celliers la Chapelle et Celliers Dessus : amélioration des réseaux à partir du diagnostic.
- Le Crozat : mise en place d'un assainissement non collectif avec fosse toutes eaux, préfiltre et champ d'épandage ou filtre à sable non drainé.
- Le Chezalet : création d'un assainissement non collectif avec mise en place sur chaque habitation d'une filière individuelle.
- Pussy : amélioration des réseaux à partir du diagnostic.
- La Mouche : création d'un assainissement non collectif avec mise en place sur chaque habitation d'une filière complète individuelle.

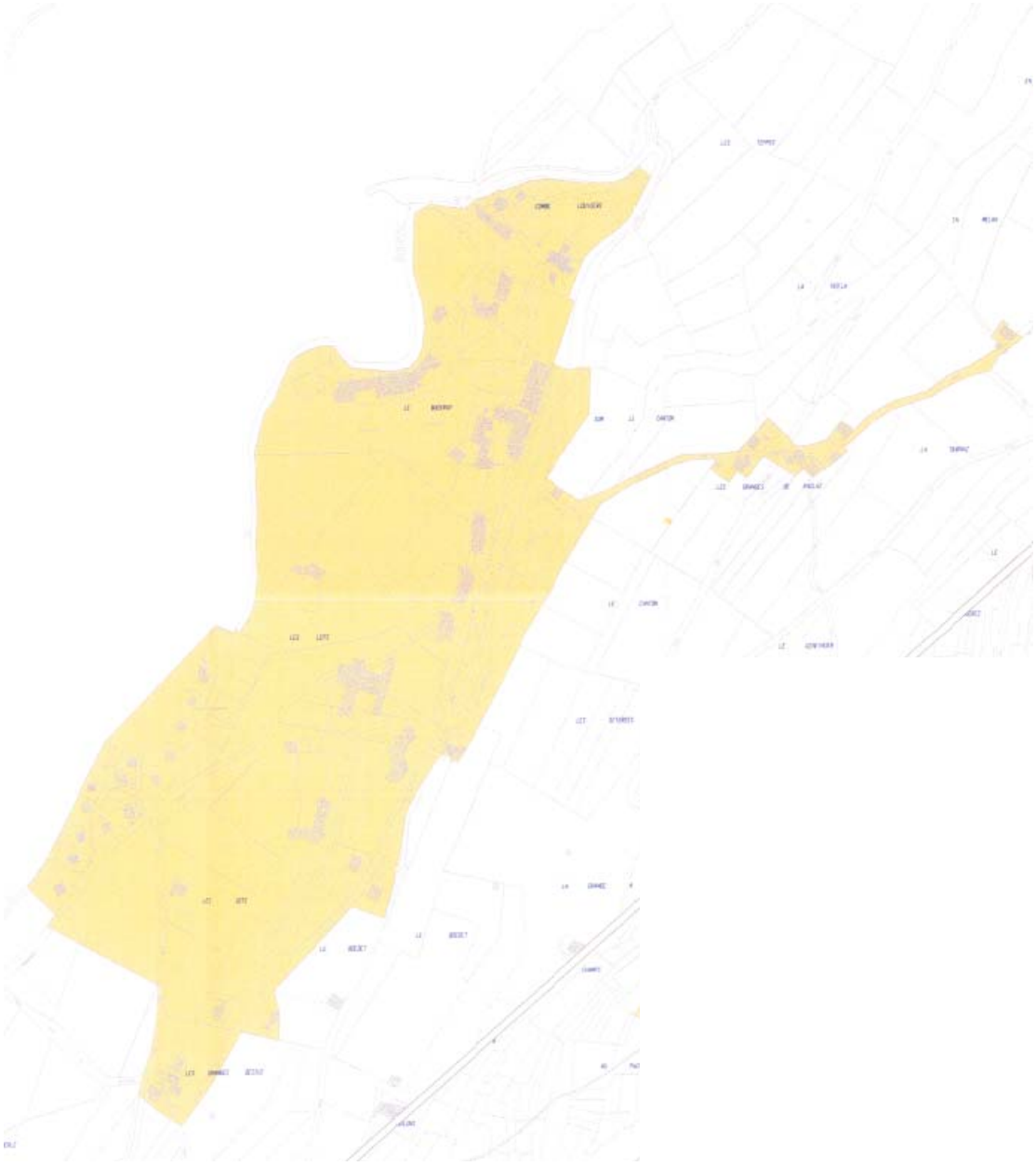

Extrait zonage d'assainissement collectif, Doucy Combelouvière

Mise à jour du SDA :

En attendant la mise à jour officielle du SDA, la CCVA a pris des engagements pour réaliser prochainement les travaux suivants sur la commune de La Léchère :

- la mise aux normes de l'assainissement de Celliers par la réalisation d'une station d'épuration à filtres bio-disques,
- la mise en séparatif du village de Molençon avec réalisation d'un collecteur raccordé à la station d'épuration de la Léchère.

3. Commerces

24 commerces ont été recensés sur l'ensemble de la commune dont :

- des agences immobilières,
- un garage,
- des tabac-presse,
- des restaurants,
- des bars,
- des coiffeurs,
- une alimentation,
- des esthéticiennes,
- des magasins d'articles de sport,
- des boulangeries pâtisseries, …

Doucy, et notamment Combelouvière, avec son attrait touristique, est la commune associée regroupant le plus de commerce :

- 1 alimentation générale
- 1 boulangerie
- 3 bars restaurants
- 2 magasins d'articles de sports / location
- 1 tabac / souvenirs / carterie, liqueurs
- 1 librairie, presse, souvenirs, carterie
- 1 distributeur automatique

Cet appareil commercial joue un rôle de desserte de proximité pour la commune et ses communes voisines présentant une offre relativement diversifiée, à l'année. On constate néanmoins une activité commerciale en baisse traduisant une évasion commerciale vers le bas de la vallée, à Moûtiers et sur le bassin albertvillois, résultant du manque de locaux commerciaux adaptés.

Les services médicaux de la commune regroupent :

- 1 société médicale
- 5 médecins conventionnés
- 3 masseurs-kinésithérapeutes
- 1 diététicienne
- 1 pédicure
- 2 pharmacies

Cette activité commerciale est également drainée par la station thermale, dans la vallée, notamment pour la restauration.

4. Enseignement et formation

Sur les dernières rentrées, il y avait environ 200 enfants scolarisés à La Léchère, de la maternelle au primaire (86 en primaire et 112 en maternelle).

Les équipements scolaires

Depuis la fermeture de l'école de Naves, La Léchère comptabilise quatre écoles englobant 10 classes.

- Une école au chef-lieu de Notre Dame de Briançon, répartis en 3 classes,
- une école à Pussy, répartis en 2 classes,
- une école à Doucy répartie en 2 classes.
- une école à Petit Cœur répartie en 3 classes.

Le ramassage scolaire

Six circuits de transport scolaire existent sur le territoire lécherain :

- Doucy-Combelouvière / Groupe scolaire de Doucy
- La Léchère (Doucy-Combelouvière) / Moûtiers
- La Léchère (Pussy) / Moûtiers
- Bonneval Tarentaise / Moûtiers
- Bonneval Tarentaise (Villard Benoît) / Bonneval Tarentaise (Groupe scolaire) pour les enfants de Celliers
- La Léchère (Doucy-Le Villaret) / Moûtiers
- La Léchère (Doucy-Le Villaret) / La Léchère (groupe scolaire Doucy)
- La Léchère (Notre Dame de Briançon) / Moûtiers
- Feissons sur Isère (Feissonnet) / Moûtiers pour les enfants de Château-Feuillet et du Village 92
- La Léchère (Petit Cœur) / Moûtiers

Chaque commune associée dispose donc d'un ramassage scolaire de la compétence du SIVOM de Moûtiers.

Des navettes gratuites entre La Léchère et Moûtiers et un tarif jeunes ont récemment été mis en œuvre sur la Tarentaise. Les transports sont surtout organisés en saison. Les jeunes sont plus dépendants des transports en commun, car une forte proportion de leurs parents travaillent.

5. Equipements administratifs, culturels, sportifs et de loisirs

Les équipements recensés sur La Léchère sont les suivants :

Equipements administratifs :

- Mairie
- Poste
- Centre de secours

Régie électrique Petit Cœur :

Placée sous l'autorité du Maire de la commune de La Léchère, la régie de distribution d'électricité de Petit cœur est un établissement public communal à caractère industriel et commercial doté de la seule autonomie financière. Elle a pour objet l'exploitation et le renforcement du réseau communal de distribution d'énergie électrique sur le territoire de la commune annexe de Petit cœur

Le réseau se compose des éléments suivants :

- 8 postes de transformation pour une puissance totale de 3950 KVA
- 4km de lignes moyenne tension (20 000 Volts) en souterrain
- 9km de lignes basse tension dont 7km en souterrain

Equipements culturels, sportifs et de loisirs :

- Gymnase
- Stade de football « André Bosher » à ND de Briançon
- Médiathèque et cinéma / salle de conférence « Village 92 »
- Piscine, tennis, minigolf (base de loisirs du Morel)
- Murs d'escalade (Morel et Naves)
- Terrains de pétanque aménagés (Station thermale)
- Canyons (le Grant Nant de Pussy, l'Eau rousse à ND de Briançon)
- Refuge du Logis des Fées de Celliers
- Ski alpin de Celliers
- Domaine de ski nordique de Naves
- Skate parc (ND de Briançon et Combelouvière)
- Parcours d'aventure forestier de Combelouvière
- La Maison du curiste
- Office du tourisme de La Léchère
- Syndicat d'initiative de Celliers
- Maison de la montagne de Naves
- Maison de Combelouvière
- Gîte étape
- Chalets d'alpage
- …

La base de loisirs du Morel, à proximité de la commune, regroupe la piscine été / hiver, un solarium, un sauna, un toboggan aquatique, un tennis, le mini-golf, un mur d'escalade, le parcours de santé, un jeu de boules, ….

Vie associative :

On recense 28 associations à La Léchère dont 12 associations sportives.
Les associations sportives proposent : du vélo, du ski de piste, du ski de fond du basketball, du tennis, ….
D'autres associations existent et proposent des activités plus variées comme le jeu de boules, la musique, le club du 3ème âge, ….

Synthèse infrastructures et équipements :

► La Léchère dispose dans sa globalité de nombreux équipements publics.
► Un manque de places de stationnement est observé sur certains secteurs de la commune (Naves, Celliers, …).
► Le désenclavement de Celliers intervient par la réalisation du téléphérique de Celliers courant 2008.
► La station d'épuration n'est pas aux normes de la directive européenne ERU. C'est pourquoi les travaux de construction d'une station redimensionnée ont démarré. Cette station intercommunale a été mise en service en 2009.

Enjeux :

➔ Procéder à une identification et une localisation du centre-ville de La Léchère (Mairie, ...).
➔ Mener une réflexion autour de la gares, atout pour une réflexion sur le transport modal sur la commune (parking relais, voie d'accès, transport en commun, ...).
➔ Maintenir le niveau d'équipement et de service proposés pour maintenir un cadre de vie et un dynamisme économique à La Léchère.
➔ Mettre en conformité le réseau d'assainissement avec la directive européenne.

VIII. BILAN DU POS

L'analyse du bilan du POS de La Léchère montre que 73,6 hectares sont aujourd'hui urbanisables à vocation d'habitation comme d'activités.

	Calcul des surfaces disponibles			
Surface disponible (ha)	*en U*	*en I NA*	*en II NA*	*Total urbanisable*
Doucy	7,42	5,35	3,50	16,27
Celliers	2,35	0,00	1,70	4,05
Naves	5,58	4,00	1,81	11,39
Petit Cœur	9,93	5,40	0,00	15,33
Pussy	10,14	5,95	0,00	16,09
Notre Dame de Briançon	4,72	0,30	5,40	10,42
LA LECHERE	**40,14**	**21,00**	**12,41**	**73,55**

Ces surfaces sont réparties entre les espaces urbanisés (zones Urbaines du POS) et les secteurs naturels à urbanisés (zones NA du POS).

PARTIE 2 :

ANALYSE PAYSAGERE ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I. LES PAYSAGES NATURELS, URBAINS ET ARCHITECTURAUX

1. Les éléments de structure du grand paysage

La structure du paysage

La morphologie de la vallée est le résultat de l'action des glaciers quaternaires. Il s'agit d'une vallée en V surmontée par des replats plus ou moins marqués, sur lesquels se sont implantés les différents villages et les activités humaines. La vallée repose sur une assise plissée de schistes noirs et de grés. Les couches anthracifères autrefois exploitées s'intercalent.
Le fond de vallée est encaissé.
Une rivière : l'Isère
Cette rivière est visible et marque le paysage de fond de vallée. Elle traverse les communes de Notre Dame de Briançon et Petit Cœur.

Evolution du paysage :
L'ouverture des perspectives visuelles sur les villages, est due à l'activité agricole qui est encore présente sur le territoire communal et qui ne permet pas la progression de la forêt dans l'environnement immédiat des zones construites.

Des sommets qui encadrent le paysage.
En tout point du territoire, on est entouré de montagnes.
Les sommets à retenir sont la Pointe de la Chauvière (2 455m) au nord et le Quermoz (2 296m) à l'est vers le Massif de Beaufortain ; le Mont Bellacha (2 436 m) à l'ouest, et le Grand Pic de la Lauzière (2 829 m) au sud vers le Massif de la Lauzière.

La trame végétale

La végétation et sa répartition sur le territoire contribuent fortement à déterminer les traits caractéristiques de la vallée. Ainsi, depuis l'étage montagnard jusqu'à l'étage alpin (supérieur à 2400 m) et l'étage nival les ambiances offertes sont très variées :
A l'ubac, le boisement d'épicéas et de pins sylvestres dessine un couvert dense et homogène (Forêt du Cudray, Forêt de Lévetay, Les Rochettes, Forêt de Bardet). Jusqu'à 1400 mètres d'altitude, un cortège de feuillus assurent la diversité des textures et des couleurs. Au-delà, l'épicéa reste le sujet dominant.
A l'adret, le couvert forestier est plus clairsemé et monte moins haut sur les versants. Au niveau de l'étage montagnard, les feuillus accompagnent généreusement les boisements (tremble, frêne, sorbier des oiseleurs, bouleau, hêtre) ce qui confère au versant une certaine hétérogénéité.
Ces versants sont encore aujourd'hui plus utilisés pour l'activité agro-pastorale. De nombreux déboisements ont dégagé des prairies propices au pâturage ou à la fauche (sur terrain moins pentu). Aujourd'hui cependant l'abandon de certaines de ces prairies laisse naturellement se recoloniser le milieu par des broussailles et des feuillus.
Au-delà de l'étage subalpin, largement dominé par l'épicéa, se trouve la limite altitudinale des espèces arborées. La transition se fait par des landes à rhododendrons et genévriers qui montent à la rencontre des grandes pelouses alpines.

Sur l'ensemble de la vallée on peut distinguer aisément quatre types de couvertures végétales :

- La **prairie**, qui dessine un paysage semi-ouvert, en forme de clairière autour des villages et des hameaux.
  Les prés de fauche montent jusqu'à une altitude de 1 500 m en moyenne.
  Les prairies forment un tapis fourni qui contient une flore riche et variée. Elles entretiennent des étendues dégagées aux abords immédiats des zones habitées et mettent par conséquent en valeur leur silhouette et les perspectives sur l'environnement.
  On peut noter cependant, une certaine déprise agricole, ce qui engendre une perte inévitable du patrimoine :
    - disparition d'activités traditionnelles d'estive
    - fermeture des paysages par la reconquête de la forêt d'où la formation de zones de friches et de broussailles notamment dans les secteurs les plus pentus.

- la **forêt** est largement représentée par l'épicéa. Plus ponctuellement, on trouve du mélèze reconnaissable par ses aiguilles vert tendre au printemps et son architecture squelettique en hiver. Mais les massifs forestiers comptent aussi des essences feuillues qui apportent autant de couleurs variées à l'automne.
  Elle couvre les deux versants : ubac et adret.

- les **landes** que l'on retrouve uniquement en haute altitude, au moment où elles prennent le relais avec la couverture forestière. Elles se caractérisent par une végétation basse ou rampante car soumise aux rigueurs climatiques et qui se répartit de façon aléatoire.

- les **alpages** apparaissent au-dessus de 1 800 m d'altitude. En été, ils correspondent à une zone de pâturage caractérisée par de vastes espaces verdoyants que viennent ponctuer quelques chalets d'estive.
  Aujourd'hui, l'herbe n'est plus fauchée dans ces secteurs mais quelques troupeaux viennent y pâturer l'été.
  L'avènement des sports d'hiver dans la vallée, a profondément modifié le paysage agraire et bien souvent les formes traditionnelles de l'activité ont peu à peu disparu.

Carte de synthèse des enjeux du grand paysage

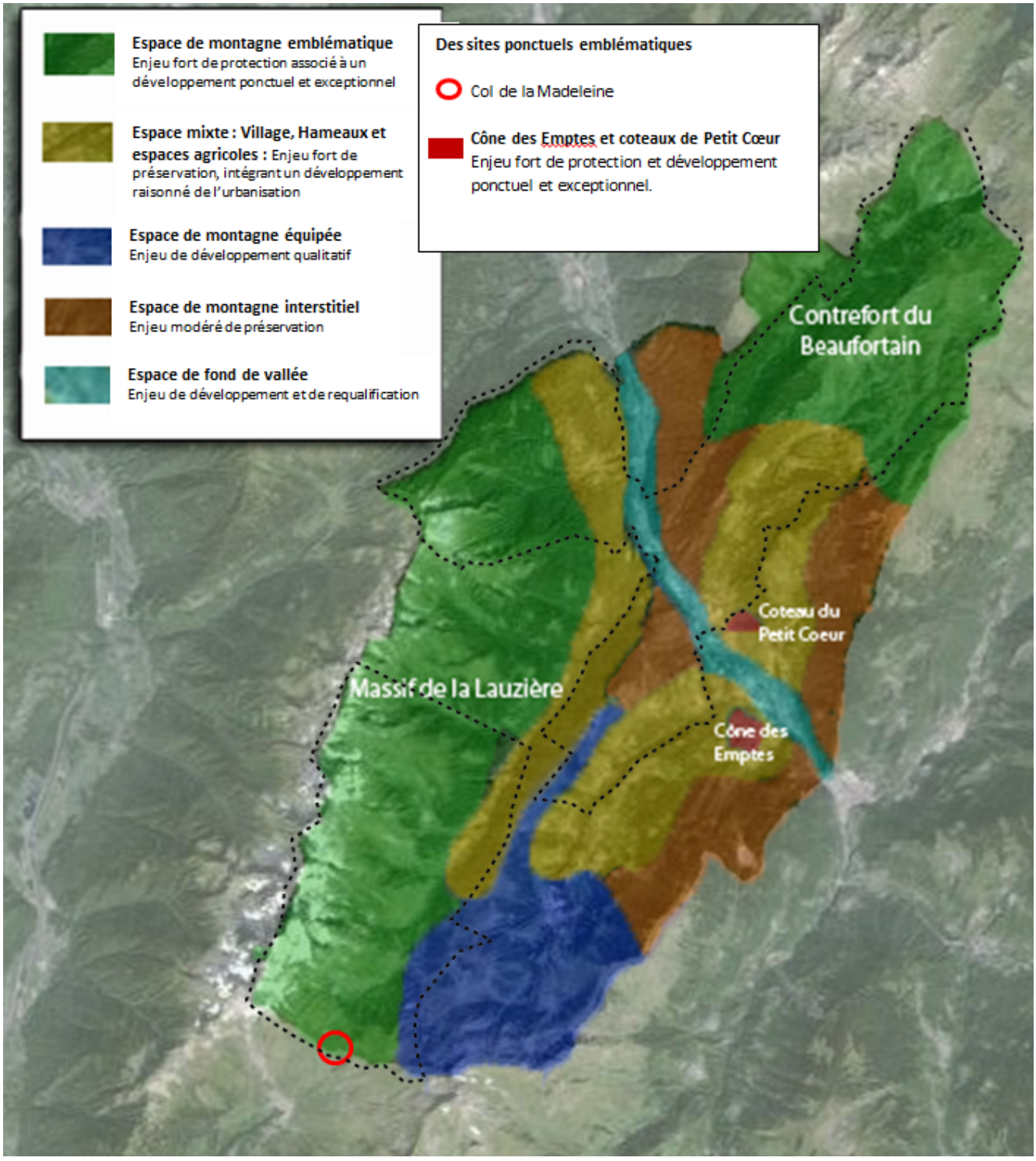

2. Analyse urbaine et paysagère par secteur

Grand Naves

Grand Naves se situe en fond de vallée. Le hameau s'est implanté autour du Grand Nant de Naves et est entouré d'espaces dégagés. Hameau compacte, il est une porte d'entrée vers les hauts cols et pics du massif du Beaufortain.
Les constructions sont implantées autour des espaces publics, et formes ainsi une structure morphologique intéressante et encore bien préservée.

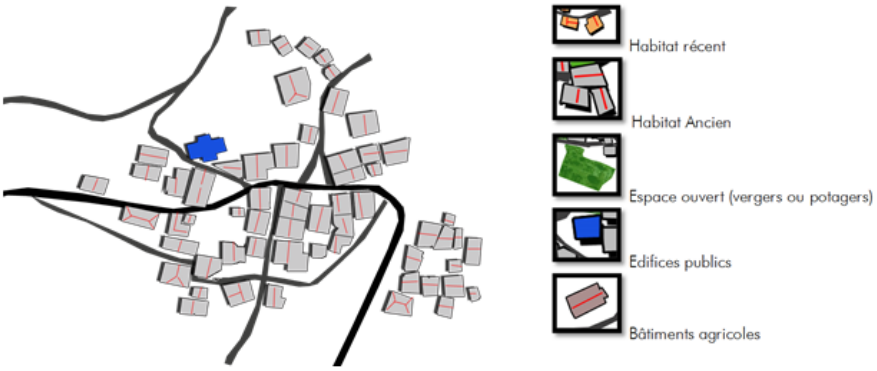

ENJEUX : hameau d'une grande qualité patrimoniale et paysagère, privilégier un développement urbain respectueux de la morphologie urbaine du noyau bâti existant et présentant un dimensionnement réaliste par rapport à la taille initiale du site.

Nâves - Molençon

Molençon s'inscrit dans la pente. Il se situe le long de la route départementale.
Ce hameau se dégage très nettement de la végétation alentour par la densité du bâti et l'orientation de ses faîtages qui marquent bien le paysage.
Les espaces de prairies se trouvant à l'extrémité sont à préserver ainsi que les limites de boisement amont et aval. L'urbanisation s'est développé de manière linéaire, le long des voies de circulation.

ENJEUX : limiter le développement linéaire pour conserver les perspectives visuelles sur le paysage.

Nâves - Fontaine

Le hameau est situé sur une zone de rupture de pentes dégagées et est entourés d'espaces boisés. La densification du bâti fait nettement ressortir les hameaux du paysage naturel environnant. Ce hameau a connu un développement récent, par la création d'une extension en direction de l'ouest, le long d'une nouvelle voirie. Eglise en entrée de hameau, mise en valeur par son relatif éloignement.

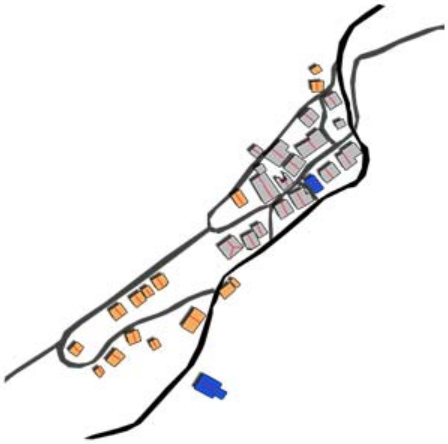

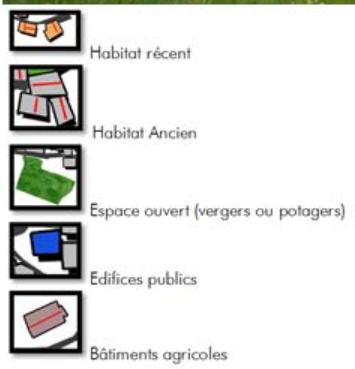

ENJEUX : vigilance à avoir par rapport à l'urbanisation en bordure de la RD à vocation touristique et proximité de l'église. Renforcer la protection paysagère sur le pourtour immédiat de l'église

Nâves - Ronchat

Ce hameau se situe à proximité du ruisseau du Nanty. Il se situe dans un secteur peu boisé et est donc dans un environnement dégagé. Le paysage est un équilibre entre zone boisée et zone d'alpage.

ENJEUX : vigilance à avoir pour intégrer l'urbanisation nouvelle au noyau bâti existant (surtout en amont)

Petit Cœur

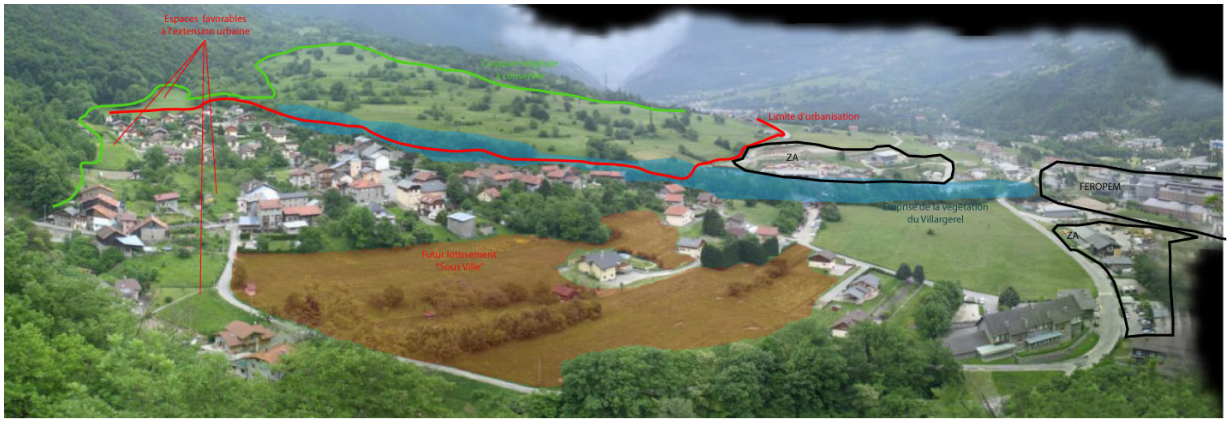

Petit Cœur se situe à flanc de montagne juste au-dessus du fond de la Vallée de l'Isère. Les limites du bâti résidentiel sont marquées par la forêt en amont, le ruisseau du Villargerel et la route en aval.
Le secteur s'est développé récemment au travers deux lotissements.
La zone artisanale se situe sur l'autre rive du ruisseau. Les industries se situent elles en aval de la route qui délimite fortement le paysage sud de la commune.

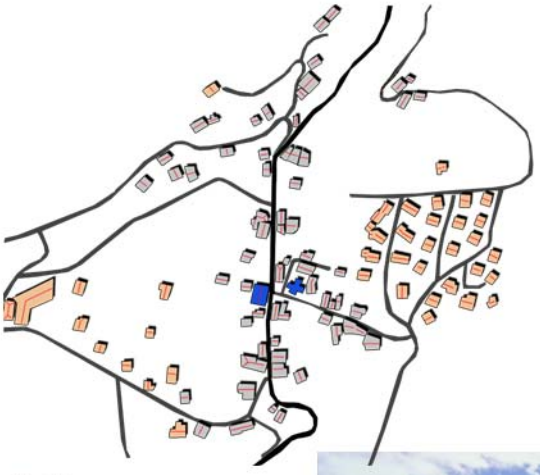

ENJEUX : maintenir la protection paysagère sur le coteau agricole, conserver des limites claires de l'urbanisation.

Le Fond de vallée

Le fond de vallée se trouve fortement marqué par les activités thermales, artisanales et industrielles.
Paysage marqué par la route nationale 90 qui traverse la commune, cette dernière sert de frontière naturelle et paysagère entre la station thermale et les autres activités économiques.
La Station thermale et le Village 92 se sont construits sur les deux rives de l'Isère à fleur des espaces boisés.
Les limites du bâti sont marquées par l'Isère et sa végétation importante ainsi que par les versants fortement boisés.
Au niveau de l'Isère, des aménagements paysagers ont été réalisés sur le secteur des Thermes.

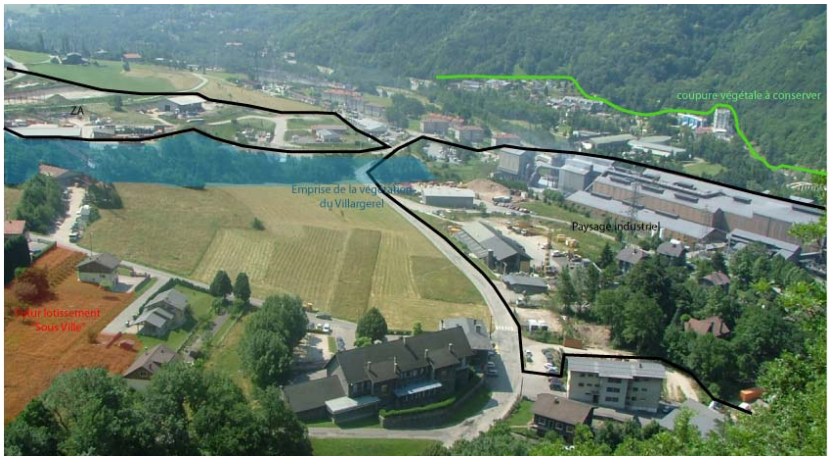

ENJEUX : vigilance à avoir par rapport à l'évolution de l'urbanisation en direction des coteaux

Pussy - Nécudey

Les hameaux de La Jarre et de Nécuday s'inscrivent dans une zone de rupture de pente et tendent à ne plus être visible dans le paysage en raison de la revégétalisation des espaces alentours.
Le hameau principal est également dans une zone de rupture de pente. Dense, il se dégage de la végétation qui l'entoure.

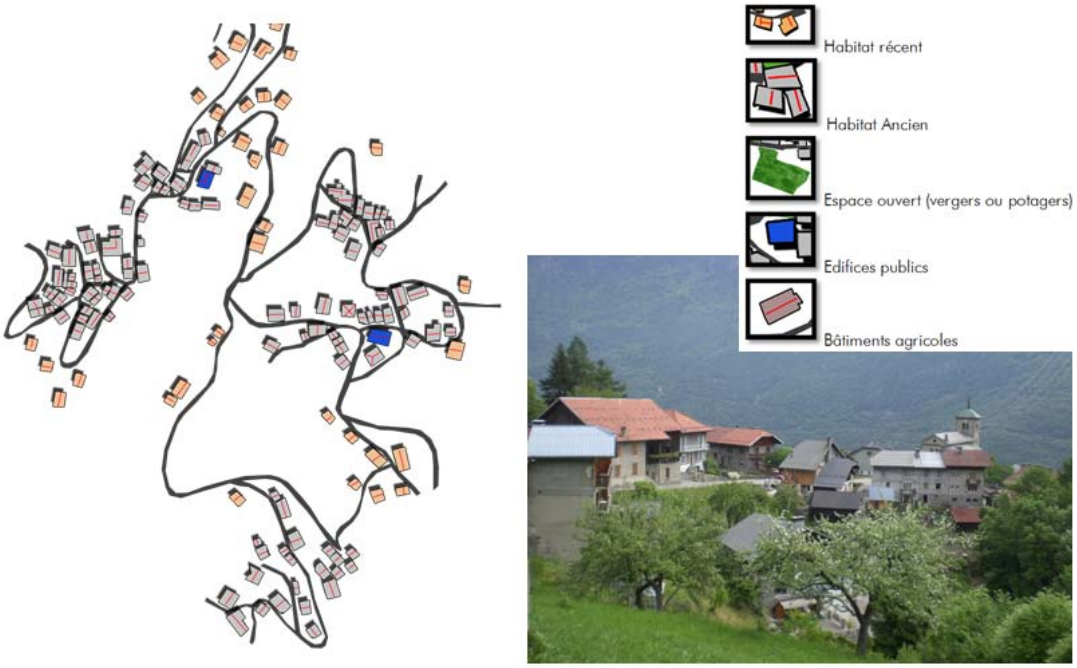

ENJEUX : veiller à la qualité architecturale afin d'assurer l'insertion paysagère des constructions dans le site

Pour Nécudey : attention aux éventuelles extensions urbaines, dans le prolongement du noyau bâti traditionnel et car cela pourra compromettre la perspective sur le hameau, préserver une coupure d'urbanisation avec Pussy

La Croix et Le Crey

Ces deux hameaux s'inscrivent dans la pente sur les deux rives du Nant de la Platière qui connaît une végétalisation importante. Ils sont en partie entourés d'espaces dégagés qui tendent à se revégétaliser par manque d'entretien. Ces prairies permettent une mise en valeur du hameau et évitent ainsi que la zone bâtie ne se noie dans la végétation.

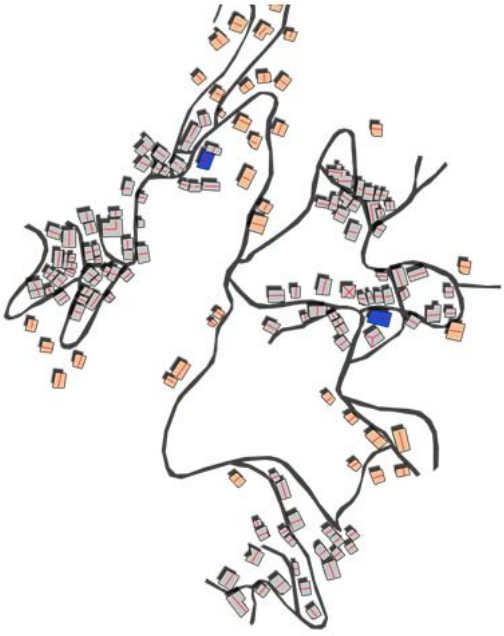

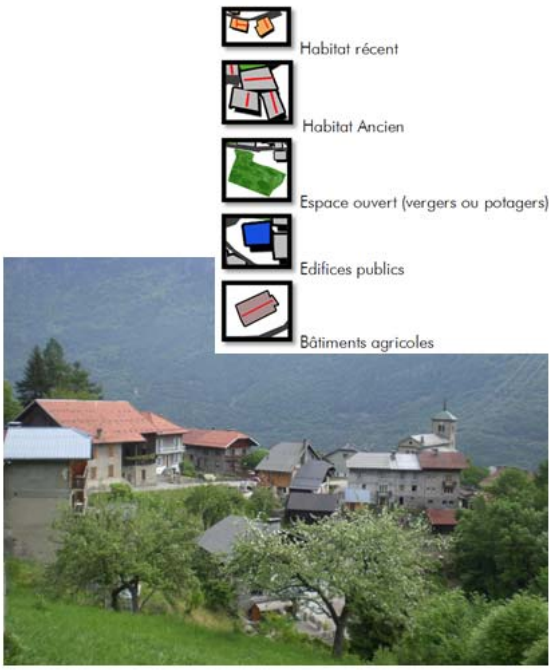

ENJEUX_: renforcer la protection du paysage urbain et agricole (morphologie des hameaux, préservation des fronts bâtis et des prairies et vergers situées sur le pourtour des noyaux bâtis)

Doucy Tarentaise

Ce hameau se situe à flan de crête dans la vallée du Morel. Avec une urbanisation dense, il s'inscrit fortement dans un paysage d'alpages. En amont du hameau se trouve une zone densément boisée qui marque bien la limite d'urbanisation.

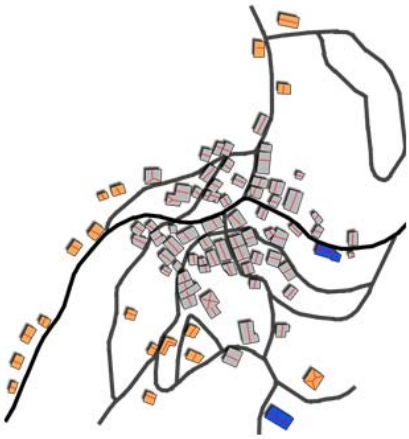

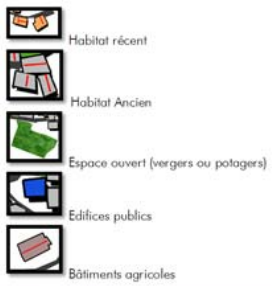

ENJEUX : renforcer la protection sur les espaces agricoles présentant une forte valeur paysagère autour du village (aval du village, vergers et jardins au sein du tissu, butte de Crêt Devin)

Doucy-Villaret / Le Reignier

Urbanisation linéaire, deux pôles bâtis traditionnels, reliés par une vaste zone urbaine plus récente, entourés de vastes secteurs agricoles

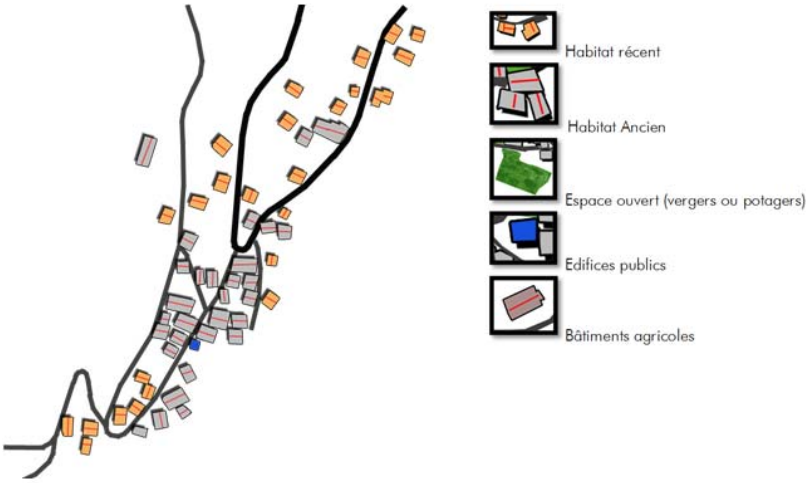

ENJEUX : préserver les espaces agricoles, maintenir la morphologie urbaine actuelle

Hameau de Raclaz

Morphologie linéaire du hameau

ENJEUX : définir les principes d'aménagement des zones d'extensions pour assurer une bonne intégration par rapport aux hameaux existants, renforcer la protection sur les espaces agricoles à l'aval du hameau

Doucy - Combelouvière

Cf orientation d'aménagement et de programmation

Cellier Dessus

Hameau qui s'inscrit dans la pente, morphologie linéaire fortement marquée.

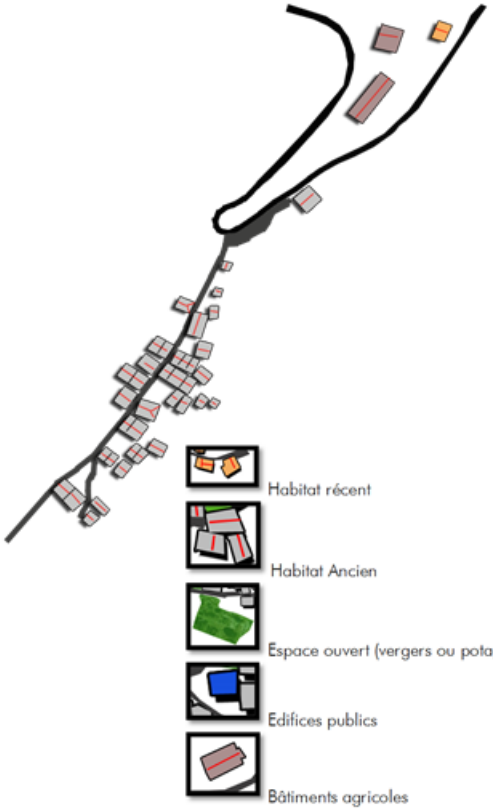

ENJEUX : Préserver la frange agricole entre le hameau et la route du Col de la Madeleine.
En bordure amont du hameau, intéressant que les nouvelles constructions respectent le sens d'implantation et volumétrie des constructions traditionnelles de Celliers.

Village de Cellier

Hameau de forme compacte, front bâti très intéressant (vue sur l'église).
Téléporté mis en place (avec stationnements), en entrée de la zone

ENJEUX : conserver la perspective sur le clocher depuis la route. Conserver une zone tampon avec l'activité agricole

Hameau de la Tuile

Le front bâti nord offre une ligne bâtie très structurée.

ENJEUX : Dans le cadre de réhabilitation du bâti existant, conserver les caractéristiques architecturales du bâti traditionnel, veiller à la bonne intégration paysagère des aménagements de voirie

CONCLUSION : L'intérêt paysager

Les abords immédiats des hameaux sont fortement marqués par la présence de prairies et d'alpages. Ainsi, les prés d'autrefois se maintiennent avec une enveloppe végétale qui s'est peu densifiée et aujourd'hui les hameaux se trouvent majoritairement aérés. Les perspectives visuelles sur les villages se trouvent renforcées.
Le paysage est lisible car ses lignes structurantes sont fortement apparentes : les lisières sont marquées, les lignes d'urbanisation des villages sont généralement nettes et se distingue au milieu de la végétation éparse. **Il y a donc un enjeu fort à conserver le caractère densifié des différents hameaux pour une intégration efficace dans un paysage naturel riche**.

Enjeux :
L'entretien des prairies proches des villages est la seule solution permettant de dégager les vues sur les villages et de permettre au paysage de conserver une certaine lisibilité. Ces mesures sont évidemment à relier au domaine de l'agriculture.
Les divers torrents et ruisseaux et leurs ripisylves respectives constituent un ensemble fragile qui apporte une richesse paysagère à l'ensemble des vallées. C'est un élément fort qui structure le paysage et qui présente un intérêt environnemental certain (la faune aquatique et l'avifaune de la ripisylve en particulier).

3. Morphologie urbaine et formes architecturales

L'urbanisation des hameaux de La Léchère s'est faite de manière très dense avec un bâti accolé et toujours à proximité d'une église ou d'une chapelle.
L'urbanisation générale de la commune s'est ensuite poursuivie de façon plus lâche, moins dense et dans la continuité du bâti existant.

Bâti ancien

Caractéristiques d'implantations
Une partie importante des constructions des centres des hameaux et des villagse sont en bandes, accolées les unes aux autres, sous forme de succession. Ces successions peuvent regrouper plusieurs constructions, soit uniquement de l'habitat soit de l'habitat avec des granges ou bien uniquement des granges. Les maisons font bloc afin de se protéger des intempéries et les ruelles entre les blocs de maisons sont très étroites.

Les faîtages sont dans le sens de la pente et les constructions s'étagent en fonction du profil du terrain. Les pignons des maisons sont dirigés vers l'aval.

Caractéristiques architecturales

Le bâti traditionnel
Les constructions traditionnelles sont en pierre, elles peuvent être apparentes ou bien enduites au mortier de chaux ou au ciment.
Les toits sont à 2 pans, avec groupe ou demi-croupe, et leur pente est faible.

Les percements sont le plus souvent alignés, mais parfois ils sont aléatoires. La proportion des ouvertures est variable, mais elle est dans la plupart des cas plus haute que large.

Extensions urbaines

Caractéristiques d'implantations
Les extensions urbaines sont implantées de manière beaucoup moins dense ; les constructions n'occupent pas toutes les parcelles de terrain.

Certaines maisons individuelles sont implantées sur des grandes parcelles (ici 2000 m²) ce qui peut entraîner une consommation d'espace importante. Elles sont implantées soit dans organisation, soit sous forme de lotissement.

Des maisons qui se sont implantées en retrait par rapport à la voirie (moyenne de 9 m).

Peu de rapport à l'espace de desserte qui pourrait devenir un espace public.

Aujourd'hui espace à vocation fonctionnel sans usage
Absence de lieu de sociabilité de rencontre.

Exemple de lotissement à Petit Coeur

4. Le patrimoine archéologique

La protection des sites archéologiques recensés sur la commune relève des dispositions relatives à la prise en compte du patrimoine archéologique dans les opérations d'urbanisme.
Malgré l'absence de périmètre de sensibilité archéologique sur La Léchère, 23 entités sont recensées sur l'ensemble de la commune:

- 73 187 0001 Charbonnières, Petit Cœur, un aménagement d'une époque indéterminée
- 73 187 0002 St Jean de Baptiste, Pussy, une église du moyen âge classique
- 73 187 0003 St Eusèbe, Petit Cœur, une église du bas moyen âge
- 73 187 0004 Ste Marguerite, Petit Cœur, une chapelle de moyen âge
- 73 187 0005 Sur la colline dominant Petit Cœur, Tour de Boson, un château fort du moyen âge classique
- 73 187 0006 Vers le kilomètre 6, Petit Cœur, une sépulture de l'âge de bronze final
- 73 187 0007 Près du pont, Notre-Dame-de-Briançon, une église du bas moyen âge
- 73 187 0008 St Germain, Grand Naves, une chapelle du bas moyen âge

- 73 187 0009 Près de la route du rocher qui domine l'Isère, Notre Dame de Briançon, un château fort du moyen âge, moyen âge classique
- 73 187 O010 Dans le défilé du pas de Briançon, Notre Dame de Briançon, une hache à

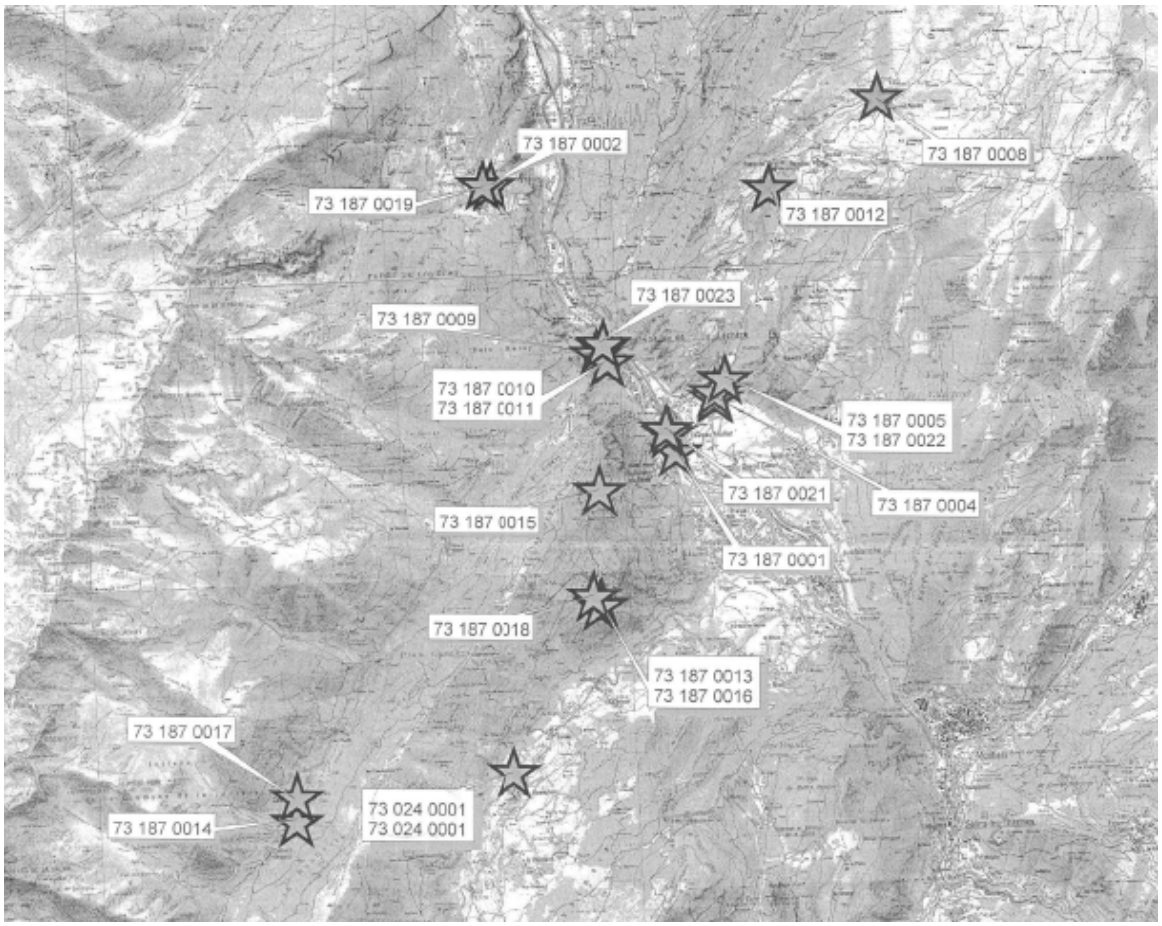

aileron terminaux et poignards de l'âge du bronze final
- 73 187 001 1 Sur la rive gauche ; au mas de la Boisse, dans une carrière, Notre Dame de Briançon, un cimetière de l'âge de bronze final
- 73 187 0012 Saint Pierre, Naves, une église du moyen âge
- 73 187 0013 La Léchére, Saint André, Doucy, une église du bas moyen âge
- 73 187 0014 Près du cimetière actuel. Celliers, une église du moyen âge classique
- 73 187 0015 Notre Dame de Briançon, une voie gallo-romaine
- 73 187 0016 Morterey, près du cimetière de Doucy, une sépulture sous dalle peut-être du haut moyen âge
- 73 187 0017 La Chapelle, Cellier, une église du moyen âge
- 73 187 0018 La Tour. Doucy, une maison forte du moyen âge
- 73 187 0019 Le Martelay, Pussy, sépulture sous dalle du moyen âge
- 73 187 0020 Au nord de l'église, Petit Cœur, une maison forte du moyen âge
- 73 187 0021 Château Feuillet, une maison forte du moyen âge
- 73 187 0022 Sur la colline dominant Petit Cœur, Tout de Boson, un château fort du bas moyen âge
- 73 187 0023 Près du pont, Notre Dame de Briançon, une église de l'époque moderne

5. Analyse des entrées de ville

Le territoire de la Léchère compte plusieurs entrées de ville, de par sa superficie et sa localisation. Néanmoins, deux apparaissent comme plus importantes.

-Entrée n°1, secteur de Notre Dame de Briançon

Il s'agit de l'entrée nord de la Léchère, depuis Albertville (sortie de la RN 90).

Située à proximité immédiate de l'ancienne Gare de Notre Dame de Briançon, cette entrée, représente un enjeu intéressante, car se compose des rares terrains encore disponibles dans la vallée (à droite sur la photo).

Pour mémoire, le bâtiment de la gare fait l'objet de rénovation/restructuration pour être transformé en pôles de services.

Ce secteur fait l'objet d'un projet à moyen et long terme au PLU (aménagement d'une petite zone d'activité), en complément de la rénovation du bâtiment de la gare.

-Entrée n°2, secteur Mairie

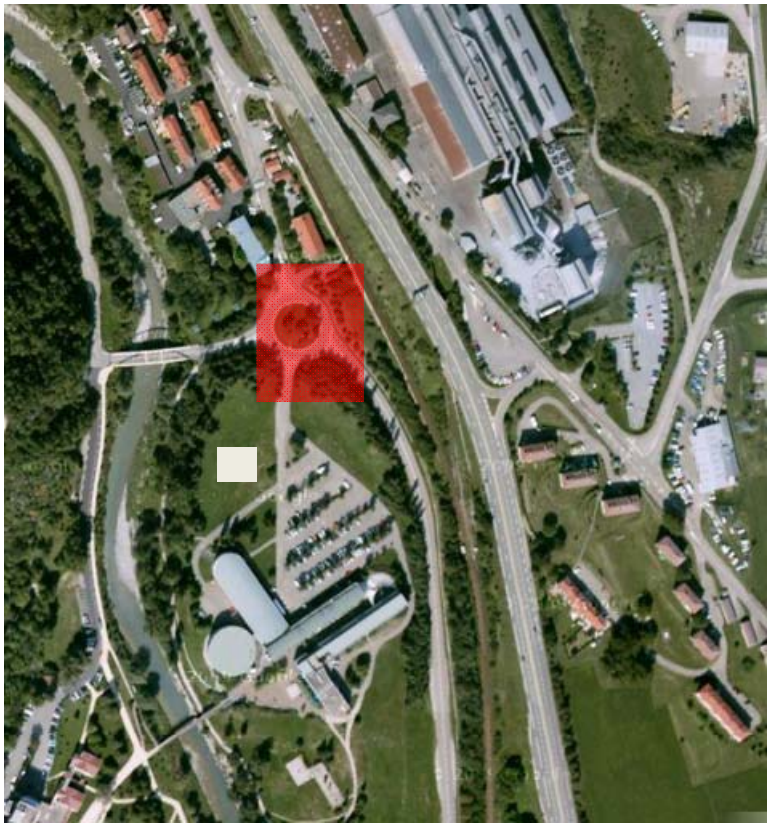

La seconde entrée, depuis le sud donc Moutiers et Aigueblanche, est située au niveau du rond-point d'entrée de la mairie / village 92.

Cet aménagement permet de marquer clairement cette entrée.

Néanmoins, on notera qu'aucune perception n'existe sur la mairie depuis cette entrée

La signalétique qui accompagne cet aménagement, permet une information assez claire, et une mise en valeur de ce secteur de la Léchère.

Synthèse analyse paysagère :

► La Léchère dispose de paysages très variés, et d'une grande richesse.
► Le grand paysage, le paysage de coteau, comme le paysage urbain, participent à caractériser le territoire de la Léchère.
► Les hameaux de montagnes, nombreux sur la commune, sont caractérisés par leur morphologie urbaine et architecturale.

Enjeux :

➔ Préserver le grand paysage
➔ Avoir une attention particulière sur les hameaux et leur structure urbaine
➔ Anticiper les éventuelles extensions au vu du site environnant

II. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Topographie et relief

Le relief de La Léchère est très marqué par son réseau hydrographique et notamment l'Isère qui coupe la commune du sud au nord. La décomposition de la commune se fait suivant les vallées du Morel et de la Lauzière au Sud, la vallée de Pussy à l'ouest, toute deux sur la rive gauche et celles de Naves et de la Grande maison au Nord-ouest sur la rive droite de l'Isère.

La vallée de Pussy, versant ouest de la vallée de l'Isère, correspond au bassin versant des torrents de Pussy. Elle se limite à l'ouest par la ligne de crête joignant la Pointe du Glais Rouge (2061m) au Mont Bellacha (1845m).

La vallée de la Lauzière se situe sur le bassin versant de l'Eau Rousse qui descend du Col de la Madeleine jusqu'à l'Isère. Le versant ouest de cette vallée comporte en amont le territoire de la commune associée de Celliers. La commune se limite à l'ouest par la chaîne de la Lauzière à l'ouest et au sud par le col de la Madeleine.

La vallée du Morel est marquée par la présence du cours d'eau en fond de vallée qui sert de limite naturelle entre la commune associée de Doucy et les communes d'Aigueblanche et des Avanchers-Valmorel. Doucy s'étend sur le versant Nord de cette vallée. Derrière la ligne de crête sur laquelle s'est implantée la station de Douy - Combelouvière s'étend la forêt communale du Cudray.

La vallée de Naves correspond au bassin versant du torrent du Grand Nant de Naves, sur le versant ensoleillée de la Tarentaise. Adossée au Massif du Beaufortain, elle s'étend au Nord jusqu'au Grand Crétet (2292m) et à l'ouest jusqu'au Quermoz (2297m).

A l'Ouest, la vallée de la Grande Maison s'étend sur les deux rives du Torrent de Glaize jusqu'au Col de la Louze (2119m) et la Pointe de Riondet (2357m) au Nord, limite communale avec Arêches.

Ces deux dernières vallées sont orientées Nord Est / Sud-Ouest sont suspendues à 800m au-dessus du lit de l'Isère.

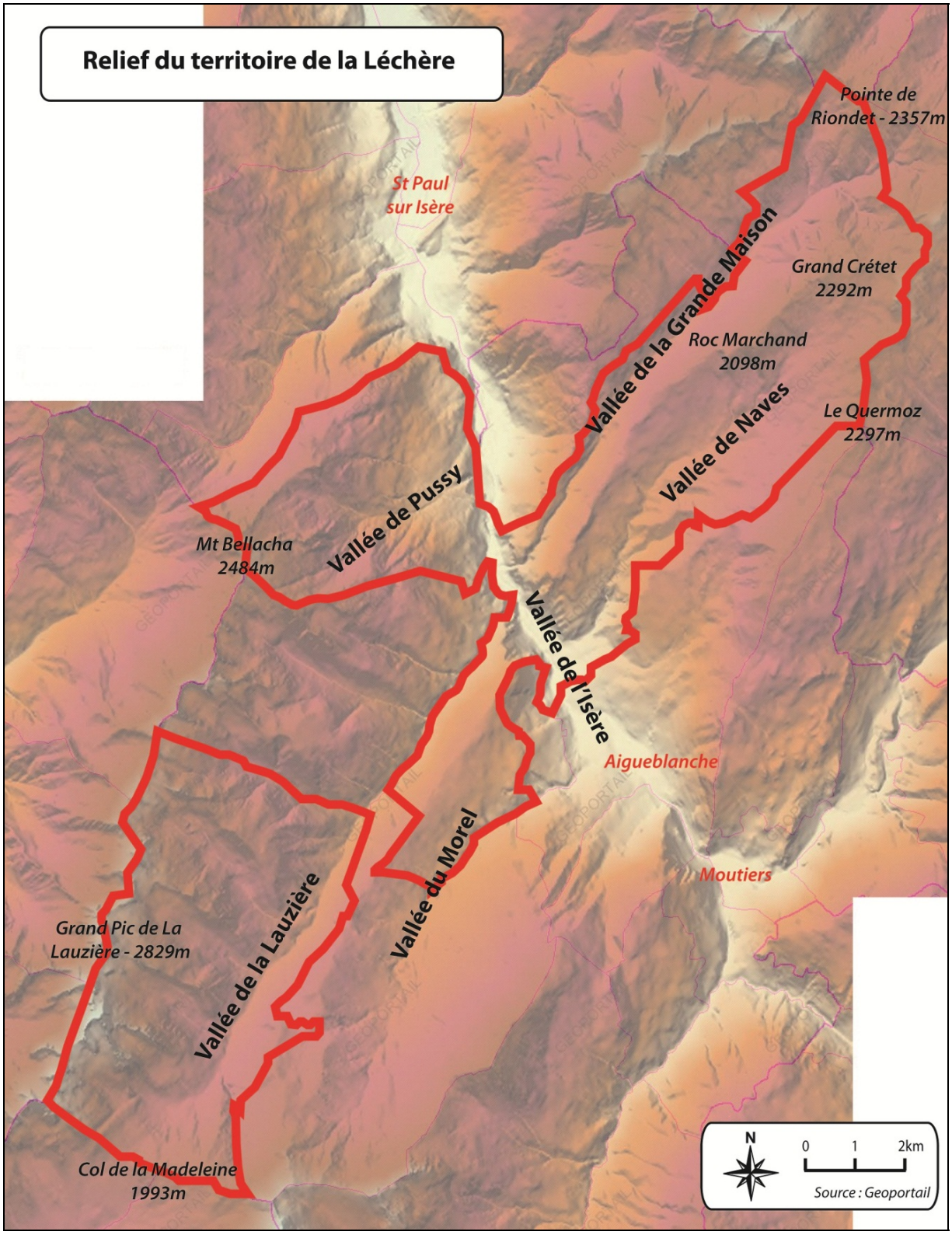
Relief du territoire de la Léchère
Pointe de Riondet - 2357m
St Paul sur Isère
Vallée de la Grande Maison
Grand Crétet 2292m
Roc Marchand 2098m
Vallée de Naves
Le Quermoz 2297m
Vallée de Pussy
Mt Bellacha 2484m
Vallée de l'Isère
Aigueblanche
Vallée du Morel
Moutiers
Grand Pic de La Lauzière - 2829m
Vallée de la Lauzière
Col de la Madeleine 1993m
N
0 1 2km
Source : Geoportail

2. Climatologie

Contexte climatique

Source : Météo France – Centre Départemental de la Savoie.
DOCOB Site Natura2000 – ONF

La Savoie est un département de montagne (l'altitude moyenne y avoisine 1 500 m environ), donc soumis à un climat montagnard. La description du climat est complexe : ce département est non seulement soumis à des influences océaniques (perturbations), continentales (froid l'hiver, chaud l'été) et méditerranéennes (vague de chaleur et sécheresse en été), mais aussi à la présence de relief qui introduit une différentiation spatiale avec de nombreux climats locaux et des microclimats (en fonction de l'altitude et des formes de relief, cuvettes, versants exposés…). Notons aussi la présence de retour d'est (provoquant de grosses chutes de neige en hiver sur l'est du département), et des Effet de foehn.
En règle générale, la Tarentaise bénéficie d'un climat aux affinités continentales :

- Les hivers sont rigoureux, mais tempérés pour une grande partie des végétaux par l'importance du manteau neigeux
- En fin d'hiver, on note une fréquence élevée de période de beau temps continu
- Les printemps sont précoces, ce qui assure, ce qui assure un démarrage rapide de la végétation mais avec des risques d'un gel tardif.
- La pluviosité d'été est importante mais en saison chaude s'esquisse une très légère sécheresse relative.

Les caractéristiques de la climatologie au niveau du secteur d'étude sont présentées à partir des postes météorologiques de Moûtiers située à 480 mètres d'altitude (les données utilisées relèvent de statistiques établies sur la période 1992-2009).

Les températures

A proximité du secteur d'étude, la température moyenne annuelle est de l'ordre de 11,6 °C avec environ 97,7 jours de gelée par an en moyenne, soit 26 % de l'année (plus d'un jour sur 4 en moyenne par an), dont 18, 3 jours par an de fortes gelées (températures inférieures à -5°C).
Notons que les fortes gelées concernent les mois de novembre à mars.

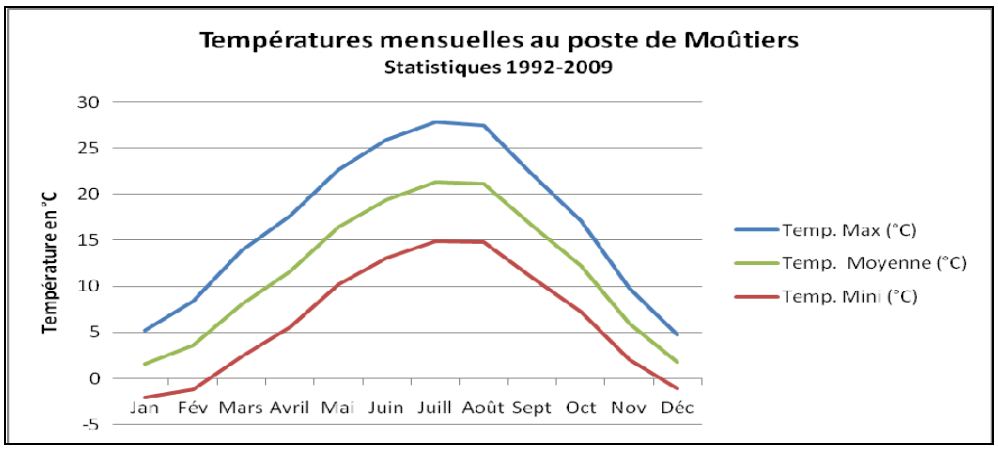

Janvier est le mois le plus froid avec 1,6 °C, tandis que juillet est le mois le plus chaud avec 21,3°C.
Parmi les extrêmes, on note une température de - 14°C le 14 février 1999 et de + 40,2°C le 13 août 2003.

A 1340m d'altitude (ancienne station météorologique de la Léchère – Grand Naves), la température moyenne annuelle est relativement basse avec 7°C.

Les précipitations

Dans ce secteur, les précipitations annuelles sont de l'ordre de 930,9 mm, avec en moyenne 34 jours où la lame d'eau tombée est supérieure ou égale à 10 mm.
Dans la vallée de Naves, à 1340m d'altitude, la pluviosité annuelle est de l'ordre de 1200mm, avec un fort enneigement.
La répartition saisonnière montre que les précipitations sont relativement bien réparties au cours de l'année, avec tout de même des pics en décembre et janvier et une baisse des précipitations en avril et septembre.
Il neige un peu moins d'un mois par an, l'essentiel des chutes de neige ayant lieu entre décembre et février. La période d'enneigement est relativement longue : elle s'étend en moyenne de novembre à mai, sachant qu'elle augmente avec l'altitude et varie suivant l'exposition (les versants nord ou est ont une période d'enneigement plus longue que ceux orientés vers l'ouest ou le sud) et la topographie (la neige s'accumulant dans les combes).

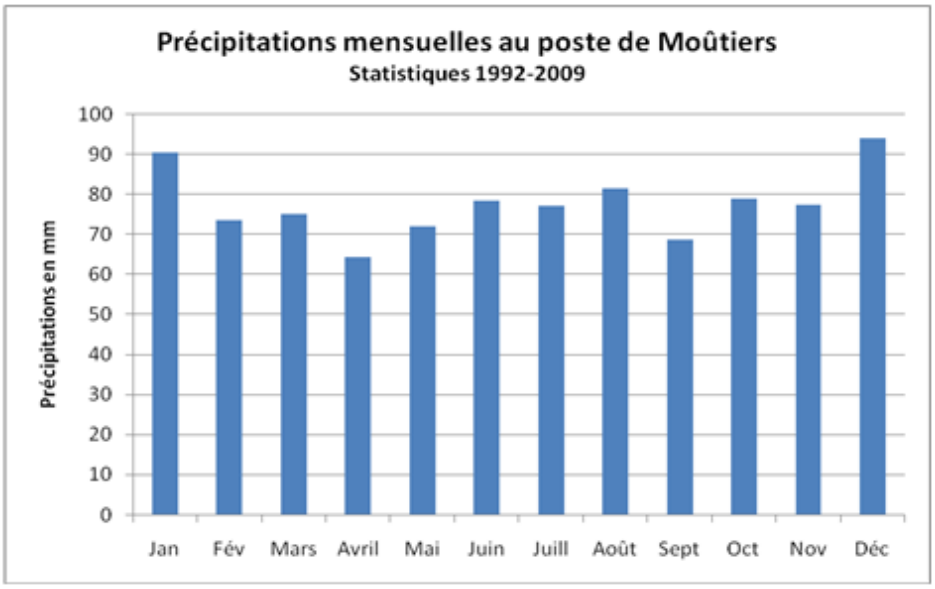

Le site est caractérisé, en outre, par une nébulosité non négligeable : l'humidité atmosphérique est favorable à l'installation du brouillard, relativement stable dans les combes et ravins encaissés du massif de la Lauzière.

Les vents

Il n'y a pas de rose des vents représentative du secteur d'après la Centrale Départementale Météorologique de Savoie. Cependant, on peut dire que le secteur d'étude est très peu venté avec cependant la présence de brises thermiques ascendantes.

➔ De façon synthétique, le massif de la Lauzière est caractérisé par un climat montagnard froid et humide, d'influence océanique.

3. Géologie et géomorphologie

Sources : extrait du rapport de présentation du POS de la Léchère
Révision Aménagement forestier 2007-2021 – ONF
www.geol-alp.com

Celliers

Située à l'ouest de la vallée du Morel, la vallée de Celliers est encadrée par le massif de la Lauzière qui culmine à 2 747 m et la crête de la montagne de Tête. Elle est limitée au sud par le col de la Madeleine, passage vers la Maurienne.
Point de contact entre le socle cristallin exhaussé qui prolonge le massif de Belledonne et la zone interne des Alpes (Vanoise, Massif du Mont-Blanc), la vallée de Celliers est d'une structure complexe.
L'adret, massif de la Lauzière, se compose de roches cristallines plus ou moins métamorphisées allant du granite à amphiboles aux micaschistes granitisés : les premiers donnent des sommets déchiquetés aux allures de sierras, les derniers des reliefs plus empâtés (homme de beurre).
Le versant est entrecoupé de profonds vallons, combinaison de l'érosion glaciaire et fluviatile.
A l'amont de ces vallons, se trouvent des formes d'héritages glaciaires (cirques, lacs, verrous, moraines de front), les ruisseaux provenant du glacier de Celliers et des névés se sont ensuite encaissés dans les matériaux métamorphiques.
Les interfluves sur lesquels sont installés les villages présentent de fortes déclivités et ont une allure rectiligne de cônes d'avalanches.
L'ubac (crête de la montagne de tête) et le col de la Madeleine sont composés de sédiments schisteux du Lias ; dans ce matérie1 relativement imperméable, l'érosion peut être spectaculaire (ravinement au niveau du col de la Madeleine).

Pussy

La structure géologique du bassin versant des torrents de la clef et de Pussy, limité au sud par la pointe de Glais Rouge (2 163 m), la pointe des Arangles (2 344 m), les monts de La Perrière et Bellachat (2 192, 2483 m), est à peu près semblable à celle de la vallée de Celliers qu'elle prolonge selon une direction Nord-Est.
Les Migmatites de la série verte prédominent enserrant les granites de la chaine de Belledonne (plan du col, les Arelettes).
Les schistes de la série satinée occupent la partie basse de la commune. On retrouve en moindre quantité les schistes et schistes carburés de la série verte de la chaine de Belledonne.

Naves

La vallée de La Grande Maison et la vallée du Grand Nant de Naves sont suspendues à environ 800 m au-dessus du lit de l'Isère.
Elles sont limitées :

- au Nord-Ouest par La Grande Pointe de Bizard (2 507m) et la Pointe de Comborsier (2534m).
- au Nord par La Pointe de Riondet (2 357 m) et le Grand Crêtet (2 292 m).
- à l'Est par le Quermoz (2 296 m) et la montagne de La Faverge (2 039 m).

Le très large val de Naves est la première vallée que l'on rencontre en rive droite de l'Isère en aval (à l'ouest) du coude par lequel elle contourne l'éperon le plus méridional du Beaufortain (qui descend, par Hautecour, jusqu'à Moûtiers). Ce vallon a très clairement une origine structurale car il correspond à une grande combe qui est ouverte dans les **schistes argileux** - principalement aaléniens - de la zone dauphinoise orientale.

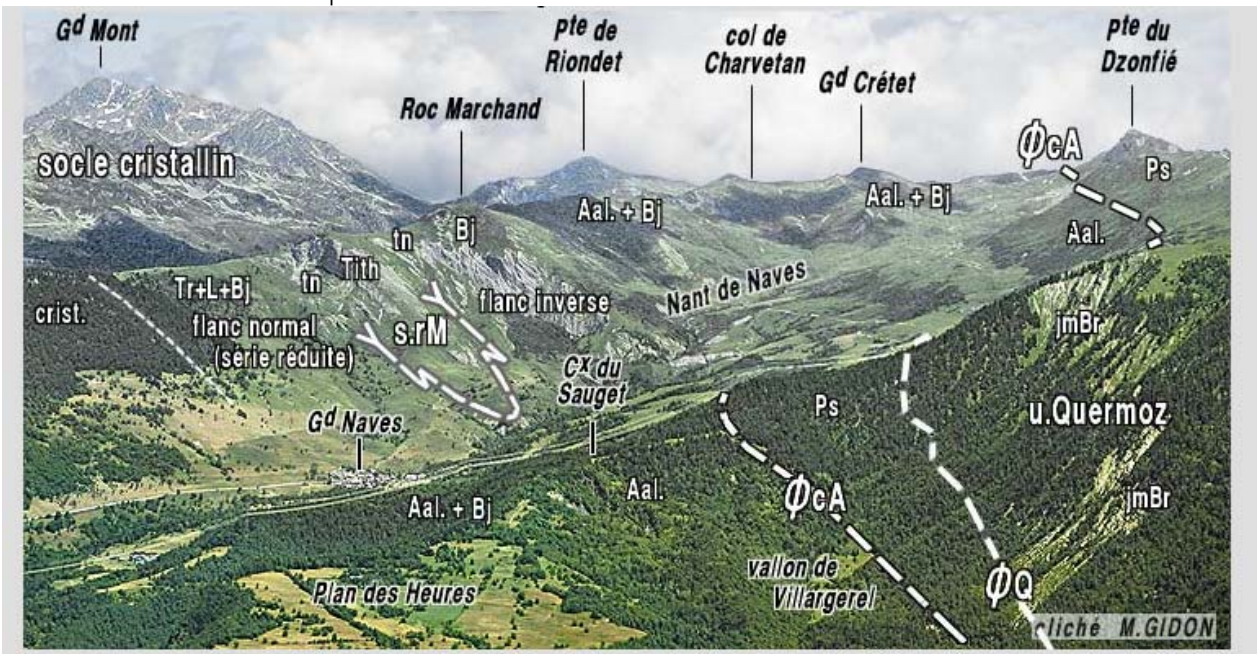

La partie amont du val de Naves vue du sud, depuis Longecha (échine nord de Crève Tête, rive gauche de l'Isère).
s.rM = synclinal (synclinorium) du Roc Marchand ; **ØcA** = surface de chevauchement de l'unité du Cormet d'Arêches.

Cette combe est bordée à l'ouest par les escarpements du **bloc cristallin** de Comborsier, prolongement méridional de celui du Grand Mont, et a donc été creusée dans le remplissage sédimentaire de l'hémigraben qui bordait ce bloc du côté oriental.

Du côté oriental la combe de Naves est limitée par les reliefs plus mous du chaînon du Quermoz, qui sont formés par les unités à affinités ultradauphinoises du front des zones internes. En dépit de cette situation il ne s'agit pas d'une combe monoclinale, même si les couches y sont disposées de façon presque isoclinale, car ces dernières sont en fait ployées en un **synclinal du Roc Marchand**, qui est un pli couché fortement déversé vers l'ouest.

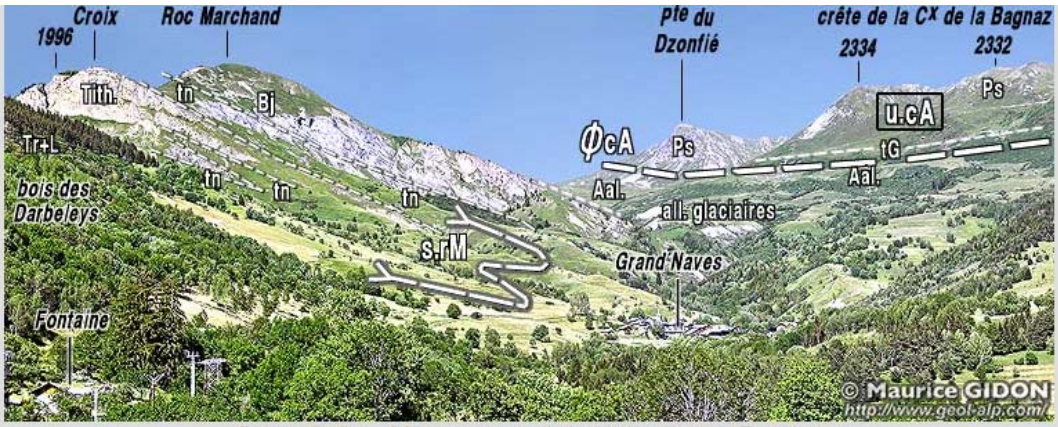

Le site de Grand Naves vu du sud, depuis le village de Fontaine
s.rM = synclinal, avec replis de cœur (synclinorium) du Roc Marchand ; **ØcA** = surface de chevauchement de l'unité du Cormet d'Arêches.

Le coeur de ce pli est formé par le **Tithonique**, qui affleure dans les falaises du soubassement du Roc Marchand mais que l'érosion a complètement déblayé au sud de Grand Naves. Ce pli est seulement représenté au niveau de la vallée de l'Isère par une bande de **marno-calcaires** du Bajocien, qui est d'ailleurs redoublée par le plissement.

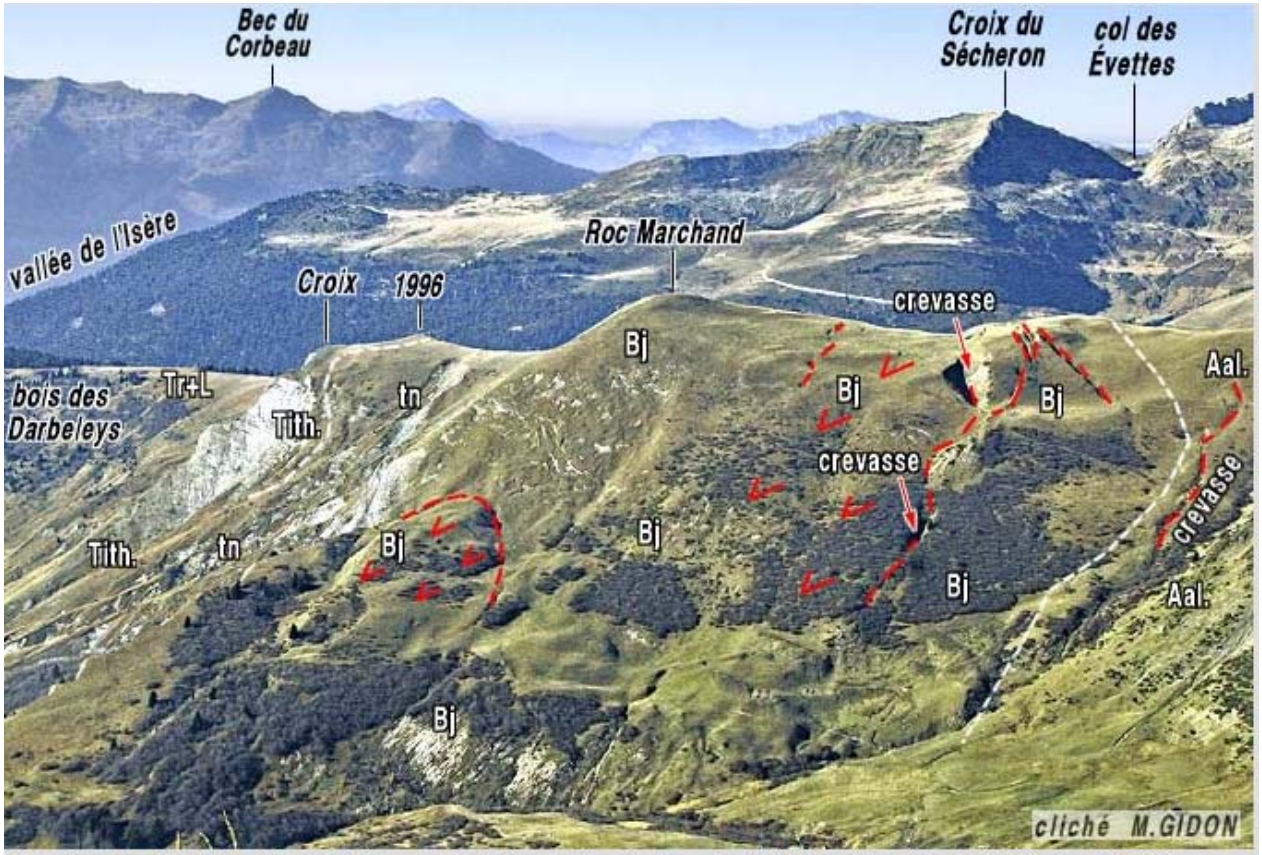

La rive droite du vallon de Naves vu de l'est, depuis le point 2332 de la crête de la Croix de la Bagnaz

La partie haute du vallon de Naves, au revers du Roc Marchand est largement occupé par un colmatage d'alluvions glaciaires qui masque son soubassement de schistes aaléniens. L'échine qui la borde du côté ouest et qui s'élève doucement depuis le Roc Marchand en direction du Grand Crétet est formée successivement par les marno-calcaires bajociens, puis par les schistes aaléniens, le tout appartenant au flanc inverse du synclinal du Roc Marchand. Ces couches sont affectées par des phénomènes assez spectaculaires d'arrachement et de glissement de terrain.

La rive droite du haut vallon de Naves, à l'ouest du refuge communal du Nant du Beurre vu de l'est, depuis le point 2332 de la crête de la Croix de la Bagnaz.

A ce niveau la crête est sculptée dans les schistes argileux aaléniens, dans lesquels on observe une passée l'alternance marno-calcaires du Bajocien (partie droite du cliché), qui représente le coeur d'un repli synclinal couché (appartenant au flanc inverse du synclinorium* du Roc Marchand). La crête a été encochée par une crevasse d'arrachement en coup de gouge, à partir de laquelle une bonne partie du versant a glissé en masse (V blancs). En même temps, la dislocation de ce matériel argileux a généré des coulées boueuses (U blancs) qui sont descendues jusque dans le fond du vallon du Nant de Naves.

La vallée de la Grande Maison est composée dans sa plus grande partie par les schistes de la série satinée ; dans la partie haute, des zones importantes d'éboulis stabilisés ou actifs sont issues de l'altération et de l'érosion des schistes, Migmatites et du Lias.

La vallée du Grand Nant de Naves est constituée dans sa plus grande partie :

- par des dépôts glaciaires sur lesquels se sont édifiés les 4 hameaux principaux.
- par le Lias (supérieur, moyen et inférieur) dans la partie haute expliquant la richesse et l'importante superficie des zones d'alpages.
- par le « débordement » des schistes de la vallée de la Grande Maison correspondant à celui des zones boisées.

Notre-Dame-de-Briançon / Petit Cœur

L'Isère a profondément entaillé son lit dans la veine des schistes cristallins (principalement Micaschistes) qui s'étend en largeur de Petit-Coeur à Feisson-sur-Isère. Le fond de la vallée de

l'Isère recouvert par les dépôts d'alluvions fluviales, est « bordé par des nappes d'éboulis tapissant le pied des versants ».
Les falaises surplombant ces nappes d'éboulis sont constituées « par d'anciennes roches sédimentaires qui ont subi un métamorphisme, c'est à dire qu'elles ont été déformées mécaniquement et ont subi une recristallisation.
Ces deux phénomènes ont entrainé ici l'aplatissement et l'orientation des minéraux suivant une direction privilégiée, les disposant en feuillets parallèles ; on dit que la roche possède une foliation (ou encore une schistosité) : C'est le premier et le plus important plan de discontinuité, suivant lequel la roche aura tendance à se découper.
Son orientation par rapport au Nord géographique est de 30 à 40° Est (donc NE-SW) et son inclinaison de 70 à 80° vers l'Est, quand il n'est pas vertical.
Le dessin et la morphologie des arêtes rocheuses et ravins modelant les deux flancs de la vallée sont exactement calqués sur cette géométrie originelle, surtout au SE des torrents de l'Eau-Rousse et de la Fougère. La direction des couches est très oblique à la vallée, presque perpendiculaire ».

4. Hydrographie - Hydrologie

Le réseau hydrographique de la commune appartient localement au bassin versant de l'Isère en Tarentaise et plus largement au bassin « Rhône – Méditerranée ».

« Le bassin de l'Isère à Albertville présente globalement un régime pluvio-nival : les plus forts débits sont observés lors de la fonte des neiges (en mai, juin, juillet) et les débits d'étiage en hiver. Le module inter-annuel de l'Isère à Moutiers (bassin versant de 907 km2) est de 28 m3/s, soit 31 l/s/km2.

La Tarentaise est principalement soumise à un régime de perturbations océaniques venant de l'ouest. La succession de celles-ci sur des périodes de quelques semaines entraine des cumuls de précipitations importants sous forme de pluie ou de neige, en particulier en automne et hiver.
Le bassin versant de la Tarentaise est plus rarement soumis, sous influence des masses d'air provenant de la Méditerranée, a de fortes précipitations orageuses. Celles-ci génèrent des crues brutales et fortes, qui peuvent être aggravées par la fonte des neiges et entrainer des crues alors exceptionnelles.
Le risque de plus forte crue est maximum en mai et juin, période de fonte des neiges, et en automne, à la faveur de perturbations orageuses

La période d'étiage hivernale s'étale généralement de décembre à février. Le débit moyen mensuel de fréquence quinquennale sèche (QMNA5) de l'Isère à Moutiers est de 11 m3/s soit 12 l/s/km^2. Cette valeur élevée est caractéristique du régime pluvio-nival, même si une part de l'eau est retenue sous forme de neige en hiver, cette saison reste néanmoins la plus humide de l'année.» (*Source : Etat des lieux diagnostic CBV Isère en Tarentaise – Mars 2010 - APTV*).

Le réseau de la commune se situe dans le sous bassin versant de l'Isère de Moutiers à Albertville, d'une superficie de 312km^2, étagé entre 330 et 2829m d'altitude, dont les principaux affluents sont le Morel, le Grand Nant de Naves, l'Eau Rousse, le Glaise et le Bénétant.

Le réseau hydrographique se présente sous la forme de chevelus assez denses se déversant dans l'Isère, qui traverse La Léchère du sud au nord. De nombreuses sources et ruisseaux viennent alimenter les différents torrents traversant la commune :

- Le torrent de l'Eau Rousse, sur le versant sud de la commune, est alimenté par le torrent de la Rave, le Rue de Riondet et les ruisseaux de La Vallette, des Plans et de Bridan.
- Le torrent de La Clef et le torrent de Pussy, sur le versant ouest de la commune.
- Le torrent de Glaize, sur le versant nord de la commune, qui est alimenté par le ruisseau de Trébutine, le Nant Bouillet et les ruisseaux du Vieux Chailler, du Coard et du Charvetan.
- Le Grand Nant de Naves, qui est alimenté par les ruisseaux des Côtes, de Nanty et du Brochet.

Au niveau des lacs et plans d'eau, la commune possède sur son territoire les lacs de la Roche Noire, du Lay, du Branlay, du Lacté (entre 1960 et 2500 m d'altitude sur la vallée de Celliers), le lac de Thuile au-dessus de Naves et les étangs de la Montagne d'en Haut.

De régime hydrologique nival, les différents cours d'eau de La Léchère sont caractéristiques des torrents alpins de fonte glacière avec des maximum observés entre les mois de mai et de septembre. L'étiage de ses cours d'eau se situant en hiver (janvier et février principalement).

Ces différents cours d'eau sont peu visibles depuis les axes de circulation car ils sont souvent accompagnés d'une ripisylve arborée dense qui la masque de l'axe de circulation.

L'Eau Rousse, le torrent de Pussy, de Glaize et la Grand Nant de Naves sont des torrents impétueux qui ont subi quelques aménagements afin de protéger le village des crues. Des barrages en pierres sèches ont été construits au début du siècle dans le lit du torrent. Ces ouvrages sont envahis par la végétation et ne sont plus visibles aujourd'hui, ni depuis le village ni depuis les axes de communication.
Le torrent de Glaize et le ruisseau du Nant sont eux équipés également de microcentrales hydroélectriques.

De nombreuses zones humides plus ou moins grandes sont recensées sur le territoire communal réparties dans les différentes vallées composant La Léchère. La rive gauche du torrent de Grand Naves, le Grand Crêtet ou le Col de la Madeleine sont les zones les plus vastes. Cette partie est développée un chapitre spécifique « Zones humides » ci-après.

Les débits de crues de l'Eau Rousse ont été estimés dans le cadre des études du contrat de bassin versant « Isère en Tarentaise ». Le Q10 (débit décennal) calculé est estimé à 40m3/s et Q100 (débit centennal) à 80m3/s.

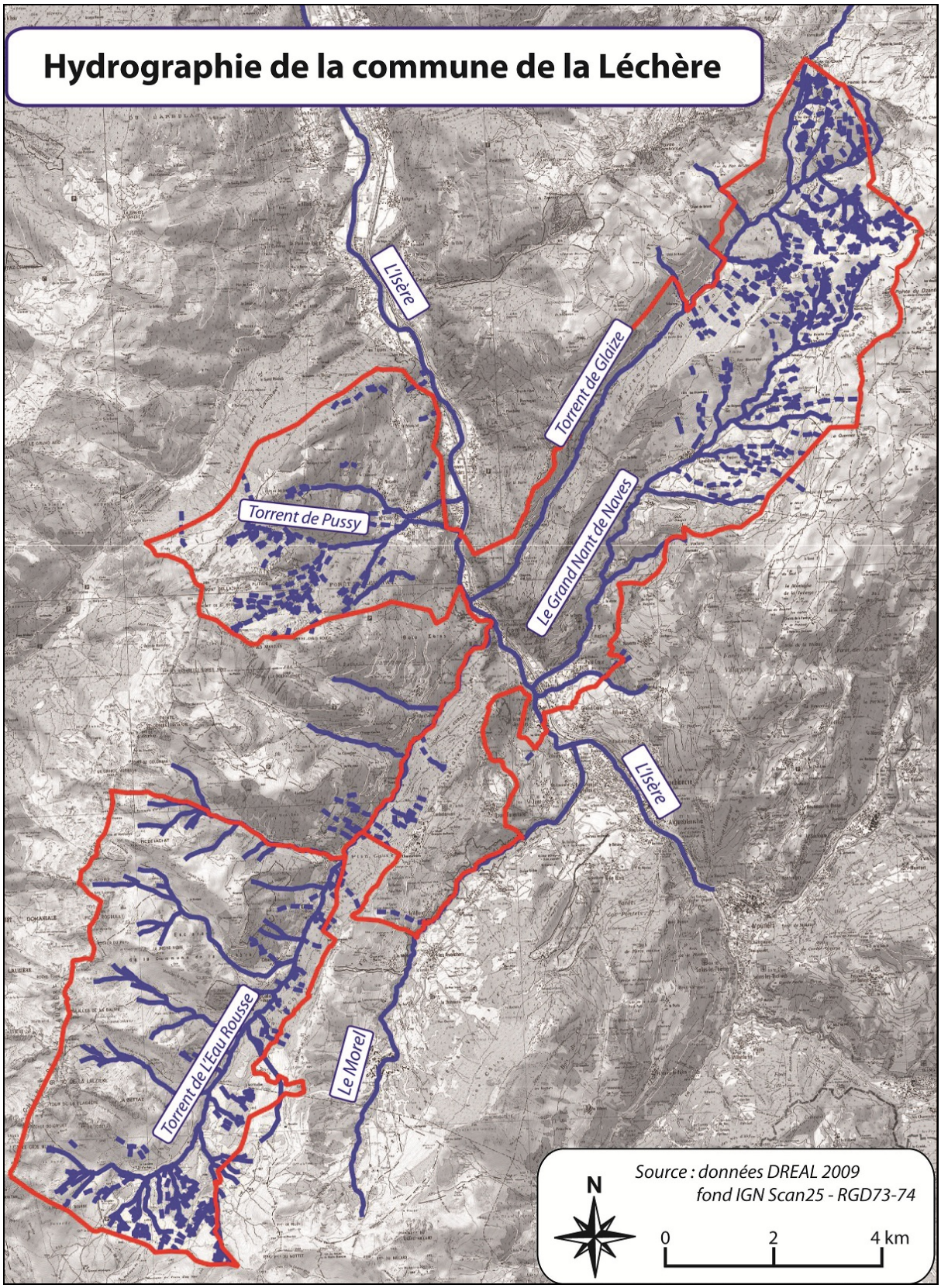
Hydrographie de la commune de la Léchère
L'Isère
Torrent de Glaize
Torrent de Pussy
Le Grand Nant de Naves
L'Isère
Torrent de L'Eau Rousse
Le Morel
Source : données DREAL 2009
fond IGN Scan25 - RGD73-74
N
0
2
4 km

5. Hydrogéologie

Science qui s'occupe de la distribution et de la circulation de l'eau souterraine dans le sol et les roches en tenant compte de leurs interactions avec les conditions géologiques et l'eau de surface.

Le territoire de la Léchère est concernée par une masse d'eau souterraine, celle du **Domaine plissé des bassins versants Isère et Arc (FRDG406).**
Cette masse d'eau est de type intensément plissée et se trouve à l'affleurement sur ce secteur.
D'après le SDAGE Rhône-Méditerranée, elle présente un état quantitatif et qualitatif qualifié de bon état.

L'atlas du bassin Rhône Méditerranée Corse (RMC) indique que le territoire de la Léchère se situe des terrains des séries complexes et plissées de calcaires, marnes, argiles, grès. Ces terrains constituent des aquifères ayant une mauvaise productivité, liée à un déséquilibre hivernale entre les ressources disponibles et la demande.

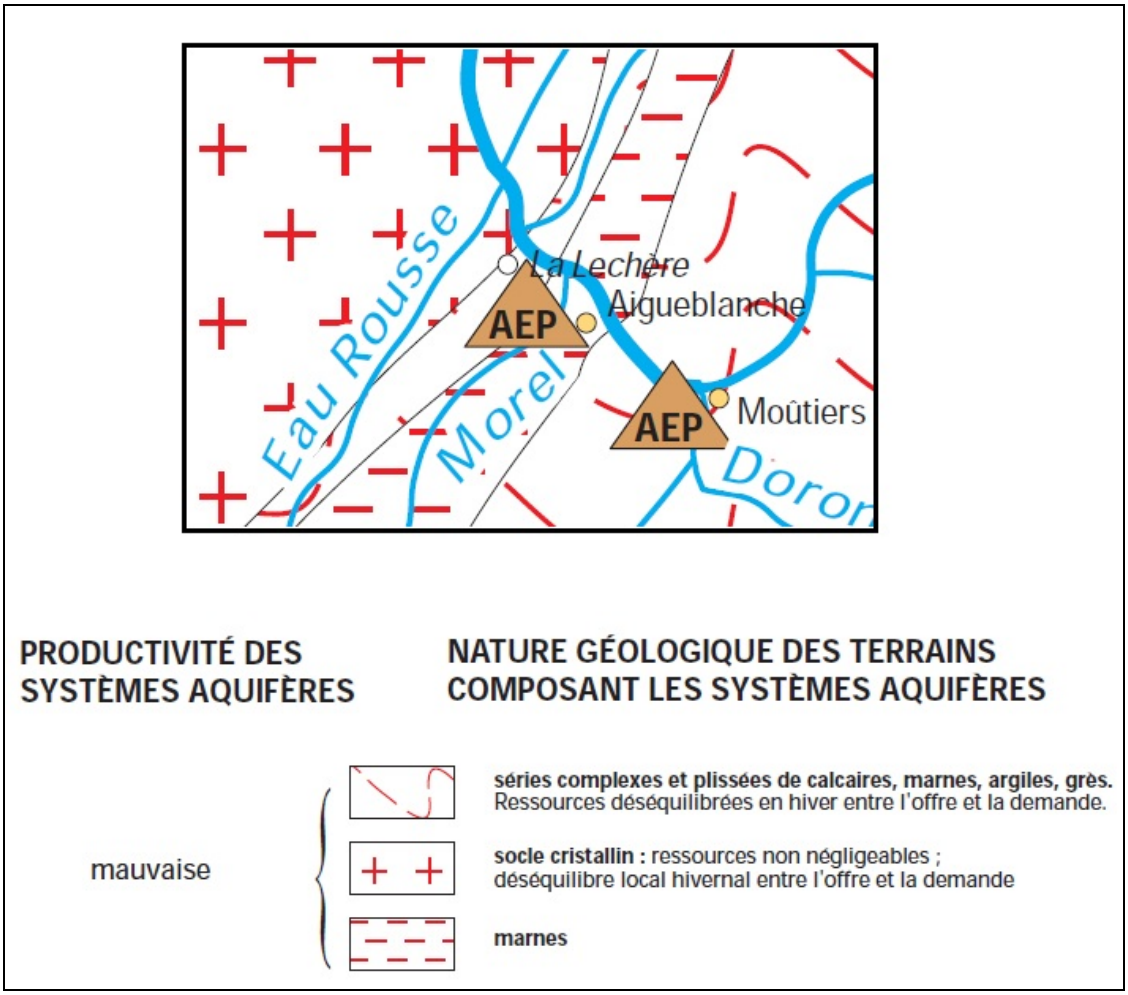

Extrait de l'atlas du bassin RMC
Territoire Isère Amont
Eaux souterraines

<u>Cas du gisement des eaux thermales de la Léchère</u>
Source : rapport BRGM « Gisements d'eau Minérale et Légionnelle », février 2001

Le gisement de la Léchère se situe au contact entre le socle (micaschistes) et une couverture du trias (quartzites, anhydrite et dolomies altérées). Le contact est tectonique, subvertical et jalonné d'écailles festonnées de lambeaux de gypse. L'eau minérale remonte le long de ces contacts et vient se déverser dans le remplissage alluvionnaire du lit de l'Isère, lui-même extrêmement hétérogène, avec des niveaux plus ou moins indurés, imperméables mais discontinus et des niveaux de gypse soluble inclus dans ces alluvions. Les sources qui ont donné lieu au développement de la station sont apparues en 1869 avec l'apparition de 2 entonnoirs de dissolution dans les alluvions de la vallée de l'Isère et la formation d'un petit lac alimenté par des remontées d'eau thermale qui sort à 61°C. Cette eau est riche en minéraux (bicarbonates, sulfates, chlorures, calcium, sodium, magnésium).

6. Gestion de la ressource en eau

Contexte réglementaire

- *La Directive Cadre Européenne*

La directive cadre sur l'eau (2000/60/CE), souvent désignée par son sigle D.C.E., engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elle a été adoptée par le Parlement Européen le 23 octobre 2000 et publiée au Journal officiel des Communautés Européennes du 22 décembre 2000. Elle a été transcrite dans le Code de l'Environnement (articles L 211-3 et suivants).
Ce texte établit un cadre juridique et réglementaire pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Son objectif est d'atteindre d'ici 2015 le «bon état» écologique et chimique pour tous les milieux aquatiques naturels et de préserver ceux qui sont déjà en très bon état. La D.C.E. vise à prévenir et réduire la pollution des eaux, à promouvoir son utilisation durable, à protéger l'environnement, à améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides) et à atténuer les effets des inondations et des sécheresses. Son ambition est que les milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, lacs, eaux souterraines, eaux littorales et intermédiaires) doivent être en bon état d'ici à 2015, sauf si des raisons d'ordre technique ou économique justifient que cet objectif ne peut être atteint.

Elle fixe comme principales échéances, dans chaque bassin hydrographique, l'élaboration :

- d'un état des lieux depuis fin 2004 (document adopté par le Comité de Bassin RMC le 4 mars 2005) ;
- d'un plan de gestion qui fixe notamment les objectifs à atteindre pour 2015. En France, le plan de gestion est transcrit dans le S.D.A.G.E. (voir ci-après).

- *S.D.A.G.E. 2010 – 2015 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée*

Le site d'étude est inclus dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE RM), adopté par le comité de bassin et approuvé par le Préfet Coordonnateur de bassin le 20 novembre 2009.

Le SDAGE définit 8 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, à savoir :

1. **Prévention** : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
2. **Non dégradation** : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
3. **Vision sociale et économique** : intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux.
4. **Gestion locale et aménagement du territoire** : organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau.
5. **Pollutions** : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.
6. **Milieux fonctionnels** : préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques.
7. **Partage de la ressource** : atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
8. **Gestion des inondations** : gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Le SDAGE définit également des principes de gestion spécifiques des différents milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, rivières à régime méditerranéen, lagunes, littoral.

Le SDAGE a une certaine portée juridique, d'après l'article L212-1 du Code de l'environnement. Il est opposable à l'administration et non aux tiers, c'est-à-dire que la responsabilité du non-respect du SDAGE ne peut être imputée directement à une personne privée.

Le SDAGE Rhône – Méditerranée est entré en vigueur le 21 décembre 2009 et pour une durée de 6 ans. Il intègre aujourd'hui les obligations définies par la Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 et met également en œuvre les orientations du Grenelle de l'Environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.

- *Contrat de bassin versant « Isère en Tarentaise »*

Source : APTV

Un contrat de milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac, de baie ou de nappe) est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente.

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) porte l'animation technique du Contrat et assiste les collectivités dans la mise en œuvre des actions inscrites au programme.
Engagé depuis 2003, le Comité de bassin « Isère en Tarentaise », a été constitué par arrêté préfectoral du 4 octobre 2005.
Les dossiers sommaire et définitif ont reçu respectivement l'agrément du Comité de bassin Rhône Méditerranée le 29 octobre 2004 et le 10 décembre 2009.
La mise en œuvre du Contrat de Bassin Versant « Isère en Tarentaise » s'établit sur une période de cinq années à compter de la signature dudit contrat. L'Assemblée du pays Tarentaise Vanoise (APTV) est la structure porteuse de ce contrat de milieu, signé le 28/06/2010 pour une durée de 5 ans.

Le Contrat de Bassin a pour but d'améliorer la qualité de l'eau et des cours d'eau en Tarentaise. C'est un programme d'actions objectivé comprenant différents volets :

Volet A - Améliorer la qualité de l'eau

A1 : réduire les pollutions d'origine domestique (assainissement collectif et individuel)
A2 : lutter contre la pollution agricole
A3 : lutter contre les pollutions industrielles, artisanales et commerciales

Volet B – Gestion des cours d'eau, des risques d'inondation et de la ressource en eau

B1 : gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques
B1 -1 : Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
B1 - 2 : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides
B1 - 3 : Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau
B2 : assurer la protection des personnes et des biens face aux risques d'inondation
B3 : gérer la ressource en eau

Volet C - communication, coordination et suivi

C1 : communiquer et développer des relais de l'information et de la communication
C2 : assurer la mise en œuvre des actions du Contrat, le suivi, l'évaluation en lien avec les outils d'aménagement du territoire (SCOT, PLU…)

Ces objectifs s'inscrivent dans la ligne des préconisations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée et dans une politique de concertation mise en place depuis le début de ce projet. Ils sont également en cohérence avec les textes de la directive Cadre Européenne qui prévoient d'atteindre « le bon état » à l'horizon 2015 (sauf délai) sur le territoire.

Qualité des eaux superficielles

Source : SDAGE Rhône-Méditerranée
Contrat de bassin versant « Isère en Tarentaise »

L'Isère (tronçon du Doron de Bozel à l'Arly – code FRDR354a)

L'état physico-chimique est qualifié de mauvais et l'état écologique est quant à lui qualifié de médiocre, avec des objectifs de bonne qualité à atteindre, respectivement, pour 2021 et 2027.
Le SDAGE identifie 10 problèmes et mesures complémentaires associés à ce tronçon de l'Isère, issus du Programme de mesure adapté fin 2009.

Code problème	Libellé problème	Code mesure	Libellé mesure	Description mesure
6	Substances dangereuses hors pesticides	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	La mesure peut comprendre plusieurs modalités techniques dont : - la réalisation d'un état des lieux des usages par substances ; - l'acquisition de connaissance sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, …) ; - l'analyse de rejets ponctuels à effectuer régulièrement. Elle

				s'accompagnera d'analyses sur les substances.
6	Substances dangereuses hors pesticides	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	La mesure s'adresse aux sites et sols pollués qui sont à l'origine de problèmes importants de pollution des milieux (sites de décharges, anciens entrepôts industriels, terrils, déchets enfouis, …).
9	Dégradation morphologique	3C03	Améliorer la gestion des débits de crues (durée, fréquence, valeur) en faveur des débits de crues morphogènes	Cette mesure peut venir en complément d'actions de restauration de la morphologie des milieux ou d'opérations de gestion des sédiments à l'échelle du bassin versant. La crue " morphogène ", en ce sens où elle va conditionner la forme et donc la qualité des habitats aquatiques, peut-être résumée à la crue de période de retour 2 ans (Q2).
9	Dégradation morphologique	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	Cette action concerne les milieux aquatiques plus ou moins temporairement en eau (bras mort, losne, basse, mare, …) et les autres milieux liés au régime d'inondation (prairies humides, forêts alluviales). Elle peut aussi avoir pour objet de rétablir les échanges entre les eaux souterraines et les écosystèmes superficiels. Plusieurs modalités techniques sont envisageables : -abandon ou suppression de protections de berges ; - reconnexion des bras morts ; - restauration du profil en long des rivières incisées ; - mise en place d'action de génie écologique (reméandrage des rivières, recréation de zones humides, amélioration des échanges hydrauliques entre les délaissés des étangs littoraux et les milieux contigus).
10	Problème de transport sédimentaire	3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	Cette action consiste à aménager les modalités de gestion des ouvrages afin de rechercher une transparence durant les épisodes de crues et de mieux organiser les chasses de sédiments afin de limiter les effets néfastes sur les milieux à l'aval (colmatage...).

10	Problème de transport sédimentaire	3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	Mesure qui doit s'accompagner d'une réflexion sur la gestion de l'équilibre sédimentaire à l'échelle du bassin versant. Elle vise à favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur à l'échelle du bassin versant, la reprise des matériaux là où ils sont en excédents. Des actions ponctuelles de mobilisation des sédiments afin de les injecter dans les zones déficitaires sont le cas échéant à envisager. Dans certaines situations, un diagnostic sur le colmatage du milieu peut être nécessaire.
12	Altération de la continuité biologique	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	Une étude de définition et de faisabilité est nécessaire pour définir l'action à mettre en œuvre au niveau local.
12	Altération de la continuité biologique	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	Pour les cours d'eau, deux options sont possibles : - une restauration du lit mineur et du lit moyen dans l'objectif de donner au cours d'eau l'espace et le débit nécessaire pour retrouver une dynamique naturelle ; - une restauration du lit mineur et du lit moyen dans l'objectif de donner au cours d'eau l'espace et le débit nécessaire pour retrouver une dynamique naturelle ; - une restauration du lit mineur et du lit moyen dans l'objectif de donner au cours d'eau l'espace et le débit nécessaire pour retrouver une dynamique naturelle ; - une restauration partielle du lit pour diversifier les écoulements et les habitats aquatiques (pose de blocs, de déflecteurs).
13	Menace sur le maintien de la biodiversité	6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	Cette mesure vise à agir pour ne pas laisser l'espèce invasive s'installer et/ou se développer. Elle doit être associée à des actions de prévention : organisation des usages, lutte contre la pollution, …,
14	Déséquilibre quantitatif	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de	Action à réaliser en cohérence avec les obligations réglementaires par exemple en matière de suivi des forages privés.

			prélèvements	

Le torrent d'eau rousse (code FRDR10414)
L'état physico-chimique est qualifié de bon alors que l'état écologique est quant à lui qualifié de moyen, avec un objectif de bonne qualité à atteindre pour 2015.
Le SDAGE identifie une altération de la continuité écologique. L'action à mettre en place vis à créer ou aménager des dispositifs de franchissement pour la montaison.

Les données issues du contrat de bassin versant (mars 2010) indiquent que l'état écologique du torrent est bon.

Le grand nant de Naves (code FRDR11933)
L'état physico-chimique et écologique sont qualifiés de bon.

Le torrent de glaize (code FRDR10988)
L'état physico-chimique n'est pas connu sur ce torrent alors que l'état écologique est qualifié de moyen, avec un objectif de bonne qualité à atteindre pour 2015.
Les données issues du contrat de bassin versant (mars 2010) indiquent que l'état écologique du torrent est bon.

Concernant l'usine **FERROPEM** (spécialisée dans la fabrication de ferro-alliages, de silico-alliages et du silicium), située en bordure de la RN90 et du Nant du Merderol, la consultation de la base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) nous informe de la présence de polluants (arsenic, baryum, cuivre, plomb, chrome) dans le sol ; mais également dans les eaux souterraines (détection d'hydrocarbures) et les eaux superficielles du Nant de Merderol avec en aval du site à la sortie de la canalisation, des eaux contenant des hydrocarbures. Ces mesures datent du début des années 2000. L'exploitant réalise depuis une surveillance des eaux souterraines et superficielles.

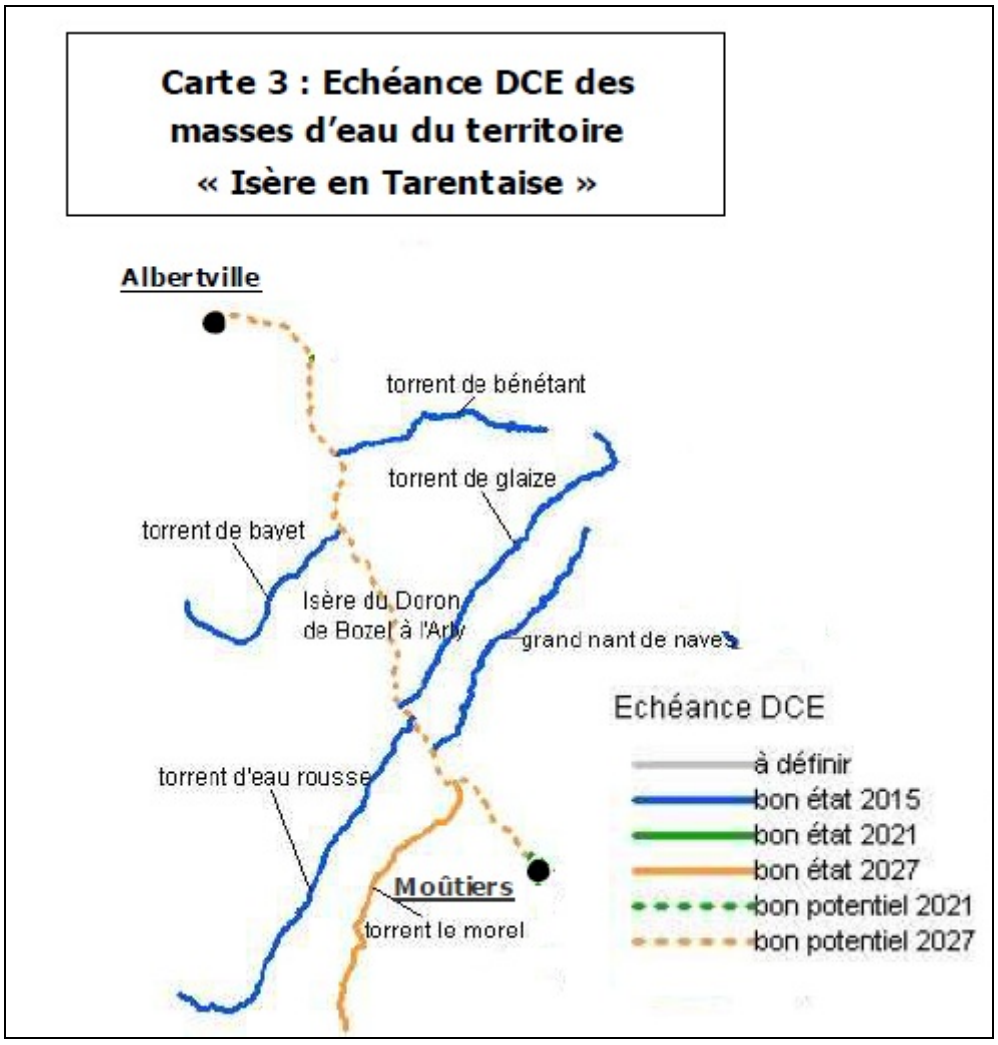

Source : Contrat de Bassin Versant « Isère en Tarentaise », mars 2010 - APTV

III. INVENTAIRE ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Depuis les lois du 12 juillet 1983 et du 2 février 1995, sur la Protection de l'Environnement, ainsi que la loi SRU en 2000, renforcée par la loi Grenelle 2 portant "engagement national pour l'environnement" du12 juillet 2010, la prise en compte des milieux naturels permet de garantir un développement équilibré du territoire. L'intégration de la dimension environnementale dans la planification spatiale devient un élément incontournable de la mise en œuvre du développement durable, dont elle est un des principes fondateurs.

1. Zones naturelles soumises à des dispositions réglementaires

Projet de site classé à Celliers

Source : Sivom de la Lauzière

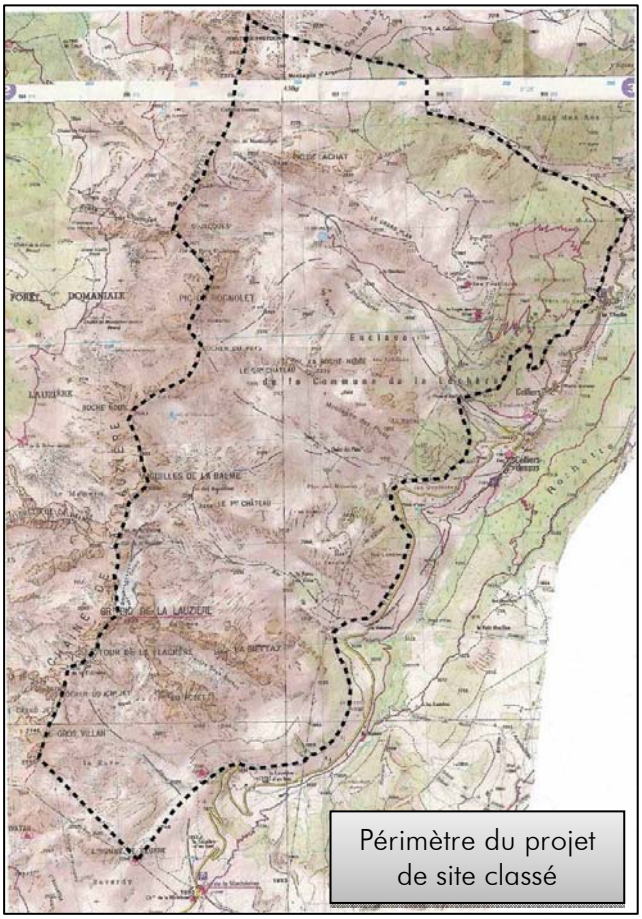

Une partie du Massif de la Lauzière, secteur de Celliers, est en cours de procédure de classement afin de garantir durablement la préservation de ce site sensible contre tout aménagement lourd et notamment de remontée mécaniques.

Suite à la destruction de la liaison routière, détruite depuis 1997 en raison d'un éboulement de terrain, entre les hameaux de la Thuile et la station de Combelouvière (Valmorel) un projet de téléporté à vue le jour afin de rétablir l'équilibre socio-économique instauré par cette ancienne liaison.

Afin de redynamiser les hameaux de Celliers grâce à la proximité de la station de Valmorel le projet de téléporté a donc été retenu notamment pour son coût moindre par rapport à la reconstruction d'une route à la viabilité hivernal incertaine.
L'hébergement se limitera à la construction de 200 lits sur la commune de Celliers et aucune piste de retour ne sera prévue.

Le Sivom de la Lauzière a délibéré favorablement pour la mise en place du Site Classé de Celliers représentant un patrimoine naturel inestimable.
De ce fait il a permis à la commune de la Léchère de présenter un dossier UTN (Unité Touristique Nouvelle) garantissant un équilibre entre la préservation de l'environnement et un aménagement permettant le désenclavement des hameaux de Celliers.

Les objectifs d'un site Classé :

La conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi (artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque).

L'objectif du classement est de léguer aux générations futures un site conservé dans les caractéristiques paysagères et patrimoniales qui ont justifié sa désignation, et de le préserver de toutes atteintes à «l'esprit des lieux ».

Le classement offre une protection renforcée en comparaison de l'inscription, en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site.

Natura2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.
Ces espaces naturels sont souvent concernés par des activités économiques (productions agricoles et forestières, tourisme rural) et de loisirs (chasse, pêche, loisirs de plein air, ...) qui contribuent à leur entretien et à la qualité de la vie rurale. Le réseau Natura 2000 est appelé à devenir un outil d'aménagement du territoire et de promotion d'une utilisation durable de l'espace.
Natura 2000 s'inscrit dans le schéma de services collectifs des "espaces naturels et ruraux" prévu par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ce schéma vise à consolider, améliorer et assurer la pérennité à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques.

L'ordonnance du 11 avril 2001 achève la transposition en droit français des directives "Oiseaux" et "Habitats" et donne un véritable cadre juridique à la gestion des sites Natura 2000. Ce texte est intégré au Code de l'Environnement.
Il poursuit quatre buts :

- donner une existence juridique aux sites Natura 2000 de façon à ce qu'un régime de protection contractuel ou réglementaire puisse s'appliquer dans tous les cas ;
- privilégier l'option d'une protection assurée par voie contractuelle ;
- organiser la concertation nécessaire à l'élaboration des orientations de gestion de chaque site ;
- instaurer un régime d'évaluation des programmes ou projets dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site.

Les projets susceptibles d'affecter le site de manière significative doivent faire l'objet d'une évaluation de leur impact. L'Etat ne peut les autoriser que s'il est démontré que ces projets ne porteront pas atteinte au site, ou que ces projets présentent un intérêt public majeur et en l'absence de solution alternative.

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Sites d'Importance Communautaire (SIC).

La commune de la Léchère abrite un site Natura2000 :

- ✓ FR 8202003 / S17 MASSIF DE LA LAUZIERE (Site proposé par la France pour être désignés au titre de la directive européenne 92/43/CEE Habitats faune-flore en mars 2006) : zone sud-ouest de la commune de La Léchère. La surface communale de cette zone Natura 2000 est de 3 010,82 ha, soit un tiers de la superficie globale (9 543 ha).

L'ONF a élaboré le DOCOB qui a été validé le 4/12/2009.

La chaîne cristalline de la Lauzière est située entre les vallées alpines de la Tarentaise et de la Maurienne. Étirée selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest sur plus d'une vingtaine de kilomètres, elle s'étend sur les communes d'Argentine, Bonneval Tarentaise, Epierre, La Léchère, Montgellafrey, Montsapey et La Chapelle. Le massif est très peu accessible du fait de la pente et de la dénivellation. Il est peu perturbé par les activités humaines et revêt un caractère sauvage.

La zone S17, qui s'étage de 400 mètres à 2830 mètres d'altitude (de l'étage montagnard à l'étage alpin), présente une grande diversité de milieux naturels (forêts, landes, pelouses, habitats rocheux....) et abrite une faune et une flore variées. Le Tétras Lyre présente des populations importantes et représentatives des Alpes françaises.
Les forêts de pentes, éboulis et ravins hygrosciaphiles à érables et tilleuls, et les prairies de fauche de montagne insuffisamment représentées dans le réseau Natura 2000, sont bien développées dans le massif. La présence d'une tourbière haute active et de stations à Chardon bleu renforce la valeur patrimoniale du secteur. Ce massif est donc bien représentatif du domaine biogégraphique alpin et est en Savoie une des dernières unités montagnardes vierge de tout équipement touristique.

Sîtes Natura 2000 (S17) transmis à la commission Européenne
Janvier 2011

Commune de : LA LECHERE (Vue d'ensemble)

Direction Départementale des Territoires SAVOIE

Site	Dénomination	Opérateur	Surf_hectare	NOM_COM
S17	Massif de la Lauzière	Office National des Forêts	3 010,82	LA LECHERE

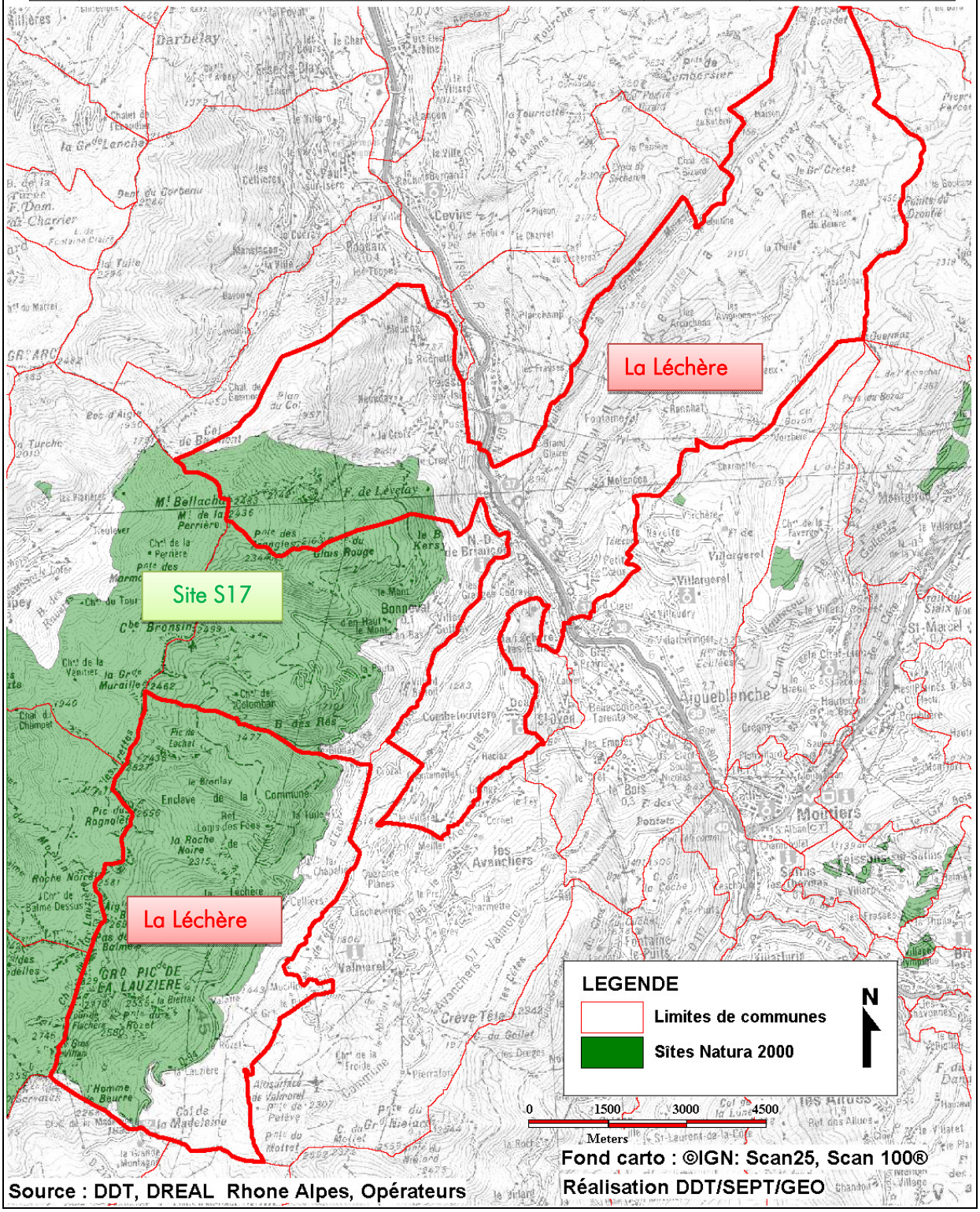

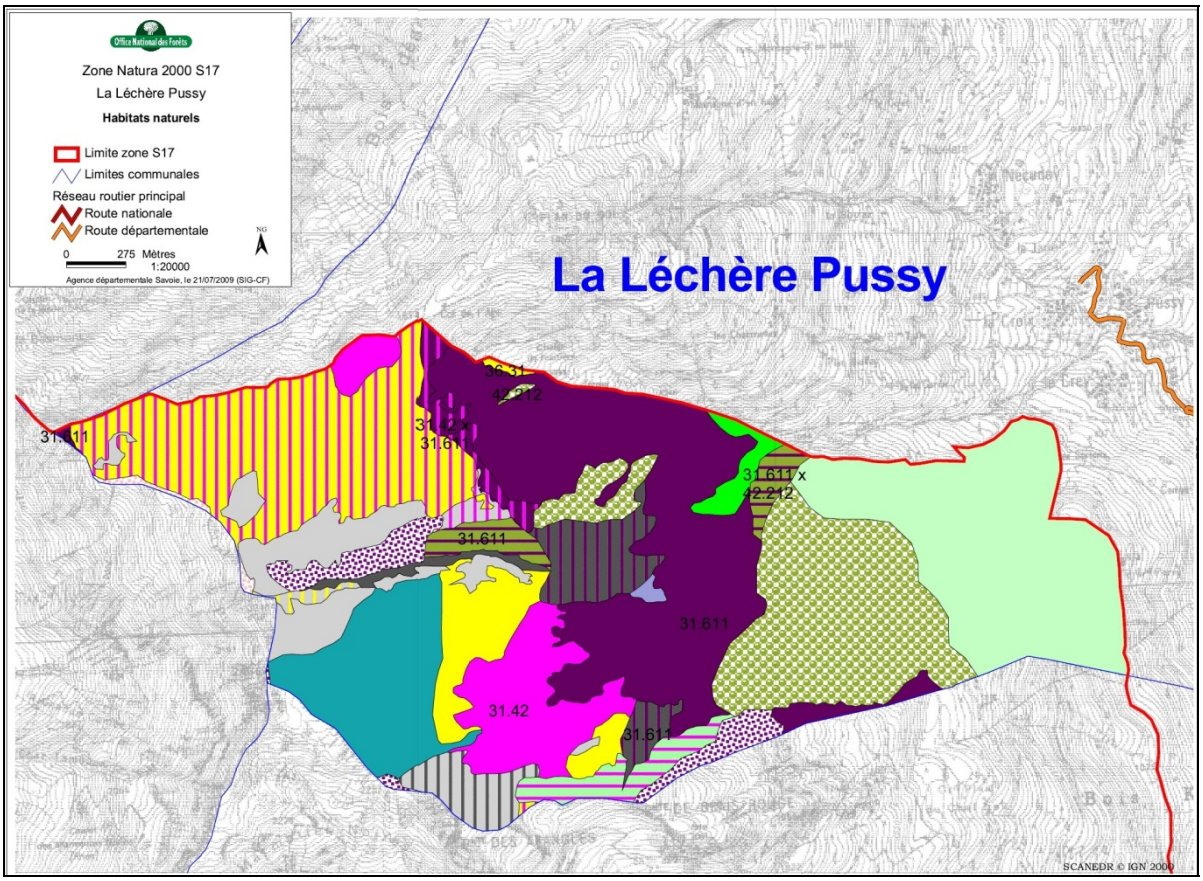

Cartographie des habitats naturels sur le secteur de Pussy
Source : DOCOB - ONF

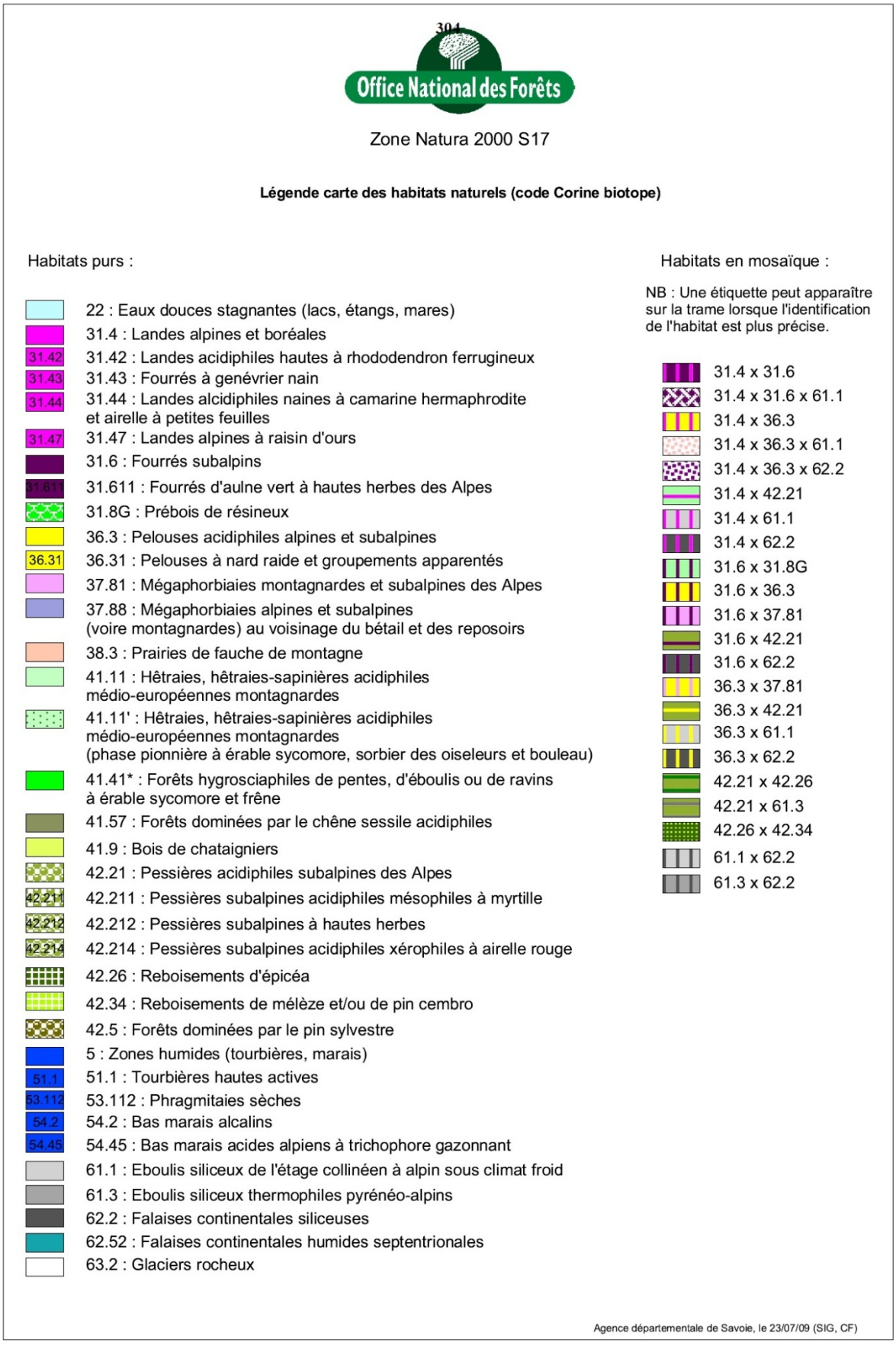
304
Office National des Forêts
Zone Natura 2000 S17
Légende carte des habitats naturels (code Corine biotope)
Habitats purs :
22 : Eaux douces stagnantes (lacs, étangs, mares)
31.4 : Landes alpines et boréales
31.42 : Landes acidiphiles hautes à rhododendron ferrugineux
31.43 : Fourrés à genévrier nain
31.44 : Landes alcidiphiles naines à camarine hermaphrodite et airelle à petites feuilles
31.47 : Landes alpines à raisin d'ours
31.6 : Fourrés subalpins
31.611 : Fourrés d'aulne vert à hautes herbes des Alpes
31.8G : Prébois de résineux
36.3 : Pelouses acidiphiles alpines et subalpines
36.31 : Pelouses à nard raide et groupements apparentés
37.81 : Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes
37.88 : Mégaphorbiaies alpines et subalpines (voire montagnardes) au voisinage du bétail et des reposoirs
38.3 : Prairies de fauche de montagne
41.11 : Hêtraies, hêtraies-sapinières acidiphiles médio-européennes montagnardes
41.11' : Hêtraies, hêtraies-sapinières acidiphiles médio-européennes montagnardes (phase pionnière à érable sycomore, sorbier des oiseleurs et bouleau)
41.41* : Forêts hygrosciaphiles de pentes, d'éboulis ou de ravins à érable sycomore et frêne
41.57 : Forêts dominées par le chêne sessile acidiphiles
41.9 : Bois de chataigniers
42.21 : Pessières acidiphiles subalpines des Alpes
42.211 : Pessières subalpines acidiphiles mésophiles à myrtille
42.212 : Pessières subalpines à hautes herbes
42.214 : Pessières subalpines acidiphiles xérophiles à airelle rouge
42.26 : Reboisements d'épicéa
42.34 : Reboisements de mélèze et/ou de pin cembro
42.5 : Forêts dominées par le pin sylvestre
5 : Zones humides (tourbières, marais)
51.1 : Tourbières hautes actives
53.112 : Phragmitaies sèches
54.2 : Bas marais alcalins
54.45 : Bas marais acides alpiens à trichophore gazonnant
61.1 : Eboulis siliceux de l'étage collinéen à alpin sous climat froid
61.3 : Eboulis siliceux thermophiles pyrénéo-alpins
62.2 : Falaises continentales siliceuses
62.52 : Falaises continentales humides septentrionales
63.2 : Glaciers rocheux
Habitats en mosaïque :
NB : Une étiquette peut apparaître sur la trame lorsque l'identification de l'habitat est plus précise.
31.4 x 31.6
31.4 x 31.6 x 61.1
31.4 x 36.3
31.4 x 36.3 x 61.1
31.4 x 36.3 x 62.2
31.4 x 42.21
31.4 x 61.1
31.4 x 62.2
31.6 x 31.8G
31.6 x 36.3
31.6 x 37.81
31.6 x 42.21
31.6 x 62.2
36.3 x 37.81
36.3 x 42.21
36.3 x 61.1
36.3 x 62.2
42.21 x 42.26
42.21 x 61.3
42.26 x 42.34
61.1 x 62.2
61.3 x 62.2
Agence départementale de Savoie, le 23/07/09 (SIG, CF)

2. Les espaces naturels d'intérêt majeur

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à un inventaire qui a été établi sous la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle et qui a fait l'objet d'une cartographie entre 1985 et 1987 puis modernisé en 2004 et 2007.
Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.
Elle se définit par un contenu (espèces, milieu naturel) et se concrétise par une surface. La présence d'espèces constitue une information fondamentale, alors que la prise en compte de l'écosystème intègre l'ensemble des éléments du patrimoine naturel.
Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces d'associations d'espèces ou de milieux rares, protégés et bien identifiés. Elles correspondent à un enjeu de préservation des biotopes concernés.
- les ZNIEFF de type II, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe. Elles ont le caractère d'un inventaire scientifique.
La loi de 1976 sur la protection de la nature impose au document d'urbanisme de respecter les préoccupations d'environnement et interdit aux aménagements projetés de «détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier » à des espèces animales ou végétales protégées. Pour apprécier la présence d'espèces protégées et identifier les milieux particuliers en question, les ZNIEFF constituent un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du conseil d'Etat.

La commune de la Léchère est concernée par deux Znieff de type I et trois Znieff de type II :

✓ Znieff de type I

- **Massif de la Lauzière n° 73120001**

Le massif de la Lauzière est une chaîne de montagne orientée nord-sud et étirée sur près de trente kilomètres. Il appartient aux massifs cristallins externes. C'est en Savoie une des dernières unités montagnardes vierges de tout équipement touristique important, à l'exception d'un télésiège reliant Celliers à la station de Valmorel. Cette dimension sauvage procure au massif un caractère unique. Ce massif, à cheval sur les versants mauriennais et tarin, s'étage de 400 à 2700m d'altitude, passant de la chênaie pubescente aux falaises alpines où fleurit l'Eritriche nain (ou « Roi des Alpes »). L'étagement de la végétation permet de rencontrer des forets de tilleuls et d'érables, d'immenses aulnaies à Aulne vert où nichent le Sizerin flammé, des Chardons bleus et Leuzées rhapontiques dans les couloirs d'avalanches, des landes à éricacées parsemées de lycopodes.

Ce massif possède également une grande richesse faunistique avec la présence de groupes de Tétras lyres, de hardes de Chamois et de nombreux rapaces tels que l'Aigle royal.
De nombreuses combes, éperons rocheux, vastes éboulis, vires herbeuses restent par ailleurs encore à inventorier afin de mieux connaître et protéger ce massif exceptionnel, et toutes les richesses naturelles qu'il abrite.

- Vallée de la Grande Maison n° 73090013

Le site comprend la vallée de la Grande Maison mais plus largement tout le bassin versant du torrent de Glaize de 500 à 2500 m d'altitude. Il englobe également les versants ouest de la Grande Pointe de Bizard, et le versant sud-est du Roc Marchand dominant la vallée voisine de Grand Naves. Il illustre une grande diversité d'habitats naturels et d'espèces :

- le pied de versant dominant la vallée de l'Isère est marqué par les affleurements rocheux, les falaises et les forêts thermophiles (recherchant la chaleur) ; on y observe le Faucon pèlerin et, en matière de flore remarquable, le Sabot de vénus,

- les forêts fraîches de l'étage subalpin (pessières principalement) abritent la Clématite des Alpes ou le Lycopode en massue,

- les pâturages et mégaphorbiaies (formations à hautes herbes) du fond de vallée de la Grand Maison hébergent une flore remarquable, avec la Stemmacanthe rhapontique ou la Céphalaire des Alpes,

- les landes supra forestières : brousses à Aulne vert du versant nord du roc Marchand, ou à rhododendron de la Croix de Sècheron et du versant sud-est de la pointe de Comborsier, constituent le biotope d'oiseaux tels que le Tétras lyre et le Sizerin flammé,

- les pelouses et rochers de l'étage alpin abritent le Merle de roche ou le Lagopède alpin, ou des plantes comme la violette de Thomas ou la Luzule penchée. Aigle royal et Crave à bec rouge, qui nichent en falaise, sont ici réguliers. Plusieurs lacs, mares, et petits marais de pente apportent un élément supplémentaire de diversité avec leur cortège de libellules, d'amphibiens, et la flore des milieux humides.

- Montagne de la Faverge et envers du Quermoz n° 73090011

Ce vaste secteur de moyenne montagne qui culmine à près de 2300 m d'altitude au sommet du Quermoz, se caractérise essentiellement par des milieux ouverts, prairies créées et entretenues par l'exploitation pastorale, pelouses. Certains secteurs plus escarpés présentent cependant une déprise marquée avec la progression de formations arbustives (aulnaie à Aulne vert) ou arborées (bosquets de Trembles, Epicéas ou Pins sylvestres), de landes à éricacées sur les croupes sommitales. Cette mosaïque héberge une faune diversifiée, dont le Tétras lyre est une des espèces phares ; on peut citer également le Sizerin flammé. Le relief doux et moutonné du site a également permis l'installation de nombreux milieux humides : sources tufeuses et marais alcalins sur le plateau du Grand Plan et du Tovet, lac du Bouchet. Ce dernier ne mérite guère son nom puisqu'il ne possède pas d'eau libre ; mais il s'agit d'une une magnifique tourbière de transition (manifestant le passage entre un "bas-marais" encore alimenté par la nappe phréatique et un "haut-marais" à alimentation pluviale). Celle-ci abrite une importante station de Laîche des bourbiers. Les lacs du Bozon ou le lac du Saut, avec leur flore aquatique, accueillent quant à eux trois espèces d'amphibiens : le Triton alpestre, la Grenouille rousse et le Crapaud commun.

✓ Znieff de type II

• Massifs de la Lauzière et du Grand Arc n°7312

Cet ensemble montagneux forme une entité bien individualisée, clairement circonscrite à l'ouest, au nord et à l'est par les vallées de l'Isère et de l'Arc, et séparée au sud du massif du Perron des Encombres et de l'ensemble de la Vanoise par le Col de la Madeleine.
Il culmine à plus de 2800 m d'altitude au Grand Pic de la Lauzière.
Le Grand Arc a l'aspect d'une crête unique d'orientation nord-sud, sur laquelle ne se greffent que peu de rameaux secondaires. La Lauzière forme une chaîne d'orientation similaire, étirée sur près de trente kilomètres.
Géologiquement, l'ensemble se rattache à la Chaîne de Belledonne, et appartient ainsi aux massifs cristallins externes.
Une distinction existe cependant entre le Grand Arc, appartenant totalement au « rameau externe » de Belledonne (et dont les roches dominantes sont des micaschistes) et la Lauzière rattachée à son « rameau interne », de constitution beaucoup plus variée (gneiss, amphibolites, gabbros, granites…).
L'ensemble reste peu perturbé par les activités humaines et les grands aménagements, et conserve un caractère très naturel.
Le Grand-Arc, fortement boisé, abrite une flore et une faune de montagne très riches, associées au grand développement des landes à Rhododendron, des brousses à Aulne vert et des landes sommitales ; il compte en outre plusieurs zones humides de grand intérêt.
La dimension sauvage est également présente à la Lauzière, qui procure sur son versant mauriennais une saisissante vision de l'étagement de la végétation, de la chênaie pubescente jusqu'à l'étage alpin, en passant par les forêts de ravins… On observe également des forêts de pins de montagne sur substrats secs.
Parmi les éléments de grand intérêt, citons en matière de flore des espèces alpines (androsaces, Clématite et Ancolie des Alpes, Chardon bleu, Stemmacanthe rhapontique…) et un beau cortège de plantes caractéristiques des zones humides d'altitude (Lycopode inondé, Swertie vivace, Scirpe de Hudson…).
En matière de faune, les galliformes de montagne sont très bien représentés, ainsi que l'entomofaune (libellules, papillons Damier de la Succise, Petit Apollon, Solitaire…).

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager.

• Beaufortain n° 7309

Massif empreint d'une forte personnalité, liée à une identité rurale marquée, le Beaufortain jouxte vers le nord celui du Mont Blanc.
Il coïncide sur le plan hydrographique avec le bassin versant du Doron de Beaufort.
Sous l'angle géologique, il n'est pas homogène : on oppose ainsi le Beaufortain occidental, dont les terrains sont autochtones et majoritairement cristallins (micaschistes, gneiss et schistes, générant un relief aux formes douces) au Beaufortain oriental formé de terrains sédimentaires charriés. Une altitude moyenne (il culmine à moins de 3000 m) et une topographie modérée rendent ici la découverte des milieux naturels aisée.
Outre la qualité de ses paysages et de son architecture rurale traditionnelle, le Beaufortain conserve un grand intérêt naturaliste, notamment dans les domaines botanique, ornithologique et entomologique.
Au cœur des Alpes occidentales, c'est un véritable carrefour biogéographique, marquant la limite d'extension (méridionale, occidentale, ou septentrionale selon les cas) de nombreuses espèces.
En outre, plusieurs d'entre elles ne sont connues en France que de ce seul massif.

Parmi les échantillons de flore les plus remarquables, on peut citer plusieurs androsaces, des joncs et laîches caractéristiques des gazons arctico-alpins, le Botryche simple, des saxifrages, la Stemmacanthe rhapontique…
L'entomofaune, très riche, compte ainsi diverses espèces endémiques.
Le Beaufortain conserve par ailleurs des biotopes très propices aux ongulés (Cerf élaphe, Bouquetin des Alpes, Chamois…), aux galliformes ou aux grands rapaces de montagne.
Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en terme d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits à travers plusieurs zones de type I (tourbières, forêts, landes sommitales, lacs…).

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager (il est cité pour partie comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages), biogéographique et historique.

En dehors des zones de type I, il existe par ailleurs souvent des indices forts de présences d'espèces ou d'habitats déterminants, qui justifieraient des prospections complémentaires.
Le zonage englobe les zones abiotiques naturelles, permanentes ou transitoires de haute montagne, ou les éboulis instables correspondant à des milieux faiblement perturbés
Le zonage de type II souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales :

- en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées, ainsi que d'autres exigeant un large domaine vital (Cerf élaphe, Bouquetin des Alpes, Aigle royal…) ;
- à travers les connections existant avec d'autres massifs voisins

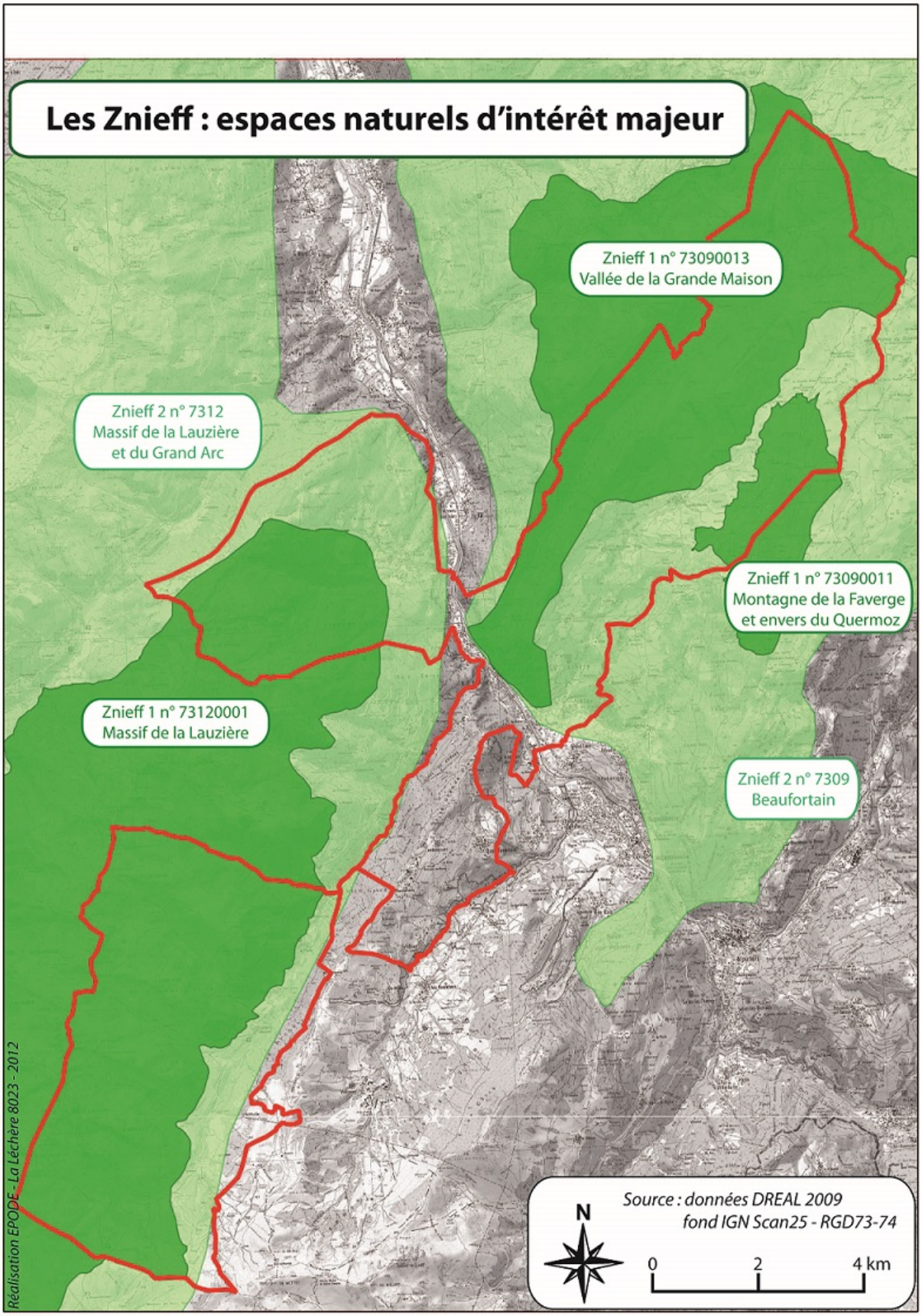
Les Znieff : espaces naturels d'intérêt majeur
Znieff 1 n° 73090013
Vallée de la Grande Maison
Znieff 2 n° 7312
Massif de la Lauzière
et du Grand Arc
Znieff 1 n° 73090011
Montagne de la Faverge
et envers du Quermoz
Znieff 1 n° 73120001
Massif de la Lauzière
Znieff 2 n° 7309
Beaufortain
Source : données DREAL 2009
fond IGN Scan25 - RGD73-74
N
0
2
4 km
Réalisation EPODE - La Léchère 8023 - 2012

L'inventaire régional des tourbières

Source : DREAL Rhône-Alpes

- La tourbière des Grands Darbeleys (73TA34)

D'une superficie de 5 hectares, elle se situe au nord-ouest de Grand Naves à proximité de la Grande Combes, sur le district de la Tarine, entre les altitudes 1 430m et 1 520m.
Le marais s'inscrit dans un paysage remarquable du versant avec prairies coupées de bosquets et lignes d'arbres. Des chalets d'architecture traditionnelle, dominés par les forêts résineuses et les falaises du Roc Marchand, se situent à proximité.

- La tourbière des Terraux (73BF05)

D'une superficie de 4,5 hectares, elle se situe à l'est de Grand Naves, sur le district du Beaufortain, entre les altitudes 1 650m et 1 700m.
Le marais s'inscrit dans un paysage diversifié où les zones humides alternent avec les boisements mixtes.

- La tourbière du Grand Plan (73BF06)

D'une superficie de 3,2 hectares, elle se situe à l'est de Grand Naves, sur le district du Beaufortain, entre les altitudes 1 580m et 1 620m.
Le marais est assez peu visible de par sa situation sur les pentes d'un talweg.

- Les tourbières du ruisseau du Nanty (73TA31)

D'une superficie de 8,5 hectares, elles se situent au sud-est de Grand Naves, sur le district de la Tarine, entre les altitudes 1 440m et 1 730m.
Le marais s'inscrit dans un environnement de prairies coupées de bosquets, arbres isolés. Les ruissellements tufeux en pinède claire représente une forte valeur paysagère.
L'appuie réglementaire de cet inventaire des tourbière est porté par l'inventaire départemental des zones humides suivant (les zonages peuvent donc être légèrement différents car l'inventaire des zones humides a été mise à jour plus récemment en 2015).

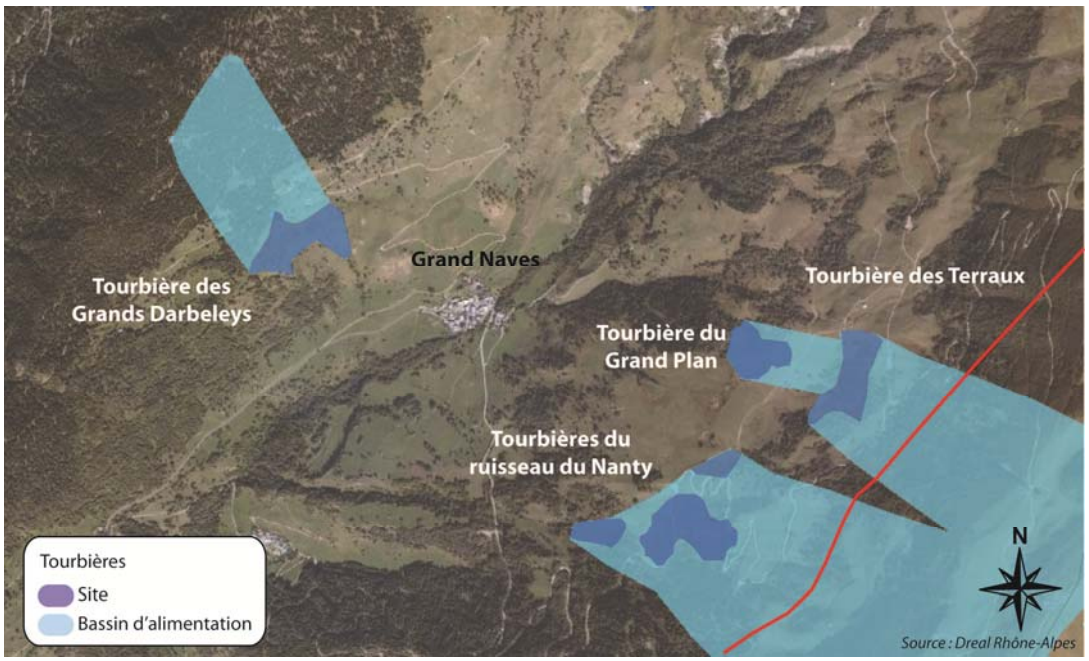

Cartographie des tourbières présentes sur la Léchère et plus particulièrement dans la vallée de Naves

Traitement EPODE – 2012

L'inventaire départemental des zones humides

Les Zones Humides sont des milieux particulièrement importants tant par leur intérêt biologique que par leur rôle majeur dans le fonctionnement hydrologique. En Isère, un inventaire des Zones Humides et de leurs Espaces Fonctionnels été entrepris au niveau départemental, dans le cadre d'une « charte pour les Zones Humides » du SDAGE Rhône-Méditerranée.

Définition d'une zone humide

Le code de l'Environnement par son article L.2111-1 définit la zone humide par « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Conformément aux termes de la loi de 2005 sur le développement des territoires ruraux, le concept de Zones Humides fait l'objet d'un décret du MEEDDM du 30 janvier 2007.

Il précise dans son article I que les critères à retenir pour la définition de ces Zones Humides "sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles". Un arrêté interministériel du 24/06/2008 précise les critères de définition des zones humides en termes de sols, d'espèces indicatrices et d'habitats.

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. La préservation de ce patrimoine naturel constitue un enjeu économique d'importance.

En outre, la richesse biologique des zones humides est largement conditionnée par les milieux terrestres annexes. L'ensemble, dans leur diversité et leur complémentarité, représente des sites naturels à préserver.

Un inventaire des zones humides a été réalisé par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie (CPNS) pour le compte du Conseil Général de la Savoie, selon la méthode de l'Agence de l'Eau. Celui-ci identifie les sites nécessitant une protection ou des travaux de gestion, de restauration voir de valorisation.

Sur la commune de La Léchère, **51 zones humides ont été identifiées** et listées ci-après. Celles-ci sont à protéger y compris leur bassin versant. Elles sont réparties principalement entre la vallée de Naves et le secteur de Celliers – Col de la Madeleine.

En outre, la richesse biologique de ces zones humides est largement conditionnée par les milieux terrestres annexes. L'ensemble, dans leur diversité et leur complémentarité, représente des sites naturels à préserver.

Nom de la zone	Date d'actualisation	Surface indicative
Bois des Grandes Lanches	7/1/2016	0.35 ha
Bottentro	7/1/2016	1.05 ha
Col de la Louze	7/1/2016	2.04 ha
Col de la Madeleine	7/1/2016	13.42 ha
Col des Tufs Blancs versant Nord-Ouest	7/1/2016	11.50 ha
Combe des Plans	7/1/2016	4.92 ha
Doucy 23/24	7/1/2016	1.29 ha
En Masbochard	7/1/2016	0.42 ha
Grand Naves Chef-Lieu	7/1/2016	0.46 ha
La Caboche	7/1/2016	1.20 ha
la Fougère	7/1/2016	0.37 ha
La Grande Maison	7/1/2016	1.66 ha
La Lauzière	7/1/2016	0.13 ha
La Valette	7/1/2016	1.01 ha
Lac de la Thuile	7/1/2016	0.11 ha
Lacs de Roche Noire	7/1/2016	0.27 ha
Lauzière d'en Bas	7/1/2016	11.70 ha
Le Branlay	7/1/2016	9.02 ha
Le Grand Crêtet versant Nord	7/1/2016	4.48 ha
Le Grand Crêtet versant Nord-Ouest	7/1/2016	3.24 ha
Le Grand Crêtet versant Sud et rive droite du Torrent de Grand Naves	7/1/2016	17.74 ha
Le Grand Crêtet versant Sud-Est	7/1/2016	11.92 ha
Le Lacté	7/1/2016	0.98 ha
Le Lay	7/1/2016	0.23 ha
Le Régnier	7/1/2016	0.27 ha
Les Arcochons	7/1/2016	9.87 ha
Les Charmières	7/1/2016	8.63 ha
Les Fabriques	7/1/2016	0.07 ha
Les Foulons	7/1/2016	2.38 ha
Les Grands Darbeleys	7/1/2016	4.78 ha
Les Guillots/ Gelaz	7/1/2016	1.29 ha
Les Lanches	7/1/2016	3.69 ha
Les Lanches Est	7/1/2016	2.25 ha
Les Lanches Ouest	7/1/2016	4.45 ha
Les Sources	7/1/2016	0.20 ha
Merlin	7/1/2016	1.14 ha
Montagne d'Argentine	7/1/2016	2.88 ha
Montagne d'en haut	7/1/2016	0.62 ha
Montagne des Génisses	7/1/2016	2.40 ha
Naves - 3/4	7/1/2016	3.79 ha
Nord Ronchat	7/1/2016	0.08 ha
Plan Bérard	7/1/2016	3.50 ha
Pointe de Riondet versant Sud-Est	7/1/2016	1.79 ha
Rive Gauche du torrent de Grand Naves	7/1/2016	60.76 ha
Ronchat	7/1/2016	0.86 ha
Ruisseau des Guillots	7/1/2016	2.61 ha
Ruisseau du Nant	7/1/2016	0.76 ha
Ruisseau du Péchu	7/1/2016	2.12 ha
Sources du ruisseau du Coard	7/1/2016	0.85 ha
Torrent de Glaize	7/1/2016	1.97 ha
Val de Genêt	7/1/2016	2.62 ha

Source : Observatoire des Territoires de Savoie / Inventaire CPNS (février 2016)

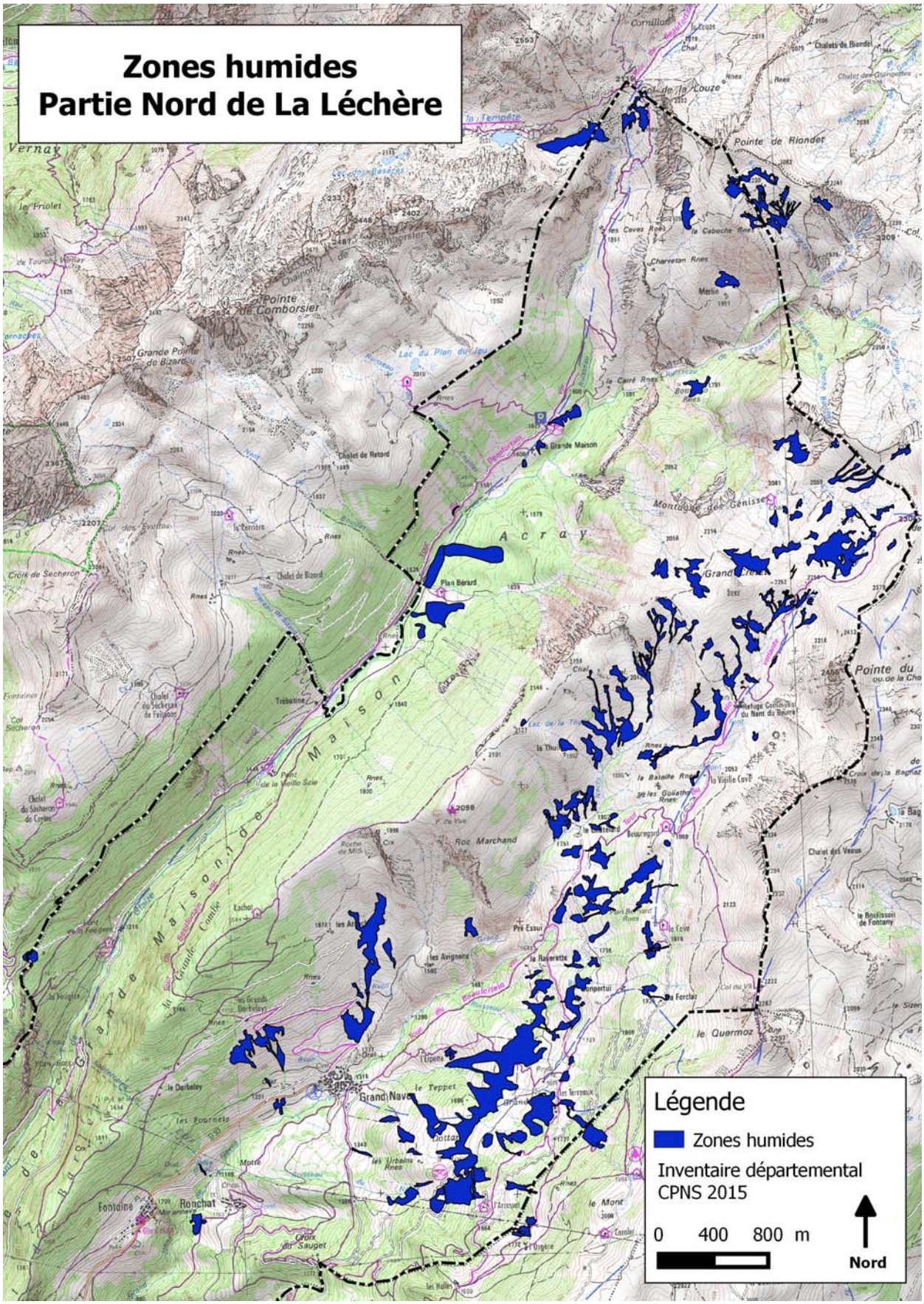
Zones humides
Partie Nord de La Léchère
Légende
Zones humides
Inventaire départemental
CPNS 2015
0 400 800 m
Nord

➔ Les zones humides constituent des milieux naturels à fort enjeu écologique, inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats. Elles sont à préserver.

3. Les espaces naturels et le patrimoine écologique

Le territoire de la Léchère s'étage de 450m en partie basse, le long de l'Isère à 2830m en partie haute sur les crêtes du massif de la Lauzière. L'altitude, ainsi que l'orientation des versants, détermine un certain nombre de coupure climatique, à l'origine de faciès de végétation bien distincts. Les milieux naturels présents sur la commune sont biologiquement très riches et sont en bonne état de conservation.

La végétation présente se décline principalement en quatre étages de végétation :

L'étage collinéen en dessous de 900 m d'altitude

Les fonds de vallée et plus particulièrement en bordure des cours d'eau se trouvent des forêts alluviales et des ripisylves composées d'aulne blanc, frêne, charme, peuplier, troène …

L'étage montagnard de 900 à 1600m d'altitude

Sur les versants ubac (exposés au nord), la forêt prédomine, composée essentiellement de feuillus jusqu'à 1400m puis d'épicéas. Les forêts de résineux (épicéas et pins sylvestres notamment) ont un couvert dense et homogène.

Sur les versants adret (exposés au sud), le couvert forestier est moins dense. La forêt est composée principalement de feuillus (tremble, frêne, sorbier des oiseleurs, bouleau, hêtre, érable sycomore). Elle fait place par endroit à de vastes zones de pâtures et prairies de fauche.
Sont également présent les ripisylves, les petits bosquets et îlots d'arbres issus de la déprise agricole.

Forêt de pentes alpiennes et péri-alpiennes

Situées sur les pentes plus abruptes et elles constituent une prolongation des ripisylves. Les essences dominantes qui accompagnent le Frêne sont l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Noisetier (*Corylus avellana*) et l'Alouchier (*Sorbus aria*). Le couvert léger autorise le développement d'une strate herbacée diversifiée dont les espèces les plus emblématiques sont l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*), l'Orchis militaire (*Orchis militaris*) et la Primevère officinale (*Primula veris*).

Fruticées méso-xérophiles

Les fruticées sont des formations arbustives pionnières qui recolonisent les prairies en déprise. Le recouvrement des arbustes est faible et forme l'étape de transition entre la recolonisation forestière par les Epicéas et les prairies enfrichées.
Les fruticées sont retrouvées à l'étage montagnard mais aussi à l'étage subalpin. Les espèces constituant la fruticée sont l'Epinette vinette (*Berberis vulgaris*), le Genévrier commun (*Juniperus communis*), l'Eglantier (*Rosa canina*) et l'Alouchier de Mougeot (*Sorbus mougeoti*). L'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Peuplier tremble (*Populus tremula*), le Merisier (*Prunus avium*) et le Saule marsault (*Salix caprea*) prennent la relève dans un second temps.

Ripisylves

Une **ripisylve** est une formation végétale arborescente linéaire retrouvée le long des cours d'eau sur un substrat alluvionnaire (du latin « ripa » qui signifie berge). Les ripisylves sont d'une importance considérable de point de vue écologique puisqu'elles remplissent de nombreuses fonctions : filtration des eaux, effet tampon sur les crues, prévention de l'érosion des berges, diversité des habitats pour la faune fluviatile, corridor écologique, sans oublier leur qualité paysagère.

Les différentes ripisylves observées sur la commune présentent peu de variabilités au niveau de la composition floristique. De manière générale, le Frêne domine (*Fraxinus excelsior*), surtout accompagné par l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Peuplier noir (*Populus nigra*), le Merisier (*Prunus avium*), le Cerisier à grappes (*Prunus padus*) et le Saule blanc (*Salix alba*). Enfin, le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et l'Epicéa (*Picea abies*) sont également bien représentés.

Le Chêne et l'Epicéa sont des essences qui indiquent un peuplement évolué, puisqu'elles succèdent au Frêne dans la dynamique d'installation de la végétation ripicole. Le Frêne est lui-même une espèce post-pionnière qui succède à l'Aulne et au Saule. La plupart des ripisylves ont donc été peu perturbées et présentent une bonne qualité écologique, surtout en amont.

Prairies mésophiles montagnardes et subalpines

Les Graminées (famille des Poacées) représentent souvent la part la plus importante de la biomasse des prairies, suivies par d'autres familles comme les Légumineuses fourragères (famille des Fabacées). Ce biotope ouvert sert également d'habitats ou de lieu de nourrissage pour de nombreuses espèces sauvages.

Le type de prairie, c'est à dire son cortège d'espèces, peut varier considérablement en fonction du type de sol (siliceux ou calcaire), du degré d'humidité (sèche, mésophile, humide) ou de la richesse en nutriments (oligotrophe, mésotrophe, eutrophe). Dans le contexte montagnard, c'est l'altitude et l'orientation qui influencent principalement.

Elles abritent une grande diversité biologique. Les mêmes espèces dominantes sont retrouvées aussi bien dans les prairies montagnardes que subalpines.
Les prairies mésophiles reçoivent un apport hydrique important durant l'année, mais connaissent des étés secs et les ensoleillements importants d'adret.

Les graminées les plus courantes sont le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle commun (*Dactylis glomerata*), le Ray-grass commun (*Lolium perenne*), la Fléole des prés (*Phleum pratense*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*) et l'Avoine dorée (*Trisetum flavescens*).
La fréquence des espèces à tendance xérophile augmente avec l'altitude. On retrouve ainsi des graminées comme l'Avoine pubescente (*Avenula pubescens*), le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), l'Amourette commune (*Briza media*) et le Brome dressé (*Bromus erectus*).

Les espèces les plus caractéristiques parmi les autres familles botaniques sont l'Armoise absinthe (*Artemisia absinthium*), l'Aspérule de l'esquinancie (*Asperula cynanchica*), la Grande astrance (*Astrantia major*), le Cumin des prés (*Carum carvi*), le Cerfeuil de Villars (*Chaerophyllum villarsii*), la Cuscute à petites fleurs (*Cuscuta epithymum subsp. epithymum*), l'Hélianthème commun (*Helianthemum nummularium subsp. nummularium*), le Gaillet jaune (*Galium verum*), la Gentiane jaune (*Gentiana lutea*), le Géranium des bois (*Geranium sylvatica*), l'Euphraise pectinée (*Euphrasia pectinata*), la Knautie des champs (*Knautia arvensis*), le Sainfoin (*Onobrychis viciifolia*),

la Sauge des prés (*Salvia pratensis*), l'Epiaire des Alpes (*Stachys alpina*), le Trèfle des montagnes (*Trifolium montanum*).

Prairie mésophile - EPODE

- L'étage subalpin de 1500 à 2200m d'altitude

Les boisements offrent un mélange de résineux et de feuillus en alternance avec des pelouses alpines. Suivant les versants, l'épicéa peut être dominant avec le pin sylvestre. Localement on peut trouver des mélèzes et des pins à crochet, associés à des myrtilles en sous-bois.
Les éboulis et les versants secs sont colonisés par des landes à rhododendrons et genévriers. Des brousses à aulnaies vertes sont également présentes.

Concernant la vallée de Naves, suite à l'abandon des pratiques pastorales, le reboisement naturel est limité par la sécheresse sur le versant Nord de Naves et par l'altitude pour la partie supérieure de la vallée. Il fait place à l'embroussaillement par une lande arbustive monotone, se développant à partir des zones humides pour l'étage subalpin et alpin, prolongeant les massifs forestiers existant pour ce qui est de l'étage montagnard.

Pelouses pionnières médio-européennes sur débris rocheux
Les pelouses pionnières sont formées principalement par des espèces à feuilles charnues de la famille des Crassulacées, telles que l'Orpin âcre (*Sedum acre*), l'Orpin blanc (*Sedum album*) et la Joubarbe des montagnes (*Sempervivum montanum*).
D'autres taxons pionniers sont aussi présents, tels que l'Epervière piloselle (*Hieracium pilosella*), le Plantain des Alpes (*Plantago alpina*) ou l'Epervière à feuilles de statice (*Tolpis staticifolia*). Elles sont retrouvées sur les sols nus et les substrats rocheux, comme par exemple entre les interstices des pelouses ouvertes et écorchées, ou sur les bords érodés le long des routes.

Pelouses subalpines
Les pelouses subalpines présentent un faciès de pelouses en gradin, c'est-à-dire ouvertes et peuvent être distinguées en pelouses siliceuses et calcaires en fonction de la flore. Elles sont retrouvées dans la zone supérieure de l'étage subalpin, ainsi que dans l'étage alpin.

Sur la commune on retrouve les pelouses dominée par la Seslérie bleue (*Sesleria caerulea*) et la Laîche sempervirente (*Carex sempervirens*). Elles sont composées également de plusieurs autres espèces, comme la Vulnéraire des Alpes (*Anthyllis vulneraria subsp. alpestris*) l'Aster des Alpes (*Aster alpinus*) et l'Hélianthème à grandes fleurs (*Helianthemum grandiflorum*).

On trouve également du Laser de Haller (*Laserpitium halleri*), du Nard raide (*Nardus stricta*) et du Trèfle alpin (*Trifolium alpinum*).

Landes subalpines

Les landes sont des formations végétales ligneuses basses. Ces formations d'arbrisseaux nains sont essentiellement constituées par la famille des Éricacées. Il existe rarement des landes monospécifiques mais plutôt une mosaïque mêlant différentes espèces. Notons ici que la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) peut être présente dans différents types de landes.

- ✓ *Landes naines à Azalées et à Vaccinium*

Les landes naines, ou landines, sont des formations végétales ligneuses encore plus basses que les landes puisque les espèces qui les composent sont rampantes. L'Azalée naine (*Kalmia procumbens*) en est l'espèce constituante principale. Les landines forment des taches dispersées, retrouvées sur pelouses alpines ouvertes et les affleurements rocheux.

- ✓ *Fourrés alpins à Genévriers nains*

Les fourrés de Genévriers nains (*Juniperus communis subsp. nana*) comptent parmi les landes alpines les mieux adaptées à la dessiccation. Ils affectionnent les versants ensoleillés peuvent même se développer sur des substrats très rocailleux. Ce type de lande est très présent dans les lisières des pessières et dans les prairies les plus sèches.

- ✓ *Landes à Raisin d'ours*

Les landes à Raisin d'ours (*Arctostaphylos uva-ursi*) sont souvent inféodées aux adrets rocheux et accompagnent donc les landes à Genévriers nains. Il est fréquent de trouver deux espèces du genre Vaccinium à ses côtés : l'Airelle à petites feuilles (*Vaccinium uliginosum subsp. microphyllum*) et l'Airelle rouge (*Vaccinium vitis-idaea*). Les landes à Raisin d'ours constituent par ailleurs la strate arbustive de certaines pessières.

- ✓ *Pessières à Airelle*

Dans les pessières à Airelle, le sous-bois est dominé par la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) et par l'Airelle rouge (*Vaccinium vitis-idaea*). L'Antennaire dioïque (*Antennaria dioica*) et le Mélampyre des bois (Melampyrum sylvaticum) font partie des espèces indicatrices. En France, ce type de pessière est exclusivement localisée sur certains versants d'adret des Alpes internes, dont la Tarentaise.

- ✓ *Pessières xérophiles à Raisin d'ours*

Dans les pessières xérophiles à Raisin d'ours, le sous-bois est dominé par le Raison d'ours (*Arctostaphyllos uva-ursi*), l'Epinette-vinette commune (*Berberis vulgaris*), le Cotonéaster commun (*Cotoneaster integerrimus*) et le Polygale petit-buis (*Polygala chamaebuxus*).

Sous-bois d'une pessière à Raisin d'ours- Epode

✓ *Pessières à hautes herbes*

Les pessières à hautes herbes se développent sur des stations plus humides et présentent donc une strate arbustive de type mégaphorbiaie et aulnaie verte formée par l'Aulne vert (*Alnus viridis*) et plusieurs espèces herbacées hygrophiles typiques de la mégaphorbiaie. Ce type de milieu est retrouvé dans l'ensemble de l'arc alpin.

Milieux humides subalpins

La plupart des zones humides de la commune sont situées à l'étage subalpin, au-dessus de 1500 mètres d'altitude. Elles sont constituées par plusieurs types de milieux humides dont :

✓ *Mégaphorbiaies montagnardes à Reine-des-prés*

Beaucoup de zones humides présentent des faciès de mégaphorbiaies montagnardes. Les mégaphorbiaies sont de hautes formations herbacées constituées d'espèces hygrophiles. La Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*) est l'espèce caractéristique de ce type de milieu. Il peut également abriter une grande variété d'espèces, cependant ici, ce sont surtout l'Epilobe à feuilles étroites (*Epilobium angustifolium*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*) et la Valériane officinale (*Valeriana repens*) qui sont les plus observées.

✓ *Mégaphorbiaies subalpines*

Les mégaphorbiaies subalpines sont définies de la même manière que les mégaphorbiaies montagnardes à Reine-des-prés, toutefois elles sont caractéristiques des étages subalpins et alpins. Elles sont localisées aux abords des torrents, sur les suintements, ou sur les versants les plus frais.
Les espèces caractéristiques sont par exemple l'Adénostyle à feuilles d'Alliaire (*Adenostyles alliariae*), la Laitue des Alpes (*Cicerbita alpina*) et l'Impératoire (*Peucedanum ostruthium*). Les mégaphorbiaies les plus denses sont cantonnées aux abords des bosquets humides, cependant quelques espèces plus héliophiles se développent aux abords des bas-marais alcalins, comme c'est le cas pour le Cirse des marais (*Cirsium palustre*) et le Trolle d'Europe (*Trollius europaeus*).

✓ *Bas-marais alcalins*

Les bas-marais alcalins regroupent des milieux humides variés qui abritent des communautés végétales qui se développent sur des sols gorgés d'eau en permanence.
Les petites Cypéracées constituent l'essentiel des communautés végétales, notamment la Laîche glauque (*Carex flacca*), le Scirpe pauciflore (*Eleocharis quinqueflora*) et la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*). La Dactylorhize de Traunsteiner (*Dactylorhiza traunsteineri*), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), la Grassette commune (*Pinguicula vulgaris*), la Potentille tormentille (*Potentilla erecta*) et la Valériane dioïque (*Valeriana dioica*) sont les espèces accompagnatrices.

Des jonçaies colonisent certains suintements, sans pour autant former des étendues suffisantes pour pouvoir être considérées en tant que milieu indépendant. Elles réalisent la jonction entre les lieux les plus perturbés (routes, chemins, …) et les bas-marais. Les espèces les plus courantes sont le Jonc à fruits luisants (*Juncus articulatus*), le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*) et la Prêle des champs (*Equisetum arvense*).

La Molinie bleue (*Molinia caerulea*) occupe de manière importante plusieurs zones des bas-marais alcalins.

✓ *Fourrés humides*

Certains suintements et bords de ruisseaux sont occupés par des petits bosquets très fragmentés et formés par des espèces hygrophiles, surtout dans la partie basse de l'étage subalpin. Les lambeaux de fourrés couvrent de faibles surfaces mais leur spécificité floristique mérite d'être mentionnée.
Les saulaies sont les fourrés les plus couramment retrouvés. Ils sont dominés par le Saule marsault (*Salix caprea*) et le Saule pourpre (*Salix purpurea*).
Les aulnaies sont plus rares et formées par l'Aulne blanc (*Alnus incana*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). Dans la dynamique de la végétation, les mégaphorbiaies suivent une évolution naturelle vers la saulaie pourpre, puis vers l'aulnaie-frênaie.
Enfin, de manière tout aussi ponctuelle, des lambeaux de fourrés à Aulnes verts (*Alnus viridis*) poussent aux bords de ruisseaux ou en marge des saulaies.

L'étage alpin de 2000 à 3000m d'altitude

C'est à ces altitudes que démarre la zone de combat pour la végétation avec une nette transition entre les zones forestières qui disparaissent au profit de la pelouse alpine. C'est également à cet étage que sont présents les alpages.

Ces milieux sont essentiellement rocheux mais il y existe également des pelouses alpines, des landes et des milieux humides. Les limites entre les étages altitudinaux ne sont jamais nettes mais plutôt graduels et varient d'un versant à l'autre.

Les éboulis sont des milieux à dominance minérale puisqu'ils sont essentiellement constitués de pierres, de blocs et autres débris rocheux produits par l'érosion des massifs montagneux. La végétation y est donc clairsemée.

Les espèces bibliographiques des éboulis siliceux alpins sont l'Achillée musquée (*Achillea moschata*), l'Adénostyles à feuilles blanches (*Adenostyles leucophylla*), la Benoîte rampante (*Geum reptans*), l'Oxirie à deux stigmates (*Oxiria digyna*), la Renoncule des glaciers (*Ranunculus glacialis*) et le lichen (*Rhizocarpon geographicum*).
Les principales espèces caractéristiques des éboulis calcaires alpins sont la Linaire des Alpes (*Linaria alpina*), le Tabouret à feuilles rondes (*Noccaea rotundifolia*), et le Trisète à feuilles distiques (*Trisetum distichophyllum*).
Enfin, d'autres espèces sont retrouvées quelques soit le type de roches. Citons la très commune Doronic à grandes fleurs (*Doronicum grandiflorum*).

Les affleurements rocheux et des falaises sont caractérisés par l'absence de sol. La végétation éparse, largement représentée par des petits coussinets, est qualifiée de chasmophyte car elles se développent dans les fissures des parois rocheuses. Le cortège floristique est pauvre mais plusieurs espèces sont typiques de ce milieu extrême, notamment le Petrocallis des Pyrénées (*Petrocallis pyrenaica*) et la Saxifrage bleue (*Saxifraga caesia*).

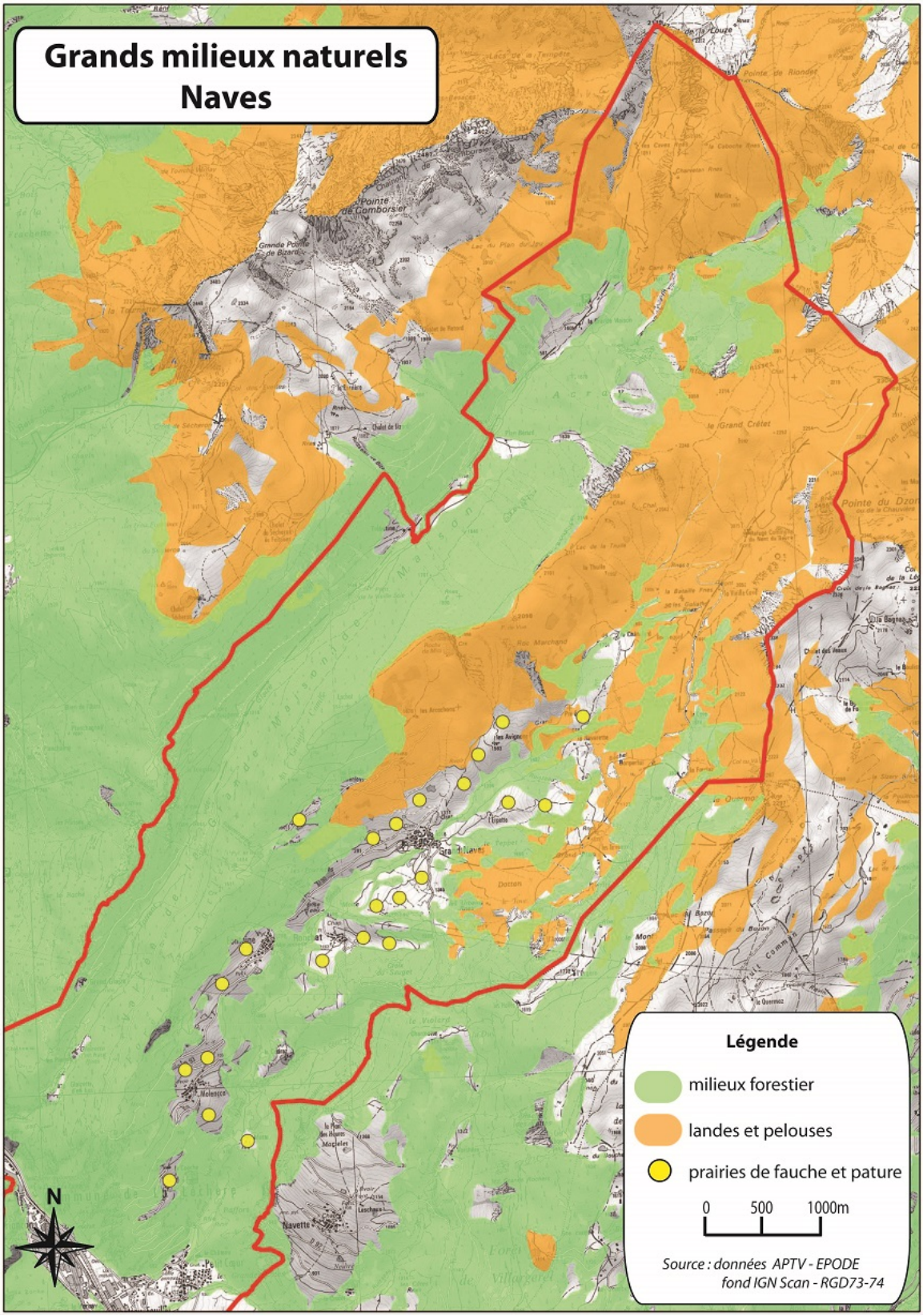
Grands milieux naturels
Naves
Légende
milieux forestier
landes et pelouses
prairies de fauche et pature
0 500 1000m
Source : données APTV - EPODE
fond IGN Scan - RGD73-74
N

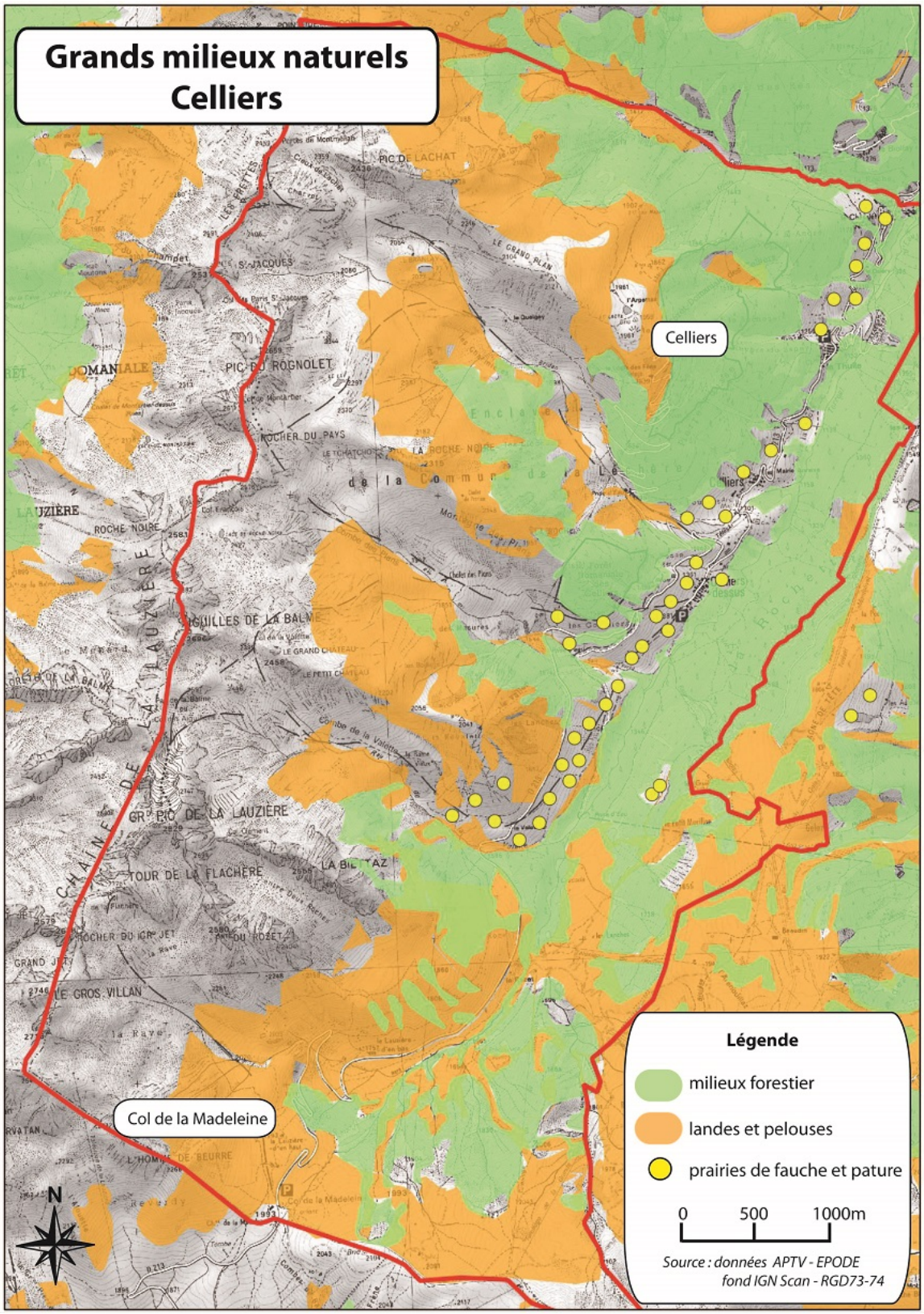
Grands milieux naturels
Celliers
Celliers
Col de la Madeleine
PIC DU ROGNOLET
ROCHER DU PAYS
ROCHE NOIRE
GR. PIC DE LA LAUZIÈRE
TOUR DE LA FLACHÈRE
LE GROS VILLAN
Légende
milieux forestier
landes et pelouses
prairies de fauche et pature
0 500 1000m
Source : données APTV - EPODE
fond IGN Scan - RGD73-74
N

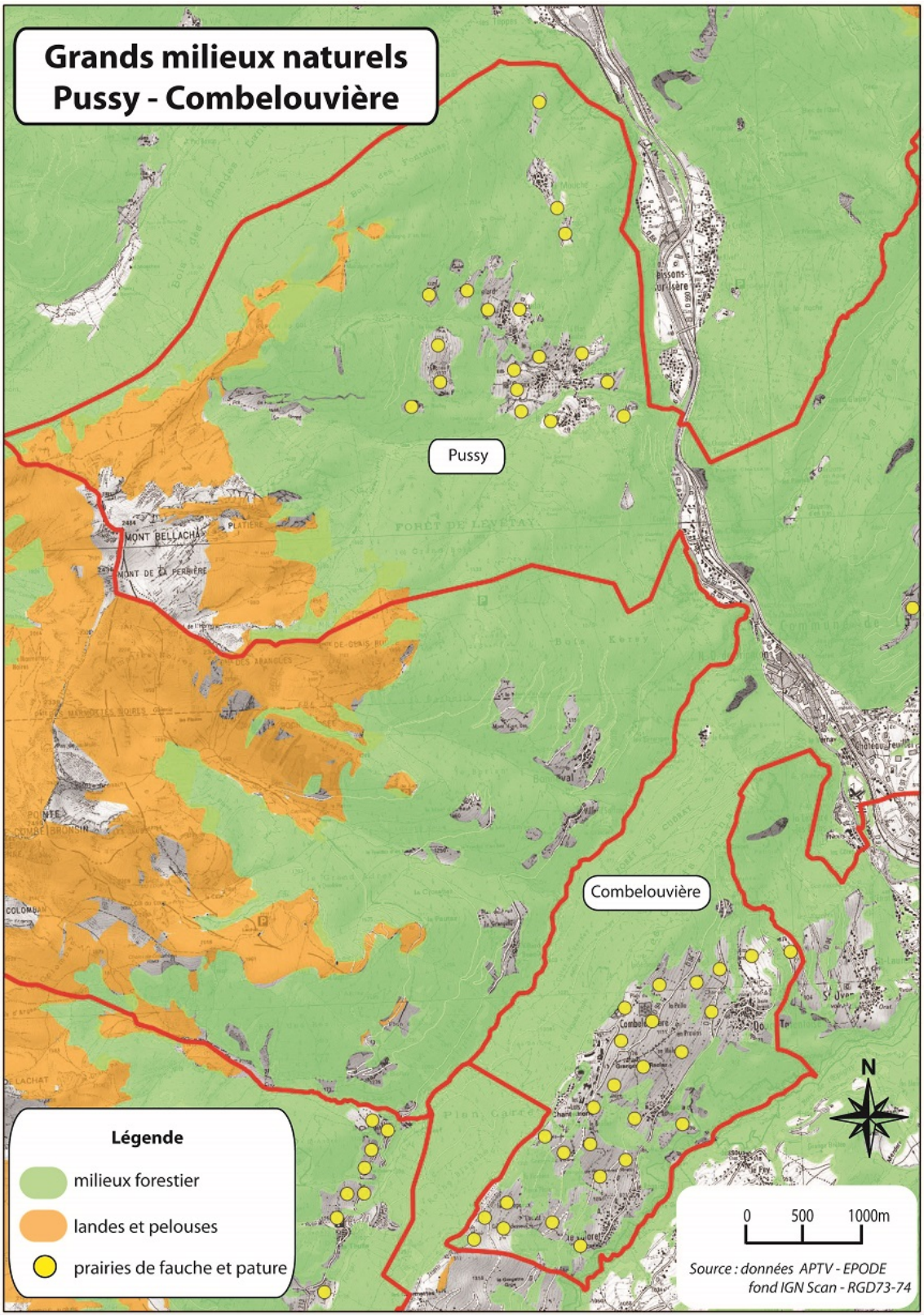
Grands milieux naturels
Pussy - Combelouvière
Pussy
Combelouvière
MONT BELLACHA
MONT DE LA PERRIÈRE
FORÊT DE LEVÉTAY
Légende
milieux forestier
landes et pelouses
prairies de fauche et pature
N
0 500 1000m
Source : données APTV - EPODE
fond IGN Scan - RGD73-74

Prédominance du milieu forestier

Source : Révision d'aménagement forestier (2007 – 2021) - ONF

D'après l'inventaire communal de 2006, la forêt s'étend sur 2 005 ha de la commune de La Léchère. On y recense deux forêts domaniales (Celliers et Morel), six forêts communales (une pour chacune des communes de La Léchère) et trois forêts communales voisines qui empiètent sur le territoire de La Léchère.

Le plan d'aménagement forestier a été révisé en 2007, pour une durée de 15ans (jusqu'en 2021). Les surfaces de chacune des forêts communales ont été révisé pour certaines.
Ces forêts sont affectées principalement à la production de bois d'œuvre résineux et localement à la protection contre les risques naturels, à la conservation des milieux et des espèces remarquables, à la protection de la ressource en eau, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages ainsi que l'accueil du public.

- ✓ *La forêt communale de La Léchère – Naves*

La majeure partie de cette forêt occupe les deux versants de la vallée de la Grande Maison où coule le torrent de Glaize. Certaines parcelles sont à cheval sur la crête qui sépare la vallée de la Grande Maison de celle de Naves. Un autre tènement, le canton du Saujet, occupe le versant gauche du Grand Nant de Naves, au-dessus du hameau de Ronchat.

Cette forêt est constituée pour 49% en pessière subalpine et 22% en hêtraie sapinière montagnarde. L'épicéa commun représente 50% de la surface boisée, le sapin pectiné 32% et le pin sylvestre 10%. Le reste des boisements sont constitués de feuillus divers.

Recensement des habitats européens

Sur les rives du torrent du Glaize, une **aulnaie blanche**, habitat prioritaire au titre de la Directive Habitat (Code Corine Biotope n°44.2) a été identifié. Il s'agit d'une ripisylve constituée d'aulnes blancs, de frênes ou d'érables sur les rives du torrent de Glaize (sur les parcelles 3 et 4).

L'inventaire départemental des zones humides (réalisé en 2006) signale les habitats suivants :

- **Source des eaux calcaires** (n°54.12) / **bas marais alcalin** (n°54.2) parcelle 1, vers Plan Bérard
- **Zones supérieure et moyenne des cours d'eau montagnards et collinéens** (n°24.12)/ **bancs de sables des rivières** le long du torrent de Glaize
- **Sources des eaux calcaires** (n°54.12)/ **Mégaphorbiaies de l'étage subalpin** (n°37.8) / **Cariçaies à Carex paniculata** (n°53.216) sur les parcelles 3 et 4.

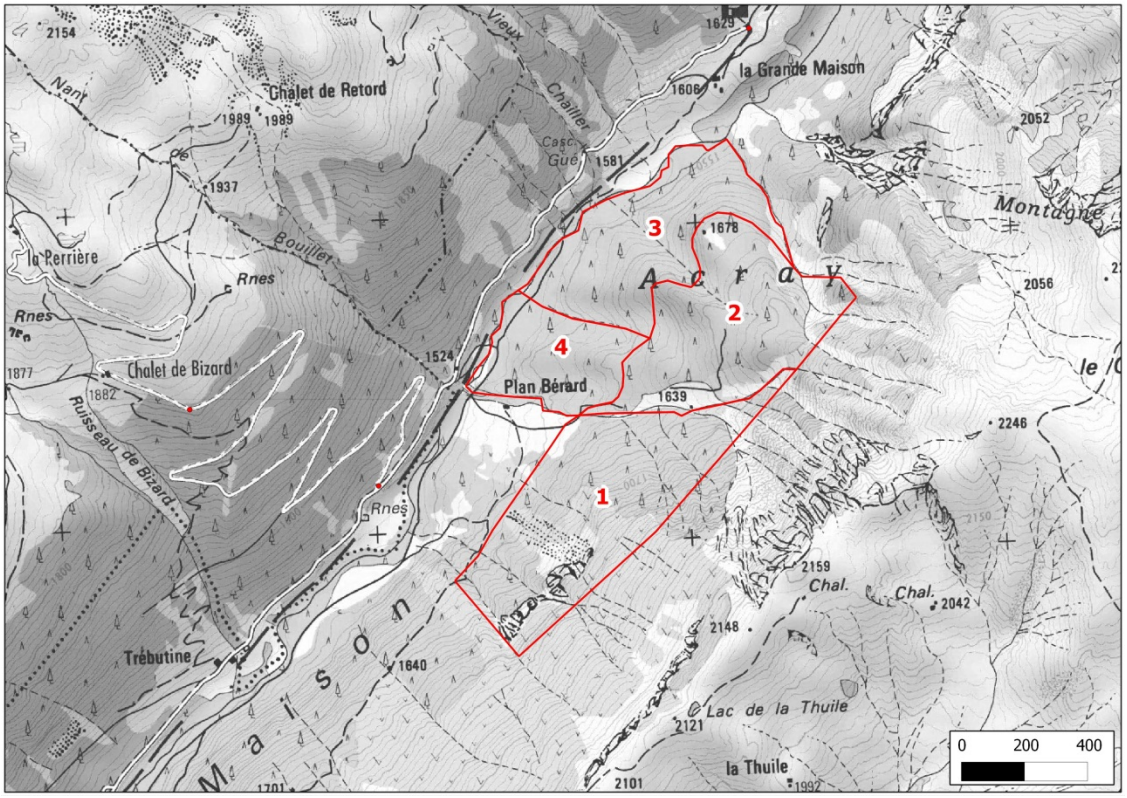

Parcelles forestière – Secteur Acray
Source : Aménagement forestier (2007-2021) forêt de Naves – ONF - 2007

Espèces végétales remarquables

Quelques espèces remarquables et protégées ont été identifiés lors de l'aménagement précédent ainsi que par le Conservatoire Nationale Botanique de Gap – Charance et durant les échantillonnages des peuplements forestiers.
Sont notamment présents :

- Clématite des Alpes (*Clematis alpina*) : protection nationale
- Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) : protection nationale et européenne
- Bruyère carnée (*Erica carnea*) : protection régionale
- Pyrole intermédiaire (*Pyrola media*) : protection régionale
- Lis martagon (*Lilium martagon*) : protection départementale
- Céphalaire des Alpes (Cephalaria *alpina*) : inscrite sur le livre rouge des espèces menacées au niveau national.

✓ *La forêt communale de La Léchère – Doucy*

Le massif principal occupe le plateau de Combelouvière et le versant abrupt de la vallée de l'Eau Rousse. Cette forêt occupe 238,30 ha, dont :

- 72% est couverte par une hêtraie – sapinière mésoxérophile acidophile à Mélampyre des bois et Luzule des neiges.
- 26 % est couverte par une hêtraie – sapinière mésophile à Pétasite blanc
- 2% par une Aulnaie blanche en bordure de l'Eau Rousse

La forêt est largement dominée par deux résineux : le sapin pectiné et l'épicéa commun. Le hêtre est localement dominant.

Recensement des habitats européens

Trois habitats communautaires ont été recensés :

- **Hêtraies acidiphiles montagnardes à Luzule** (code 41.112) en parcelle 6
- **Hêtraies neutrophiles** (code 41.13) en parcelle 7
- **Forêts riveraines** (code 44.21) en parcelle 24

Ainsi qu'un habitat d'intérêt prioritaire

- **Végétation des dépôts de tuf** (code 54.12) très localisé en parcelle 23.

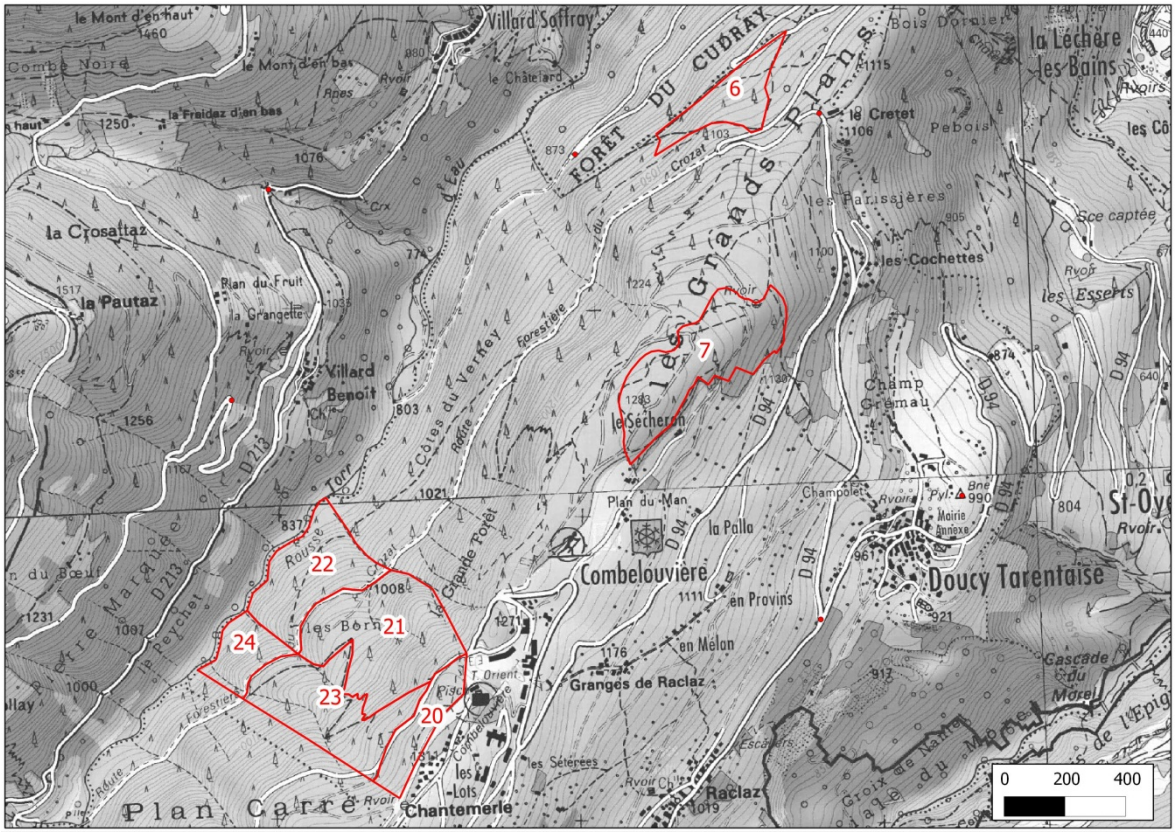

Parcelles forestière – Secteur Doucy
Source : Aménagement forestier (2007-2021) forêt de Doucy – ONF - 2007

Espèces végétales remarquables

La diversité géologique se traduit par une grande variété de la flore.

- Plantes protégées au niveau national :
  Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)
  Clématite des Alpes (*Clematis alpina*)

- Plantes protégées au niveau de la région Rhône Alpes:
  Pyrole intermédiaire (*Pyrola media*)

- Autres plantes d'intérêt patrimonial
  Céphalantère rouge (*Céphalantera rubra*)
  Céphalantère de Damas, blanc (*Céphalantera damasonium*)
  Cicerbite de Plumier (*Cicerbita plumieri*)

Orpin anacampséros (*Sedum anacampseros*)
Belladone (*Atropa bella-donna*)
Tofieldie caliculée, dans la zone humide (*Tofieldia calyculata*)
Grassette commune, dans la zone humide (*Pinguicula vulgaris*)
Saule drapé (*Salix elaeagnos*)
Ronce des rochers (*Rubus saxatilis*)
Saxifrage paniculé (*Saxifraga paniculata*)
Erable de montpellier (*Acer monspessulanum*)
Ormes (*Ulmus sp*)

✓ *La forêt communale de La Léchère – Pussy*

Cette forêt se situe en rive gauche de l'Isère, orientée principalement vers l'Est.
Le torrent de Pussy sépare la forêt communale en deux massifs principaux.

La forêt occupe 509,66ha et est composée majoritairement d'une hêtraie sapinière bien drainée. Elle est encadrée par une pessière pure en haut de forêt et une hêtraie à pin sylvestre en partie basse.
La forêt est donc largement dominée par les résineux : épicéa commun, sapin pectiné, pin sylvestre, mélèze d'Europe et quelques pins cembro isolés. Le hêtre occupe une place non négligeable, surtout en partie basse où il peut être localement dominant. On trouve également de façon disséminée l'érable sycomore, sorbier des oiseleurs, chêne sessile, châtaignier, frêne, tremble, bouleau et robinier.

Une partie de cette forêt est située dans le périmètre de la zone Natura2000 « Massif de la Lauzière ».

Espèces végétales remarquables

- Plantes protégées au niveau de la région Rhône Alpes:
  Pyrole intermédiaire (*Pyrola media*)

- Autres plantes d'intérêt patrimonial
  Listère en cœur (*Listera cordata*)
  Lycopode à rameaux d'un an (*Lycopodium annotinum*)
  Streptope à feuilles embrassantes (*Streptopus amplexifolius*)
  Spergulaire rouge (*Spergularia rubra*)
  If (*Taxus baccata*)

✓ *La forêt communale de La Léchère – Notre Dame de Briançon*

Cette forêt se situe sur les deux versants de part et d'autre de la vallée de la Tarentaise, sur 214,68 ha.
La forêt est majoritairement une hêtraie sapinière bien drainée. En partie basse se trouve une hêtraie à pin sylvestre et plus bas une chênaie à pin sylvestre.

Aucun habitat naturel prioritaire n'a été recensé lors des inventaires liés au document d'aménagement forestier.

Espèces végétales remarquables

- Espèces protégées par la Convention Alpine
  Lis orangé (Lilium bulbiferum)

- Plantes protégées au niveau de la région Rhône Alpes:
  Pyrole intermédiaire (*Pyrola media*)
  Lycopode en massue (*Lycopodia clavatum*)

✓ *La forêt communale de La Léchère – Petit Coeur*

Cette forêt est située sur le versant de la rive droite de l'Isère, couvre une surface de 33,19ha. Elle est composée majoritairement de sapinière – pessière (47%) et dans une moindre mesure de hêtraies – chênaies (33%).

Aucun habitat naturel prioritaire n'a été recensé.

Espèces végétales remarquables

Au cours de l'inventaire forestier, une station remarquable d'Epipogon sans feuilles (*Epipogium aphyllum*) a été découverte. Cette orchidée rare est inféodée aux peuplements forestiers fermés.
Elle est protégée au niveau national.

La forêt domaniale de Celliers s'étend dans sa quasi-totalité sur le territoire communal (89,56ha). D'une superficie de 89,57 ha, cette forêt a fait l'objet d'un aménagement forestier sanctionné par arrêté ministériel en date du 18 février 1992 et pour une durée de 20 ans (1990-2009). Cet aménagement prévoit que la forêt est affectée principalement à la protection contre les avalanches et à la production du bois d'œuvre résineux.

D'autres forêts communales empiètent le territoire de La Léchère :
FC les Avanchers La Rupéry (1,7543ha sur le territoire communal)
FC Feissons sur Isère (22,412ha sur le territoire communal)
FC Cevins (72,0153 sur le territoire communal)

Le patrimoine écologique

Du fait de son extension altitudinale, depuis le fond de la vallée (450m) jusqu'aux crêtes du massif de la Lauzière (supérieur à 2700 m), le territoire communal offre une succession d'étages de végétation propice à une richesse faunistique importante.

La répartition de la faune et la localisation des différentes espèces animales sont directement liées à la spécificité des unités botaniques.

La faune

- ✓ ***Espèces remarquables***

Mammifères
Plusieurs espèces de chiroptères (non déterminées), Ecureuil Roux, Hermine, Belette, Lièvre variable

Oiseaux
Plus d'une centaine d'espèces ont été recensées sur le territoire de la Léchère. Vu l'étendu et la diversité des territoires composant cette commune, cet inventaire est loin d'être exhaustif. La plus par des ces espèces bénéficient d'une protection, que ce soit au niveau local jusqu'à l'inscription sur la Directive Européenne « Oiseaux ».

Rapaces diurnes : Buse variable, Aigle Royal, Bondrée apivore, Milan noir et royal, Faucon crécerelle, Autour des palombes, Faucon pèlerin, Vautour fauve …
Rapaces nocturnes : Chouette hulotte, Hibou moyen duc
Autres : Coucou gris, Pic noir, Pic épeiche, Pipit des arbres, bergeronnette grise et des ruisseaux, Troglodyte mignon, Rouge-queue noir, Roitelet huppé et triple bandeau, Mésanges nonnette / boréale / huppée / noire / bleue / charbonnière, Sittelle torchepot, Grimpereau des bois, pinson des arbres, Verdier d'Europe, tarin des aulnes, Bec croisé de sapins …

L'Aigle Royal dont les alpages du col de la Madeleine constituent une portion de son territoire de chasse est assez fréquemment observé en vol.

Quelques d'espèces emblématiques ayant une forte sensibilité sont également présentes:

La Gélinotte des Bois occupe les forêts mixtes de feuillus et de conifères avec des sous-bois riches en arbustes et en arbrisseaux. Elle fréquente le flanc des collines jusqu'à 1500m d'altitude.

Le Tétras Lyre : de par ses exigences, il est l'indicateur de la présence d'habitats subalpins d'une grande richesse biologique. Il occupe l'étage subalpin, depuis 1400-1600 mètres jusqu'à 2300mètres. Il fréquente les milieux de transition semi-ouverts où s'imbriquent en mosaïques des pelouses, landes, fourrés (zone à rhododendrons et aulnes verts) et boisements clairs de conifères. Ses exigences vis-à-vis de l'habitat sont particulièrement marquées en hiver et lors de l'élevage des jeunes.
Le morcellement et la destruction de son habitat mais également la chasse abusive et les dérangements sont autant de menace pesant sur cette espèce emblématique.

Amphibiens
Les secteurs humides hébergent une partie de l'année le Triton alpestre, le Crapaud commun, la Grenouille Rousse.

Reptile
Les éboulis et prairies accueillent Lézard des murailles / Lézard vivipare / Vipère aspic / Couleuvre d'Esculape / Coronelle lisse

✓ *Autres espèces présentes dans la forêt*

Mammifères
La commune dispose de biotopes très propices aux ongulés tels que le Chamois, le Cerf élaphe, le Chevreuil.

Les divers habitats de ce territoire permettent la présence d'une faune variée avec notamment le Lièvre variable, la Marmotte, le Belette, le Blaireau européen, l'Ecureuil roux, la Fouine, l'Hermine, le Lièvre d'Europe, le Renard roux, le Sanglier ….

Lépidoptères
Ces milieux variés sont également favorables aux papillons avec la présence de l'Aurore, la Belle – dame, Petite tortue, Vulcain…

La présence du Lynx a été signalée sur le territoire ainsi que quelques Loups, notamment sur le massif de la Lauzière.

Concernant la faune piscicole, des études ont été menées dans le cadre du contrat de bassin versant.

Sur l'Eau Rousse, le peuplement de poisson est représenté uniquement par la truite fario.
Les densités apparaissent élevées avec près de 100 kg/ha et la taille moyenne relativement faible, ce qui pourrait peut être le reflet d'un meilleur équilibre entre les différentes classes de taille/âge. A noter que cet affluent est l'un des premiers, avec le Morel, à se trouver dans la « plaine » alluviale de l'Isère, et donc susceptible de présenter des caractéristiques moins défavorables au développement des communautés aquatiques.

Commune de moyenne et haute montagne, La Léchère possède donc une flore très diversifiée avec des forêts de feuillus (jusqu'à 1 400m d'altitude), forêts de résineux (Sapins, Epicéa, Mélèze), prairies sèches, pelouses alpines, végétations de zones humides avec de nombreuses espèces protégées telles que l'Androsace des Alpes, le Sabot de Vénus, la Laiche frangée, le Lycopode des Alpes, les Lis orangé et martagon …
Cette richesse des habitats est le support d'une riche biodiversité, aussi bien animale que végétale.

4. Réserves de chasse et faune sauvage

La commune de la Léchère possède sur son territoire cinq réserves de communale de chasse et de faune sauvage, délimitée sur les cartes suivante. Elles couvrent une superficie de 1175 ha environ.

1 - ACCA La Léchère
Mouche
la Rochette
Necuday
Jarre
Feissonnet
la Croix
le Crey
la Coulée
le Mont
Feissons-sur-Isère
Ref. Desevlaz
Grand-Glaize
Mélençon
N.-D.-de-Briançon

2 - ACCA La Léchère
Frassette
Pointe de Combe Bronsin
2499
2462
la Grande Muraille
Lachat
Bonneval
Villard-Benoît
Combelouvière
2436
Pic de Lachat
2531
Pointe St-Jacques
2659
Ref. Logis des Fées
l'Arpettaz
la Thuile
le Régnier
Rocher du Pays
le Grand Chat
2305
2581
Ruisseau

3 - ACCA La Léchère
Pointe 2534
de Comborsier
Grande Pointe de Bizard
Nant de Bouillet
Variante
la Grande Maison
Glaize
2291
le Grand Crétet
Pointe 2455
du Dzonfie
Trébutine
2100
Ref. du Nant du Beurre

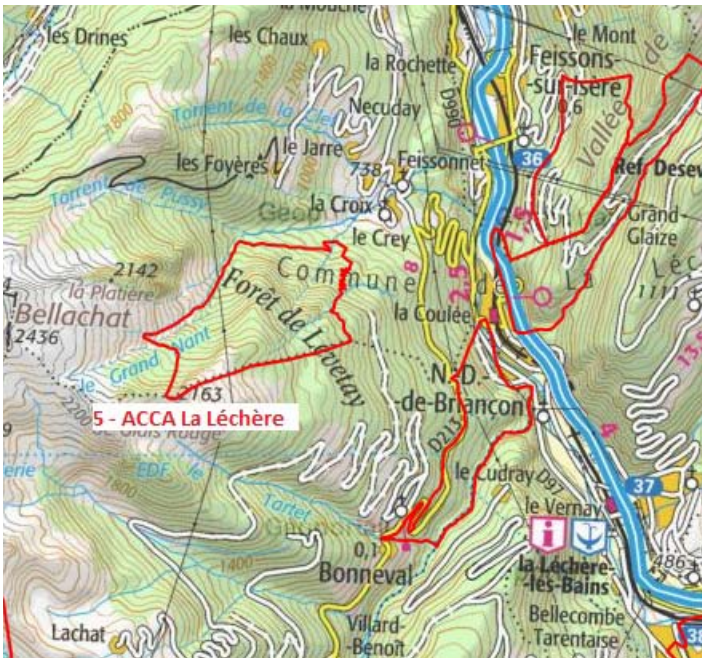
5 - ACCA La Léchère
les Drines
les Chaux
la Rochette
Necuday
le Jarre
les Foyères
Feissonnet
la Croix
le Crey
la Coulée
le Mont
Feissons-sur-Isère
Grand-Glaize
Forêt de Lovetay
2142
la Platière
Bellachat
2436
2163
N.-D.-de-Briançon
le Cudray
le Vernay
la Léchère-les-Bains
Bonneval
Lachat
Villard-Benoît
Bellecombe Tarentaise

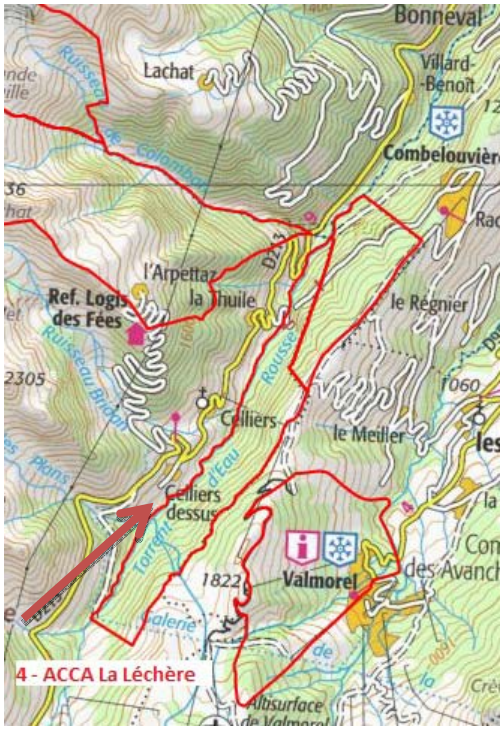
4 - ACCA La Léchère
Bonneval
Lachat
Villard-Benoît
Combelouvière
l'Arpettaz
la Thuile
Ref. Logis des Fées
le Régnier
Celliers
le Meilier
Celliers dessus
Valmorel
1822
2305

Les Réserves de Chasse et de Faune Sauvage ont quatre principaux objectifs :

- protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux,
- assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées,
- favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats
- et contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux.

5. Les dynamiques écologiques / Trame Verte – Trame Bleue

Trame verte et bleue

La « Trame verte et bleue », mesure phare du « Grenelle de l'environnement », est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer ou reconstituer un réseau d'échanges cohérent à l'échelle du territoire national, constituant des « corridors écologiques ».
Le Grenelle I prévoit d'ici à 2012 la nécessité d'établir une « Trame verte » regroupant les espaces naturels et leurs interconnexions et une « Trame bleue » regroupant les eaux de surface continentales et les écosystèmes associés (berges des cours d'eau, ripisylves, zones humides...).
Le Grenelle II prévoit l'élaboration d'un « schéma régional de cohérence écologique » (SRCE), en collaboration avec les acteurs concernés par cette problématique (élus, communes, groupements de communes, parcs, associations de protection de l'environnement....) déclinant ces objectifs au niveau régional.

La région Rhône-Alpes dispose déjà d'une cartographie au 1/100 000ème des réseaux écologiques qui constitue la préfiguration des éléments cartographiques du futur schéma régional. Cette cartographie vient être déclinée à une échelle plus fine et complétée dans une première version qui doit être encore être approuvée.

En attendant l'approbation de ce SRCE, il est souhaitable de veiller à la préservation des éléments pouvant faire partie des « corridors écologiques », notamment :

- En préservant les cours d'eau et leurs milieux associés (berges, ripisylves, zones humides) considérés comme des corridors écologiques, en ménageant une bande végétalisée de 5 m minimum, de part et d'autre.
- En préservant ou en restaurant les coupures d'urbanisation, ou les secteurs permettant de relier entre eux les forêts ou massifs ou les espaces naturels importants pour la biodiversité (parcs, réserves naturelles, ZNIEFF 1, Natura 2000, espaces naturels remarquables et RAMSAR, sites classés, sites inscrits...) mais aussi, les haies, les espaces agricoles.

Dynamique écologique

Au-delà de la conservation de leur milieu de vie, la conservation des espèces (animales et végétales) passe également par le maintien d'un réseau de milieux naturels, interconnectés entre eux.
Il est en effet nécessaire de conserver des liens afin d'assurer, notamment, la pérennité des espèces par le brassage des populations. Ces liens, ce sont essentiellement les corridors

biologiques, des couloirs que certaines espèces animales vont emprunter pour chercher de la nourriture, un refuge, un partenaire sexuel, un nouveau territoire ou une cache pour l'hiver.

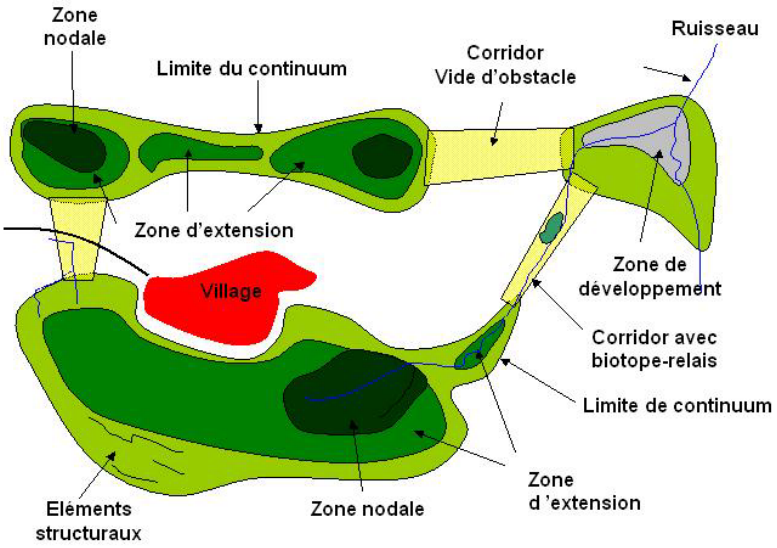

Schéma de la notion de corridor

Ce peuvent être également les couloirs de migration empruntés par les oiseaux et les chauves-souris pour passer l'hiver ou l'été dans les conditions optimales de survie et de perpétuation de l'espèce mais également des corridors aquatiques.
L'analyse de la dynamique écologique d'un secteur tend à rechercher les zones préférentielles de vie et de déplacement de la faune, (voire de la flore et de l'eau).
L'analyse de la dynamique écologique s'attache ainsi à rechercher, sur un territoire donné, les liens, les interactions et les flux existants inter- et intra-habitats et inter- et intra-populations et peuplements d'êtres vivants.

Un réseau écologique est composé de plusieurs éléments :

- les zones nodales (réservoirs) : milieux naturels de bonne qualité, de surface suffisante pour conserver une bonne fonctionnalité. Une espèce peut y trouver les conditions optimales, nécessaires à son cycle biologique (alimentation, reproduction, repos).

- les continuums écologiques : ensemble de milieux favorables (forestier, aquatique, agricole, prairial) à un groupe d'espèces, dans lesquels peuvent se développer des métapopulations grâce à des échanges permanents. Ils comprennent tous les éléments d'une même unité paysagère, parfois très fragmentés, mais en connexion et suffisamment proches pour que les échanges faunistiques et floristiques se maintiennent.

- les corridors biologiques : espaces naturels utilisés par la faune et la flore pour se déplacer pendant un cycle biologique. Ils sont libres d'obstacles et offrent des possibilités d'échanges entre les zones nodales et les continuums. Ils assurent donc les connections entre les réservoirs biologiques.

- les zones d'extension : zones potentielles de développement des zones nodales.

- les zones de développement : zones potentielles d'extension non contiguës aux zones nodales mais connectées par des corridors. Elles sont constituées par des espaces transformés ou dégradés mais qui restent potentiellement favorables à la présence des espèces spécialisées.

Tous ces milieux doivent être accessibles pour assurer la survie des populations.

- *Politique du Conseil Général de la Savoie en faveur des réseaux biologiques*

La Région et le Préfet de Région Rhône-Alpes élaborent en 2013 le « Schéma de Cohérence Ecologique » (SRCE) qui devra être pris en compte par les documents d'urbanisme (Schéma de cohérence territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales).
Ce document de cadrage, comprenant une carte au 1/100 000°, ne permet ni un travail de terrain précis ni une concertation approfondie avec les acteurs locaux.
La Savoie a donc préféré prendre les devants : le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie a donc réalisé une carte au 1/25 000°, en concertation avec les élus de Tarentaise (une vingtaine de réunions avec les 5 intercommunalités, plus quelques-unes en communes).

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT, l'APTV a lancé en 2012 une étude sur les corridors biologiques, en partenariat avec le Conseil Général de la Savoie et le Conservatoire des Espaces Naturels. Cette démarche « corridors biologiques » a fait l'objet d'une forte concertation avec les communes, les chasseurs, les associations naturalistes, l'ONF.

Dynamique écologique de La Léchère

La carte suivante synthétise la dynamique écologique de ce vaste territoire.

La Trame Bleue est définie comme l'assemblage des réservoirs de biodiversité et de corridors aquatiques. Elle intègre certains cours d'eau, tronçons de cours d'eau ainsi que certaines zones humides. Sur la Léchère, l'ensemble des zones humides et tourbières sont inclues dans la Trame Bleue, tout comme le torrent de Glaize, certaines portions de l'Eau Rousse.

Les Réservoirs de Biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, menacée ou non. Ces espaces représentent la Trame Verte et abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus vont se disperser.
Sur la Léchère, ces réservoirs sont composés du site Natura2000 du massif de la Lauzière et des Znieff de type 1.

Les corridors biologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité. Ils permettent la circulation des flux d'espèces et des gènes vitaux pour la survie des populations et leur évolution adaptative.
Sur la Léchère 10 corridors ont été identifiés par lors de la démarche « corridor » du SCoT.
Les deux grands corridors sur le territoire de Pussy permettent la liaison entre les deux versants de l'Isère.

Les forêts et alpages, très présents sont reconnus comme « espaces perméables », sans grandes tensions.

La déprise agricole, entrainant la fermeture des milieux, entraine un appauvrissement et une perte de la biodiversité.

La présence des haies, cordons boisés, arbres isolés entre les prairies permettent aux espèces terrestres comme aviaires de se déplacer et de trouver des zones de refuge et d'alimentation.

Les haies et arbres isolés sont des éléments importants tant en termes pour leur rôle pour la faune que pour leur rôle paysager.

Les corridors identifiés à l'aval du territoire sont utilisés par la grande faune (cerfs, chevreuils) pour passer d'un versant à l'autre de l'Isère.

Un seul secteur a été identifié comme point de collision avec la faune sauvage au niveau de la RD66 sur Pussy et la voie ferrée.

Afin d'éviter toute action pouvant avoir un impact négatif sur les différentes composantes de la Trame Verte et Bleue de la Léchère, l'ensemble de ses composantes sera être pris en considération dans le Plan Local d'Urbanisme :

- ➔ Les réservoirs de biodiversité devront être préservés,
- ➔ les espaces perméables seront sous vigilance en maintenant les vocations naturelles, agricoles ou forestières de ces espaces,
- ➔ Les corridors écologiques identifiés seront pérennisés par la maitrise de l'urbanisation
- ➔ La Trame Bleue sera préservée : cours d'eau et espaces de mobilité et de bon fonctionnement, zones humides, ripisylves, zones de confluence

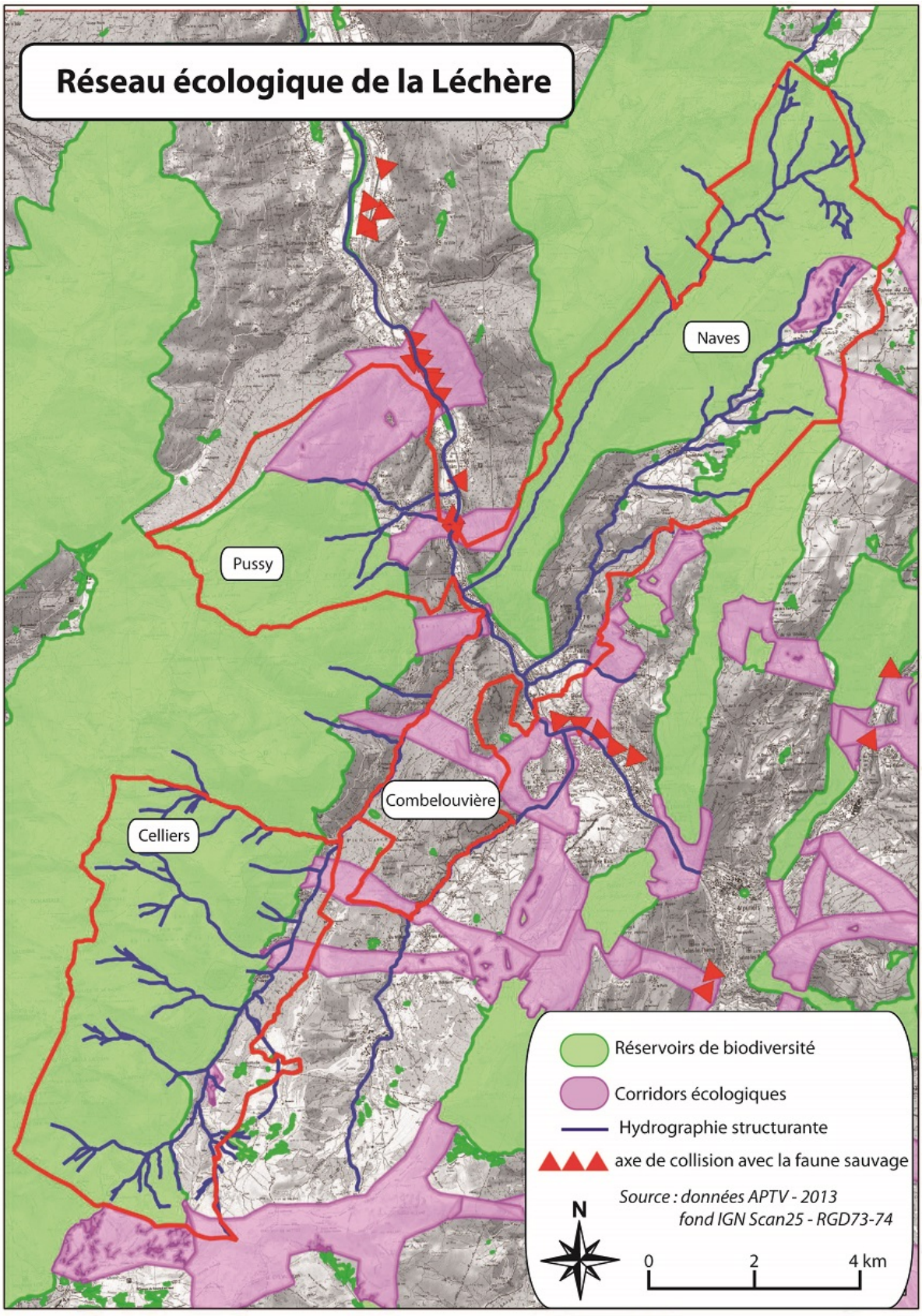
Réseau écologique de la Léchère
Naves
Pussy
Combelouvière
Celliers
Réservoirs de biodiversité
Corridors écologiques
Hydrographie structurante
axe de collision avec la faune sauvage
Source : données APTV - 2013
fond IGN Scan25 - RGD73-74
N
0
2
4 km

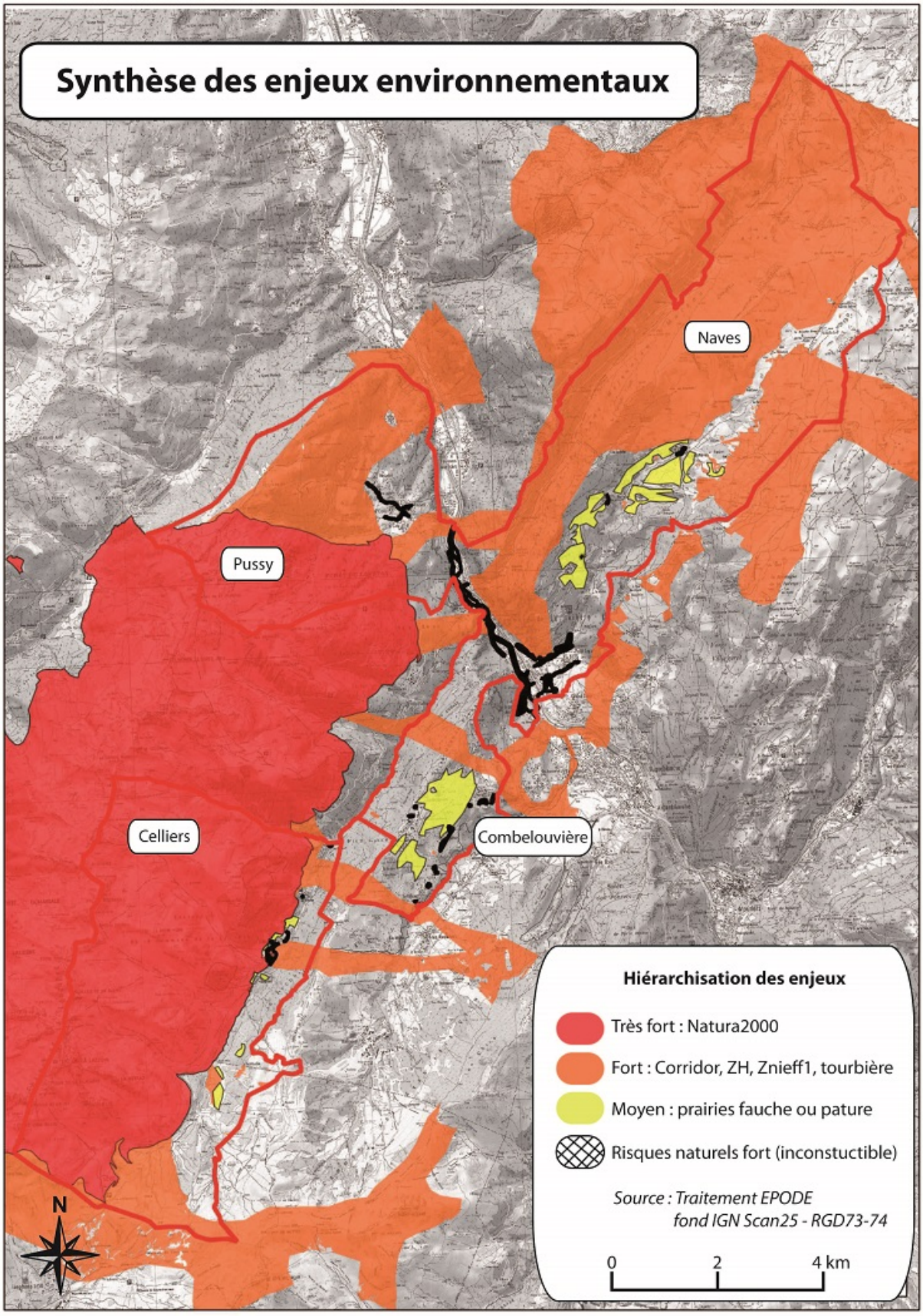
Synthèse des enjeux environnementaux
Naves
Pussy
Celliers
Combelouvière
Hiérarchisation des enjeux
Très fort : Natura2000
Fort : Corridor, ZH, Znieff1, tourbière
Moyen : prairies fauche ou pature
Risques naturels fort (inconstuctible)
Source : Traitement EPODE
fond IGN Scan25 - RGD73-74
N
0
2
4 km

SYNTHESE ENVIRONNEMENTALE

Le patrimoine communal présente une grande richesse écologique. Une partie importante du territoire fait l'objet de protections et d'inventaires spéciaux de type Natura2000, ZNIEFF, zones humides et tourbières. Elle abrite également de nombreuses espèces végétales et animales, caractéristiques du territoire des Alpes internes. De par les spécificités physiques de son territoire (altitude, exposition, géologie, hydrographie..), les milieux forestiers et les boisements remarquables sont très présents sur la Léchère.

La Léchère possède donc un patrimoine naturel d'une grande richesse à préserver et à valoriser :

Valoriser la présence des espaces protégés que sont les sites Natura2000, la Znieff de type I, les diverses zones humides et donc des espèces et habitats les composant.

Organiser le développement communal au sein des enveloppes urbaines déjà constituées par le bâti, afin d'éviter la destruction et le morcellement des habitats naturels, de perturber les déplacements des espèces, tout en tenant compte des risques naturels.

Maintenir et **améliorer** l'état de conservation des milieux ouverts et semi-ouverts (naturels et agricoles) : la fermeture de ces milieux étant une menace sévère pour le maintien de certains habitats et espèces.

Assurer la préservation des ripisylves pour leur importance écologique (réservoir de biodiversité, micro corridor …) et leur rôle préventif contre les risques naturels, sans oublier leur qualité paysagère.

Assurer la préservation de la ressource eau

Préserver les fonctions hydrauliques et écologiques des zones humides

IV. PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX SENSIBLES

1. Les risques technologiques

Rupture de barrage

La commune est concernée par l'onde de submersion du barrage de Tignes en cas de rupture de celui-ci ou des crues affectant son bassin versant.

Situé à une cinquantaine de kilomètres du barrage, le fond de vallée de La Léchère fait partie des zones submergées en cas de rupture. Le temps d'arrivée du front d'onde est établi à un peu plus d'une heure. L'arrivée de l'eau dans la vallée est prospectée avec une hauteur de 38m et une vitesse de 14,2m/s.

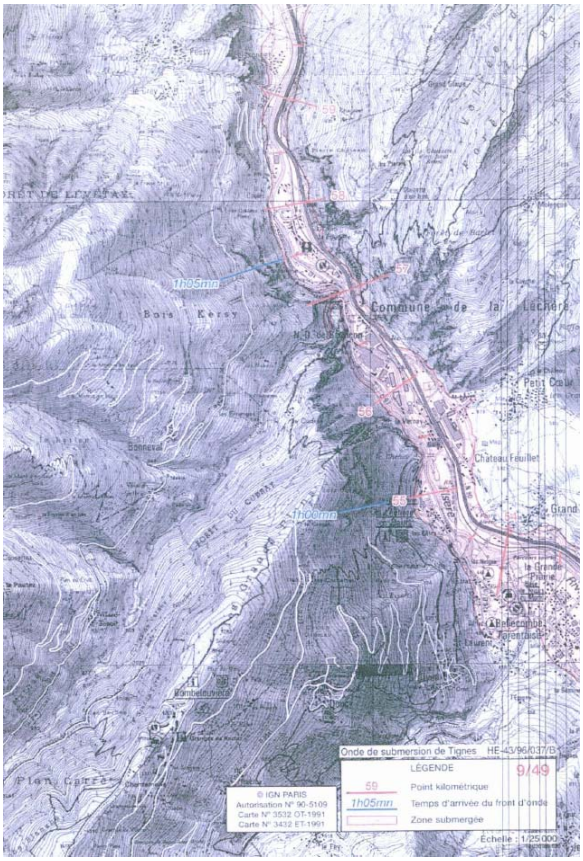

Ancienne décharge de Pussy

Une servitude d'utilité publique concerne l'ancienne décharge de Pussy.
Cette servitude concerne un périmètre se situant sur le lieu-dit « L'écoulée » et s'étend sur une superficie de 23 011 m².
Se situant à une altitude entre 680m et 718m, l'ancienne décharge de Pussy surplombait la vallée d'Albertville à Moûtiers. Elle a été utilisée de 1967 à 2005 et sa réhabilitation fut réalisée d'avril à juillet 2005.

Les servitudes prescrites concernent les interdictions suivantes :

- Interdiction de tout usage du sol.
- Interdiction de toute modification de l'état du sol et du sous-sol.
- Interdiction de tous travaux à l'exception de l'entretien du site (clôture, végétation, fossés de collecte, ...).
- Interdiction d'irriguer les terrains à l'exception de l'arrosage nécessaire en

vue de maintenir la végétation superficielle pour pallier un défaut de précipitation atmosphérique.

- Interdiction de planter des arbres ou arbustes dont les racines sont susceptibles de descendre à une profondeur supérieure à 30 cm.

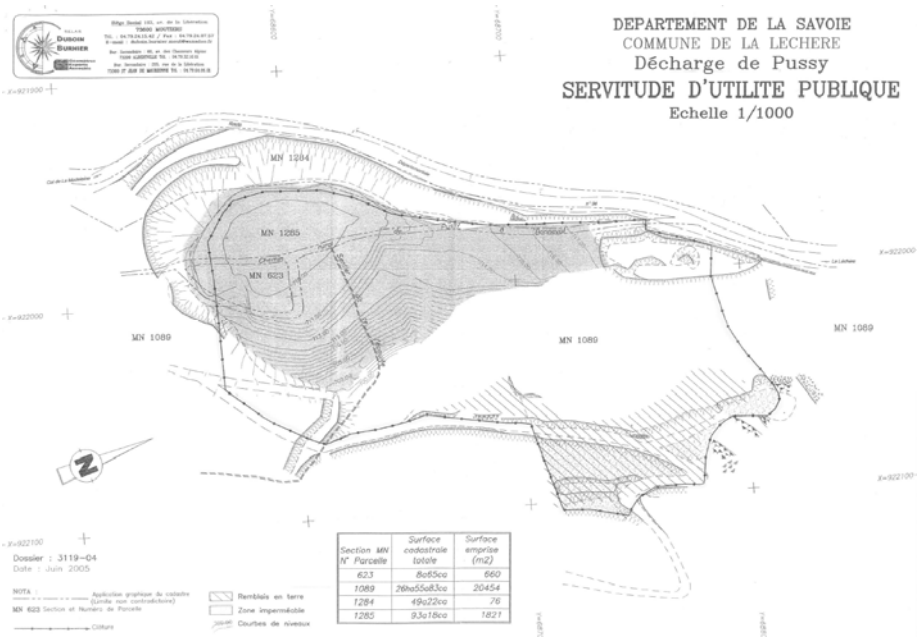

Risque industriel

La commune est concernée par le risque industriel issu de l'usine CARBONE SAVOIE SNC classée SEVESO bas. Cette industrie, spécialisée dans la fabrication d'électrodes est classée SEVESO d'après des risques d'explosion et de dispersion de produits toxiques, dus aux substances utilisées et notamment le propane.
L'exploitant est soumis à la réglementation très stricte de la « Directive SEVESO II » qui impose de réduire les risques à la source, au plus près des installations.

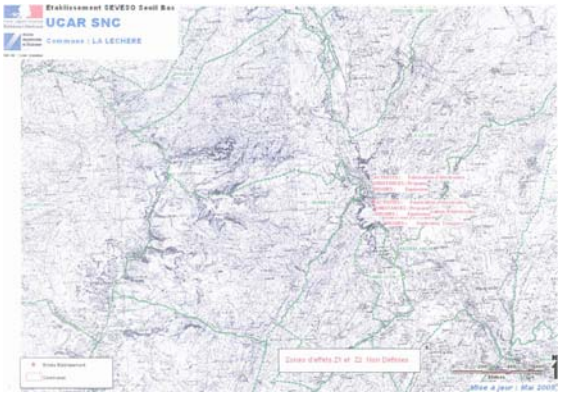

Le classement SEVESO est issu de la directive européenne du même nom et concerne certaines installations classées pour la protection de l'environnement utilisant des substances ou des préparations dangereuses.
Cette réglementation introduit deux seuils de classement : " Seveso seuil bas " et " Seveso seuil haut ".

Risque de transport de marchandises dangereuses

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement. Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques (livraisons hydrocarbures, de fioul, de gaz …).
Sur la Léchère, le risque est concentré le long de la RN90 qui sépare le sépare le territoire en deux.

2. Les risques naturels

Le Plan de Prévention des Risques Naturels

La commune de La Léchère est couverte par un **Plan de Prévention des Risques Naturels,** approuvé le 21/03/2007, et modifié le 18 septembre 2008.
Ce PPRN couvre l'ensemble des secteurs urbanisés de la commune.

Les risques suivants sont présents sur le territoire :
-coulées boueuses et écoulements torrentiels
-inondations (hors Isère)
-chutes de blocs
-avalanche de neige dense
-aérosols
-glissement de terrain
-affaissement et/ou effondrement de terrain
-érosion de berges

Secteur de Nâves :

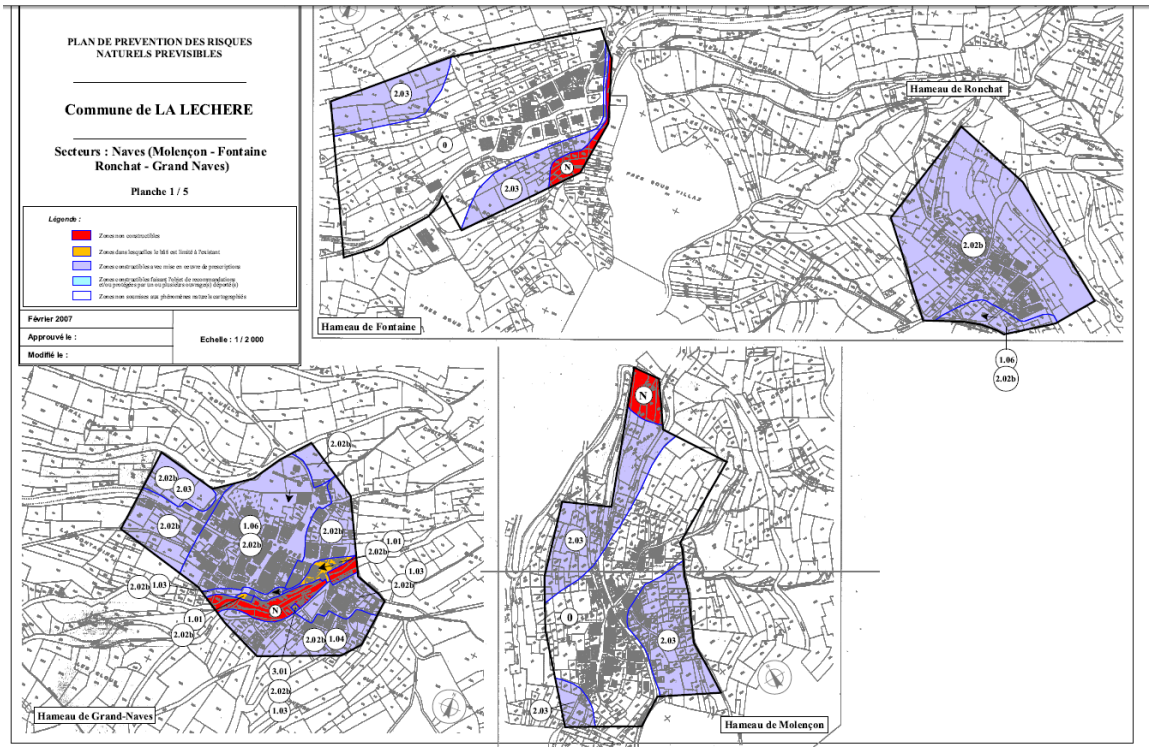

Le Plan de Prévention des Risques Inondation

La commune de La Léchère est concernée par un Plan de **Prévention des Risques Inondation « Tarentaise Aval »**, prescrit par arrêté préfectoral du 26 septembre 2011 et approuvé le 04 février 2015.

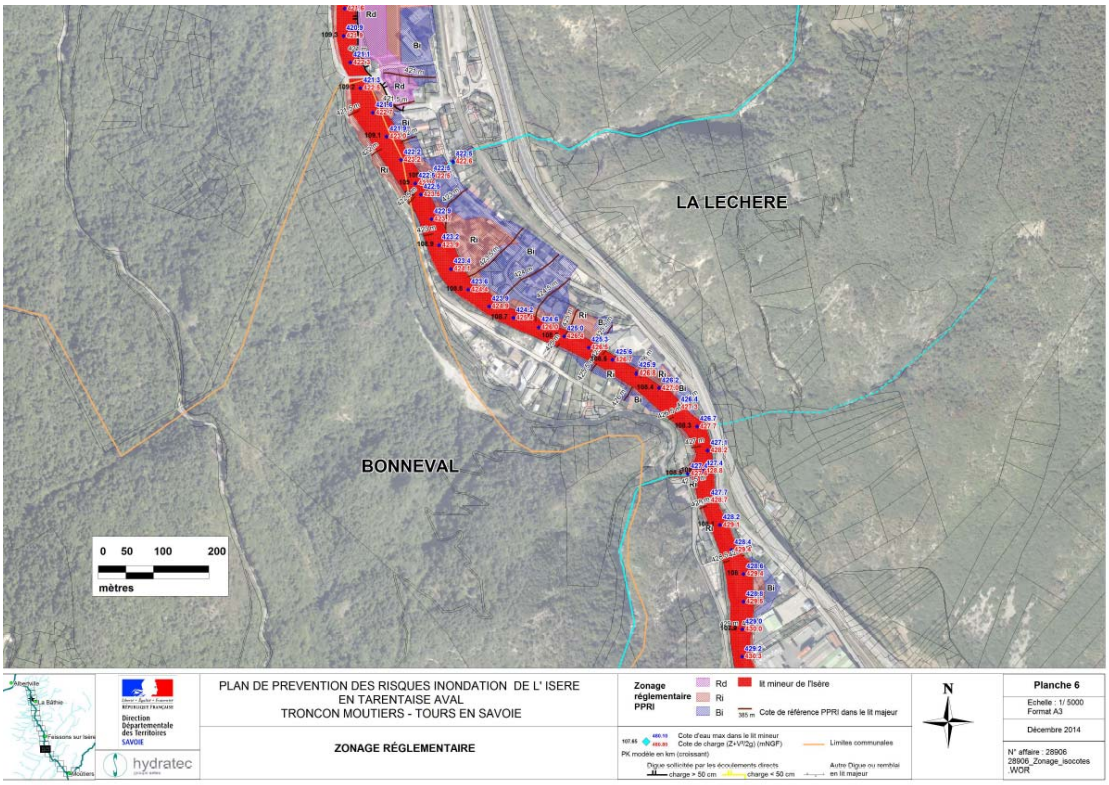

Risques d'éboulement de Combelouvière.

Ce risque existant, peut avoir pour effet d'achever le comblement de la vallée de l'Eau Rousse, et provoquer une coulée boueuse en cas de rupture de ce barrage naturel.

3. Autres risques

Risque sismique

Selon le zonage sismique français établi par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), la commune de La Léchère est classé en zone 4, de sismicité moyenne (Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique et qui définit les grands principes relatifs aux règles parasismiques). C'est le plus fort risque sismique en France métropolitaine.

La réglementation concerne les bâtiments à « risque normal », pour lesquels les conséquences d'un séisme sont limitées à la structure même du bâtiment et à ses occupants.

Le zonage sismique du territoire permet de s'accorder avec les principes de dimensionnement de l'Eurocode 8.

Réglementation sur les bâtiments neufs.
L'Eurocode 8 s'impose comme la règle de construction parasismique de référence pour les bâtiments. La réglementation conserve la possibilité de recourir à des règles forfaitaires dans le cas de certaines structures simples.

Réglementation sur les bâtiments existants.
La réglementation n'impose pas de travaux sur les bâtiments existants. Si des travaux conséquents sont envisagés, un dimensionnement est nécessaire avec une minoration de l'action sismique à 60% de celle du neuf. Dans le même temps, les maîtres d'ouvrage volontaires sont incités à réduire la vulnérabilité de leurs bâtiments en choisissant le niveau de confortement qu'ils souhaitent atteindre.

Aléa de retrait de gonflement des argiles

Le retrait-gonflement des sols argileux concerne la France entière et constitue le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles. Il est causé par le gonflement mais surtout par le retrait des argiles. L'argile, plutôt proche de l'état de saturation dans les milieux tempérés et donc avec peu de potentiel de gonflement, est responsable de mouvements importants du sol en période de sécheresse.

C'est pourquoi à la demande du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, le BRGM a élaboré un site internet permettant d'afficher les cartes d'aléas liées aux argiles.

Le terme d'aléa désigne la probabilité qu'un phénomène naturel d'intensité donnée survienne sur un secteur géographique donné et dans une période de temps donnée. Cartographier l'aléa retrait-gonflement des argiles reviendrait donc à définir, en tout point du territoire, quelle est la probabilité qu'une maison individuelle soit affectée d'un sinistre par exemple dans les dix ans qui viennent.
L'état actuel des connaissances ne permet pas de livrer un tel travail sur l'ensemble du territoire national. L'objectif que s'est fixé le BRGM, à la demande du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM), est donc plus modeste. Il consiste à dresser, pour l'ensemble du territoire métropolitain, des cartes d'aléa définies de manière qualitative

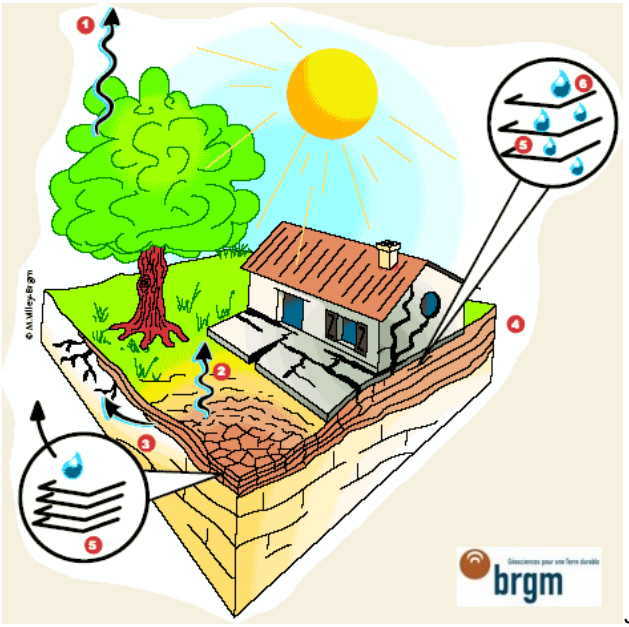

Source : www.argile.fr

Ces cartes ont pour but de délimiter toutes les zones qui sont a priori sujettes au phénomène de retrait-gonflement et de hiérarchiser ces zones selon un degré d'aléa croissant. Les zones où l'aléa retrait-gonflement est qualifié de fort, sont celles où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte. Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Les zones d'aléa moyen correspondent à des zones intermédiaires entre ces deux situations extrêmes. Quant aux zones où l'aléa est estimé a priori nul, il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface. Il n'est cependant pas exclu que quelques sinistres s'y produisent car il peut s'y trouver localement des placages, des lentilles intercalaires, des amas glissés en pied de pente ou des poches d'altération, de nature argileuse, non identifiés sur les cartes géologiques à l'échelle 1/50 000, mais dont la présence peut suffire à provoquer des désordres ponctuels.

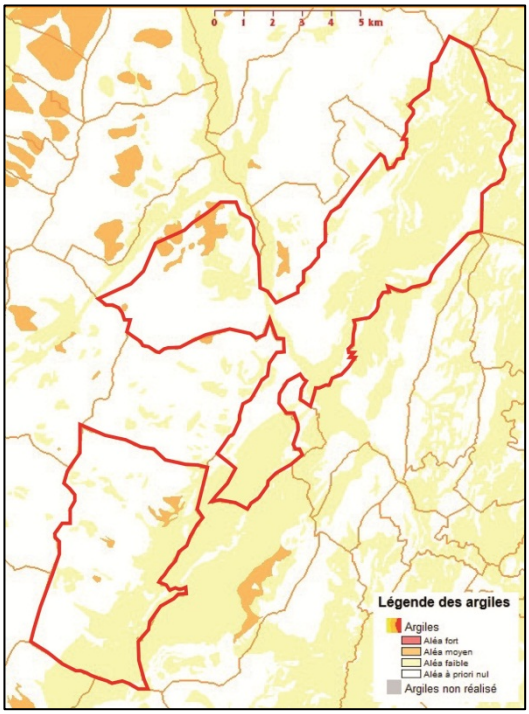

La commune est concernée par un aléa de retrait-gonflement des argiles allant d'a priori nul à moyen sur les secteurs de Celliers au sud et de Pussy au nord-ouest.

Source : www.argiles.fr

Risques liés à l'amiante

L'amiante est une substance minérale naturelle qui correspond à six variétés de silicates fibreux, ainsi qu'à tous les mélanges entre ces différents silicates, exploités pour leurs propriétés thermo-mécaniques. L'amiante est une substance minérale naturelle. Les risques sanitaires liés à des expositions professionnelles ou domestiques à l'amiante ont fait l'objet de très nombreux travaux. D'autres études essaient aujourd'hui de caractériser les risques liés à la présence naturelle d'amiante dans certains environnements géologiques.
Le BRGM intervient en appui du ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) dans l'exécution de travaux de prévention de ce risque. Objectif : cartographier l'aléa de présence d'amiante dans l'environnement naturel.

La première étude (2009-2010) a vu la réalisation d'une cartographie de l'aléa de présence d'amiante dans l'environnement naturel pour trois départements (Haute-Corse, Loire-Atlantique, Savoie). Les travaux réalisés se sont appuyés sur des expertises de sites naturels ainsi que sur un important volet analytique. Les cartes ont été restituées à l'échelle 1/125 000 (cartes départementales) et 1/30 000 (cartes cantonales). Cette étude a permis de définir et d'adopter d'une manière définitive les quatre niveaux d'aléas relatifs à la présence d'amiante dans les environnements naturels :

- La classe d'aléa de niveau 1 correspond à toutes les formations géologiques dans lesquelles aucun indice d'amiante n'est actuellement connu. La probabilité d'occurrence de minéraux amiantifères dans ces formations est considérée comme nulle ou pratiquement nulle.
- La classe d'aléa de niveau 2 correspond aux formations géologiques dans lesquelles des occurrences d'amiante très localisées et exceptionnelles, sont connues.
- La classe d'aléa de niveau 3 regroupe les formations géologiques dans lesquelles les occurrences d'amiante sont plus fréquentes mais encore localisées et non systématiques.
- La classe d'aléa de niveau 4 correspond aux formations géologiques dans lesquelles les occurrences d'amiante sont très nombreuses à systématiques et pour lesquelles la probabilité d'occurrence de minéraux amiantifères est donc forte à très forte.

Le territoire de la Léchère est concernée en grande partie par l'aléa de niveau 1 soit un aléa nul à très faible. Quelques secteurs sont localisés en aléa 2 « faible », notamment sur le massif de la Lauzière entre Pussy et le Col de la Madeleine.

Risques miniers

La commune de La Léchère est concernée par des risques miniers liés à la concession minière de plomb dite « Le Penay », dont le titre minier a été renoncé le 31/03/1967. Il apparait que les ouvrages et travaux miniers réalisés sont susceptibles de présenter des aléas miniers de type « mouvements de terrain ». Ainsi, la zone de travaux connus ou supposés est rendu inconstructible.

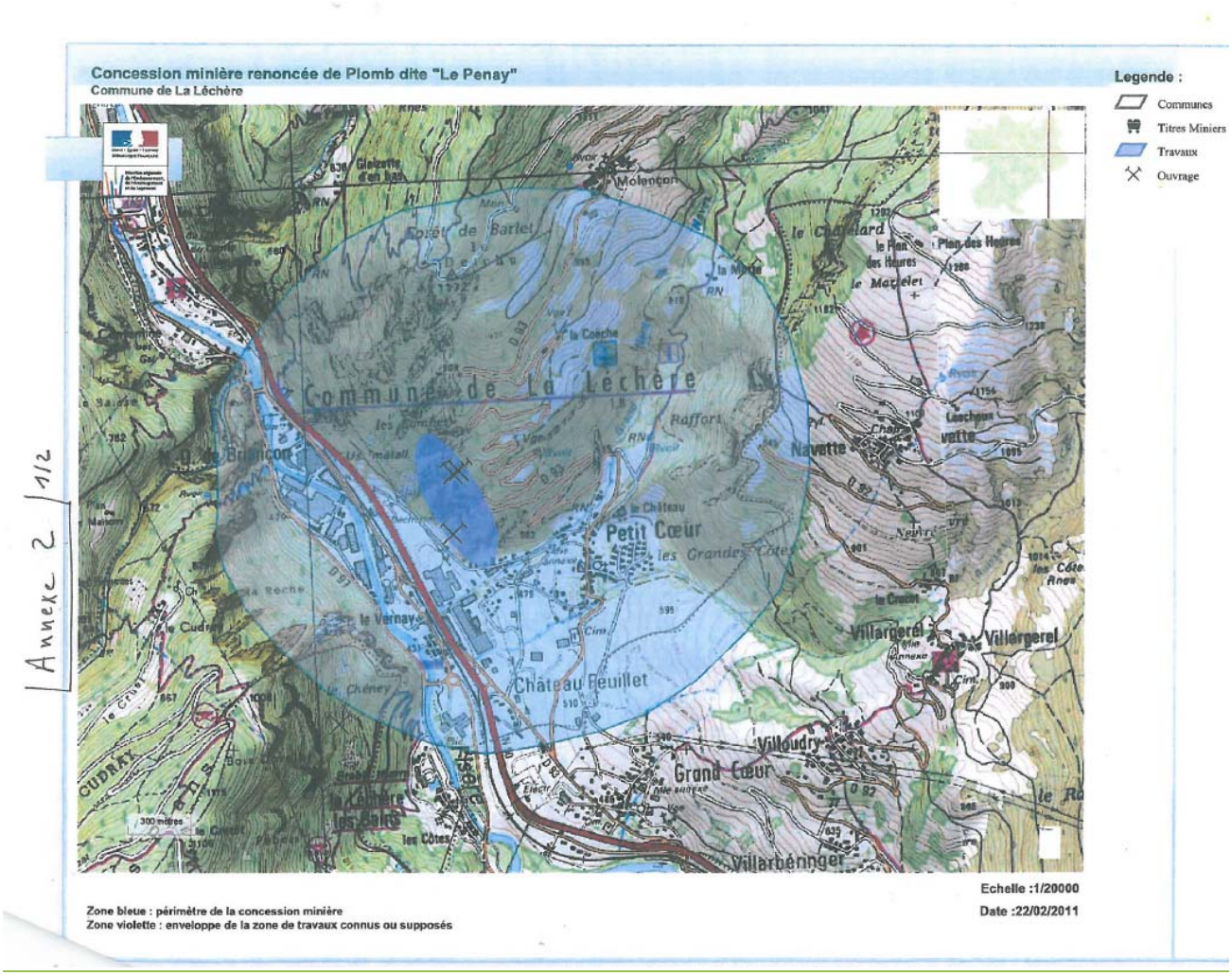

4. Environnement sonore

Notions générales

Le bruit est un phénomène complexe : la sensibilité au bruit varie selon un grand nombre de facteurs liés aux bruits eux-mêmes (l'intensité, la fréquence, la durée…), mais aussi aux conditions d'exposition (distance, hauteur, forme de l'espace, autres bruits ambiants) et à la personne qui les entend (sensibilité personnelle, état de fatigue…).

Les niveaux de bruit sont exprimés en dB (décibels) et sont éventuellement pondérés selon les différentes fréquences, par exemple le dB(A) pour exprimer le bruit effectivement perçu par l'oreille humaine. En matière d'acoustique des transports, les niveaux sonores sont systématiquement exprimés en dB(A).

Les décibels varient selon une échelle logarithmique. En effet, lorsque le bruit est doublé en intensité, le nombre de décibels est augmenté de 3. Par exemple, si le bruit occasionné par un véhicule est de 60 dB(A), pour deux véhicules du même type passant simultanément l'intensité devient 63 dB(A).
Notons enfin que l'oreille humaine ne perçoit généralement de différence d'intensité que pour des écarts d'au moins 2 dB(A).

Les niveaux de pression acoustique dans l'environnement extérieur s'étagent entre 30 à 35 dB(A) pour les nuits calmes à la campagne et 110 à 120 dB(A) à 300 mètres d'un avion à réaction au décollage. Les niveaux de bruit généralement rencontrés en zone urbaine sont situés dans une plage de 55 à 85 dB(A).

Le niveau d'un bruit de circulation varie constamment, il ne peut donc être décrit aussi simplement qu'un bruit continu. Il faut pourtant le caractériser simplement afin de prévoir la gêne des riverains. Pour cela, on utilise le niveau équivalent exprimé en dB(A), noté LAeq, qui représente le niveau de pression acoustique d'un bruit stable de même énergie que le bruit réellement perçu pendant la durée d'observation.

Toutes les enquêtes effectuées se sont en effet accordées pour présenter le LAeq sur une période donnée comme l'indicateur le plus pertinent (notamment plus que le niveau instantané ou le nombre d'événements) pour rendre compte de la gêne due aux infrastructures de transports.

Les deux indicateurs LAeq(6h-22h) et LAeq(22h-6h) peuvent être considérés comme équivalents lorsque l'écart entre le jour (6h-22h) et la nuit (22h-6h) indique une accalmie de 5 dB(A).

Les grandes infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que les agglomérations de plus de 100 000 habitants sont soumises à cet indicateur.

Comparaison des différentes intensités sonores grâce à l'échelle de bruit suivante :

Sur le territoire de la Léchère

La nationale 90, considérée comme axe bruyant, a fait l'objet d'un classement par rapport aux nuisances sonores conformément à la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.
L'infrastructure a été classée en catégorie 3 (73dCb en période diurne et 68 en période nocturne), générant une bande d'isolement de 100m.
L'ensemble des sept secteurs de la RN 90 interceptant la commune est soumise à l'arrêté préfectoral de classement du 25 juin 1999.
En 2006, entre 19 800 et 28 300 véh/jours empruntent en moyenne la RN 90 entre Albertville et l'entrée de Moutiers.

En ce sens, il est précisé dans l'arrêté du 23 juillet 2013 : *« En vue d'assurer la protection des occupants des bâtiments d 'habitation à construire, dans le secteur de nuisance d'une infrastructure de transport terrestre classée (ce sont les secteurs identifiés par cet arrêté), les façades des pièces et locaux: exposés aux bruits des transports terrestres doivent présenter un isolement acoustique contre les bruits extérieurs conformes aux: limites déterminées par l'arrêté prévu à l'article R 571-34 du code de l'environnement».*

5. Qualité de l'air et risques sanitaires

L'air constitue le premier des éléments nécessaires à la vie et nous respirons chaque jour environ 14000 litres d'air.
La pollution atmosphérique d'origine humaine est le plus souvent issue : de combustions (foyers divers, rejets industriels, circulation automobile, ...), de procédés industriels et artisanaux, et d'évaporations diverses.
Les polluants sont très variables et nombreux. Ils évoluent en particulier sous les effets des conditions météorologiques lors de leur dispersion (évolution physique, chimique,...). Aux polluants initiaux (ou primaires) peuvent alors se substituer des polluants secondaires (exemple l'ozone, les aldéhydes, des aérosols acides, ...).

Réglementation

Selon les termes de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement (modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010), une pollution atmosphérique est constituée par « *l'introduction, par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives* ».

La réglementation relative à la qualité de l'air s'appuie principalement sur :

- Sur le **Décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010** relatif à la qualité de l'air portant transposition de la **directive européenne n°2008/50/CE** du 21 Mai 2008, concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Il a pour objectif la réduction

des émissions de polluants afin d'améliorer la qualité de l'air et de protéger la santé humaine.

- sur le **Décret n° 2002-213 du 15 février 2002** portant transposition des directives **1999/30/CE** du Conseil du 22 avril 1999 et 2000/69/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2000 et modifiant le décret no 98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites.

Devant les risques que représentent certaines de ces substances pour la santé humaine, pour la flore et la faune, diverses réglementations nationales et internationales (Union européenne, Organisation Mondiale de la Santé) spécifient des valeurs de concentrations des polluants atmosphériques à respecter dans l'air ambiant, tant en pollution chronique qu'en épisode de pointe. Le code de l'environnement a fixé les objectifs de qualité de l'air, les seuils d'alerte et les valeurs limites à respecter. Ces valeurs reportées dans le tableau suivant prennent l'année civile comme période annuelle de référence.

OBJECTIFS DE QUALITE, VALEURS LIMITES ET SEUILS D'ALERTE				
Polluants	**Objectifs de Qualité**	**Valeurs Limites**	**Seuils d'alerte**	**Seuils de recommandation et d'information**
Dioxyde d'azote	40 µg/m3 en moyenne annuelle 30 µg/m3 en moyenne annuelle pour la protection de la végétation	Centile 98 = 200 µg/m^3 (soit 175 h de dépassement autorisées par an) 40 µg/m3 en moyenne annuelle	400 µg/m3 en moyenne horaire 200 µg/m3 en moyenne horaire si la procédure d'information et de recommandation a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain	200 µg/m3 en moyenne horaire
Particules fines et particules en suspension	30 µg/m^3 en moyenne annuelle des concentrations des particules d'un diamètre inférieur ou égal à 10 micromètres	Centile 90.4= 50 µg/m^3 (soit 35 jours de dépassement autorisés par an) La moyenne annuelle ne doit pas dépasser 40 µg/m^3		
Plomb	0.25 µg/m^3 en concentration moyenne annuelle	0.5 µg/m^3 en concentration moyenne annuelle		
Dioxyde de soufre	50 µg/m^3 en moyenne annuelle 20 µg/m^3 en moyenne annuelle et 20µg/m^3 sur la période allant du 1er octobre au 31 mars pour la protection des écosystèmes	Centile 99.7 = 350 µg/m^3 (soit 24 h de dépassement autorisées par an) Centile 99.2 = 125 µg/m^3 (soit 3 jours de dépassement autorisés par an)	500 µg/m^3 en moyenne horaire dépassé pendant 3 heures consécutives	300 µg/m^3 en moyenne horaire
Ozone	110 µg/m^3 en moyenne sur 8 heures pour la protection de la santé 200 µg/m^3 en moyenne horaire et 65 µg/m^3 en moyenne sur 24 heures pour la protection de la végétation		360 µg/m^3 en moyenne horaire	
Monoxyde de carbone	10 mg/m^3 en moyenne sur 8 heures			
Benzène	2 µg/m^3 en moyenne annuelle	5 µg/m^3 en moyenne annuelle		

Sur le territoire de la Léchère

Source : TransAlp'Air

En Savoie, la qualité de l'air est mesurée par l'association Air-APS (l'air de l'Ain et des Pays de Savoie), agréées par le ministère en charge de l'environnement et faisant partie du réseau national Atmo.

Cette structure effectue une surveillance constante du territoire (équipe de collaborateurs issus de différents réseaux d'observation et une cinquantaine de stations de mesures réparties dans les trois pays limitrophes de part et d'autres du Mont-Blanc). Elle utilise l'indice ATMO pour qualifier la qualité de l'air des communes du territoire d'étude.

L'indice ATMO permet d'appréhender la qualité de l'air de cette commune. Cet indice donne une information globale sur la qualité de l'air. Il est calculé tous les jours, pour chaque agglomération, à partir des concentrations de quatre polluants : l'ozone (O3), le dioxyde d'azote (NO2), le dioxyde de soufre (SO2) et les particules en suspension (PM10). Il varie de 1 (qualité de l'air très bonne) à 10 (qualité de l'air très mauvaise).

Ce territoire, de par son étendu et sa particularité de regrouper six communes, est exposé de manière très différente aux pollutions atmosphériques.
Les secteurs de montagne, comme Celliers ou Naves, sont relativement épargnés alors que ceux de la Léchère, à proximité de la RN 90 et des usines de fond de vallée sont particulièrement exposés aux divers polluants.

En **moyenne**, depuis 2009 et jusqu'en avril 2012, l'indice ATMO est de **4** (entre bon et moyen) avec des pics de l'indice PM10 à 9 (entre mauvais et très mauvais) durant le mois de février 2012, à mettre en relation avec la période de grand froid et les vacances scolaires générant de nombreux déplacements dans la vallée de la Tarentaise. Le seuil de recommandations et d'informations a été dépassé durant 6 jours en février 2012.
Sur 2011, des pics à l'ozone (indice 7), au NO2 (indice 6) et aux PM10 (indice 7 en hiver) ont pu être observé.
Sur l'année 2011, il y a eu 14 jours de dépassement de la valeur limite réglementaire de 50 µg/m-3 en moyenne journalière (la réglementation impose de ne pas dépasser 35 jours par an).

Globalement, la qualité de l'air peut être qualifiée de bonne dans les vallées de la Lauzière et de Naves, alors que celle de l'Isère sera qualifiée de moyenne avec de forts pics de pollution aux particules en période de grand froid et de forte circulation routière (vacances d'hiver notamment).

La gestion des déchets

La collecte des ordures ménagères est effectuée dans tout le territoire communal. Cette collecte est organisée par le SITOM de Moûtiers en fonction de la période saisonnière.
Pour l'ensemble de la commune, cette collecte s'effectue en moyenne deux fois par semaine en inter saisons à l'exception de Naves où une seule collecte se fait et la Station thermale où trois collectes sont faites.

En période hivernale, le secteur de Combelouvière / Cochettes / Cudray connaît une collecte supplémentaire du fait de la pression touristique supplémentaire.
En période estivale, Combelouvière mais aussi Naves connaît le même phénomène pour répondre à la hausse de fréquentation du hameau et par conséquence la hausse des déchets.
Les ordures ménagères sont transportées par le SITOM ou la société NANTET LOCABENNES vers la déchetterie des Combes.

En terme de quantité, la collecte représente une moyenne de 2 500 tonnes par an depuis 1991.
L'ancienne décharge de Pussy n'est elle plus active depuis 2006.
Le tri sélectif est organisé par la CCVA et s'organise avec des containers Verre et Papier/Carton.

Risques naturels – gestion de l'eau – déchets, Synthèse

Les zones urbanisées sont touchées par plusieurs types de risques. Les types de risques les plus présents sont les mouvements de terrains, les éboulements et les avalanches. Certains font l'objet d'une protection plus ou moins efficace alors que d'autres n'en ont aucune.

ENJEUX

Protéger les zones habitées des risques naturels selon les recommandations du PPR.

V. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers a été réalisée sur 10 ans, entre 2001 et 2011. Sur cette période, 67 tènements ont été urbanisés pour une superficie consommée de 135 595 m², soit 13,5 ha. Il s'agit là aussi bien du logement que des activités économiques et touristiques.

1. Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Type de construction	Nombre de construction	Surface du terrain	Surface terrain/construction en m²
Habitation	67	56 067	837
Activité économique	5	32 999	6 600
Equip public		42 858	
Tourisme		3 671	
TOTAL	**72**	**135 595**	

L'analyse suivante nous montre que la commune a consommé 56 067 m² de terrain pour le logement ces 10 dernières années, soit une consommation moyenne de 837 m²/logement.
Notons que ce chiffre est une moyenne.

De même, l'analyse nous montre que les activités économiques ont consommé 3,3 ha de terrain. Il s'agit là principalement de la ZA de Charbonnière à Petit Cœur.

Enfin, les équipements publics ont consommés plus de 4 ha au total. Il s'agit principalement du téléporté de Celliers (et stationnements associés), du centre technique de la CCVA à Combelouvière, du centre technique CCVA du Tovet à Nâves, et de la nouvelle mairie.

L'urbanisation des dix dernières années, pour la construction de logement, d'activités économiques et d'équipements publics, s'est faite :

- d'une part et en majorité, au sein du tissu urbain existant (donc sur des terrains en friche, sans grande qualité agricole),
- et d'autre part, en extension urbaine (donc sur des terrains plutôt agricoles).

C'est le cas du lotissement de Nâves Fontaine, la création du bâtiment de Nâves Le Tovet, le téléporter à Celliers, et quelques constructions de logement à Petit Cœur, Doucy et Pussy.

2. Localisation de ces consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Localisation de la consommation foncière, secteur de Doucy et Les Cochettes

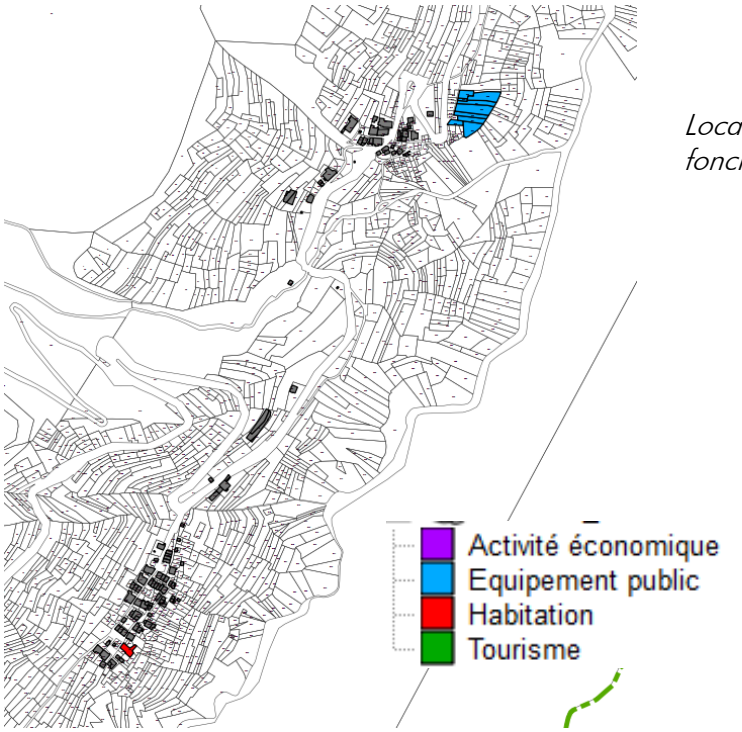

Localisation de la consommation foncière, secteur de Celliers

Localisation de la consommation foncière, secteur de Pussy et La Mouche

Localisation de la consommation foncière, secteur de la vallée / Petit Cœur

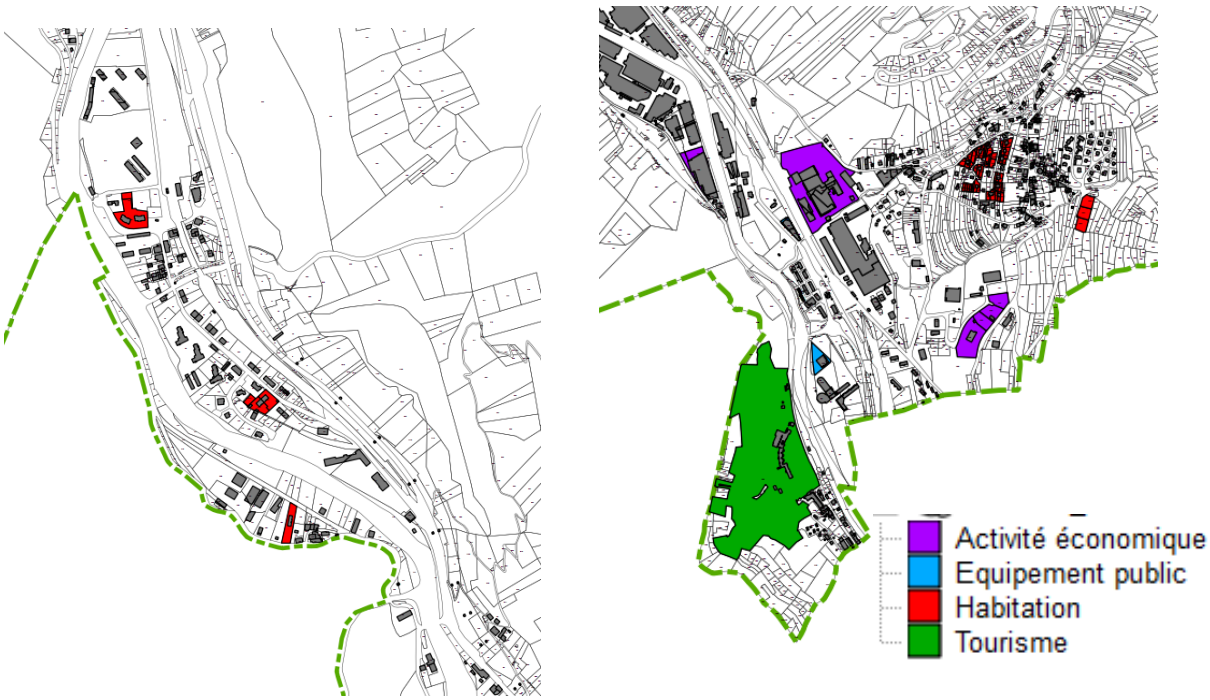

Localisation de la consommation foncière, secteur de Nâves Molençon

3. Analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis

L'analyse de la capacité de densification et de mutation de la commune de la Léchère a été élaborée à partir de la définition de l'enveloppe du bâti existante.
Au sein de cette enveloppe, a été définie la capacité de densification (en jaune sur les cartes suivantes.).

Au total, la capacité de densification et de mutation fait état d'un foncier de l'ordre de **4 ha**, et environ 45 logements (en création et en mutation).
Ces capacités sont réparties de la manière suivante sur le territoire :

Secteurs	Capacité de densification et mutation en m²
Pussy	5 745
Naves	2 483
NDB	2 020
Petit Cœur et station thermale	13 949
Celliers	969
Doucy	15 453
TOTAL	**40 619**

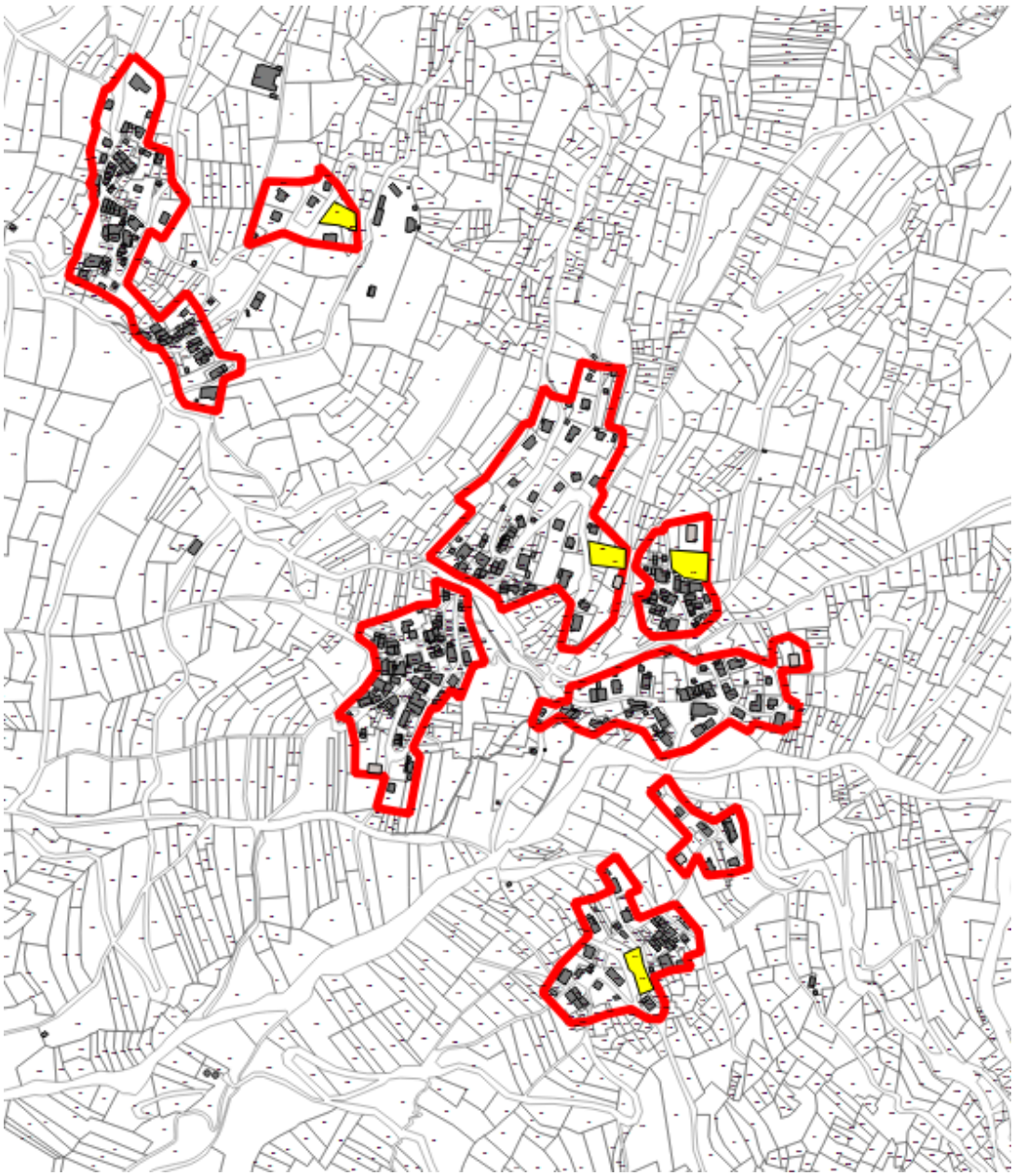

Localisation de la capacité de densification, secteur de Pussy

Légende

capacite_densification

Enveloppe_bati

Localisation de la capacité de densification, secteur de Naves

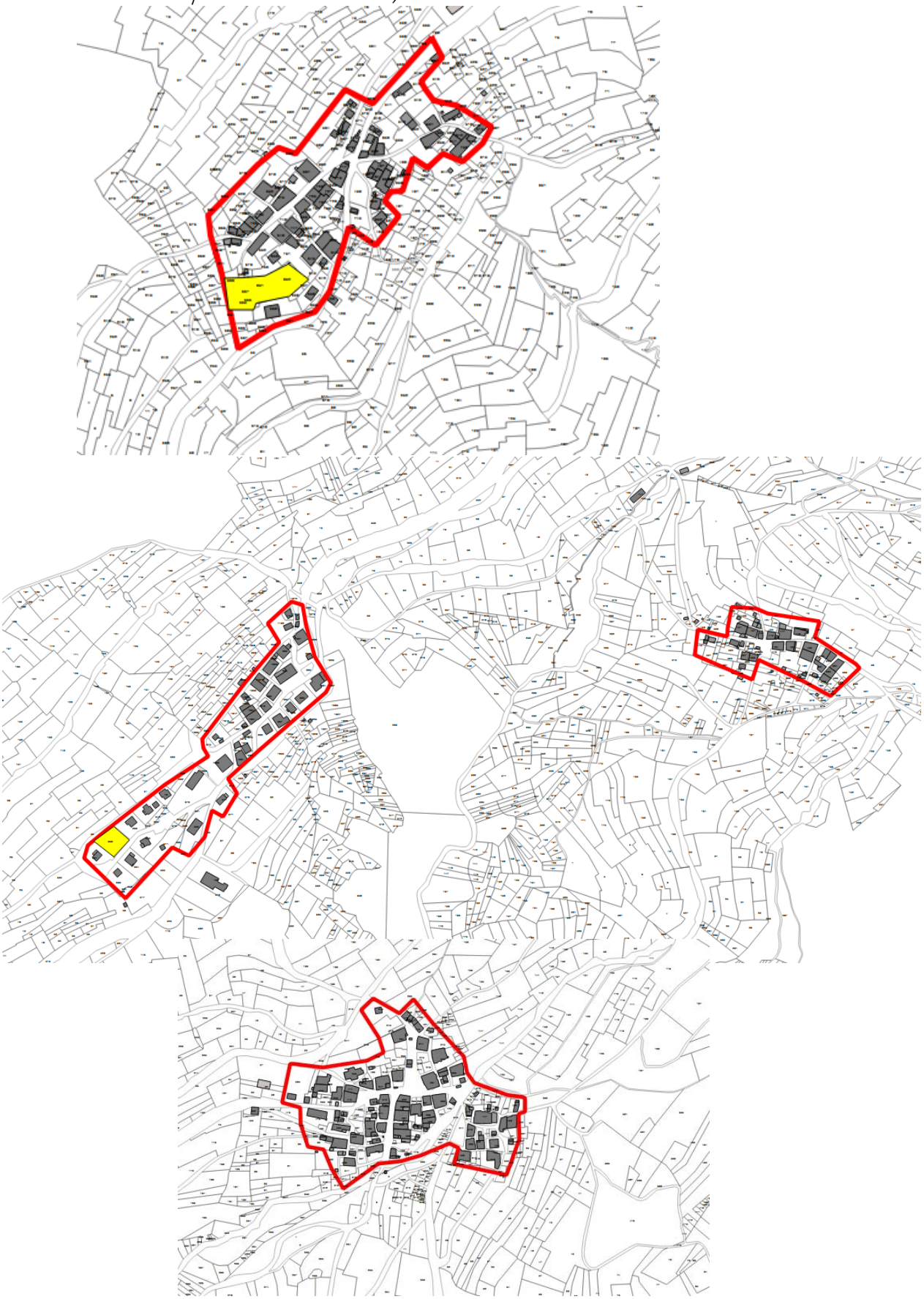

Localisation de la capacité de densification, secteur de Notre Dame de Briançon

Localisation de la capacité de densification, secteur de Petit Cœur et la station Thermale

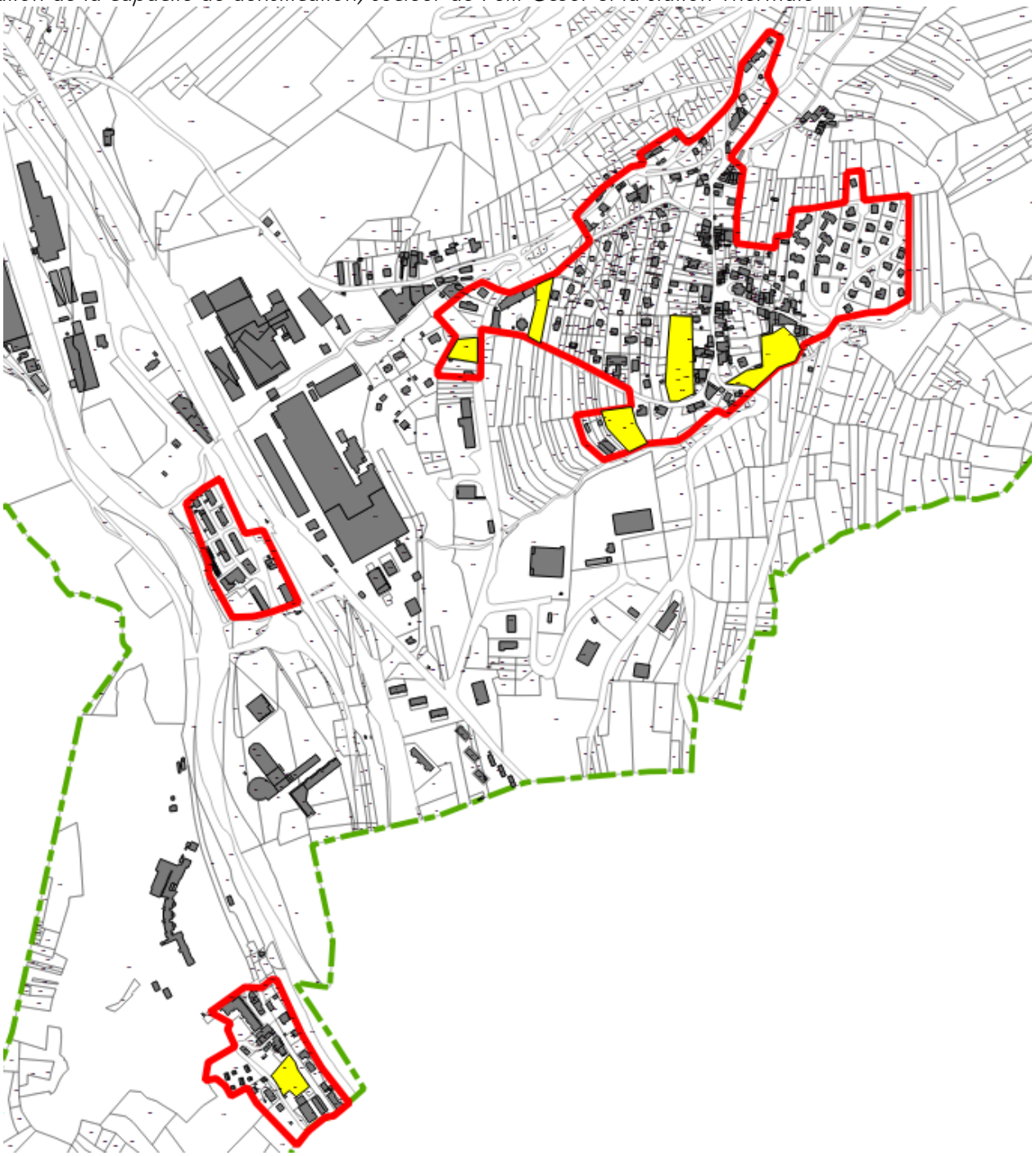

Localisation de la capacité de densification, secteur de Celliers

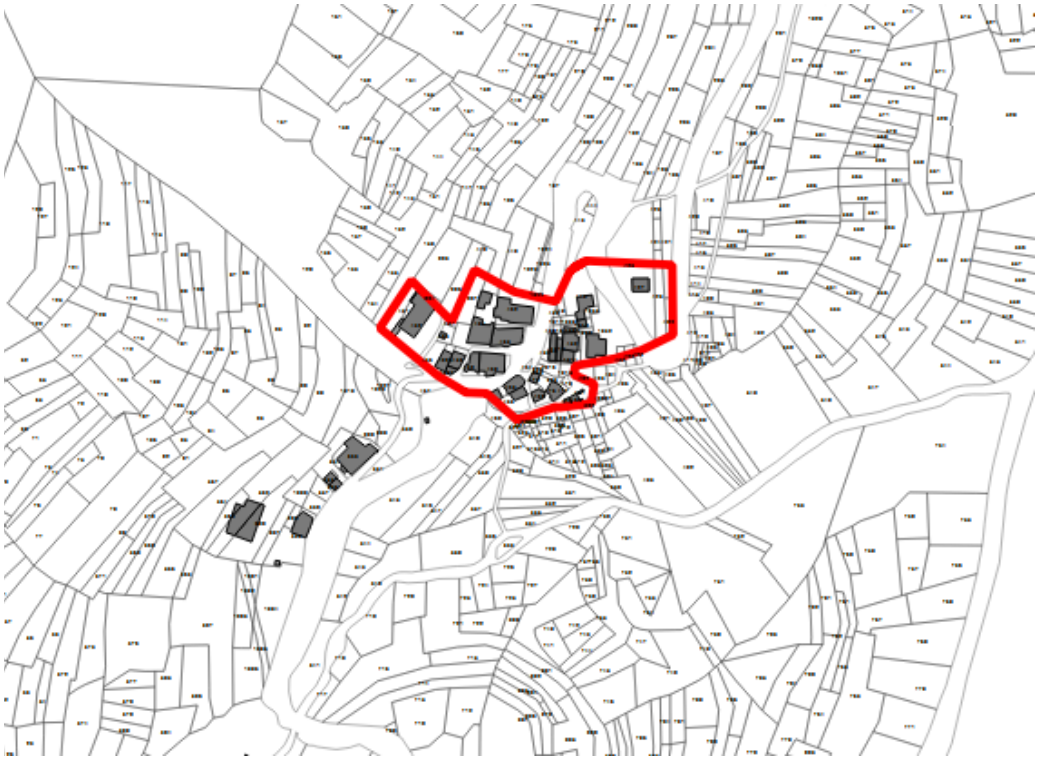
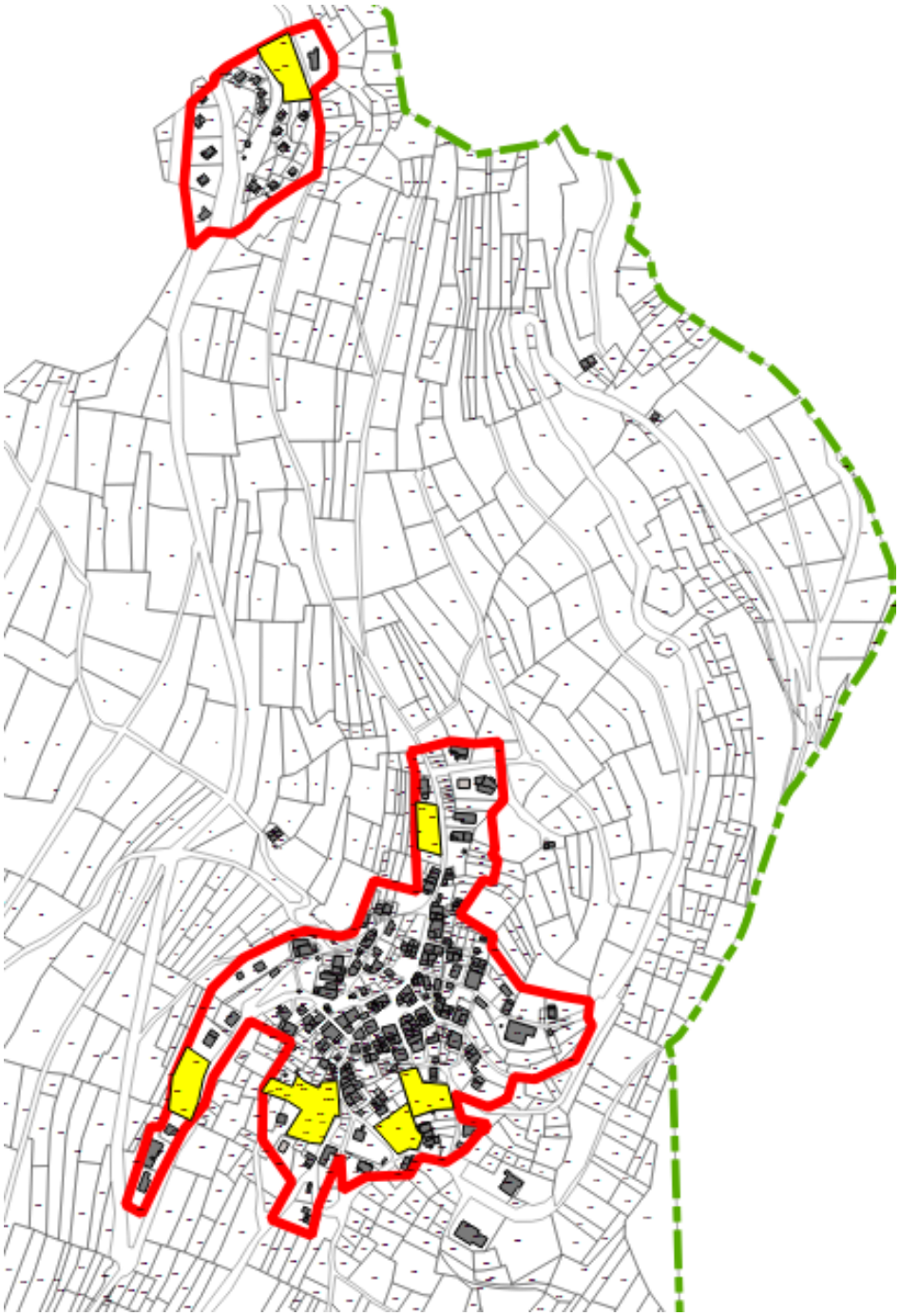
Localisation de la capacité de densification, secteur de Doucy